

VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE

Rapport d'étape 2016



Rapport d'étape 2016

Table des matières

Introduction

À propos de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD).....	3
Principes directeurs de l'initiative VDMD	4
Message de la présidente de l'équipe de direction de l'initiative VDMD et du président et chef de la direction de l'AMC	5
Message du Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCCI)	7
Relever le défi : déclaration consultative du GCCCI sur les changements climatiques.....	11
Fonctionnement du programme VDMD	15

Rendement de l'industrie

Comprendre les résultats.....	19
Collectivités et gens	20
Relations avec les autochtones et les collectivités	20
Planification de la gestion de crises.....	21
Santé et sécurité	23
Intendance environnementale	28
Gestion des résidus.....	28
Gestion de la conservation de la biodiversité	32
Efficacité énergétique	37
Gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES	37

Mise en oeuvre de l'initiative VDMD ailleurs dans le monde.....

41

Prix VDMD

Prix d'excellence VDMD.....	43
Prix du leadership VDMD.....	45

Rendement VDMD des entreprises.....

47



Introduction

À propos de l'initiative Vers le développement minier durable

L'initiative primée Vers le développement minier durable propose un système d'évaluation du rendement qui aide les sociétés minières à évaluer et à gérer leurs responsabilités environnementales et sociales. Il s'agit d'un ensemble d'outils et d'indicateurs visant à stimuler le rendement, tout en veillant à ce que les principaux risques liés aux activités minières soient gérés de façon responsable dans les installations minières et métallurgiques participantes. Les compagnies minières qui prennent part à l'initiative VDMD démontrent leur solide engagement envers l'exploitation minière responsable.

En adoptant les principes directeurs de l'initiative VDMD, les sociétés minières font preuve de leadership dans les domaines suivants :

Relations avec les collectivités.

Pratiques environnementales de calibre mondial.

Santé et sécurité du personnel et des collectivités avoisinantes.

Créée en 2004 par l'Association minière du Canada, l'initiative a pour principal objectif de permettre aux entreprises minières de répondre aux besoins de la société en matière de produits minéraux, métalliques et énergétiques de manière responsable sur les plans social, économique et environnemental.

L'initiative VDMD exige ce qui suit :



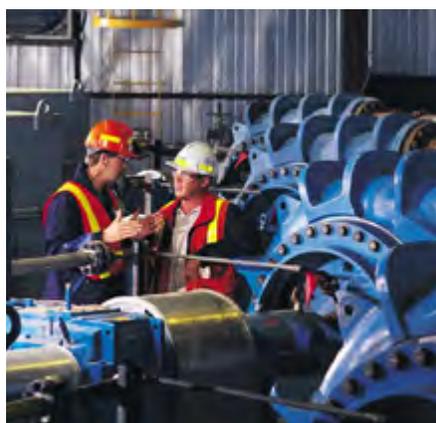
Responsabilité

Les membres de l'AMC sont tenus de participer à l'initiative VDMD. De plus, l'Association minière de la Colombie-Britannique et l'Association minière du Québec travaillent actuellement à sa mise en oeuvre auprès de leurs membres. Des évaluations sont menées à l'échelle des établissements où l'activité minière a lieu; le programme VDMD est le seul au monde à remplir cette fonction dans notre secteur.



Transparence

Chaque année, les sociétés minières doivent publier le rendement de leurs installations par rapport à 23 indicateurs dans le *Rapport d'étape VDMD*. Les résultats sont vérifiés par un tiers tous les trois ans.



Crédibilité

L'initiative VDMD est supervisée par une entité indépendante, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCCI). Ce groupe constitué de multiples intervenants a pour mandat de favoriser le dialogue entre les sociétés minières et les communautés d'intérêts, d'améliorer le rendement de l'industrie et d'aider à définir les objectifs de l'initiative VDMD.

Principes directeurs de l'initiative VDMD

En tant que membres de l'Association minière du Canada, nous devons combler de façon responsable les besoins en produits minéraux, métalliques et énergétiques de la société. Pour ce faire, nous procédons à l'exploration, à la découverte, au développement, à la production, à la distribution et au recyclage de ces produits. Nous croyons qu'il nous faut mériter la possibilité de contribuer à la société et de croître dans l'économie où nous évoluons par un engagement manifeste envers le développement durable.*

Ainsi, nos actions doivent révéler une approche responsable envers le rendement social, économique et environnemental qui coïncide avec les priorités changeantes de nos communautés d'intérêts.** Ces actions doivent aussi refléter une vaste gamme de valeurs, comme l'honnêteté, la transparence et l'intégrité, que nous partageons avec nos employés et nos communautés d'intérêts. Elles doivent aussi mettre en évidence nos efforts soutenus envers la protection de nos employés, de nos clients et du milieu naturel.

Nous prouverons notre leadership à l'échelle internationale :

- en faisant participer les communautés d'intérêts à la conception et à l'instauration de notre initiative Vers le développement minier durable;
- en recherchant, en provoquant et en appuyant, de façon proactive, des discussions sur nos activités;
- en encourageant le leadership dans nos sociétés afin d'atteindre une gestion responsable des ressources durables sans égard au lieu d'exploitation;
- en intégrant l'excellence, la transparence et la responsabilité à chaque aspect de nos activités;
- en protégeant la santé et la sécurité de nos employés, de nos entrepreneurs et de nos collectivités;
- en contribuant aux initiatives mondiales qui visent à promouvoir la production, l'utilisation et le recyclage des minéraux et des métaux de façon sécuritaire et respectueuse à l'égard de l'environnement;
- en essayant de minimiser l'incidence de nos activités sur l'environnement et la biodiversité, à toutes les étapes de l'exploitation, depuis l'exploration jusqu'à la fermeture;
- en collaborant avec les communautés d'intérêts pour traiter les enjeux liés au legs du passé, tels que les mines orphelines ou abandonnées;
- en s'améliorant continuellement par l'adoption de nouvelles technologies, innovations et meilleures pratiques dans tous les secteurs de nos activités.

Pour chaque aspect de nos activités, nous allons :

- respecter les droits de la personne et traiter les gens avec qui nous faisons affaire avec justesse et dignité;
- respecter les cultures, les mœurs et les valeurs des gens avec qui nous devons interagir;
- Reconnaître et respecter la contribution, les préoccupations et le rôle particuliers des Autochtones (Premières nations, Inuits et Métis) et des peuples autochtones du monde entier;
- faire des affaires dans les limites de l'éthique;
- nous conformer aux lois et règlements de chaque pays où nous sommes présents et nous allons instaurer des normes qui refléteront notre respect des principes directeurs et des meilleures pratiques internationales;
- encourager les collectivités à participer aux occasions offertes par les nouveaux projets d'exploitation minière et par les projets existants;
- être sensibles aux priorités, aux besoins et aux intérêts collectifs tout au long des étapes d'exploration, de développement, d'exploitation et de fermeture de sites miniers;
- offrir des avantages permanents aux collectivités locales par l'entremise de programmes durables destinés à améliorer les normes économiques, environnementales, sociales, éducatives et de soins de santé qu'elles chérissent.

* L'AMC s'inspire de la définition du développement durable de la Commission Brundtland de 1987 : « Toute forme de développement qui permet de combler les besoins de l'heure sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ».

** Le terme « communauté d'intérêts » fait référence à l'ensemble des personnes et des groupes qui ont ou qui pensent avoir un intérêt dans la gestion des décisions sur nos activités qui peuvent avoir une incidence sur eux. Cela comprend les employés, les contractants, les autochtones, les membres de la collectivité minière, les fournisseurs, les clients, les organismes environnementaux, les gouvernements, les milieux financiers et les actionnaires.

Message de la présidente de l'équipe de direction de l'initiative VDMD et du président et chef de la direction de l'AMC

Voici le *Rapport d'étape VDMD 2016*. Nous sommes heureux de vous présenter ce rapport qui étudie de façon approfondie le rendement de nos membres au cours de l'année 2015 sur les plans environnemental et social.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS 2015

Le présent rapport comprend les résultats VDMD 2015 de 62 établissements appartenant à 22 de nos sociétés membres, dont six ont fait l'objet d'une vérification externe dans le cadre du cycle de vérification externe de trois ans du programme. Deux mines ont publié leur rendement pour la première fois et sont incluses dans les graphiques globaux de chacun des protocoles.

Encore une fois, nous avons noté des améliorations pour tous les protocoles :

- 85 % des établissements déclarent posséder un système de gestion complet pour la consommation d'énergie et les émissions, contre 75 % en 2014.
- Plus de 90 % des établissements ont atteint au moins le niveau A pour tous les indicateurs du protocole de gestion des résidus.
- 86 % des entreprises et des installations ont déclaré suivre un plan de gestion des crises respectant les critères du protocole de planification de la gestion de crises (83 % en 2014).
- Dans 95 % des cas, un dialogue constructif a été établi avec les communautés d'intérêts.
- La haute direction de 71 % des établissements s'est engagée envers la conservation de la biodiversité.
- Tous les établissements utilisent un système de gestion de la santé et de la sécurité.

PARTICIPATION ACCRUE À L'INITIATIVE

La participation à l'initiative continue d'augmenter parmi les membres de l'AMC et même ailleurs. Après avoir officiellement adopté l'initiative VDMD pour ses membres en 2014, l'Association minière du Québec (AMQ) a passé l'année 2015 à préparer ses membres à la publication de leurs résultats et aux vérifications externes. L'Association minière de la Colombie-Britannique (MABC), qui adhère également au programme, continue d'aider ses membres à le mettre en oeuvre et a mis en place un programme de mentorat permettant aux sociétés qui ont de l'expérience avec l'initiative VDMD d'aider celles qui commencent à peine à participer.

En 2015, lorsque l'association minière de Finlande (FinnMin) a adopté le programme VDMD, nos normes canadiennes de durabilité ont fait leur apparition sur la scène internationale. Depuis la signature du contrat de licence en novembre 2015, FinnMin travaille à la mise en oeuvre du programme en traduisant la documentation du programme vers le finnois et en organisant des séances de formation pour ses sociétés membres. FinnMin a également créé deux nouveaux protocoles sur la fermeture de mines et la gestion de l'eau pour ses membres. En 2016, l'association minière nationale de l'Argentine (Cámara Argentina de Empresarios Mineros, ou CAEM) est devenue la deuxième association de l'extérieur du Canada à adopter le programme VDMD.

GESTION DES RÉSIDUS

En 2015, après l'incident de la mine du mont Polley, l'AMC s'est efforcée de remplir son engagement de passer en revue tous les éléments de l'initiative VDMD liés à la gestion des résidus pour s'assurer qu'ils représentent des pratiques exemplaires. Tout au long de l'année, le groupe de travail indépendant sur la gestion des résidus dans le cadre de l'initiative VDMD a mené une analyse poussée des exigences du programme en matière de gestion des résidus, ainsi que des guides et du protocole de gestion des résidus de l'AMC. En novembre 2015, le groupe de travail indépendant a présenté à l'AMC son rapport final comprenant 29 recommandations visant à renforcer les exigences et instructions du programme VDMD. Depuis ce temps, nous travaillons à la mise à jour du protocole VDMD de gestion des résidus et des guides qui s'y rattachent en vue de mettre en oeuvre toutes les recommandations du groupe.

Parallèlement aux travaux du groupe indépendant, le Groupe de travail sur les stériles de l'AMC a également effectué une analyse approfondie du programme VDMD.



Bien que les deux analyses aient été menées indépendamment, il y avait de nombreux recoupements entre les recommandations du Groupe de travail sur les stériles et les conclusions de l'analyse du groupe de travail indépendant sur la gestion des résidus.

La mise en application des recommandations du Groupe de travail sur les stériles et du groupe de travail indépendant sur la gestion des résidus a déjà entraîné plusieurs améliorations au protocole VDMD de gestion des résidus. En 2016, le conseil d'administration de l'AMC a approuvé une vague de changements reflétant tous des recommandations prioritaires du groupe indépendant. Cette année, avec l'aide du Groupe consultatif des communautés d'intérêts, l'AMC et ses membres travaillent à la mise en application des autres recommandations du rapport du groupe de travail indépendant.

De plus, le Groupe de travail sur les stériles de l'AMC assure la révision des guides sur les résidus miniers pour accorder plus d'importance aux aspects techniques de la gestion des résidus, en particulier ceux qui sont essentiels à la stabilité physique et chimique des parcs à résidus miniers. La publication de la version améliorée du *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* est prévue en 2017.

NOUVEAU CADRE STRATÉGIQUE POUR LA GESTION DE L'EAU

En 2015, l'AMC a publié un nouveau cadre stratégique VDMD pour la gestion de l'eau qui reflète l'évolution continue du programme VDMD et l'engagement croissant de nos membres envers l'environnement et les communautés où ils sont établis. Le nouveau cadre s'ajoute aux engagements décrits dans les principes directeurs de l'initiative VDMD et comprend 13 éléments qui viennent renforcer l'engagement des membres envers les pratiques durables. En adoptant ce cadre stratégique, les membres de l'AMC s'engagent à suivre des politiques et des pratiques responsables en matière de gestion de l'eau. Ces engagements comprennent la reconnaissance et la gestion des risques, la recherche d'occasions de conserver l'eau et la considération des besoins des autres utilisateurs et de l'écosystème dans le cadre de la gestion de l'eau. Ils s'engageront auprès de leurs communautés d'intérêts pour mieux comprendre leurs besoins et leur utilisation de l'eau et pour gérer les conséquences possibles de leurs activités sur les ressources en eau. Le cadre comprend également des engagements portant sur la gestion transparente et responsable de l'eau, notamment au moyen de la publication de rapports sur le rendement des sociétés à ce chapitre.

GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

Tout au long de 2015, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts a continué de jouer un rôle-clé pour assurer le succès de l'initiative VDMD. Il a sélectionné Mines Agnico Eagle et Taseko pour l'examen post-vérification, ce qui a donné lieu à des discussions intéressantes sur des sujets variés, comme les façons pour les entreprises d'évaluer l'efficacité de leurs activités au sein de la communauté, et de se préparer et s'adapter au changement climatique. Comme le décrit le message annuel du GCCI à la page 7, le groupe continue en 2016 à faire progresser l'industrie par rapport à ces enjeux importants.

Voici donc le *Rapport d'étape VDMD 2016*. Bonne lecture!



Louise Grondin

Louise Grondin
Mines Agnico Eagle Limitée
Présidente de l'équipe de direction de l'initiative VDMD*



Pierre Gratton

Pierre Gratton
Président et chef de la direction
Association minière du Canada

* Louise Grondin a quitté ses fonctions de présidente de l'équipe de direction de l'initiative VDMD en 2016. Peter Read, de Syncrude Canada, a été désigné comme nouveau président en 2016.

Message du Groupe consultatif des communautés d'intérêts

Le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCCI) est un groupe indépendant qui représente des intérêts multiples et qui rassemble des intervenants des collectivités autochtones, de communautés dans lesquelles l'industrie est active, d'ONG environnementales et sociales, de syndicats et d'institutions financières. Plusieurs représentants du conseil d'administration de l'AMC siègent au GCCCI comme membres d'office pour représenter l'industrie minière lors des discussions. Le Groupe permet aux communautés d'intérêts et aux membres de l'AMC de discuter et de collaborer pour régler des problèmes communs.

🔗 Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur le GCCCI sur le site www.mining.ca/fr/vdmd

Ce message recueille les réflexions indépendantes des membres du GCCCI n'appartenant pas à l'industrie minière sur les enjeux prioritaires et les progrès réalisés depuis le message précédent. Il traite de la réunion d'octobre 2015 à Saskatoon, de celle de mars 2016 à Toronto et de toutes les activités entre les deux.

Cette année, le GCCCI a formé des équipes qui rempliront un rôle proactif pour établir le calendrier des réunions et faire progresser les travaux liés aux enjeux prioritaires.

Le message survole les sujets suivants :

- Changement climatique (dirigé par une équipe nommée par le GCCCI)
- Efficacité de l'engagement communautaire (dirigé par une équipe nommée par le GCCCI)
- Résidus miniers (selon le rapport d'un membre du GCCCI ayant fait partie du groupe de travail indépendant sur la gestion des résidus)
- Résumé des révisions post-vérification de Taseko Mines et de Mines Agnico Eagle

GRUPE DE TRAVAIL DU GCCCI SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Tout au long de la dernière année, le GCCCI a été très actif dans le domaine du changement climatique. En octobre 2015, deux membres du GCCCI ont dirigé un entretien sur le changement climatique. Le GCCCI a participé à un exercice de réflexion « idéaliste » visant à mettre au défi et encourager l'AMC et ses membres à adopter une approche plus holistique et plus durable du changement climatique tel qu'il est perçu par les membres du GCCCI. Ces derniers ont aussi eu l'occasion de découvrir les innovations actuelles et à venir des membres de l'AMC pour faire face au changement climatique.

Le GCCCI a également consacré une bonne partie de sa réunion de mars 2016 au changement climatique. Le nouveau gouvernement fédéral ayant renouvelé son engagement envers le changement climatique, élaboré un plan d'action à cet égard avec les provinces et territoires et adhéré à l'historique Accord de Paris, le GCCCI s'est concentré sur les difficultés et les occasions que présente le contexte actuel. Quatre experts ont participé à la réunion qui a donné lieu à une discussion animée sur les occasions liées au changement climatique pour l'industrie minière. La réunion incluait aussi des présentations par Toby Heaps (Corporate Knights), James Larson (Centre d'innovation en matière d'énergie, District de la découverte MaRS), Steve Coupland (Association nucléaire canadienne) et Nicholas Séguin (TUGLIQ Énergie). Le GCCCI a visionné une courte vidéo sur les éoliennes de Glencore à la mine Raglan, dans le nord du Québec. Par ailleurs, le projet a remporté le prix VDMD en excellence environnementale 2016.

L'AMC a donné aux membres du GCCCI l'occasion de commenter le document Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques, y compris la tarification du carbone. Le document a été publié en avril 2016. Le groupe de travail du GCCCI sur le changement climatique a rédigé et publié sa propre déclaration consultative sur les changements climatiques lors de la réunion d'octobre. Les membres du GCCCI ont passé en revue la déclaration et émis des commentaires détaillés. L'objectif de la déclaration est de permettre à l'AMC et à ses membres de bien comprendre les occasions relevées par le GCCCI en lien avec l'engagement de l'AMC envers le changement climatique dans six principaux domaines : l'exploitation, les communautés locales et autochtones, les chaînes d'approvisionnement, les relations avec le public et les décideurs, la divulgation des risques rattachés au climat et des possibilités qui en découlent, ainsi que le programme VDMD. Cette déclaration encouragera l'AMC à considérer ses travaux dans le domaine climatique d'un œil nouveau, en tenant compte des éléments d'atténuation, d'adaptation et de résilience. La déclaration consultative figure à la page 11 de ce rapport.



EFFICACITÉ DE L'ENGAGEMENT ENVERS LES AUTOCHTONES ET LES COMMUNAUTÉS

Le GCCI continue de se pencher sur les indicateurs VDMD et cherche à mesurer l'efficacité des systèmes de gestion, en commençant par le protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités. En 2015, entre les réunions d'octobre et de mars, quatre membres du GCCI ont travaillé ensemble de manière informelle pour jeter un regard critique sur les moyens d'évaluer l'efficacité des systèmes d'engagement envers les Autochtones et les communautés. Les objectifs sont de revoir les indicateurs VDMD actuels et les méthodes d'évaluation et de déclaration qui s'y rattachent, de déterminer leur efficacité et de recommander des améliorations au besoin. Le but de l'exercice est de s'assurer que le cadre VDMD permet aux entreprises de travailler efficacement dans le domaine de l'engagement envers les Autochtones et les communautés en vue de bien mener et évaluer leurs activités et de déclarer leur rendement.

Le GCCI souhaitait que ces travaux se poursuivent en 2016 en vue de pouvoir présenter des recommandations fermes lors de la réunion de l'automne 2016.

RÉSIDUS MINIERS

La gestion des résidus miniers demeure un important sujet d'actualité pour le GCCI, surtout depuis la défaillance de la digue à stériles de la mine du mont Polley en 2014.

Pendant toute l'année 2015, Alan Young, membre de longue date du GCCI ayant récemment quitté ses fonctions, a travaillé avec le groupe de travail indépendant sur la gestion des résidus. Après l'incident du mont Polley, le GCCI a été chargé de déterminer si les exigences de l'initiative VDMD pouvaient être modifiées et renforcées afin de favoriser l'atteinte de l'objectif « zéro incident majeur ». Pendant six mois, le groupe indépendant a examiné le protocole VDMD de gestion des résidus et les guides qui s'y rattachent et fourni des recommandations à l'AMC sur les moyens d'améliorer la gestion des résidus et les exigences de rendement. Le groupe de travail cherchait également des moyens d'améliorer l'engagement auprès des communautés touchées par les enjeux de gestion des résidus miniers et de s'assurer que le protocole et les guides permettent une amélioration sur les plans de la transparence et de la responsabilisation. Les 29 recommandations du groupe de travail se trouvent dans le rapport final du groupe, accessible à la page www.mining.ca/fr/ressources/rapports. Le conseil d'administration de l'AMC a accepté toutes les recommandations et s'est engagé à déclarer l'état de leur mise en œuvre à mesure qu'elle adopte des changements. Le GCCI surveillera l'évolution de la situation et continuera de donner des conseils.

En plus de consacrer toute la réunion de mars 2015 au sujet des résidus miniers (comme le décrivait le message de l'année précédente), le GCCI a sélectionné les stériles comme principal enjeu à examiner lors des révisions post-vérification de Mines Agnico Eagle et de Taseko à la réunion d'octobre 2015.

À la réunion de mars 2016, le GCCI a aussi consacré du temps à la revue des recommandations du groupe de travail et fourni des conseils en lien avec deux des recommandations reçues :

1. comment organiser les divers aspects de l'engagement communautaire dans l'ensemble des protocoles; et
2. faut-il enlever les niveaux C et B du protocole de gestion des résidus et/ou exiger des installations qui n'ont pas encore atteint le niveau A qu'elles élaborent des plans d'action pour atteindre au moins ce niveau.

APERÇU DE LA RÉVISION POST-VÉRIFICATION DU GCCI ET DE LA VISITE AUX INSTALLATIONS DE CAMECO

Révision post-vérification 2015

La révision post-vérification (RPV) représente une part importante du mandat du GCCI. Elle vise à tester un échantillon des résultats VDMD vérifiés d'une entreprise pour déterminer de quelle manière les systèmes de l'établissement entraînent une amélioration du rendement et pour donner lieu à des discussions sur les sujets jugés pertinents par le GCCI. Cette révision a toujours représenté une précieuse occasion d'examiner les données d'un établissement et d'une entreprise, non seulement pour les besoins de l'évaluation des résultats VDMD, mais pour permettre au GCCI de mieux comprendre les réussites des entreprises et les difficultés qu'elles doivent surmonter dans des domaines particuliers. En 2015, le GCCI a sélectionné Taseko Mines et Mines Agnico Eagle pour la RPV. Consultez le rapport de RPV à l'adresse www.mining.ca/fr/ressources/rapports.

Taseko a acheté la mine de Gibraltar, sa seule mine actuellement en exploitation, en 1999. La mine était fermée à l'époque, mais Taseko l'a rouverte en 2004. Située près de Williams Lake, en Colombie-Britannique, la mine de Gibraltar est la deuxième plus grande mine à ciel ouvert au Canada. Elle produit du cuivre et du molybdène.



Taseko a entrepris un processus de modernisation majeur depuis la réouverture de la mine et travaille actuellement à la mise en œuvre des indicateurs VDMD et à l'établissement de relations constructives avec Williams Lake et les communautés avoisinantes. L'entreprise a dit vouloir travailler avec l'AMC sur les enjeux des relations avec les communautés et de l'engagement communautaire. Taseko mène plusieurs projets d'exploration et de développement en Colombie-Britannique, y compris le projet New Prosperity. Taseko, comme d'autres sociétés minières établies ou qui comptent s'établir en Colombie-Britannique (ou peut-être ailleurs), est directement concernée par la décision récente de la Cour suprême du Canada pour le cas de la nation Tsilhqot'in et ses implications sur la façon d'établir le statut de terre autochtone.

Mines Agnico Eagle, par opposition, exploite de nombreuses mines au Canada et à l'étranger et se spécialise dans la production d'or. Ses installations dans le nord-ouest du Québec (la mine Malarctic entre autres) et au Nunavut (la mine de Meadowbank et le projet Meliadine) conviennent particulièrement bien à l'environnement canadien. Agnico Eagle est arrivée récemment dans le nord-ouest du Québec, mais la région possède une histoire complexe d'exploitation minière qui remonte au début du 20^e siècle. Les problèmes sociaux, économiques et culturels ainsi que les relations avec les communautés autochtones représentent une part importante de cette histoire et sont des éléments pertinents pour le travail du GCCI. À Meadowbank (et probablement à Meliadine, au cours des prochaines années), Agnico Eagle acquiert une expérience considérable en exploitation minière dans le nouvel environnement institutionnel et culturel du Nunavut, et se trouve en position d'explorer et de discuter de bon nombre des enjeux rattachés aux ententes sur les répercussions et les avantages et à leur mise en œuvre.

Le groupe de travail de la RPV du GCCI a choisi d'évaluer les entreprises dans les domaines suivants :

- **Efficacité de l'engagement envers les Autochtones et les collectivités** : même si les entreprises possèdent un système pour établir des relations avec les collectivités, comment savoir s'il fonctionne? Comment mesurer l'efficacité de vos activités dans ce domaine?
- **Changement climatique** : bon nombre de membres du GCCI souhaitent que les entreprises prennent davantage de mesures pour le changement climatique – que leur lutte contre le changement climatique soit plus manifeste et fasse l'objet d'une meilleure planification.
- **Résidus miniers** : comme la mine Gibraltar de Taseko se trouve près de la mine du mont Polley, le GCCI voulait connaître les répercussions de l'incident pour Taseko ainsi que les plans à long terme (permanents) de l'entreprise en matière de gestion des résidus.
- **L'importance de l'initiative VDMD** : comment les entreprises s'assurent-elles que le programme VDMD ajoute de la valeur à leur exploitation?

Réunion d'octobre 2015 à Saskatoon et dans le nord de la Saskatchewan

Depuis 2011, le GCCI s'est réuni dans d'importantes régions minières du Canada pour ses réunions d'automne. Cette année, le GCCI s'est rendu à Saskatoon en octobre pour la réunion tenue par Cameco. Le GCCI a visité les installations de Cameco à la rivière McArthur et au lac Key, dans le nord de la Saskatchewan, et rencontré certaines des communautés d'intérêts de Cameco à Saskatoon. Il s'agissait de la première occasion qui se présentait au GCCI pour se familiariser directement avec les enjeux sociaux et économiques rattachés aux méthodes modernes d'extraction d'uranium. Bon nombre des employés de ces installations sont issus des communautés des Cris, des Dénés et des Métis, et l'entreprise offre un programme complexe de navette aérienne dans une trentaine de communautés. Le GCCI s'est penché sur de nombreux rapports et programmes continus reflétant un éventail complexe d'enjeux sociaux et économiques. Notons entre autres un partenariat pour la surveillance de la vitalité de la communauté dont le GCCI a appris l'existence lors de sa rencontre avec les intervenants locaux et qui représente un modèle de partenariat très intéressant. Au-delà des enjeux sociaux et économiques, les questions environnementales jouent évidemment un rôle central dans l'établissement de relations entre l'industrie de l'extraction d'uranium et les collectivités, même si elles ne faisaient pas partie des principaux sujets traités. Vous pouvez accéder au rapport complet de la réunion d'octobre 2015 à la page www.mining.ca/fr/ressources/rapports.

CONCLUSION

Cette année, le GCCI a commencé à s'engager de façon plus concrète. Les membres du GCCI ont proposé leurs idées et leurs approches en lien avec certains enjeux importants comme l'efficacité de l'engagement communautaire et le changement climatique en plus d'assumer un rôle plus actif dans la planification des réunions et l'organisation de certaines séances. Nous comptons continuer de faire progresser ces enjeux, espérant pouvoir favoriser et améliorer le rendement au sein de l'industrie minière, et nous discuterons de cette nouvelle approche lors de la réunion d'octobre 2016.



Groupe consultatif des communautés d'intérêts

CATÉGORIE DU GCCI		REPRÉSENTANT
ONG à vocation sociale, y compris les organisations religieuses.	Personnes qui représentent la société civile et qui connaissent bien les problèmes associés à la justice sociale.	Joy Kennedy
Communications et médias	Experts qui analysent la réputation de l'industrie et la perception du public.	Claudine Renaud*
Peuples autochtones	Personnes qui représentent les intérêts des Métis, des Premières Nations et des Inuits.	Dan Benoit Chef Earl Klyne Theresa Hollet
ONG à vocation environnementale	Experts en matière d'environnement et promoteurs de la protection de l'environnement.	Alan Young* Nathan Lemphers
Développement international	Experts en développement responsable visant à combattre la pauvreté et à rehausser le niveau de vie de la population.	Philip Oxhorn
Développement économique et communautaire	Experts en développement des affaires au sein des communautés et en matière d'interactions entre les collectivités et les installations minières.	Tim Johnston Chef David Walkem
Finance et investissement	Experts en matière de finance et d'investissement responsable sur le plan social.	Stephen Kibsey
Main-d'œuvre	Experts en matière de sécurité qui comprennent les besoins et intérêts des travailleurs.	Doug Olthuis
Experts	Le Groupe peut sélectionner des experts pour régler des problèmes spécifiques.	Alan Penn* Luc Zandvliet Maya Stano**
Représentants de l'industrie	L'industrie est représentée par quatre membres du conseil de l'AMC, un représentant du secteur de l'exploration et le président et chef de la direction de l'AMC. On encourage fortement d'autres membres du conseil de l'AMC à assister aux séances en tant qu'observateurs. Les membres du personnel de l'AMC participent en tant que personnes-ressources.	Pierre Gratton Louise Grondin* Scott Yarrow Peter Read Mark Travers* Cory McPhee** Glen Koropchuk* Mark Wiseman** Michel Julien**

* A quitté le GCCI en 2016.

** S'est joint au GCCI en 2016.

Relever le défi : déclaration consultative du GCCI sur les changements climatiques

OBJECTIF

Le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (le « Groupe ») de l'Association minière du Canada (« AMC »), dans le cadre de son mandat, vise à :

- conseiller et favoriser les améliorations dans l'industrie minière canadienne en matière de rendement social, environnemental et économique; et
- indiquer au conseil d'administration de l'AMC, à des fins de planification stratégique, les enjeux prioritaires actuels et émergents (environnementaux, sociaux, culturels et économiques) auxquels le secteur est confronté.

Dans cette optique et conformément aux responsabilités qui lui sont confiées, le Groupe est heureux de présenter la Déclaration consultative sur les changements climatiques suivante à l'AMC et à ses membres. Cette déclaration s'appuie sur la publication récente de l'AMC *Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques* et en élargit la portée.

INTRODUCTION

Les changements climatiques constituent une préoccupation mondiale. Leurs répercussions font peser des menaces croissantes sur les collectivités locales et autochtones, les écosystèmes vulnérables, les activités économiques (notamment l'exploitation minière) et la sécurité des nations. L'adoption de mesures pour s'attaquer aux changements climatiques, en atténuer les incidences et renforcer la résilience des écosystèmes offre la possibilité de diminuer les impacts à long terme, de réduire au minimum les coûts nécessaires pour les futures modifications et de générer des avantages sociaux et économiques, à la fois d'intérêt public et privé – que leur orientation soit locale, régionale, nationale ou internationale.

Les récents engagements du gouvernement fédéral canadien et de la communauté internationale, notamment l'Accord de Paris des Nations Unies, servent de déclencheurs à des politiques et à des activités novatrices axées sur la lutte aux changements climatiques et sur l'atténuation de leurs répercussions. Le Groupe met au défi l'AMC et ses membres et les invite fortement à demeurer des chefs de file et à innover :

- en réduisant les émissions;
- en mobilisant les intervenants, les détenteurs de droits et les groupes d'intérêts autochtones régionaux;
- en cherchant activement des façons efficaces d'atténuer les répercussions des changements climatiques;
- en concentrant les efforts sur la réussite d'une transition juste et d'une adaptation appropriée visant la résilience à long terme; et
- en mettant au défi les partenaires des chaînes d'approvisionnement et les investisseurs de soutenir ces efforts.

Pour ce faire, le Groupe propose dans le présent document des idées et des actions précises pour aider l'AMC et ses membres à tirer parti des progrès déjà réalisés en matière de lutte aux changements climatiques, et pour orienter les projets en ce qui a trait à la planification, à la gestion et à l'exploitation des mines et activités connexes dans ce contexte mondial en évolution.

APPELS À L'ACTION

1. Initiative Vers le développement minier durable

Fondement : L'initiative Vers le développement minier durable (« VDMD ») de l'AMC est axée sur une amélioration continue crédible et qui répond aux attentes des communautés d'intérêts. L'évolution continue de l'initiative VDMD fournit des occasions de surpasser les efforts actuellement déployés et d'en élargir la portée en matière de changements climatiques. Ainsi, l'urgence de la situation présente, les exigences gouvernementales de plus en plus strictes relatives à la production de rapports et les occasions qui s'offrent de faire preuve de leadership proactif en ce qui a trait à la lutte aux changements climatiques peuvent être prises en compte.



En conséquence, le Groupe présente les recommandations suivantes à l'AMC et à ses membres :

- Dans le cadre de la mise en œuvre des priorités stratégiques de l'AMC, passer systématiquement en revue le programme VDMD, notamment tous les documents qui s'y rapportent (c.-à-d. les principes directeurs, les protocoles, les cadres de travail et les guides), intégrer explicitement la prise en compte des changements climatiques et y faire référence – atténuation des répercussions, adaptation et mesures de résilience comprises;
- Dans les guides relatifs à l'initiative VDMD, inclure des listes de référence aux outils appropriés pour l'évaluation des risques associés au climat et leur divulgation;
- Rehausser les attentes des membres de l'AMC en ce qui a trait aux changements climatiques afin de satisfaire au moins aux exigences de niveau A du protocole de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES, particulièrement en matière de rendement. De plus, envisager de faire des exigences de niveau AAA figurant actuellement dans le protocole – telles que surpasser le rendement et l'efficacité énergétiques, ainsi que la déclaration des émissions de GES du champ d'application 3 – des exigences nécessaires à l'obtention du niveau de rendement AA. Un niveau de rendement AAA optimisé pourrait comprendre des mesures additionnelles, telles que démontrer la mise en œuvre des Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques de l'AMC, divulguer obligatoirement les risques associés au climat et mettre sur pied les initiatives requises liées à l'éducation et à la formation en matière de réduction des émissions;
- Au fil de l'évolution de l'initiative VDMD, intégrer les termes appropriés associés au climat, les définitions et les critères dans tous les autres protocoles, particulièrement dans ceux sur la gestion de la conservation de la biodiversité, sur la gestion des résidus, sur la gestion de crises et sur l'eau (après approbation); et
- Intégrer les considérations, les termes et les exigences ayant trait aux changements climatiques aux cadres portant sur les relations avec les Autochtones et les collectivités, la santé et sécurité, la fermeture de mines et la gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES.

2. Niveau opérationnel

Fondement : Les sites miniers, les usines de traitement (c.-à-d. de transformation) et les fonderies ont toujours été axés sur la réduction des émissions et sur les activités liées à l'efficacité énergétique. Bien que les améliorations en matière d'efficacité aient déjà permis de réduire considérablement les émissions, les mesures au niveau opérationnel – axées sur l'amélioration continue – devraient demeurer un volet important de toute mesure supplémentaire ciblant les changements climatiques.

En conséquence, le Groupe présente les recommandations suivantes à l'AMC et à ses membres :

- Mettre en œuvre et intégrer de manière active le recours aux technologies de production et de stockage de l'énergie – dont les coûts sont concurrentiels, qui créent de la valeur et à faible empreinte carbone – pour les activités sur les sites miniers (c.-à-d. répandre l'utilisation de ces technologies au-delà des projets de démonstration, dans la mesure du possible);
- Effectuer des évaluations des risques associés aux changements climatiques qui tiennent compte des risques directs et indirects – notamment recul du pergélisol, fréquence et ampleur accrues des sécheresses, inondations, chutes de neige et feux de friches – à toutes les étapes de la conception et de la planification des sites miniers;
- Mettre en œuvre des mesures d'adaptation appropriées fondées sur les évaluations des risques en tenant compte également des grandes incertitudes que suscite la modélisation des risques associés aux changements climatiques; et
- Mobiliser, éduquer et responsabiliser les travailleurs des sites miniers pour qu'ils se penchent sur les risques possibles que posent les changements climatiques et sur des solutions créatives.

3. Collectivités locales et autochtones

Fondement : Les collectivités locales, éloignées et autochtones sont souvent les premières à subir les répercussions – souvent les plus importantes – des changements climatiques. De même, les coûts d'énergie sont souvent élevés, l'utilisation d'énergie tributaire de sources à forte empreinte carbone et les sources d'énergie peu fiables. Ces situations présentent une occasion importante pour l'AMC et ses membres de collaborer avec le gouvernement, l'industrie et les collectivités locales et autochtones afin de traiter ces facteurs d'insécurité.

En conséquence, le Groupe présente les recommandations suivantes à l'AMC et à ses membres :

- Aider les collectivités locales et autochtones en améliorant les solutions de production et de stockage d'énergie renouvelable;
- Renforcer les capacités des entreprises locales et autochtones à entretenir des infrastructures d'énergie propre sur les sites miniers ou à proximité; et
- Au besoin, contribuer au renforcement des capacités à mettre en place un approvisionnement alimentaire qui soit durable, local, de qualité et efficace sur le plan énergétique.

4. Chaînes d'approvisionnement

Fondement : L'industrie minière peut jouer un rôle important en se positionnant stratégiquement elle-même comme un fournisseur de minéraux et de métaux qui sont essentiels à la transition vers un avenir à faible empreinte carbone. Il est possible de tirer parti des avantages possibles associés à une chaîne d'approvisionnement mondiale – et d'en réduire au minimum les risques – de façon à occasionner un changement positif sur les plans économique, social, et environnemental, tout en créant en parallèle un marché en croissance pour ces produits essentiels.

En conséquence, le Groupe présente les recommandations suivantes à l'AMC et à ses membres :

- Tirer parti du travail du Conseil canadien de l'innovation minière et se servir du pouvoir d'achat de ses membres pour encourager les fournisseurs à offrir des produits dont les coûts sont concurrentiels, qui créent de la valeur et à faible empreinte carbone (p. ex. équipements d'exploitation minière électriques à faible empreinte carbone et technologie de stockage de l'énergie qui satisfont aux besoins des activités en régions éloignées);
- Positionner stratégiquement l'industrie minière comme source clé de métaux pour les producteurs d'énergie renouvelable (p. ex. cuivre et nickel pour les parcs éoliens, lithium et éléments de terres rares pour les batteries de véhicules électriques), les fabricants du secteur des transports durables (p. ex. trains de passagers et autobus) et les carburants à émissions nulles (p. ex. uranium); et
- Évaluer les possibilités qui s'offrent aux sociétés minières et aux associations de l'industrie (AMC comprise) de collaborer, avec des partenaires et des clients, au recyclage et à la réutilisation des produits contenant des métaux et des minéraux.

5. Relations avec le public et les décideurs

Fondement : En matière de changements climatiques, des relations stratégiques et renforcées avec le public et les décideurs peuvent représenter un gain, à la fois de manière plus générale et plus particulièrement pour l'industrie minière. Le partage d'exemples de réussite avec le public peut améliorer l'acceptabilité sociale des activités et encourager l'innovation, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'industrie minière. De plus, le traitement proactif des préoccupations des travailleurs et des collectivités touchés peut contribuer à bâtir la confiance et à réduire les risques d'exposition. Parallèlement, la mobilisation active des décideurs et la mise en place de coalitions avec d'autres intervenants peuvent aider à élaborer et à légitimer une politique qui facilite une juste transition vers la décarbonisation.

En conséquence, le Groupe présente les recommandations suivantes à l'AMC et à ses membres :

- Tirer parti des campagnes existantes de l'AMC et d'autres associations de l'industrie pour éduquer les Canadiens en ce qui a trait aux exemples de réussite et au rôle que joue l'industrie minière dans l'approvisionnement en métaux et en minéraux nécessaires à la décarbonisation de notre énergie et de nos systèmes de transport;
- Contribuer à la promotion des politiques publiques qui stimulent la demande pour les infrastructures à faibles émissions de carbone et établir une tarification du carbone qui reflète les coûts sociaux des changements climatiques tout en demeurant concurrentielle à l'échelle internationale. Le récent document de l'AMC, intitulé *Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques*, représente un excellent exemple de cette approche et nous encourageons l'AMC et ses membres à poursuivre sur cette voie avec d'autres travaux semblables;
- S'harmoniser avec d'autres organismes intéressés afin de définir des objectifs communs visant l'action climatique. Ce modèle – qui a fait ses preuves depuis longtemps pour d'autres enjeux sociaux et environnementaux auxquels l'industrie minière canadienne fait face (p. ex. la Whitehorse Mining Initiative, le Groupe de travail sur la transparence

des recettes, la Devonshire Initiative, l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées et le Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'AMC) – devrait maintenant être adopté pour se concentrer sur les répercussions des changements climatiques sur l'industrie minière et sur les possibilités qui en découlent;

- Préconiser des fonds de transition soutenus par l'industrie et par le gouvernement pour les travailleurs touchés (c.-à-d. les travailleurs qui font face à des emplois de plus en plus précaires, au sous-emploi ou au chômage) et pour les collectivités qui dépendent d'entreprises durement touchées par les politiques d'atténuation des changements climatiques; et
- Reconnaître le besoin de politiques en appui aux travailleurs touchés (dans le secteur minier ou autre), notamment : recyclage professionnel pour de nouvelles occasions d'emploi, souplesse de l'assurance-emploi permettant les transitions d'employés, indemnité de cessation d'emploi et maintien du salaire, préretraite et possibilités de retraite anticipée.

6. *Divulgarion des risques associés au climat et des occasions*

Fondement : Les investisseurs institutionnels axés sur le long terme sont de plus en plus nombreux à encourager les sociétés minières à continuer de mettre au point un processus sérieux de divulgation des risques associés aux changements climatiques et des occasions possibles. Au moment d'évaluer tout type de risque émergent (notamment les changements climatiques), l'élément clé permettant de saisir les répercussions possibles réside dans la disponibilité de renseignements pertinents et exacts, que l'industrie minière s'efforce de fournir.

En conséquence, le Groupe présente les recommandations suivantes à l'AMC et à ses membres :

- Continuer de divulguer les niveaux absolus d'émissions de GES de même que les données correspondantes pertinentes, tout en faisant la promotion de normes internationales uniformes pour en assurer l'exactitude;
- Dans la mesure du possible, segmenter clairement les catégories de dépenses en immobilisations et de dépenses en recherche et développement afin de divulguer efficacement les risques et les occasions. Par exemple, bien que cet exercice soit exigeant, le fait de procéder à la divulgation en distinguant les diverses dépenses en immobilisations – activités poursuivies, nouveaux projets et exigences liées à l'adaptation aux changements climatiques – donnerait accès à des renseignements d'une pertinence déterminante; et
- Continuer de renforcer davantage le processus de divulgation – aux investisseurs et autres intervenants qui tentent d'évaluer la résilience stratégique à long terme des sociétés minières – d'éléments d'information (au-delà des exigences réglementaires actuelles) relatifs aux risques associés aux changements climatiques et aux possibilités offertes (en s'appuyant sur des renseignements qualitatifs et quantitatifs).

Fonctionnement du programme VDMD

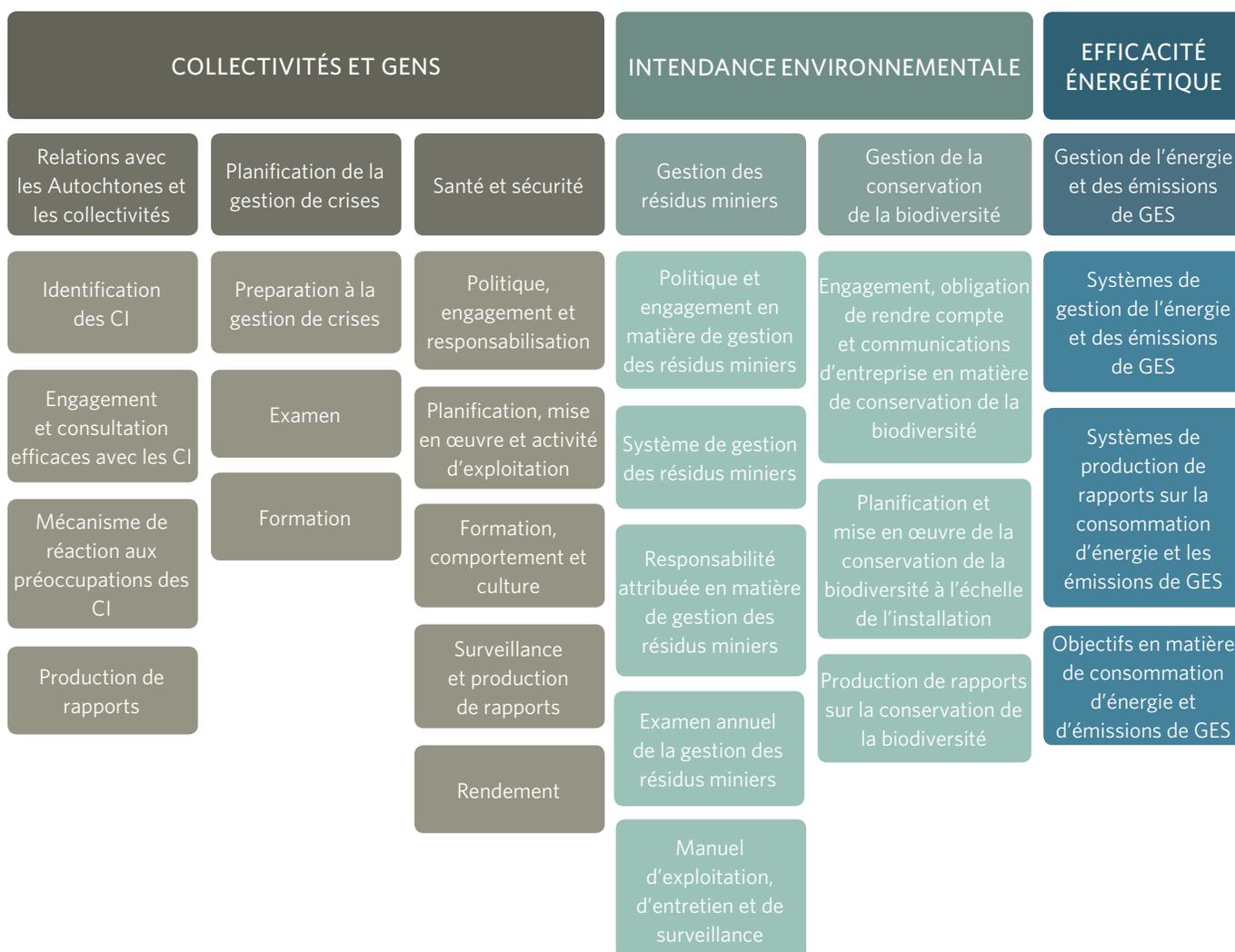
NOS ENGAGEMENTS

Les sociétés minières qui participent à l'initiative VDMD ont manifesté leur engagement envers l'exploitation responsable en adoptant les principes directeurs de l'initiative VDMD. Ces principes directeurs, qui constituent l'essence de l'initiative et représentent l'engagement des sociétés minières envers les collectivités, l'intendance environnementale et l'efficacité énergétique, ont pour but d'offrir des avantages durables aux collectivités et aux générations futures.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS

Pour s'assurer que ces engagements se traduisent par des actions aux installations minières, l'AMC utilise des outils d'évaluation du rendement classés dans trois grandes catégories : collectivités et gens, intendance environnementale et efficacité énergétique. Les protocoles de rendement sont conçus pour aider les entreprises à développer et évaluer leurs systèmes et processus en lien avec d'importants éléments de l'exploitation minière, et à rendre compte aux Canadiens de leur rendement environnemental et social et des moyens à utiliser pour l'améliorer.

Protocoles et indicateurs de rendement de l'initiative VDMD



Chaque protocole de rendement comprend un ensemble d'indicateurs qui portent sur différents éléments du système de gestion. Les installations participantes doivent évaluer leurs pratiques de gestion dans six domaines-clés :



Pour chaque domaine, des protocoles d'évaluation détaillés permettent aux entreprises de s'auto-évaluer en plus de faciliter la mise en application uniforme de l'initiative VDMD dans l'industrie.

Pour chaque indicateur, les installations reçoivent une cote sur une échelle de cinq niveaux en fonction des critères qu'ils ont respectés. En voici la description ci-dessous.

Critères d'évaluation

AAA	Excellence et leadership.
AA	Les systèmes/processus sont intégrés aux décisions de gestion et aux fonctions opérationnelles.
A	Des systèmes/processus ont été élaborés et mis en place.
B	Les interventions ne sont pas entièrement uniformes ou documentées; des systèmes/processus sont prévus et en cours d'élaboration.
C	Aucun système n'est en place; les interventions tendent à être réactives; des procédures existent peut-être, mais ne sont pas intégrées aux politiques et systèmes de gestion.

L'initiative vise à aider les entreprises à atteindre au moins le niveau A, niveau attribué aux installations qui utilisent des pratiques exemplaires pour la gestion des relations avec les Autochtones et les collectivités, la santé et sécurité, la gestion des résidus, la gestion de la conservation de la biodiversité et la gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES. Pour le protocole de la planification de la gestion de crises, les sièges sociaux et installations doivent simplement répondre aux questions par oui ou non.

RAPPORTS ET VÉRIFICATIONS EXTERNES

Les principaux objectifs de l'initiative VDMD sont d'améliorer le rendement et, en démontrant cette amélioration, de gagner la confiance des communautés d'intérêts. Il faut donc s'assurer que les collectivités comprennent l'initiative VDMD et qu'elles peuvent se fier aux rapports de rendement des sociétés minières. Pour établir cette confiance, l'initiative VDMD met en place des vérifications et des mécanismes pour veiller à ce que les résultats déclarés dressent un portrait exact du rendement et des systèmes de gestion de chaque établissement.

Niveaux de vérification externe



Auto-évaluation : les installations effectuent l'auto-évaluation annuelle de leur rendement pour les six protocoles de l'initiative, qui comprennent au total 23 indicateurs. Pour chaque indicateur, elles s'attribuent une cote alphabétique entre le niveau C et le niveau AAA, selon leur rendement. Ces cotes sont indiquées dans la section Rendement VDMD des entreprises du présent rapport. Les nouveaux membres disposent de trois ans pour commencer à publier leurs résultats, ce qui leur donne le temps de former leurs employés pour assurer une mise en application complète.

Le présent rapport inclut les résultats vérifiés à l'externe pour 11 des 62 établissements évalués en 2015.

Vérification externe : tous les trois ans, un fournisseur de services de vérification (FSV) formé effectue un examen critique des auto-évaluations d'une entreprise pour déterminer dans quelle mesure les résultats rapportés par cette dernière sont plausibles. Les FSV sont des auditeurs expérimentés qui n'ont aucun lien avec l'entreprise qui subit l'examen. Ils sont chargés d'appliquer rigoureusement les protocoles et de modifier les cotes de rendement au besoin pour s'assurer qu'elles reflètent bien les pratiques de gestion et le rendement de l'établissement.

Lettre d'assurance du chef de la direction : au cours de l'année de la vérification externe, le chef de la direction de la société ou le plus haut dirigeant au Canada doit remettre à l'AMC une lettre confirmant que la vérification externe a été effectuée conformément au mandat du fournisseur de services de vérification. La lettre est ensuite publiée sur le site Web de l'AMC (www.mining.ca/fr).

Révision post-vérification du GCCI : chaque année, le GCCI, indépendant de l'AMC, sélectionne deux sociétés qui doivent lui présenter et expliquer leurs résultats VDMD. Le GCCI profite de ces discussions pour déterminer si les systèmes utilisés par l'établissement entraînent une amélioration de la performance et de quelle manière. Il détermine les difficultés que les installations doivent surmonter et les étapes à suivre pour le faire.

Mise en œuvre graduelle pour les nouveaux membres : les membres ou installations qui entrent dans la phase de production ont trois ans pour commencer à publier leur rendement VDMD. Cette période d'adaptation donne aux entreprises le temps d'évaluer les écarts par rapport aux critères VDMD et de former le personnel concerné.

PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE GRADUELLE POUR LES NOUVEAUX MEMBRES

1re année : Formation et analyse des écarts

2e année : Déclaration de résultats globaux

3e année : Publication des résultats des installations

4e année : Vérification externe

En 2015, deux installations ont commencé à déclarer leurs résultats VDMD pour la première fois, et leur rendement est incorporé dans les graphiques de résultats globaux de chacun des six protocoles.

PRODUCTION DE RAPPORTS ET PROCESSUS DE VÉRIFICATION POUR LES ÉTABLISSEMENTS À HAUT RENDEMENT

En 2014, un nouveau procédé de production de rapports et de vérification a été créé pour les établissements qui affichent toujours un bon rendement VDMD. Pour ces établissements, ces changements réduisent la charge de travail rattachée à la production de rapports et permettent une plus grande flexibilité pour harmoniser les exigences de la vérification VDMD aux autres activités de vérification obligatoires.

Le nouveau cadre est appliqué de la façon suivante :

Niveau A ou AA vérifié à l'externe

Lorsqu'un établissement atteint le niveau A ou AA à tous les indicateurs d'un protocole (ou s'il répond à toutes les exigences du protocole de planification de la gestion de crises et des communications), l'autoévaluation annuelle devient volontaire pendant trois ans pour les protocoles qui se situent à ces niveaux. L'établissement doit alors subir une nouvelle vérification externe avant la fin de cette période de trois ans. Durant la période de trois ans, les établissements demeurent au même niveau pour les indicateurs vérifiés, mais ils peuvent tout de même déclarer leurs résultats chaque année pour démontrer une amélioration de leur rendement.

Deux cycles pour les niveaux A et AA/vérification externe pour le niveau AAA

Si, pour un protocole donné, un établissement atteint le niveau A ou AA lors de deux cycles de vérification consécutifs, ou s'il atteint le niveau AAA lors d'une vérification, il peut adopter un cycle de vérification réduit pour ce protocole. Il peut donc effectuer une vérification interne et publier une lettre d'assurance signée par son chef de la direction après trois ans. La prochaine vérification externe de cet établissement aurait lieu six ans plus tard.

En 2015, plusieurs entreprises pouvaient adopter le nouveau cadre de déclaration et de vérification pour au moins un protocole. Cependant, la plupart d'entre elles ont décidé de continuer les auto-évaluations dans leurs installations.

GRUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

Le conseil de l'AMC a créé le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCCI) en 2004 pour favoriser la conception et la mise en place de l'initiative VDMD et pour établir un dialogue entre l'AMC et ses communautés d'intérêts au Canada. À ce jour, le GCCCI a tenu 25 réunions officielles et traité de nombreux sujets comme la conservation de la biodiversité, la gestion des résidus, les droits de la personne, le développement international et, plus récemment, le changement climatique et l'efficacité des mécanismes d'engagement communautaire.

Les principaux objectifs du GCCCI sont les suivants :

- Indiquer les problèmes prioritaires émergents et actuels (environnementaux, sociaux, culturels et économiques) qui touchent le secteur.
- Recevoir les commentaires de l'AMC concernant la performance de l'industrie et les problèmes soulevés par les communautés d'intérêts, notamment à l'aide de processus d'engagement communautaire entrepris par des sociétés membres.
- Fournir un endroit qui favorise un dialogue riche et bien informé (à l'échelle nationale) et qui permet à l'AMC et à ses membres de tester les politiques et les approches de l'industrie et de présenter des problèmes afin d'obtenir des conseils (au-delà des éléments de l'initiative VDMD).
- Conseiller et encourager l'AMC et ses membres pour qu'ils améliorent et relèvent la barre sur le plan du rendement environnemental, social et économique.
- Conseiller l'AMC sur les développements et la mise en œuvre continus de l'initiative VDMD et examiner les résultats de cette mise en œuvre.
- Favoriser la compréhension et le soutien des objectifs et des réalisations de l'initiative VDMD dans les communautés d'intérêts de l'AMC.

📄 Pour vous renseigner au sujet du GCCCI, visitez : www.mining.ca/fr/vdmd

Rendement de l'industrie

Comprendre les résultats

Les évaluations de l'initiative VDMD sont effectuées dans les installations même, là où elles sont les plus significatives. En 2006, 15 entreprises ont déclaré le rendement de leurs établissements, et ce nombre est passé à 22 en 2015, pour un total de 62 établissements. Ce rapport comprend les résultats vérifiés de huit sociétés : Hudbay Minerals, New Gold, Shell Canada Énergie, Suncor, Ressources Teck Limitée et Vale.

En 2006, tous les membres de l'AMC ayant rendu compte de leurs résultats ont fait l'objet d'une vérification externe de leur rendement VDMD. Les diagrammes suivants indiquent la proportion d'installations ayant atteint au moins le niveau A en 2006 par rapport à la proportion d'installations ayant atteint au moins un niveau A en 2014 et 2015 pour les relations avec les Autochtones et les collectivités et la gestion des résidus. Le graphique sur le protocole de planification de la gestion de crises indique la proportion d'entreprises et d'installations ayant répondu « oui » pour chaque indicateur. Le graphique sur la gestion de la conservation de la biodiversité et celui sur la santé et sécurité comparent les résultats globaux de 2012, 2014 et 2015, puisque 2012 est l'année repère pour ces deux protocoles. Le graphique pour le protocole de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES compare les résultats globaux de 2013, 2014 et 2015, l'année 2013 servant de référence pour le nouveau protocole à trois indicateurs. Pour voir les résultats détaillés par installation, veuillez consulter la section *Rendement VDMD des entreprises* dans le présent rapport.



Travailleurs de la mine Ekati de Dominion Diamond (Territoires-du-Nord-Ouest).



Rendement de l'industrie

Collectivités et gens

Nos actions doivent révéler une approche responsable envers le rendement social, économique et environnemental qui coïncide avec les priorités changeantes de nos communautés d'intérêts.

– Principes directeurs de l'initiative VDMD

La présente section indique le rendement de nos membres pour les protocoles suivants : relations avec les Autochtones et les collectivités, planification de la gestion de crises et santé et sécurité.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

Le protocole des relations avec les Autochtones et les collectivités évalue les activités et pratiques rattachées aux relations avec les Autochtones et les autres communautés d'intérêts. Pour atteindre le niveau A, l'établissement doit identifier les parties avec qui communiquer, s'assurer que le dialogue demeure constant et constructif, réagir efficacement aux problèmes soulevés par la communauté, et déclarer ses activités dans le domaine de manière ouverte et transparente. La figure 1 décrit les exigences à satisfaire pour atteindre les niveaux A, AA et AAA.

Ce protocole évalue le rendement en fonction de quatre indicateurs :

Indicateur 1 : Identification des communautés d'intérêts

Indicateur 2 : Communication et dialogue efficaces avec les communautés d'intérêts

Indicateur 3 : Mécanismes d'intervention auprès des communautés d'intérêts

Indicateur 4 : Production de rapports

Au cours des premières années de l'initiative VDMD, des mécanismes informels régissaient les activités de nombreux établissements au sein des communautés. En 2006, environ la moitié des établissements participants ont atteint le niveau A, et quelques-uns seulement ont atteint le niveau AAA..

FIGURE 1 - PROTOCOLE DE RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS :
QUELLES SONT LES PRATIQUES RECOMMANDÉES?

AAA	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les communautés elles-mêmes sont invitées à contribuer à l'identification des communautés d'intérêts. ✓ Les communautés d'intérêts contribuent à l'examen des processus de communication. ✓ Des accords sont négociés au besoin avec les peuples autochtones. ✓ Les établissements collaborent avec les communautés d'intérêts pour établir et atteindre des objectifs communs.
AA	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les communautés d'intérêts touchées de façon indirecte ou concernées par des enjeux précis ont été identifiées (par exemple, un organisme national non gouvernemental). ✓ Les besoins des communautés d'intérêts en matière de renforcement des capacités sont cernés pour leur permettre de participer efficacement aux discussions sur les enjeux qui les concernent ou les préoccupent. ✓ De la formation appropriée axée sur des cultures précises est offerte au personnel désigné. ✓ Les communautés d'intérêts ont l'occasion de s'exprimer au sujet des rapports publics.
A	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les communautés d'intérêts ont été identifiées. ✓ Un dialogue constructif avec les communautés d'intérêts est maintenu. ✓ Les employés désignés ont été renseignés et formés sur l'obligation de consulter les peuples autochtones. ✓ Au besoin, l'établissement offre son assistance pour s'assurer que les communautés d'intérêts sont en mesure de prendre part aux processus de communication et de dialogue.

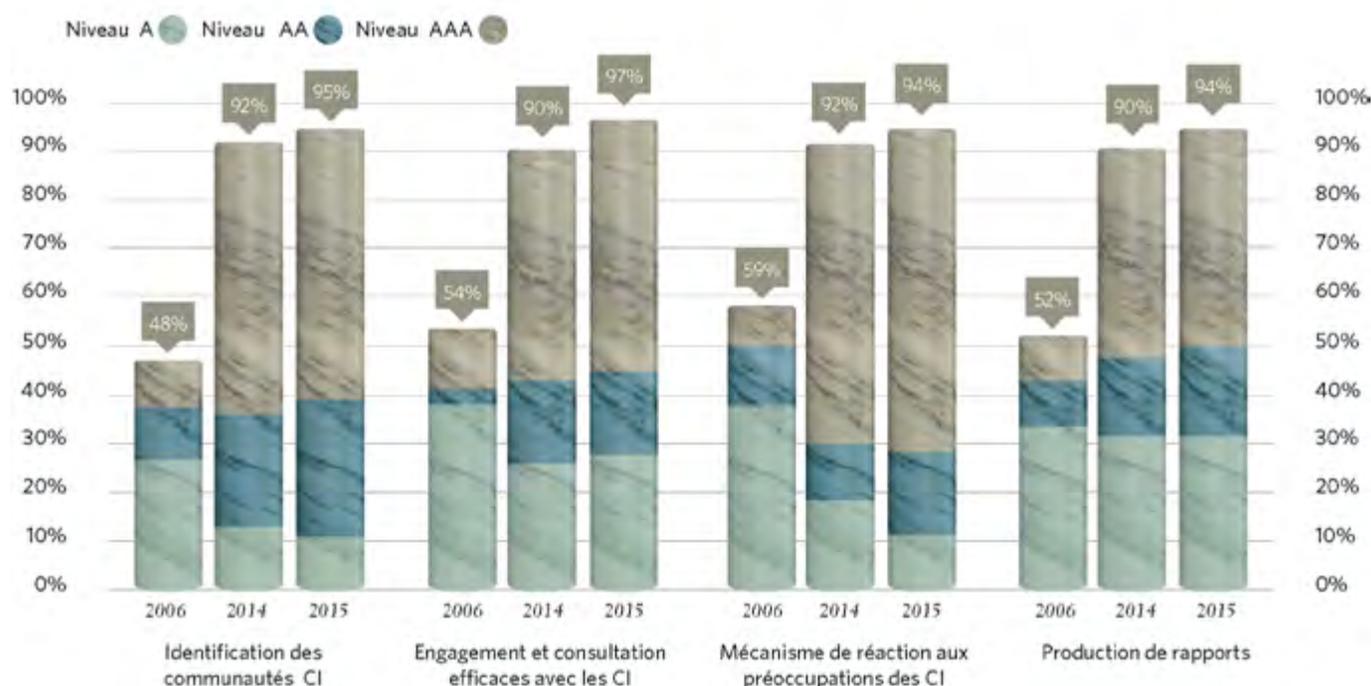


A

- ✓ Des processus pour recevoir les plaintes et les préoccupations des communautés d'intérêts sont en place pour aider l'établissement à mieux comprendre les préoccupations des communautés d'intérêts.
- ✓ L'opinion des communautés d'intérêts est prise en compte dans le processus décisionnel.
- ✓ La production de rapports sur les activités au sein des communautés d'intérêts comprend les réponses à leurs préoccupations.

Depuis 2014, des améliorations ont été apportées aux quatre indicateurs du protocole. Parmi les établissements qui atteignent le niveau A, le nombre de ceux qui atteignent le niveau AAA pour l'indicateur 2 est à la hausse. Cela indique que l'établissement communique de manière constante et significative avec les communautés d'intérêts. Comme l'indique la figure 2 ci-dessous, les résultats sont bons pour ce protocole, et la vaste majorité des établissements surpassent le niveau A.

FIGURE 2 - RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS
POURCENTAGE D'ÉTABLISSEMENTS AYANT AU MOINS ATTEINT LE NIVEAU A 2006, 2014 ET 2015



Faits saillants 2015

- 95 % ont adopté un système pour identifier les communautés d'intérêts.
- 97 % entretiennent un dialogue constructif avec leurs communautés d'intérêts.
- 94 % ont adopté un système de réaction aux préoccupations des communautés d'intérêts.
- 94 % déclarent publiquement leurs activités de communication et de dialogue.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

Le protocole de planification de la gestion de crises fournit aux sociétés minières les outils nécessaires pour préparer un plan de communication efficace en cas d'incident grave qui toucherait leurs établissements ou l'ensemble de l'entreprise. Dans le cas d'une crise causée par une urgence d'ordre matériel, comme un incendie ou une inondation, les outils offerts sont conçus pour fonctionner conjointement avec les plans d'interventions d'urgence des établissements touchés.

Selon le protocole, tant le siège social que les établissements d'une entreprise doivent élaborer des plans de gestion de crises et mettre sur pied des équipes de communication pour appuyer la mise en œuvre de ces plans. Entre autres choses, les établissements doivent démontrer que des programmes de communication sont en place pour alerter les employés et le public en cas de crise, et les tenir au courant de la situation jusqu'à ce que le problème soit résolu. Ils doivent aussi démontrer que leur plan de gestion de crises est régulièrement testé et mis à jour. La figure 3 décrit les exigences de ce protocole.

Les établissements répondent par « oui » ou « non » aux questions liées aux trois indicateurs :

Indicateur 1: Préparation à la gestion de crises

Indicateur 2: Examen

Indicateur 3: Formation

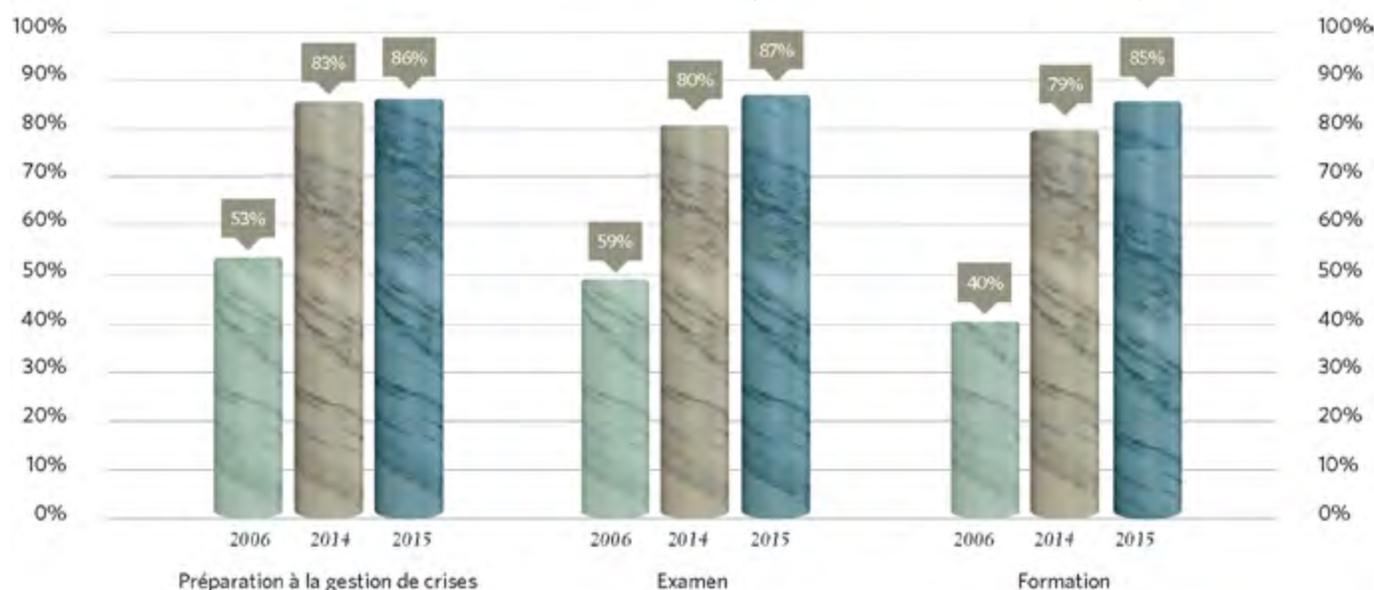
FIGURE 3 – PROTOCOLE DE PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES :
QUELLES SONT LES PRATIQUES RECOMMANDÉES?

OUI

- ✓ L'établissement possède un plan de gestion de crises et le met à jour régulièrement.
- ✓ Le chef de la direction a approuvé le plan de gestion des crises.
- ✓ L'établissement possède un porte-parole formé pour s'adresser aux médias.
- ✓ Les risques et dangers ont été relevés.
- ✓ Un mécanisme de notification est en place pour la mise en œuvre du plan de gestion des crises.
- ✓ Des listes des principaux contacts médiatiques et des fiches d'appels ont été préparées.
- ✓ Une équipe de gestion des crises a été nommée et formée.
- ✓ Un centre de contrôle de crise est en place avec l'équipement nécessaire.
- ✓ Des rencontres sont tenues chaque année avec les dirigeants des services locaux d'intervention d'urgence.
- ✓ Des mécanismes conçus pour communiquer avec les employés et les principaux intervenants en cas de crise ont été testés.
- ✓ Des exercices de simulation de crise sont effectués chaque année.

En 2006, environ la moitié des entreprises et des établissements participants disposaient d'un programme de gestion des crises conforme aux exigences de l'initiative VDMD. Depuis, les résultats globaux s'améliorent et ont continué de progresser après 2014. La figure 4 ci-dessous indique les résultats obtenus pour chaque indicateur.

FIGURE 4 – GESTION DES CRISES
POURCENTAGE D'ENTREPRISES ET D'ÉTABLISSEMENTS QUI ONT RÉPONDU « OUI » 2006, 2014 ET 2015



Faits saillants 2015

- 86 % disposent d'un plan de gestion des crises.
- 87 % révisent régulièrement leur plan de gestion des crises.
- 85 % font des exercices de simulation de crise.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le protocole de santé et sécurité vise à évaluer les pratiques de gestion des établissements en matière de santé et sécurité. Le souci de la santé et de la sécurité des employés et des entrepreneurs fait partie intégrante de l'initiative VDMD, et est profondément inscrit dans la culture de l'industrie minière canadienne. Pour atteindre le niveau A, l'établissement doit avoir clairement défini les responsabilités liées à la gestion de la santé et de la sécurité, avoir établi des mesures de prévention des incidents, offrir une formation adéquate et déclarer son rendement à l'interne et à l'externe. La figure 5 décrit les exigences à satisfaire pour atteindre les niveaux A, AA et AAA.

Ce protocole évalue le rendement en fonction de cinq indicateurs :

Indicateur 1: Politique, engagement et obligation de rendre compte

Indicateur 2: Planification, mise en œuvre et opération

Indicateur 3: Formation, comportement et culture

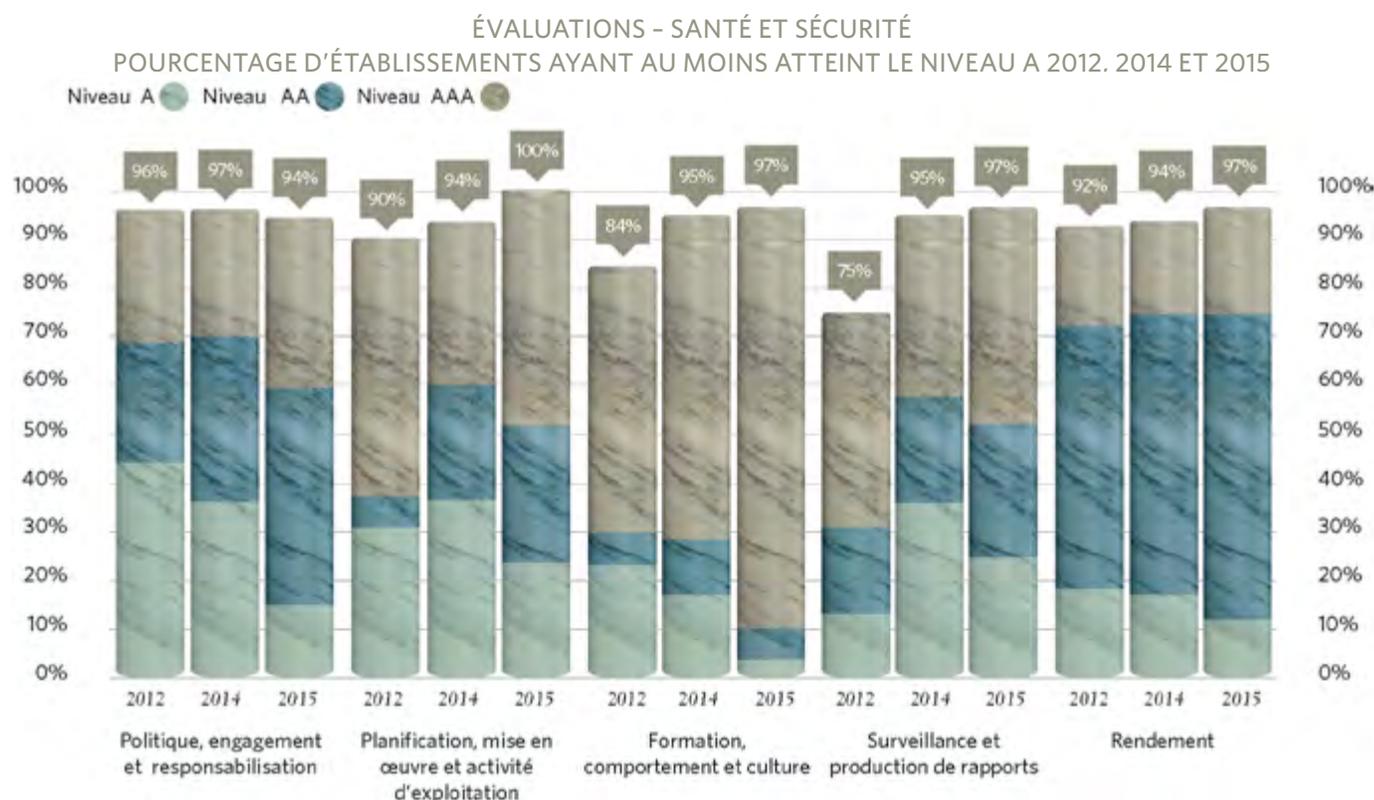
Indicateur 4: Surveillance et déclaration

Indicateur 5: Rendement

FIGURE 5 - PROTOCOLE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ : QUELLES SONT LES PRATIQUES RECOMMANDÉES?

AAA	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vérification externe du respect des engagements envers la santé et la sécurité ainsi que des systèmes de gestion et de production de rapports. ✓ Le souci de la santé et de la sécurité est évident dans tout l'établissement. ✓ L'établissement atteint ses objectifs d'amélioration continue et n'a connu aucun incident mortel depuis au moins quatre ans.
AA	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vérification interne du respect des engagements envers la santé et la sécurité ainsi que des systèmes de gestion et de production de rapports. ✓ L'établissement fait la promotion d'une culture de la sécurité en intégrant des critères de santé et sécurité dans les processus opérationnels (comme les décisions d'achat). ✓ L'établissement compare son rendement en matière de santé et de sécurité à celui d'autres entreprises. ✓ Des objectifs de rendement sont fixés pour les indicateurs révélant les points forts et les points faibles.
A	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La haute direction appuie les engagements de l'établissement envers la santé et la sécurité et les communiquent à tout le personnel. ✓ L'établissement suit des normes et procédures documentées en matière de santé et sécurité. ✓ Des inspections sont effectuées en milieu de travail. ✓ Tout le personnel comprend son rôle et ses responsabilités en matière de santé et sécurité. ✓ L'établissement offre une formation initiale et des cours sur la sécurité à tout le personnel. ✓ La formation est axée sur la reconnaissance des risques et les mesures de prévention. ✓ L'établissement surveille son rendement de santé et sécurité pour relever ses points forts et points faibles. ✓ L'établissement produit des rapports publics sur le rendement en matière de santé et sécurité. ✓ Des objectifs de rendement en matière de santé et sécurité sont établis et communiqués au personnel.

Dans l'ensemble, les résultats de ce protocole sont bons depuis que l'entreprise a commencé à les publier, en 2012. Plus de 90 % des établissements ont atteint au moins le niveau A pour les cinq indicateurs, et bon nombre d'entre eux ont récolté des cotes AA et AAA. Pour l'indicateur de planification, mise en œuvre et opération, tous les établissements ont atteint au moins le niveau A en 2015. Comme le montre la figure 6, les résultats de 2015 reflètent bien ceux des *Rapports d'étape VDMD* précédents.



Faits saillants 2015

- 94 % ont établi des politiques et pris des engagements en matière de santé et sécurité.
- Tous les établissements possèdent un système officiel de gestion de la santé et de la sécurité.
- 97 % offrent des formations sur la santé et la sécurité.
- 97 % surveillent et déclarent leur rendement en matière de santé et sécurité.
- 97 % se sont fixé des objectifs de santé et sécurité.



Études de cas

Collectivités et gens

Les études de cas suivantes donnent des exemples concrets d'excellence et de leadership dans le cadre du programme VDMD. Les initiatives décrites ci-dessous concordent avec les principes directeurs et les protocoles VDMD sur les collectivités et gens.

Étude de cas: **Dominion Diamond Corporation** Partenariat avec les communautés autochtones pour la protection du caribou dans les Territoires du Nord-Ouest

Le Nord fait face à un déclin de la population de caribous de la harde de Bathurst, ce qui est inquiétant pour la population nordique, mais surtout pour les communautés autochtones. La cause de ce déclin est inconnue, mais certains résidents se demandent si le développement des ressources n'y serait pas pour quelque chose. La Dominion Diamond Corporation, propriétaire exploitante de la mine de diamants Ekati dans les Territoires du Nord-Ouest, a pris note de ces préoccupations et a immédiatement réagi.

En partenariat avec la population locale et les communautés autochtones, l'entreprise a mis au point des mesures d'atténuation pour déterminer les facteurs responsables du déclin de la harde et entamer une démarche proactive pour limiter les impacts potentiels des activités minières et du projet d'expansion Jay proposé par l'entreprise. L'engagement communautaire a joué un rôle de premier plan dans la conception des mesures et les groupes autochtones ainsi que d'autres intervenants continuent de faire partie intégrante de leur mise en place. Les groupes autochtones jouent un rôle majeur dans la surveillance des activités de la harde et partagent des renseignements importants avec l'entreprise et les gouvernements territoriaux et autochtones pour appuyer la gestion et la protection de la harde. Les connaissances traditionnelles ont été sollicitées pour toutes les mesures, ce qui s'est traduit par des changements sur le terrain. Par exemple, les groupes autochtones ont prodigué des conseils sur la conception et l'emplacement de la future route d'accès à la fosse Jay pour qu'elle soit respectueuse des caribous et traverse le point le plus étroit de l'esker, que l'on appelle « l'autoroute du caribou », pour en réduire les effets. Le savoir traditionnel a également servi aux efforts de remise en état des terres de Dominion Diamond; les groupes autochtones ont conseillé l'entreprise quant à l'emplacement des rampes d'accès pour les animaux sauvages dans les zones stériles en réhabilitation.

Malgré le fait qu'une étude de la Dominion Diamond indique que le projet Jay ne devrait avoir que très peu d'effets cumulatifs sur les caribous, l'entreprise s'est néanmoins engagée à éliminer tous les impacts résiduels de la mine Ekati sur la harde. L'entreprise a également apporté son soutien au gouvernement territorial en investissant plus d'un million de dollars dans l'étude de la zone d'influence. Les fonds serviront à l'achat de colliers de géopérage qui fourniront les données nécessaires pour aider le gouvernement à déterminer les causes du déclin de la harde dans la région et à élaborer des stratégies et des plans pour améliorer la santé des populations de caribous.



Participation d'élèves aux efforts de remise en état des terres à la mine de diamants Ekati (Territoires du Nord-Ouest).

Étude de cas: **Compagnie minière IOC** Collaborer aux priorités des communautés de la région Labrador Ouest

Au cours des quelques dernières années, les communautés du Labrador Ouest ont connu des hauts et des bas en lien avec la nature cyclique de l'industrie minière. Pour aider la communauté à gérer les impacts des booms économiques et des périodes de baisse des prix des produits de base, la Compagnie minière IOC a créé le Comité consultatif communautaire (CCC) en 2006. Ce forum consultatif formé de représentants des sociétés minières et d'intervenants communautaires permet à IOC de répondre aux besoins des résidents de Labrador City et des communautés avoisinantes.

En 2012, IOC est allée encore plus loin en créant un groupe d'intervention régional à l'appui des efforts du CCC. Alors que le CCC traite de questions au niveau local, le groupe d'intervention régional, formé de représentants de l'industrie et de hauts fonctionnaires, traite et achemine les questions au niveau provincial ou fédéral. Le CCC et le groupe d'intervention régional se rencontrent quatre fois par année, et leurs priorités sont validées chaque année pour s'assurer qu'elles répondent en tout temps aux besoins les plus pressants de la communauté. Ces groupes ont généré des résultats positifs pour la région, notamment en revendiquant des logements abordables, en abordant l'enjeu de l'itinérance, en assurant à la région une infrastructure communautaire et des services d'urgence, de santé et de garde d'enfants adéquats et en s'unissant aux établissements d'enseignement collégial pour améliorer l'éducation et la formation.

Bien que le CCC et le groupe d'intervention régional aient été créés pendant une période de croissance rapide pour la communauté, IOC est d'avis qu'une consultation avec divers intervenants est aussi importante durant les périodes de ralentissement économique. C'est pour cette raison que l'entreprise reste attachée à ces forums et a même augmenté son engagement au cours des dernières années. En 2015, IOC a présenté le projet RESET, en collaboration avec des fournisseurs et des intervenants, pour réduire les coûts d'exploitation de 70 millions de dollars et lui permettre ainsi de s'adapter aux déclinés importants des prix du minerai de fer et de conserver son statut d'employeur important dans la région. IOC s'est également engagée davantage auprès des communautés autochtones, en signant des ententes avec le peuple innu et le Conseil communautaire NunatuKavut pour favoriser l'emploi, la formation et le développement des activités, entre autres, maintenant et pour l'avenir.



Équipe de sécurité et d'intervention d'urgence de Compagnie minière IOC en train de coordonner la campagne de collecte de denrées alimentaires Pack the Back de l'organisme Labrador West Ministerial Foodbank.

Étude de cas: Ressources Teck Limitée

Partenariat avec la communauté pour améliorer la santé des familles à Trail, en Colombie-Britannique

Le Trail Area Health and Environment Committee (THEC) est un partenariat communautaire entre les installations de Teck à Trail, la municipalité de Trail, le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, l'Interior Health Authority et les résidents de la région. L'objectif principal du THEC est de prévenir et de réduire l'exposition au plomb et aux autres métaux de fonderie dans la communauté, et il vise tout particulièrement la santé des enfants. Les jeunes enfants étant beaucoup plus vulnérables aux risques d'exposition au plomb, le THEC veille à éduquer les familles de jeunes enfants afin de prévenir le risque d'exposition dans les maisons et les zones avoisinantes.

Il offre une série de programmes qui visent la prévention du risque, l'éducation et la sensibilisation, notamment des visites dans les familles avec de jeunes enfants, des analyses sanguines, des analyses du sol des jardins et du soutien supplémentaire pour les familles avec des enfants dont le niveau d'exposition est supérieur à la moyenne. De plus, un bureau de gestion du programme au centre-ville de Trail permet aux résidents d'en apprendre davantage sur la santé des familles, la restauration des jardins et des maisons, la qualité de l'air et d'autres mesures préventives. Depuis 1989, le THEC a obtenu de nombreux résultats importants. En effet, la qualité de l'air et les niveaux de plomb dans le sang se sont grandement améliorés, et les émissions de plomb et autres métaux provenant des cheminées des fonderies ont été réduites de 99 %. Le succès du THEC est attribuable au fait que la communauté joue un rôle prépondérant dans l'établissement des priorités, des objectifs et des cibles en matière d'émission, d'environnement et de santé. De par sa structure, le THEC permet à la communauté de prendre les rênes. En effet, le président du comité est le maire de Trail, et 11 des 16 membres du comité sont des représentants de la communauté.

Le THEC s'est taillé une réputation de chef de file en matière de collaboration entre la communauté, le gouvernement et l'industrie. Des entreprises et des gouvernements de partout au Canada et même de l'étranger ont demandé au THEC de partager son expérience lors de conférences et de réunions. Son approche collaborative est également reconnue comme pratique exemplaire dans le secteur public. En 2011, le gouvernement de la Colombie-Britannique a récompensé l'Interior Health Authority et le ministère de l'Environnement en leur remettant le prix du premier ministre en matière d'innovation et d'excellence pour le partenariat.



Les membres de la famille Zhou (Caimi, la mère; Shoxiong, le père; Zin Zin, leur fillette et Lily, le bébé) bénéficiaires du programme Healthy Families Healthy Homes, à Trail, C.-B.



Rendement de l'industrie

Intendance environnementale

L'un des objectifs de l'initiative VDMD est de réduire au minimum les répercussions des activités minières sur l'environnement et la biodiversité, à toutes les étapes du cycle minier, de l'exploration à la fermeture.

– Principes directeurs de l'initiative VDMD

La présente section décrit comment les établissements ont développé des systèmes pour améliorer l'intendance environnementale en adoptant des pratiques exemplaires en **gestion des résidus** et de la **conservation de la biodiversité**.

Dans l'ensemble, le rendement de l'industrie dans d'importants secteurs environnementaux, notamment la gestion des résidus miniers, s'est amélioré notablement au fil des ans. Mais depuis la défaillance de la digue à stériles du mont Polley en 2014, l'industrie doit relever un défi de taille dans le domaine de la gestion des résidus et s'engage à poursuivre les travaux des dernières décennies pour renforcer le protocole de gestion des résidus et les guides qui s'y rattachent. La mise à jour du protocole et des guides aidera les entreprises à éviter toute défaillance.

GESTION DES RÉSIDUS

Tout de suite après la défaillance de la digue à stériles au mont Polley en 2014, le conseil d'administration de l'AMC a entrepris un examen minutieux du protocole de gestion des résidus et des guides qui s'y rattachent. Dans le cadre de cet examen, l'AMC a fait appel à un groupe de travail indépendant sur la gestion des résidus en mars 2015 pour l'évaluation externe des exigences et des guides VDMD sur la gestion des résidus. En novembre 2015, le groupe a remis à l'AMC son rapport final comprenant 29 recommandations pour améliorer le protocole et les guides.

🔗 Le rapport complet du groupe est accessible à la page : www.mining.ca/fr/ressources/rapports

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Doug Horswill, président : vice-président principal (retraité), Durabilité et affaires extérieures, Teck

Peter Lighthall: ingénieur principal en géotechnique

Nalaine Morin: membre de la Nation Tahltan Nation et ingénieure mécanique

Alan Young: membre du Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'AMC et directeur du secrétariat du Conseil principal de la forêt boréale

Craig Ford, Ph. D. : conseiller indépendant et membre du comité d'examen indépendant du Conseil international des mines et métaux

John Sobkowicz, Ph. D. : ingénieur principal en géotechnique

Michael Davies, Ph. D. : Président du groupe de travail sur les stériles de l'AMC et vice-président, Environnement, à Teck

Dirk Van Zyl (Université de Colombie-Britannique) : membre du groupe indépendant d'enquête et d'examen en génie en Colombie-Britannique; conseiller spécial du groupe de travail

MODIFICATIONS AU PROTOCOLE

Depuis novembre, l'AMC travaille avec ses membres à la mise à jour de ces recommandations. En juin 2016, le conseil d'administration de l'AMC a approuvé plusieurs modifications au protocole de gestion des résidus.

Ce protocole évalue actuellement le rendement selon cinq indicateurs :

Indicateur 1: Politique de gestion des résidus miniers et énoncé des engagements

Indicateur 2: Système de gestion des résidus miniers

Indicateur 3: Délégation de la responsabilité de la gestion des résidus miniers et de l'obligation de rendre des comptes



Indicateur 4: Examen annuel de la gestion des résidus miniers

Indicateur 5: Manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance

Les modifications apportées au protocole et aux indicateurs sont indiquées ci-dessous :

La politique de gestion des résidus miniers et l'énoncé des engagements sont communiqués efficacement et bien compris

La nouvelle version de l'indicateur 1 permettra d'assurer que la politique et les engagements de l'établissement sont bien communiqués aux employés. De plus, l'indicateur 1 exige maintenant que la politique sur la sécurité des parcs à résidus miniers soit bien comprise par le personnel concerné directement et indirectement. Les politiques doivent donc être bien comprises par le personnel directement concerné, comme le directeur d'usine qui est responsable de la gestion des résidus, et des processus doivent être établis pour faire en sorte que les personnes indirectement concernées, comme celles qui prennent les décisions d'achat, comprennent bien les engagements de l'établissement dans le cadre de ce protocole.

Approbation de la haute direction de l'entreprise

L'indicateur 1 exige maintenant que la gouvernance ou le conseil d'administration de l'entreprise approuve la politique et les engagements de l'entreprise en matière de gestion des résidus. Auparavant, la haute direction approuvait la politique et les engagements.

Exigences de vérification renforcées

L'AMC a renforcé les exigences de vérification liées aux cinq indicateurs du protocole. Une vérification interne est maintenant requise pour atteindre le niveau A, tandis que le niveau AA requiert une vérification externe et que le niveau AAA exige une vérification externe avec évaluation de l'efficacité. Grâce à ces modifications, les établissements pourront satisfaire plus efficacement aux critères des guides de gestion des résidus.

Plans d'action pour atteindre le niveau A

Le groupe de travail a recommandé que les niveaux C et B soient retirés du protocole et que les entreprises qui n'ont pas atteint au moins le niveau A soient forcées d'élaborer un plan d'action pour y arriver. Bien que l'AMC est d'avis qu'il est inacceptable pour un établissement de rester au niveau C ou au niveau B, le conseil d'administration a décidé de ne pas éliminer ces niveaux pour le moment. L'AMC a préféré modifier le protocole pour qu'il exige que les établissements qui n'ont pas atteint le niveau A établissent et publient leur plan d'action (dans le *Rapport d'étape VDMD*) pour y arriver. La modification exige aussi que ces mesures soient prises dans un délai de trois ans.

Exigences resserrées par rapport à la préparation aux situations d'urgence et à la responsabilisation

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail, l'AMC a relevé d'autres occasions de renforcer les exigences du protocole par rapport à la préparation aux situations d'urgence et à la responsabilisation.

Le protocole exige actuellement que les entreprises élaborent leurs plans de préparation aux situations d'urgence pour atteindre le niveau A et qu'elles mettent leurs plans à l'épreuve pour atteindre le niveau AA. L'AMC a modifié le protocole pour qu'il exige que les entreprises élaborent et testent leur plan de préparation aux situations d'urgence pour atteindre le niveau AA.

Elle a aussi modifié les critères d'atteinte du niveau B pour l'indicateur 3. Pour atteindre le niveau B, les établissements doivent confier à un cadre et aux employés appropriés la responsabilité des enjeux liés aux résidus miniers et au rendement de l'établissement à cet égard. Auparavant, l'obligation de nommer des responsables était rattachée au niveau A. L'AMC a renforcé les critères du niveau A en précisant que les entreprises doivent déléguer la responsabilité des parcs à résidus miniers à un personnel *qualifié*.

AMÉLIORATION DES GUIDES SUR LA GESTION DES RÉSIDUS

En plus des modifications apportées au protocole de gestion des résidus, l'AMC travaille à la mise à jour des guides qui s'y rattachent. Le Groupe de travail sur les stériles de l'AMC est chargé d'améliorer d'abord le Guide de gestion des parcs à résidus miniers, et ensuite de réviser le guide *Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance*. La révision du *Guide de vérification et d'évaluation de la gestion des parcs à résidus miniers* constituera la dernière étape du processus.

La prochaine édition du *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* continuera d'offrir des conseils essentiels sur la gestion des systèmes, mais comprendra des instructions supplémentaires sur les aspects techniques de la gestion responsable des résidus miniers. Comme les exigences du protocole de gestion des résidus sont liées au *Guide de gestion des parcs à résidus miniers* et au guide *Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance*, la mise en application complète du protocole révisé devrait commencer quand le travail sur les guides sera terminé.

Prochaines étapes

Cette année, l'AMC continue la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail, avec l'aide du GCCI. L'AMC se fixe les objectifs suivants :

- Améliorer les critères liés à la gestion des résidus, dans une optique d'engagement communautaire.
- Renforcer les exigences rattachées aux évaluations annuelles de la gestion des résidus pour faire en sorte que les lacunes du système de gestion des résidus soient relevées et éliminées.
- Intégrer un processus à la demande d'adhésion à l'AMC pour déterminer quels membres potentiels atteignent le niveau A en gestion des résidus.
- Intégrer à l'initiative VDMD les établissements fermés présentant un risque élevé.

PROTOCOLE ACTUEL DE GESTION DES RÉSIDUS

Le nouveau protocole de gestion des résidus sera une évolution du protocole actuel, qui est conçu pour aller au-delà du respect des normes techniques et pour assurer la gestion responsable des parcs à résidus miniers. Pour obtenir une cote de niveau A ou supérieure, les établissements doivent actuellement démontrer qu'ils respectent les guides de gestion des résidus. Ils doivent notamment avoir une politique en place et démontrer leur engagement envers la gestion responsable des parcs à résidus. Pour atteindre au moins le niveau A, l'établissement doit posséder un solide système de gestion des résidus, effectuer l'évaluation annuelle du rendement en matière de gestion des résidus, et confier la responsabilité de la gestion des résidus à la personne la plus haut placée de l'entreprise (comme le chef de la direction). La figure 7 décrit les exigences à satisfaire pour atteindre les niveaux A, AA et AAA.



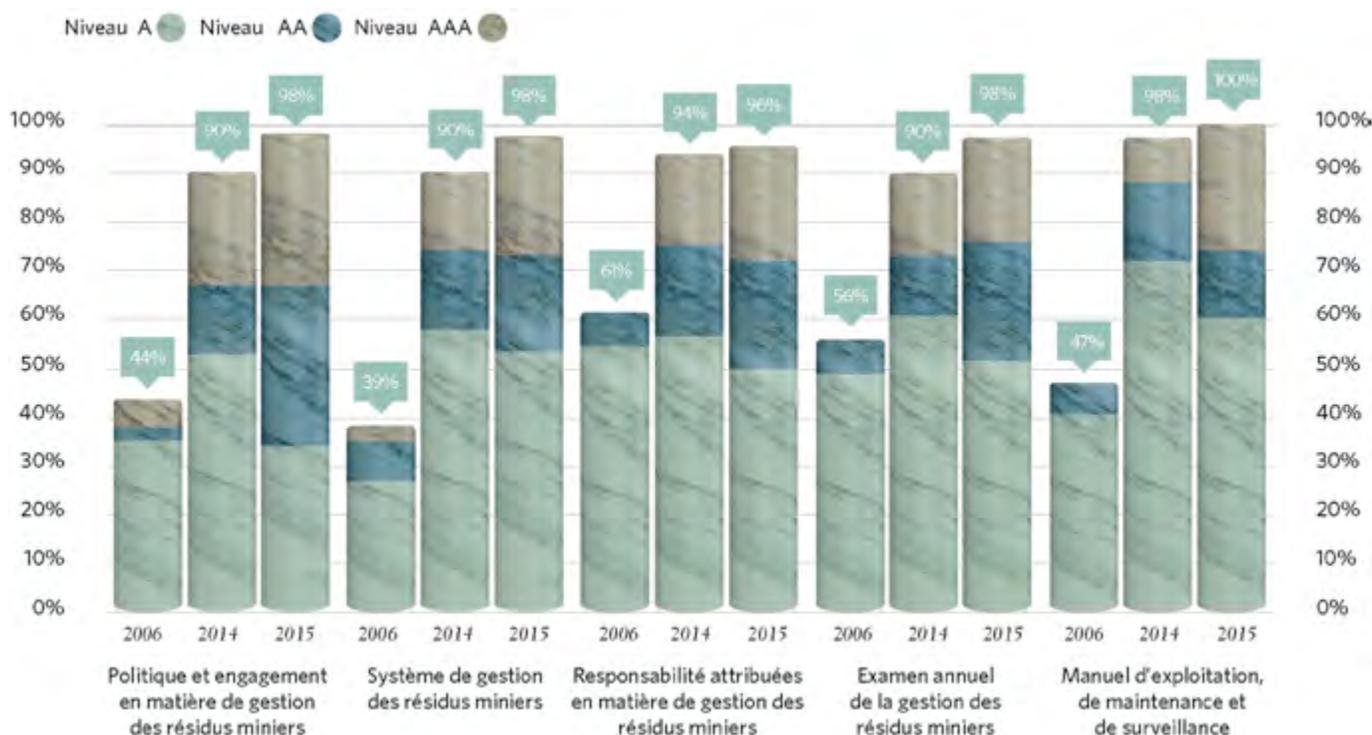
Zone d'étude sur la remise en état des tourbières basses, installation de sables bitumineux de Syncrude, près de Fort McMurray (Alberta).

FIGURE 7 - PROTOCOLE DE GESTION DES RÉSIDUS : QUELLES SONT LES PRATIQUES RECOMMANDÉES?

AAA	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire vérifier ou évaluer par un tiers la politique, le système et les procédures de gestion des résidus de l'établissement.
AA	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vérifier ou évaluer à l'interne la politique, le système et les procédures de gestion des résidus de l'établissement.
A	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre la politique de gestion des résidus et démontrer son engagement. ✓ Le système de gestion des résidus doit comprendre des critères et procédures visant à : <ul style="list-style-type: none"> - réduire les conséquences pour l'environnement; - protéger la santé et la sécurité du public; - planifier la mise hors service et la fermeture; - assurer le respect des exigences réglementaires et des politiques de l'entreprise. ✓ Confier la responsabilité de la gestion des résidus au chef de la direction ou au directeur de l'exploitation. ✓ Effectuer l'évaluation des risques. ✓ Développer des plans de préparation aux situations d'urgence. ✓ Évaluer tous les ans le système de gestion des résidus. ✓ Posséder un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance.

Les résultats globaux demeurent excellents pour cet indicateur : plus de 90 % des établissements participants ont atteint au moins le niveau A. Comme l'indique la figure 8 ci-dessous, un nombre croissant d'établissements atteignent le niveau AA ou AAA pour tous les indicateurs. Notez qu'en 2015, 62 % des établissements ont atteint au moins le niveau AA pour l'indicateur 1, une amélioration par rapport à 36 % en 2014.

FIGURE 8 - ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS
POURCENTAGE D'ÉTABLISSEMENTS AYANT AU MOINS ATTEINT LE NIVEAU A 2006, 2014 ET 2015



Faits saillants 2015

- 98 % ont adopté une politique de gestion et démontré leur engagement envers la gestion responsable des résidus.
- 98 % ont mis en œuvre un système de gestion des résidus.
- 96 % ont confié la responsabilité de la gestion des résidus au chef de la direction ou au directeur de l'exploitation.
- 98 % ont effectué une revue annuelle de la gestion des résidus.
- Tous les établissements ont créé et utilisent un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance.

GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

L'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion de la conservation de la biodiversité est une priorité au sein de l'industrie, tout au long du cycle de vie d'une mine. Le protocole VDMD de la gestion de la conservation de la biodiversité évalue l'engagement des établissements envers la conservation de la biodiversité. Les établissements qui atteignent le niveau A pour ce protocole communiquent avec d'importantes communautés d'intérêts, comme les gouvernements, les collectivités autochtones et les organismes de conservation, pour établir des objectifs et une stratégie en matière de conservation de la biodiversité. Ils doivent aussi avoir des mécanismes pour évaluer, atténuer et compenser les effets des activités sur la biodiversité. La figure 9 décrit les exigences à satisfaire pour atteindre les niveaux A, AA et AAA.

Ce protocole évalue actuellement le rendement selon trois indicateurs :

Indicateur 1: Engagement, obligation de rendre compte et communications d'entreprise en matière de conservation de la biodiversité

Indicateur 2: Planification et mise en œuvre de la conservation de la biodiversité à l'échelle de l'établissement

Indicateur 3: Production de rapports sur la conservation de la biodiversité

FIGURE 9 - PROTOCOLE DE GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : QUELLES SONT LES PRATIQUES RECOMMANDÉES?

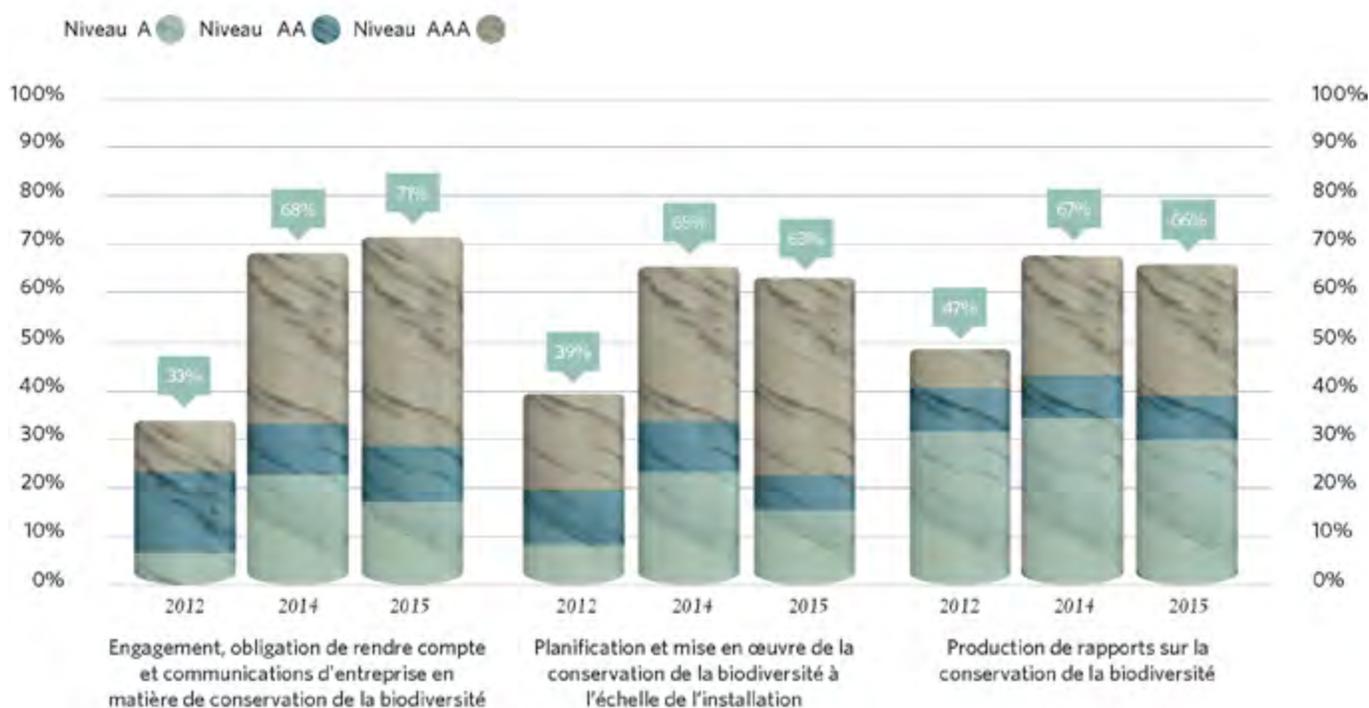
AAA	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'établissement cherche à établir des partenariats avec d'autres organisations (comme une organisation non gouvernementale de l'environnement) pour atteindre les objectifs en matière de conservation. ✓ L'établissement investit dans la recherche et le développement afin de permettre à l'industrie de mieux comprendre la conservation de la biodiversité, la science et le savoir traditionnel. ✓ L'amélioration de la biodiversité dans des secteurs extérieurs à la propriété de l'établissement. ✓ L'établissement encourage les employés à appuyer bénévolement des initiatives communautaires de conservation de la biodiversité. ✓ Les avis des communautés d'intérêts sur les rapports relatifs à la conservation de la biodiversité sont activement sollicités et publiés.
AA	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'établissement démontre que la gestion de la conservation de la biodiversité est intégrée dans les principaux processus opérationnels, notamment le processus budgétaire annuel. ✓ L'établissement vérifie à l'interne ses engagements, son modèle de gestion et ses rapports publics en lien avec la conservation de la biodiversité.

A

- ✓ La haute direction a démontré son engagement envers la conservation de la biodiversité.
- ✓ Les conséquences et les risques pour la biodiversité sont évalués et atténués.
- ✓ Les principales communautés d'intérêts (gouvernements, collectivités autochtones et groupes de conservation) participent aux activités de conservation de la biodiversité.
- ✓ Les programmes de formation de l'établissement comprennent des volets sur la conservation de la biodiversité.
- ✓ Les activités et le rendement en matière de conservation de la biodiversité sont publiés

Les membres de l'AMC ont continué de s'améliorer considérablement aux trois indicateurs depuis 2012, première année de publication des résultats pour ce protocole. Bien que le nombre d'établissements qui atteignent au moins le niveau A n'a pas beaucoup changé depuis 2014, les résultats de 2015 montrent qu'ils sont plus nombreux à atteindre le niveau AAA. Par exemple, en 2015, 40 % des établissements ont atteint le niveau AAA pour l'indicateur 2, une amélioration par rapport à 33% en 2014.

FIGURE 10 - ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
POURCENTAGE D'ÉTABLISSEMENTS AYANT AU MOINS ATTEINT LE NIVEAU A 2012, 2014 ET 2015



Faits saillants 2015

- La haute direction de 71 % des établissements s'est engagée envers la conservation de la biodiversité.
- 63 % des établissements ont mis en œuvre un système de gestion de la conservation de la biodiversité.
- 66 % des établissements déclarent publiquement leurs activités et leur rendement en matière de conservation de la biodiversité.



Études de cas

Intendance environnementale

Les études de cas suivantes donnent des exemples concrets d'excellence et de leadership dans le cadre du programme VDMD. Les initiatives décrites ci-dessous concordent avec les principes directeurs et les protocoles VDMD sur l'intendance environnementale.

Étude de cas: **Mines Agnico Eagle Limitée** Contribuer à la science de l'environnement à Pinos Altos, Mexique

La mine d'Agnico Eagle à Pinos Altos est située dans la chaîne de montagnes Sierra Madre occidentale de l'État de Chihuahua, près de 300 km au nord-ouest de la ville de Chihuahua. La région qui entoure la mine se caractérise par une topographie escarpée, un accès limité par la route et une population très éparse. Ces facteurs sont en partie responsables du fait qu'aucun inventaire de la flore naturelle de la région n'a pu être effectué ni documenté. Alors que le personnel de Pinos Altos travaillait sur le protocole de gestion de la conservation de la biodiversité dans le cadre du programme VDMD à la mine et dans les alentours, il a vu l'occasion d'étendre la portée de ses recherches et d'apporter une contribution plus vaste.

En 2013, Agnico Eagle s'est jointe à l'Université autonome de Chihuahua pour effectuer un inventaire scientifique complet. L'intention était de créer un livre inventoriant la flore indigène de la région qui pourrait être utilisé par l'université et d'autres établissements d'enseignement dans les cours de ressources naturelles, ainsi que par le personnel de la mine dans le cadre de ses efforts de conservation et de planification de projets. Le livre intitulé Pinos Altos, scientific and visual study of flora (étude visuelle et scientifique de la flore, Pinos Altos) a été publié en 2015 et contient les descriptions détaillées de 141 espèces de plantes dans trois catégories : les arbres, les arbustes et les plantes herbacées. L'inventaire comprend également l'utilisation et les connaissances traditionnelles des espèces de la communauté.

Le livre a déjà contribué grandement aux connaissances scientifiques concernant la diversité des espèces végétales dans la région. En effet, pendant la recherche, des espèces intéressantes sur le plan économique, notamment les mûres, les bleuets sauvages et le stévia, ont été découvertes, ce qui pourrait favoriser la diversification des activités économiques de la région où l'industrie des forêts est prédominante. Le livre procure des données précieuses au personnel de la mine de Pinos Altos, qui l'utilise pour prendre des décisions éclairées relativement à tout programme de restauration et de conservation ainsi qu'à la gestion de la flore à l'échelle de la région. Ces renseignements ont également permis à Agnico Eagle de prévoir les impacts et de mettre en place des mesures de conversation.



Œil de paon, l'une des 141 espèces végétales décrites dans l'étude scientifique et visuelle par Pinos Altos de la flore du Mexique.

Étude de cas: Dominion Diamond Corporation

Transformer la gestion des déchets dans le Nord canadien

Lorsque la Dominion Diamond Corporation a fait l'acquisition de la mine de diamants Ekati dans les Territoires du Nord-Ouest en 2013, elle y a immédiatement vu une occasion d'améliorer les pratiques de développement durable de la mine en matière de gestion des déchets. L'entreprise a commencé à acheter des produits écologiques pour la mine. Elle a opté pour des sacs à ordures à base d'huile de maïs, des contenants à emporter à base de canne à sucre, des bâtons en bois pour mélanger et des ustensiles compostables pour réduire la quantité de plastiques riches en chlore dans l'incinérateur à déchets.

Elle a ensuite limité l'incinération au papier et aux déchets organiques. Des articles comme les chiffons graisseux, le verre, le plastique, les canettes et autres produits recyclables sont transportés hors site par les airs ou par une route d'hiver, selon la saison. Pour appuyer le personnel durant la transition vers les nouveaux processus, Dominion Diamond a organisé une campagne de sensibilisation en matière de gestion et de séparation des déchets. En favorisant l'utilisation de produits biodégradables à la mine Ekati et en n'incinérant que du papier et des déchets organiques, l'entreprise a évité l'incinération de près de 59 000 kg de plastique et de plus de 145 000 kg de chiffons graisseux depuis le début du projet de gestion des déchets.

Ces pratiques ont réduit la quantité d'émissions nocives dans l'environnement. Un essai récent sur les deux incinérateurs de la mine a confirmé que les émissions de dioxines et de furanes sont maintenant bien en deçà de la norme nationale. D'autres améliorations ont été apportées en 2015, lorsque Dominion Diamond a installé un composteur en contenants, une première pour une mine dans le Nord canadien. Maintenant, environ la moitié des déchets organiques, comme les déchets de cuisine et les produits en papier générés par la mine Ekati, est compostée. Après seulement trois mois de fonctionnement du composteur, l'entreprise a économisé plus de 25 000 litres de diesel et réduit les émissions de gaz à effet de serre de 80 tonnes de CO₂ en n'incinérant plus les déchets organiques.

L'objectif de Dominion est de composter tous les déchets organiques à la mine Ekati dans un avenir proche. L'entreprise a également entrepris une étude en 2016 visant à évaluer l'utilisation du compost généré sur le site dans les travaux de remise en état des terres pour ajouter des éléments nutritifs aux résidus miniers et ainsi favoriser la croissance de la végétation. Le projet de composteur a été favorablement accueilli par les communautés autochtones, le gouvernement et les groupes communautaires. Il a également éveillé l'intérêt d'autres exploitations minières nordiques qui cherchent des moyens novateurs de réduire leurs émissions et de protéger l'environnement.



Installation du composteur à la mine de diamants Ekati (Territoires du Nord-Ouest).

Étude de cas: IAMGOLD Corporation

Protection des écosystèmes vulnérables et amélioration de la biodiversité au Burkina Faso

Faire pousser des plantes et des arbres dans la région du Sahel au Burkina Faso n'est pas une mince affaire compte tenu du climat, de la pénurie d'eau du manque de minéraux essentiels à la survie des végétaux. La biodiversité est en outre menacée par l'érosion et la désertification. La société IAMGOLD Corporation, qui exploite la mine d'or Essakane dans la région, aide les communautés locales à surmonter ces obstacles grâce à des initiatives novatrices liées à la biodiversité.

Un partenariat entre IAMGOLD et la ville de Gorom-Gorom a notamment permis de créer une forêt collective. En 2013, 10 000 semis ont été plantés dans la zone de 16 hectares réservée à la forêt. La mine a financé l'installation d'une clôture pour empêcher les animaux sauvages de venir brouter dans la zone, et les éleveurs peuvent obtenir de la moulée pour leurs bêtes lorsque l'herbe se raréfie. Des pépinières gérées par des résidants, avec l'aide d'employés de la mine, ont été mises sur pied dans les villages. Des membres de la communauté nouvellement formés en foresterie sont en mesure de produire des plantes destinées à des usages alimentaires, pharmaceutiques, économiques ou autres.

En 2014, IAMGOLD et la ville ont entrepris un autre projet : la création d'un bosquet d'arbres et de plantes sur le terrain d'une école locale. Le bosquet a non seulement permis aux élèves d'en apprendre davantage sur les techniques de plantation, mais il les a incités à jouer un rôle actif dans la préservation de l'environnement. De plus, les fruits et légumes récoltés dans le bosquet sont utilisés pour la préparation des repas des élèves et des enseignants à la cantine de l'école.

Le succès de ces initiatives est attribuable à la mobilisation de la communauté, qui s'est investie dans les phases de conception, de choix des emplacements, de réalisation et d'entretien régulier. En plus des avantages socioéconomiques pour la population, les projets ont eu un effet transformateur bénéfique pour l'environnement local. La forêt publique a par exemple permis de faire renaître le couvert végétal dans une zone dégradée, ce qui favorisera la biodiversité végétale et contribuera à la séquestration du carbone dans la région.



Plantation d'arbres dans le cadre des efforts de remise en état de zones minières et en vue de contribuer au développement durable près de la mine Essakane d'IAMGOLD (Burkina Faso).



Rendement de l'industrie

Efficacité énergétique

Les sociétés minières qui participent à l'initiative VDMD pratiquent l'amélioration continue en utilisant les nouvelles technologies, l'innovation et les meilleures pratiques dans toutes les facettes de leurs activités.

– Principes directeurs de l'initiative VDMD

La présente section fait état du rendement de nos sociétés membres en matière de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES.

GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

L'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de GES figurent parmi les priorités de l'industrie minière du Canada, dans la mesure où elles contribuent à l'atténuation des incidences sur l'environnement et à la réduction des coûts d'exploitation d'une installation. Le protocole sur la gestion de l'énergie et des gaz à effet de serre permet aux établissements d'évaluer leurs pratiques et leurs procédés liés à la conservation de l'énergie et à la réduction des émissions de GES. Pour atteindre le niveau A à ce protocole, les établissements doivent s'assurer que les données sur l'énergie sont examinées régulièrement et bien intégrées dans leurs activités. Ils doivent aussi établir et atteindre des objectifs de rendement. La figure 11 décrit les exigences à satisfaire pour atteindre les niveaux A, AA et AAA.

Ce protocole évalue le rendement selon trois indicateurs :

Indicateur 1: Systèmes de gestion de l'énergie et des émissions de GES

Indicateur 2: Systèmes de production de rapports sur la consommation d'énergie et les émissions de GES

Indicateur 3: Objectifs de rendement en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES

FIGURE 11 – PROTOCOLE DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES : QUELLES SONT LES PRATIQUES RECOMMANDÉES?

AAA	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politiques d'approvisionnement qui comportent des critères relatifs à l'efficacité énergétique et à la réduction des GES. ✓ Investissements en recherche et développement et dans des projets d'énergie renouvelable. ✓ Les rapports sur la consommation d'énergie et les émissions de GES sont soumis à une vérification externe. ✓ Certaines émissions de GES du champ d'application 3 sont incluses dans les rapports. ✓ Des objectifs d'amélioration continue sont fixés, et les résultats sont comparés aux tendances antérieures
AA	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La planification des affaires tient compte de la consommation d'énergie et des émissions de GES. ✓ Les rapports de rendement sur la consommation d'énergie et les émissions de GES sont soumis à une vérification interne. ✓ La consommation d'énergie de l'entreprise et sa stratégie de réduction des émissions de GES sont publiées. ✓ L'établissement atteint toujours ses objectifs de rendement en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES.
A	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des procédures et pratiques complètes liées à la consommation d'énergie et aux émissions de GES sont en place. ✓ La consommation d'énergie et les émissions de GES de l'établissement sont surveillées et publiées. ✓ La haute direction tient compte des données sur l'énergie et les émissions de GES dans son processus décisionnel. ✓ Les responsabilités en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES sont confiées aux gestionnaires des opérations. ✓ Une formation sur l'efficacité énergétique est offerte aux employés.

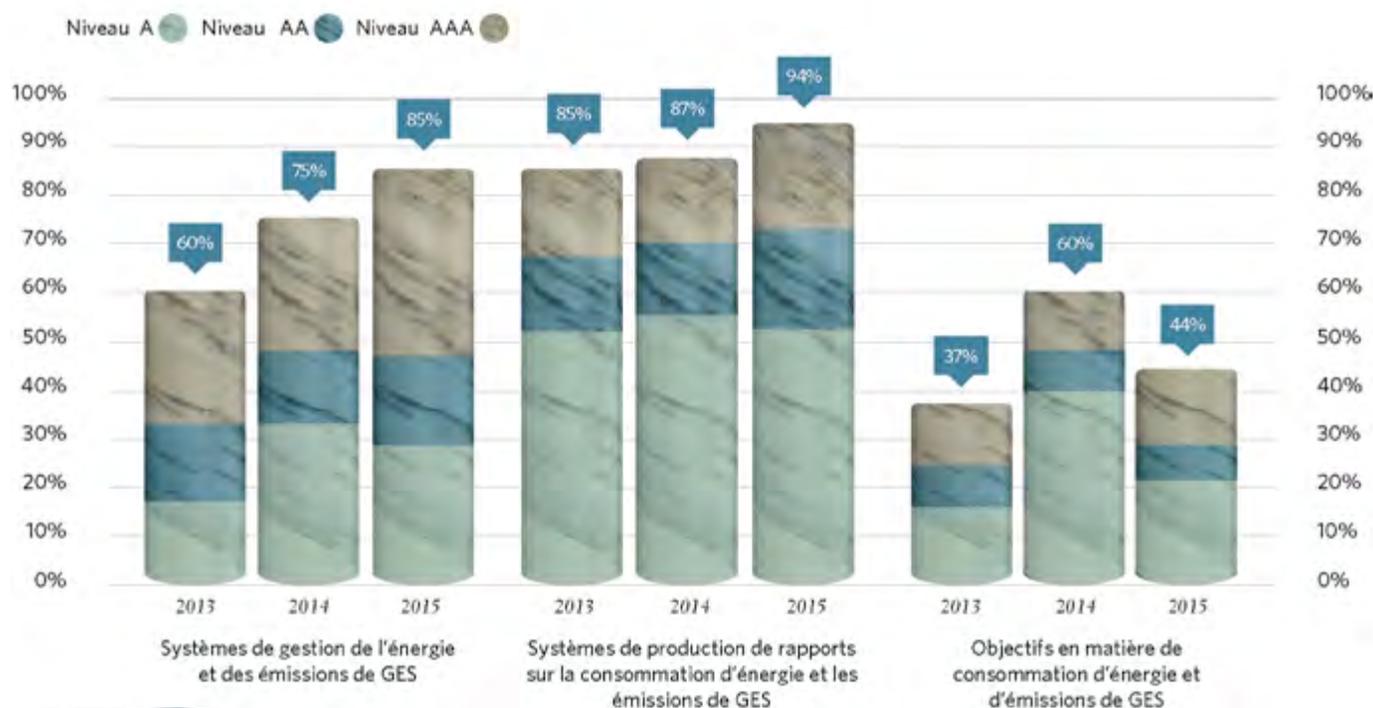


A

✓ L'établissement établit et atteint des objectifs de rendement en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES.

L'AMC, qui reconnaît que la consommation d'énergie et les émissions de GES ne sont pas des risques opérationnels importants pour toutes les sociétés et tous les établissements, a intégré un seuil d'importance à ce protocole. Les établissements dont les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures à 25 kilotonnes d'équivalents CO₂ ou ceux dont la consommation d'énergie est de moins de 25 000 gigajoules ne sont pas tenus de faire rapport sur les indicateurs 1 ou 3 de ce protocole. En 2013, l'AMC a révisé le protocole de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES, faisant passer le nombre d'indicateurs de six à trois. Ce changement reconnaît que, dans le secteur minier, les établissements produisent des GES principalement à partir de combustibles fossiles et que ces GES sont contrôlés par la gestion de la consommation d'énergie. Des données historiques de 2006 à 2012 sont présentées dans le Rapport d'étape VDMD 2014. Le schéma qui suit indique le rendement pour ces trois indicateurs en 2013, 2014 et 2015. Comme l'indique la figure 12 ci-dessous, les résultats aux indicateurs 1 et 2 se sont améliorés progressivement depuis 2013. Cela dit, le pourcentage des établissements ayant atteint au moins le niveau A pour l'indicateur 3 est à la baisse. Cet indicateur exige que l'établissement fixe et atteigne des objectifs de rendement en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES au cours de l'année. La majorité des établissements participants se sont fixé des objectifs de rendement (exigence du niveau B), mais un grand nombre ne sont pas parvenus à les atteindre. Le déclin en ce domaine s'explique en partie par le fait que les installations se sont fixé plusieurs objectifs pour la consommation d'énergie et les émissions de GES. Lorsqu'une installation n'atteint pas tous ses objectifs, n'a pas fixé d'objectif net ou n'effectue pas l'analyse de l'importance relative de ses objectifs, elle obtient une cote de niveau B. En 2015, ce fut le cas de plusieurs installations.

FIGURE 12 - ÉVALUATIONS DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES
POURCENTAGE D'ÉTABLISSEMENTS AYANT AU MOINS ATTEINT LE NIVEAU A 2013, 2014 ET 2015



Faits saillants 2015

- 85 % possèdent un système complet de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES.
- 95 % ont mis en œuvre un système de production de rapports de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES.
- 44 % ont établi et atteint des objectifs de rendement.



Études de cas

Efficacité énergétique

L'étude de cas suivante donne des exemples concrets d'excellence et de leadership dans le cadre du programme VDMD. L'initiative décrite ci-dessous concorde avec les principes directeurs liés à l'efficacité énergétique et témoigne des efforts continus pour relever le défi que représente le changement climatique.

Étude de cas: Teck et les sources d'énergie de remplacement

Le changement climatique représente un défi de taille partout dans le monde et un enjeu de plus en plus important pour les entreprises comme pour les collectivités. Maintenant que les émissions de carbone sont réglementées, nous devons changer nos habitudes de production et de consommation d'énergie en vue de réduire les émissions de GES et créer une économie plus écologique.

Pour favoriser la transition, Teck s'efforce de réduire son empreinte carbone et de promouvoir l'activisme environnemental. Pour ce faire, Teck a investi dans des technologies peu polluantes, y compris des sources d'énergie de remplacement.

En 2011, Teck s'est fixé l'objectif d'utiliser 100 mégawatts (MW) d'énergie de remplacement d'ici 2030. Comme l'entreprise en avait déjà utilisé 30,7 MW à la fin de 2015, elle est en voie d'atteindre son objectif à long terme.

Avec ses partenaires, Teck a construit un grand parc éolien appelé Wintering Hills en Alberta ainsi qu'une centrale solaire communautaire appelée SunMine en Colombie-Britannique.

Wintering Hills est un parc éolien de 88 MW équipé de turbines de 1,6 MW qui fournissent de l'électricité au réseau. L'investissement de Teck à Wintering Hills a permis à l'entreprise d'approfondir sa connaissance de l'énergie éolienne. Ces connaissances lui seront utiles pour évaluer d'autres occasions de développer de l'énergie alternative pour ses établissements.

La centrale SunMine a été construite sur le site entièrement réhabilité de la mine Sullivan et fait l'objet d'une contribution de deux millions de dollars. SunMine, dont le propriétaire exploitation est la ville de Kimberley, compte 4 032 modules de piles photovoltaïques installés sur 96 miroirs-facettes qui suivent le mouvement du soleil pour optimiser l'exposition. Il s'agit de la plus importante centrale solaire dans l'ouest du Canada, et la première à avoir été conçue, construite et exploitée par une municipalité au Canada. C'est également la première centrale solaire construite sur le site réhabilité d'une mine.

🔗 Renseignements supplémentaires sur le site www.teck.com



AMC

Développement d'une politique nationale efficace sur les changements climatiques

L'AMC a publié son premier énoncé de principes sur les changements climatiques en 2000. Au cours des années qui ont suivi, l'association et ses sociétés membres se sont efforcées d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de GES en adoptant le protocole de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES, entre autres mesures. En 2009, l'AMC a souscrit à la politique du Conseil international des mines et métaux sur les changements climatiques, reconnaissant la nécessité d'un effort mondial systématique pour réduire l'ampleur des changements climatiques d'origine humaine et s'adapter à leurs répercussions.

En avril 2016, l'AMC a publié ses principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques. Ces principes ont pour but d'aider le gouvernement à élaborer une approche pancanadienne au changement climatique et déterminer comment le pays peut respecter ses engagements dans le cadre de l'Accord de Paris.

Le but premier des *Principes d'élaboration d'une politique sur le changement climatique* est d'encourager une baisse considérable des émissions polluantes tout en maintenant le caractère concurrentiel de l'industrie du Canada. Les principes recommandent que tout régime national de tarification du carbone soit structuré de la façon suivante pour réduire les émissions et contribuer à la croissance de l'économie canadienne :

- **Tarification du carbone à grande échelle** applicable à tous les secteurs de l'économie canadienne.
- **Neutralité sur le plan des revenus**, c'est-à-dire que tous les revenus générés par la tarification du carbone devraient être réinvestis dans le développement de technologies vertes afin de faciliter la transition vers un avenir à faible empreinte carbone, ce qui inclut l'adaptation climatique, tout en s'assurant que les industries à forte intensité d'émission et tributaires du commerce bénéficient de conditions équitables.
- **Réponse aux préoccupations en matière de compétitivité et de transfert d'émissions de carbone** dans tous les secteurs, afin de prévenir le déclin des investissements, de l'emploi, des recettes fiscales et du commerce.
- **Caractère prévisible et flexible, modelé en fonction de conditions changeantes** pour assurer que les consommateurs et l'industrie pourront s'adapter et que les régions seront traitées équitablement.
- **Simplicité, complémentarité et efficacité** pour s'assurer que la politique nationale de lutte aux changements climatiques s'harmonise aux plans provinciaux existants en évitant les chevauchements, tout en étant facile à comprendre et à gérer.
- **Soutien au développement et à l'adoption de nouvelles technologies qui réduisent les émissions** au moyen d'investissements en capital, sous forme, par exemple, de partenariats entre le public et le privé.
- **Reconnaissance des mesures précoces** pour tenir compte du fait que certaines entreprises ont fait preuve d'initiative dans la réduction de leur empreinte climatique et que plusieurs provinces ont déjà adopté des plans de lutte contre les changements climatiques.

🔗 Vous pouvez consulter les principes d'élaboration d'une politique sur le changement climatique de l'AMC sur le site www.mining.ca/fr

Mise en œuvre de l'initiative VDMD ailleurs dans le monde

Bien que les normes de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) et la production de rapports de rendement publics ne soient obligatoires que pour les installations canadiennes, un nombre croissant de membres de l'AMC appliquent également ces exigences à leurs établissements à l'étranger. First Quantum Minerals, Mines Agnico Eagle Limitée, IAMGOLD Corporation et New Gold comptent parmi ces membres. Bien qu'elle ne publie pas encore ses résultats, Hudbay Minerals a adopté le programme VDMD pour son projet au Pérou. En adhérant au programme, ces sociétés montrent qu'elles gèrent leurs établissements à l'étranger selon les mêmes normes élevées qu'au Canada.

Cela dit, la mise en œuvre du programme VDMD n'est pas toujours possible à l'étranger. Bon nombre de membres de l'AMC suivent d'autres normes et participent à diverses initiatives internationales qui favorisent le rendement social et environnemental dans le secteur minier et encouragent l'amélioration. Le tableau à la page 42 résume l'application des normes à l'échelle mondiale.

PARTICIPATION MONDIALE À L'INITIATIVE VDMD

L'AMC contribue à augmenter la capacité au sein de l'industrie minière mondiale en partageant son savoir-faire en matière de pratiques d'exploitation minière durable. L'une des méthodes les plus efficaces qu'elle utilise pour y parvenir est de communiquer l'initiative VDMD aux associations minières des pays qui recherchent des outils pour améliorer le rendement environnemental et social de leurs industries minières. L'année 2015 a marqué une étape importante pour l'initiative VDMD, car l'association minière de Finlande (FinnMin) l'a adoptée pour les établissements de ses membres en Finlande. Bien que des organismes étrangers se soient intéressés au programme au fil des ans, c'est la première fois qu'une association minière de l'extérieur du Canada y adhère officiellement. En 2016, l'association minière nationale de l'Argentine (Cámara Argentina de Empresarios Mineros, ou CAEM) est devenue la deuxième association de l'extérieur du Canada à adopter le programme VDMD. L'adoption de l'initiative VDMD par l'Argentine constitue un jalon important de la collaboration entre le Canada et une importante région minière de l'Amérique latine en vue d'établir des normes d'exploitation minière responsable. Bien que chaque pays ait la possibilité d'adapter les domaines de rendement en fonction des aspects uniques de son industrie minière, sept volets de base doivent être intégrés pour adhérer au programme VDMD. L'adoption du programme VDMD en Finlande et en Argentine est guidée par ces sept volets de base, afin que le programme y soit instauré dans le respect des normes élevées qui s'appliquent au Canada. Durant la mise en œuvre de l'initiative VDMD, les associations doivent collaborer avec leur groupe consultatif des communautés d'intérêts.

Les volets de base de l'initiative VDMD incluent :

1. **Principes directeurs** : les associations doivent s'engager à suivre des principes directeurs qui reflètent les objectifs sociaux et environnementaux de l'industrie et de ses communautés d'intérêts.
2. **Indicateurs de rendement** : les associations doivent mettre en œuvre des indicateurs de rendement pour déterminer dans quelle mesure elles parviennent à adhérer aux principes directeurs.
3. **Production de rapports dans les établissements** : les associations doivent pouvoir mesurer les progrès des établissements miniers par rapport aux indicateurs de rendement.
4. **Vérification indépendante** : les associations doivent créer un cadre approprié pour la vérification indépendante du rendement et s'assurer que les résultats des auto-évaluations reflètent le rendement réel des établissements.
5. **Publication des rapports des établissements** : un système doit être en place pour faciliter la publication du rendement des établissements.
6. **Condition d'adhésion** : le programme VDMD doit constituer une condition de l'adhésion à l'association responsable de sa mise en œuvre.
7. **Groupe consultatif des communautés d'intérêts** : Les associations doivent s'assurer de la présence d'un groupe consultatif des communautés d'intérêts chargé de se pencher sur les intérêts pertinents et de représenter de nombreux points de vue sociaux.

Outre celles de la Finlande et de l'Argentine, d'autres associations étrangères s'intéressent à l'initiative VDMD. En effet, l'association minière du Brésil (IBRAM) a traduit vers le portugais les trois guides de gestion des résidus de l'AMC. De plus, l'AMC a rencontré des représentants de sociétés minières et des fonctionnaires du Botswana, de l'Équateur et du Guatemala pour discuter de la faisabilité du programme dans leurs pays. En 2017, l'AMC continuera de répondre aux demandes d'associations étrangères qui s'intéressent à l'initiative VDMD.



INITIATIVES INTERNATIONALES

APPLICATION DES NORMES ET PROGRAMMES INTERNATIONAUX PAR LES SOCIÉTÉS MEMBRES DE L'AMC

*L'initiative VDMD est appliqué aux installations à l'étranger.

** L'initiative VDMD est appliquée aux installations internationales mais les résultats ne sont pas divulgués publiquement.

Initiatives de l'industrie en matière de durabilité	Normes relatives au système de gestion	Initiatives volontaires à l'étranger	Normes relatives à la reddition de comptes, à la divulgation et à la transparence	Normes financières	Fait partie d'un indice d'investissement socialement responsable	Normes propres aux produits de base
Initiative Vers le développement minier durable de l'AMC*						
Cadre stratégique de l'ICMM en matière de développement durable						
WGC Conflict Free Gold Standard						
ISO 14001 : Norme relative aux systèmes de gestion environnementale						
OHSAS 18001						
Pacte Mondial des Nations Unies						
Initiative pour la transparence des industries d'extraction						
Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne						
Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales						
AA 1000						
Global Reporting Initiative						
Carbon Disclosure Project						
Water Disclosure Project						
Critères de RENDEMENT de la Société financière internationale en matière de durabilité sociale et environnementale						
Indice de durabilité Dow Jones						
Indice social Jantzi						
Pratiques responsables en joaillerie						
Code international de gestion du cyanure						
Processus de Kimberley						

SOCIÉTÉS ET UNITÉS COMMERCIALES BASÉES AU CANADA ET EXERÇANT DES ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Mines Agnico Eagle ltée	✓	✓								✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Société aurifère Barrick		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓
IAMGOLD Corporation	✓			✓	✓				✓	✓		✓		✓			
Kinross Gold Corporation			✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓			✓
HudBay Minerals Inc.**	✓			✓	✓		✓			✓	✓	✓	✓				
First Quantum Minerals Inc.	✓					✓	✓	✓			✓		✓				
Teck Resources Limited **	✓	✓		✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Vale (métaux communs)				✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓				
New Gold Inc.**	✓		✓	✓	✓	✓				✓	✓			✓			✓
Eldorado Gold			✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓					✓
Goldcorp		✓	✓		✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓				✓

SOCIÉTÉS BASÉES EN DEHORS DU CANADA ET EXERÇANT DES ACTIVITÉS AU CANADA

Glencore		✓		✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓			
De Beers Canada Inc.**	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓		✓
Newmont Mining Corporation		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓
Rio Tinto		✓				✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓
ArcelorMittal				✓	✓		✓			✓							





Prix VDMD

Prix d'excellence VDMD

Le prix VDMD en engagement communautaire et le prix VDMD en excellence environnementale soulignent le travail des sociétés, établissements et personnes qui ont mis en place des projets et des initiatives pour accroître et promouvoir le développement durable au sein du secteur minier.

Prix VDMD en engagement communautaire – gagnant et finalistes de 2016

★ GAGNANT ★

Glencore, Complexe Kidd : Aider les organismes sans but lucratif de la région à atteindre la durabilité

FINALISTES

Dominion Diamond Corporation : Partenariat avec les communautés autochtones pour la protection du caribou dans les Territoires du Nord-Ouest

Compagnie minière IOC : Collaborer aux priorités des communautés de la région Labrador Ouest

Ressources Teck Limitée : Partenariat avec la communauté pour améliorer la santé des familles à Trail, en Colombie-Britannique

Prix VDMD en excellence environnementale – gagnant et finalistes de 2016

★ GAGNANT ★

Glencore, Raglan Mine : Investir dans l'énergie éolienne dans le Nord québécois

FINALISTES

Mines Agnico Eagle Limitée : Contribuer à la science de l'environnement à Pinos Altos, Mexique

Dominion Diamond Corporation : Transformer la gestion des déchets dans le Nord canadien

IAMGOLD Corporation : Protection des écosystèmes vulnérables et amélioration de la biodiversité au Burkina Faso

GLENCORE REMPORTE TOUS LES PRIX D'EXCELLENCE VDMD 2016

Lors du gala de Montréal en mai 2016, l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) a remis les prix d'excellence VDMD 2016 au complexe Kidd Operations et à la mine Raglan de Glencore pour souligner leurs projets innovateurs qui relèvent la barre en matière de responsabilité sociétale dans le secteur minier canadien.

Un total de 23 candidatures a été présenté par des entreprises minières participant à l'initiative VDMD. Le comité de sélection, composé de membres du Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCCI) de l'AMC, a choisi les finalistes en fonction de critères comme l'innovation, l'implication et l'engagement communautaires ainsi que les résultats des projets. Le rendement VDMD a également servi d'indicateur de l'engagement continu envers la responsabilité sociétale.



PRIX VDMD EN ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE – GAGNANT 2016 : GLENCORE, COMPLEXE KIDD

Le complexe Kidd de Glencore, qui comprend le concentrateur et la mine, est le principal employeur du secteur privé de Timmins. Depuis 2007, Kidd a versé près de 4 millions de dollars à des initiatives communautaires à Timmins. Avec une fermeture prévue en 2022, le complexe Kidd a réinventé son approche en matière de dons pour limiter les impacts de son départ et s'assurer de contribuer à la durabilité et au renforcement des capacités à long terme de la communauté.

Kidd a développé le programme d'investissement novateur appelé Community Partnerships en se basant sur les commentaires des intervenants et les priorités locales pour transformer sa manière d'investir dans la communauté. Dans le cadre de ce nouveau programme, Kidd adopte une approche proactive de l'investissement social en agissant à titre d'intermédiaire auprès de partenaires de la communauté concernant des projets stratégiques, s'éloignant ainsi de la philanthropie d'entreprise traditionnelle. Kidd a ainsi été en mesure d'entreprendre des discussions intéressantes avec les intervenants pour élaborer des projets collaboratifs à multiples partenaires qui contribuent à la durabilité de la communauté en général. La première conférence sur la durabilité pour les organismes sans but lucratif de Timmins en 2013 est un exemple de cette nouvelle approche. Autre innovation : ce modèle mesure le rendement social du capital investi des projets majeurs, permettant ainsi à Kidd d'évaluer la portée de son investissement social en fonction des données sur son incidence sociale et financière. Par exemple, Kidd a pu déterminer que son investissement de 320 000 \$ dans un récent projet d'agrandissement d'une maison de retraite a rapporté 1,58 \$ pour chaque dollar investi.

Le succès du programme de partenariats communautaires et sa capacité de mesurer le rendement social du capital investi ont attiré l'attention du plus grand fournisseur de subventions du secteur public au Canada, la Fondation Trillium de l'Ontario (FTO). En 2015, Kidd et la FTO ont lancé le Fonds de succession Kidd Operations – Fondation Trillium de l'Ontario d'une valeur d'un million de dollars, qui commencera à offrir de bourses après la fermeture du complexe Kidd. Dans le cadre de ce partenariat, Kidd et la FTO investiront chacune 500 000 \$. Cette collaboration, une première pour un organisme gouvernemental, ouvre la voie à de futurs partenariats privé-public.

PRIX VDMD EN EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE – GAGNANT 2016 : GLENCORE, MINE RAGLAN

Établie sur un plateau à 600 m d'altitude sur la péninsule d'Ungava, dans le Nord québécois, la mine Raglan de Glencore est bien placée pour tirer parti de la puissance du vent. En 2014, c'est exactement ce que la société a fait lorsqu'elle a achevé la construction d'une éolienne avec stockage de l'énergie de 120 m de hauteur, la plus grande au Québec.

Comme la plupart des autres mines du Nord, la mine Raglan, qui se trouve hors réseau, dépendait beaucoup du diesel pour son fonctionnement. Compte tenu des changements climatiques, de son engagement à limiter les impacts environnementaux et de la hausse des prix du diesel, Glencore avait tout avantage, sur le plan économique, à explorer les solutions d'énergie renouvelable. Située dans l'Arctique canadien, la mine compte parmi les mieux placées au monde pour bénéficier de l'énergie éolienne. Glencore fait appel au vent pour diversifier ses sources d'énergie, rehausser la durabilité de ses activités et réduire les émissions polluantes ainsi que les coûts d'exploitation.

Le projet, un partenariat public-privé entre la mine Raglan, TUGLIQ Énergie et les gouvernements fédéral et provincial, est d'une envergure sans précédent et spécialement adapté au rude climat de l'Arctique. Les communautés d'ont été consultées pendant tout le projet, et l'entreprise a réagi à leurs commentaires. Par exemple, lorsque les Inuit se sont montrés inquiets au sujet des effets possibles des reflets des pales sur les habitudes des poissons dans la région, Glencore a déplacé sa turbine.

Au cours de son année inaugurale, l'éolienne de 3 MW avec stockage de l'énergie avait déjà fait économiser 2,1 millions de litres de diesel et réduit les émissions de gaz à effet de serre de 5,85 kilotonnes. En se basant sur ces résultats, Glencore s'attend à économiser plus de 40 millions de dollars en coûts liés au carburant pendant la durée de vie prévue de 20 ans de l'éolienne. La réussite du projet pilote pourrait entraîner des changements partout dans le Nord canadien, et ouvrir la voie à l'adoption généralisée de solutions énergétiques plus écologiques. Cette éolienne et son système de stockage parfaitement au point et testés pourraient être reproduits dans les communautés autochtones et d'autres exploitations minières du Nord.



Prix VDMD

Prix du leadership VDMD

Le Prix du leadership VDMD n'est remis qu'à un établissement qui atteint au moins le niveau A pour tous les indicateurs des protocoles de la gestion des résidus, de la gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES, des relations avec les Autochtones et les collectivités, de la gestion de la conservation de la biodiversité et de la santé et sécurité, et qui répond à toutes les exigences du protocole de planification de la gestion des crises. Pour qu'un établissement soit admissible aux Prix du leadership VDMD, ses résultats doivent avoir été vérifiés par un tiers.

Les établissements suivants ont obtenu le prix du leadership VDMD pour leurs résultats 2015

Hudbay Minerals Inc., Hudson Bay Mining and Smelting Co.

New Gold Inc., mine New Afton

Suncor Energy Inc., installation de sables bitumineux

Ressources Teck Limitée, établissement à Elkview

Ressources Teck Limitée, Highland Valley Copper

Vale Newfoundland and Labrador Ltée, mine Voisey's Bay



Des représentants de Teck discutent d'un projet communautaire avec des membres du conseil de la nation Ktunaxa, près de Cranbrook (Colombie-Britannique).



Études de cas

Prix VDMD

Étude de cas: L'établissement Elkview de Teck atteint le plus haut niveau de rendement VDMD

Cette année, en plus de remporter un prix du leadership VDMD pour la seconde fois, l'établissement Elkview de Teck a atteint le niveau AAA et répondu « oui » aux questions sur la gestion des crises pour les 23 indicateurs du programme lors de la vérification externe. Aucun autre établissement appartenant à un membre de l'AMC n'y était arrivé auparavant.

L'établissement d'Elkview, situé à environ trois kilomètres à l'est de Sparwood, dans le sud-est de la Colombie-Britannique, a été l'un des premiers lauréats du prix du leadership VDMD lorsqu'il a atteint le niveau A pour tous les protocoles en 2013. Depuis, Teck est demeurée un leader dans l'industrie et a continué d'exceller dans tous les domaines touchés par le programme VDMD.

« Nous sommes fiers de cette réussite, qui découle directement du travail acharné et de l'engagement de nos employés, affirme Don Sander, directeur général de l'établissement d'Elkview. Nous entretenons une riche culture de développement des ressources sécuritaire et responsable à l'établissement d'Elkview comme dans toutes les exploitations de charbon métallurgique de Teck. »

Soulignons que Teck a démontré un solide engagement envers les relations avec les Autochtones et les collectivités à Elk Valley au fil des ans. Tout récemment, le conseil de la nation Ktunaxa et Teck ont signé une entente sur la gestion des répercussions et les avantages qui procurera au peuple Ktunaxa de nombreux avantages durables et réduira l'incertitude associée au développement minier durable dans la région d'Elk Valley. D'une durée d'environ 40 ans, cette entente engage les cinq installations de charbon métallurgique de Teck, y compris celle d'Elkview. Il s'agit d'une des ententes les plus détaillées en son genre au Canada. Elle établit les responsabilités des deux parties en matière de consultation et d'engagement, d'intendance de l'environnement et des terres, d'emploi et d'occasions d'affaires pour les citoyens de Ktunaxa et de gestion des ressources culturelles.

Le rendement de l'établissement d'Elkview dans le domaine de la gestion de la conservation de la biodiversité reflète bien son engagement envers le programme VDMD. L'établissement a élaboré un plan complet de gestion de la biodiversité qui s'inscrit dans l'engagement de Teck d'avoir une incidence positive sur la biodiversité dans les régions où l'entreprise est établie. Le plan comprend la planification continue de la réhabilitation et les activités qui s'y rattachent, comme la surveillance de la faune et la compilation de données sur les caractéristiques du territoire visant à orienter les activités de réhabilitation continue. Les activités de réhabilitation comprennent le rétablissement du modelé du relief dans les zones où l'extraction est terminée ainsi que l'ensemencement et la plantation d'arbres dans le but de rétablir la végétation locale. On surveille alors la qualité de la végétation et l'utilisation qu'en font les animaux dans les zones réhabilitées. L'établissement d'Elkview a assuré la réhabilitation de 25 hectares en 2015.

Cet engagement envers la biodiversité dépasse les limites du site et englobe toute la région. En octobre 2013, Teck a acheté environ 7 150 hectares de terres privées à Elk Valley et à Flathead River Valley – l'un des plus importants investissements privés dans la conservation des terres de l'histoire de la Colombie-Britannique – dans le but de protéger un terrain plus de 17 fois plus grand que le parc Stanley, à Vancouver. Teck travaille actuellement en collaboration avec la nation Ktunaxa, ses communautés d'intérêt et d'autres intervenants pour élaborer des plans de gestion visant à protéger d'importants habitats pour la faune dans ces régions.

🔗 Renseignements supplémentaires sur le site www.teck.com



Rendement VDMD des entreprises

Mesure du rendement de l'entreprise



Cette section du rapport présente les résultats des établissements de toutes les entreprises qui participent à l'initiative VDMD. Le nombre d'établissements participants ne cesse d'augmenter. En 2006, 49 installations ont déclaré leur rendement, et ce nombre est passé à 62 en 2015. La présente section indique les résultats vérifiés par un tiers de sept entreprises (Hudbay Minerals, New Gold, Shell Canada Énergie, Suncor, Ressources Teck Limitée et Vale).

Bon nombre d'entreprises, en plus d'être membres de l'AMC, sont aussi membres de l'Association minière du Québec ou de l'Association minière de la Colombie-Britannique, qui adhèrent toutes deux officiellement au programme.

L'affiliation de chaque entreprise est indiquée par les logos suivants :



L'association minière du Canada

Association minière du Canada



Mining Association of British Columbia



Association minière du Québec

* Chaque année, Ressources Teck Limitée fait effectuer la vérification externe de quelques-unes de ses installations. En 2015, la mine Highland Valley Copper et les établissements d'Elkview et de Fording River de Teck ont fait l'objet d'une vérification externe.



Rendement VDMD des entreprises
Mines Agnico Eagle Canada Ltée



Agnico Eagle est une grande société minière aurifère canadienne qui produit des métaux précieux depuis 1957. Ses huit mines sont situées au Canada, en Finlande et au Mexique, et elle exploite ses activités d'exploration et d'aménagement dans chacune de ces régions, ainsi qu'aux États-Unis et en Suède. L'entreprise emploie plus de 7 500 personnes.

Les quatre valeurs fondamentales d'Agnico Eagle – travailler en toute sécurité, respecter ses employés, protéger l'environnement et respecter ses communautés – font partie intégrante du leadership dont la société fait preuve en matière de culture sécuritaire et de responsabilité sociale. En 2015, celle-ci a amélioré son rendement dans les domaines de la santé et la sécurité, la gestion de l'eau et l'engagement communautaire. Elle a également cerné des occasions d'améliorer sa gestion de l'énergie et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Agnico Eagle vise à atteindre une cote globale de niveau A dans le cadre du programme Vers le développement minier durable (VDMD) dans toutes ses installations. En 2015, une vérification externe a été menée dans les mines Kittila, LaRonde, Goldex, Lapa, Meadowbank et Pinos Altos. Sur un total de 132 indicateurs vérifiés, Agnico a obtenu 124 niveaux A ou mieux. Les mines Kittila, LaRonde et Goldex ont obtenu un niveau A ou mieux pour tous les protocoles, et toutes ont reçu un Prix du leadership VDMD de l'AMC. En 2015, Agnico Eagle a contribué à faciliter l'adoption de l'initiative VDMD par FinnMin, l'association finlandaise des mines. C'est la première fois que cette initiative est adoptée par une association minière étrangère.

Au cours de cette même année, Agnico Eagle a pris des mesures pour améliorer davantage ses mesures internes portant sur la santé, la sécurité, l'environnement et son système de gestion des relations communautaires (SGRC) désigné système de gestion minière responsable (SGMR). Une vérification interne du système de gestion est prévue pour 2016. Les faits saillants de nos activités de développement durable en 2015 sont présentés ci-dessous.



Fréquence combinée d'accidents entraînant une perte de temps : En 2015, la fréquence combinée de pertes de temps et de travaux restreints s'est chiffrée à 1,23, soit une diminution de 17 % par rapport à l'année précédente et un résultat nettement en dessous de l'objectif de 1,5 que s'était fixé la société. Ceci est la sixième année consécutive où Agnico Eagle affiche son taux combiné le plus bas jamais rencontré.

Sécurité avant tout : L'Association minière du Québec a reconnu le travail de 23 des superviseurs d'Agnico Eagle dont les équipes de travail ont atteint 50 000 heures sans aucun accident indemnisable entre le 1er juillet 2014 et le 30 juin 2015. Huit des superviseurs de l'entreprise ont également été salués pour avoir atteint de 100 000 à 250 000 heures sans accidents indemnissables durant la même période.

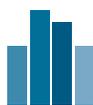
Total des émissions directes de GES : En 2015, l'intensité moyenne des émissions de GES d'Agnico Eagle (tonnes d'équivalent de CO₂ par tonne de minerai traité) pour l'ensemble de ses mines en exploitation se situait à 0,0200, soit 2 % sous le résultat de 0,0204 de 2014. Cette diminution est attribuable à une combinaison d'utilisation d'énergie plus efficace et de consommation d'énergie électrique accrue.

Certification au titre du code international de gestion du cyanure : Trois des exploitations d'Agnico Eagle (Kittila, Meadowbank et Pinos Altos) ont été certifiées conformes au code international de gestion du cyanure en 2015. Ce code est un programme volontaire de l'industrie pour les entreprises qui produisent de l'or en utilisant du cyanure, ainsi que celles qui produisent et transportent ce produit chimique.

Récompenses et distinctions :

- Agnico Eagle a reçu le premier prix dans la catégorie du développement durable lors du 26e Gala annuel Les Élités de la Chambre de commerce et d'industrie du Centre-Abitibi. La société s'est également vu décerner le prix de l'innovation pour sa solution unique et efficace en vue de mettre à niveau le système de climatisation de la mine LaRonde.
- La mine Kittila d'Agnico Eagle en Finlande a reçu le prix « contribution environnementale de l'année » pour 2015 lors du deuxième salon des technologies minières EuroMining. Ce prix récompense un opérateur minier ayant fait preuve d'un degré élevé de protection environnementale.
- Agnico Eagle Mexique a de nouveau été reconnue dans le cadre du programme « Great Place to Work » pour la région du nord-ouest du Mexique. L'entreprise figure au 4e rang des employeurs comptant plus de 1 000 employés. Ce programme souligne l'apport d'entreprises qui facilitent le partage des connaissances et de l'expérience des employés afin d'améliorer autant leur entreprise que la qualité de leur milieu de travail. Le classement est établi à partir de données recueillies annuellement par des sondages auprès des employés.

📄 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.agnicoeagle.com



Résultats VDMD pour 2015

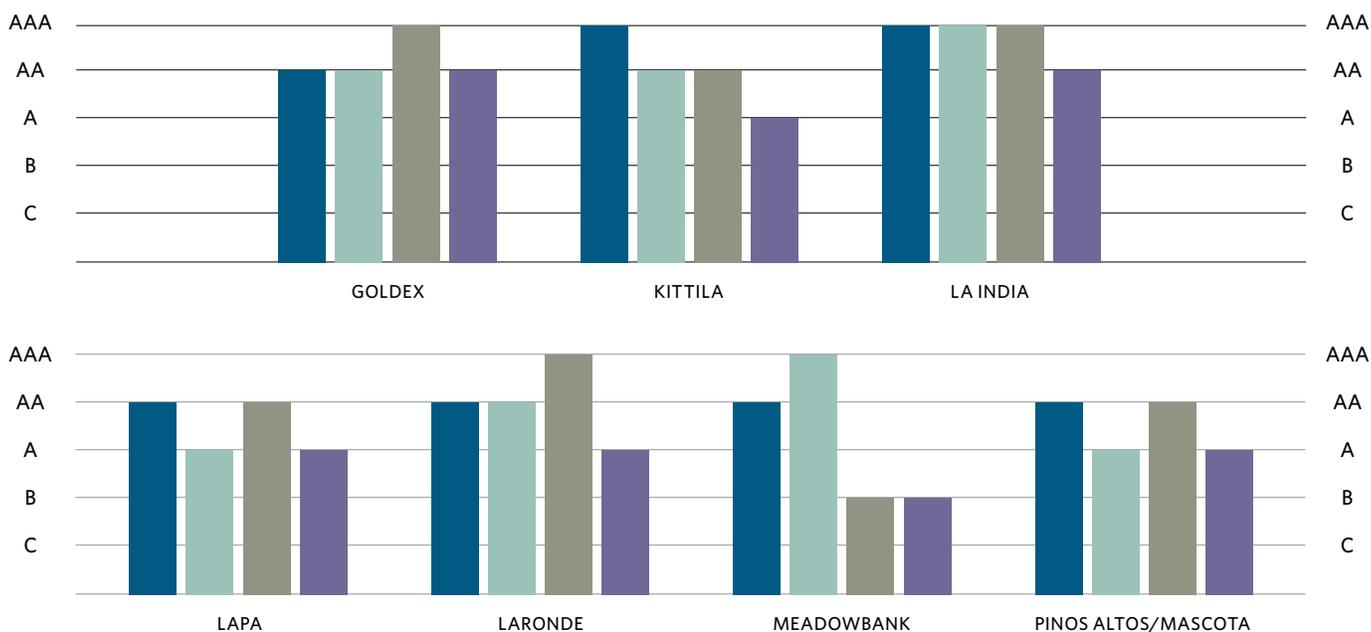
Mines Agnico Eagle Canada Ltée

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
MINES AGNICO EAGLE LTÉE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
GOLDEX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
KITTILA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LA INDIA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LAPA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LARONDE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MEADOWBANK	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PINOS ALTOS/MASCOTA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

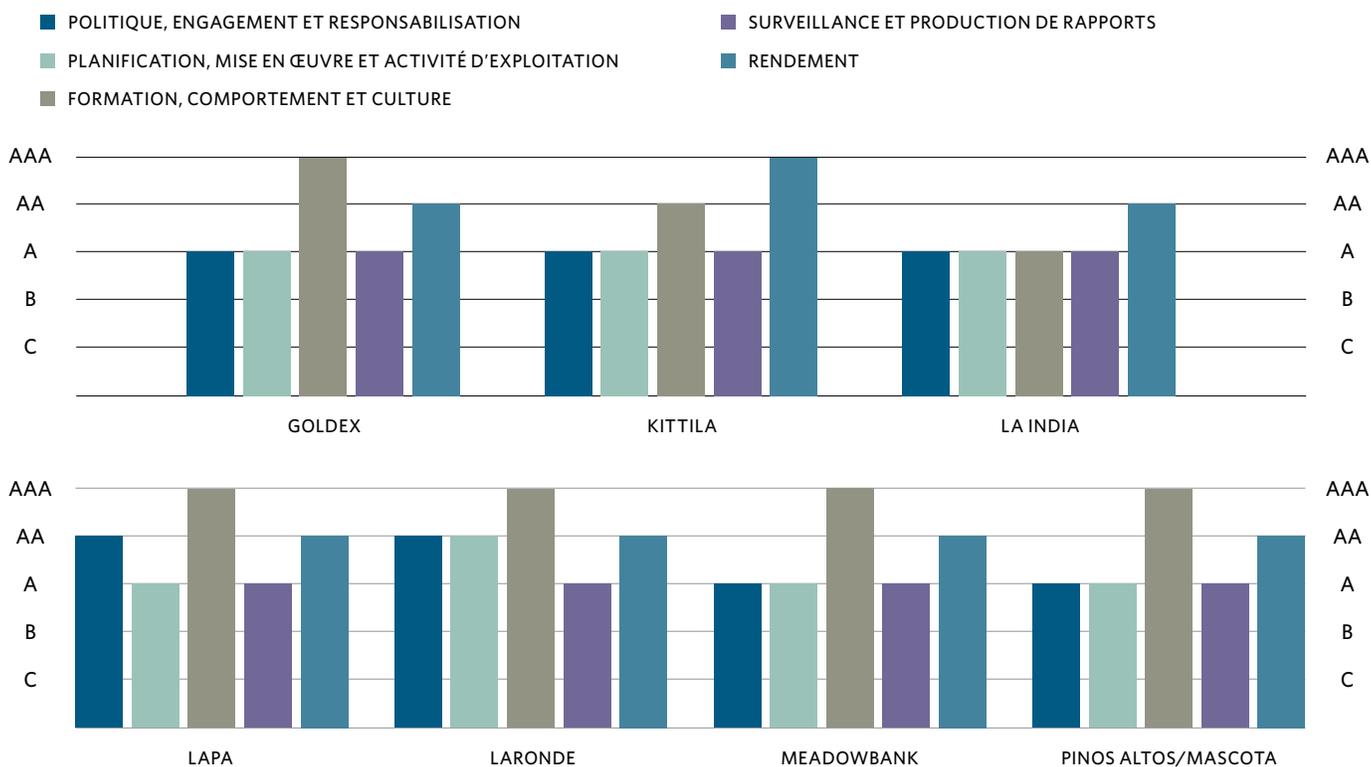
- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



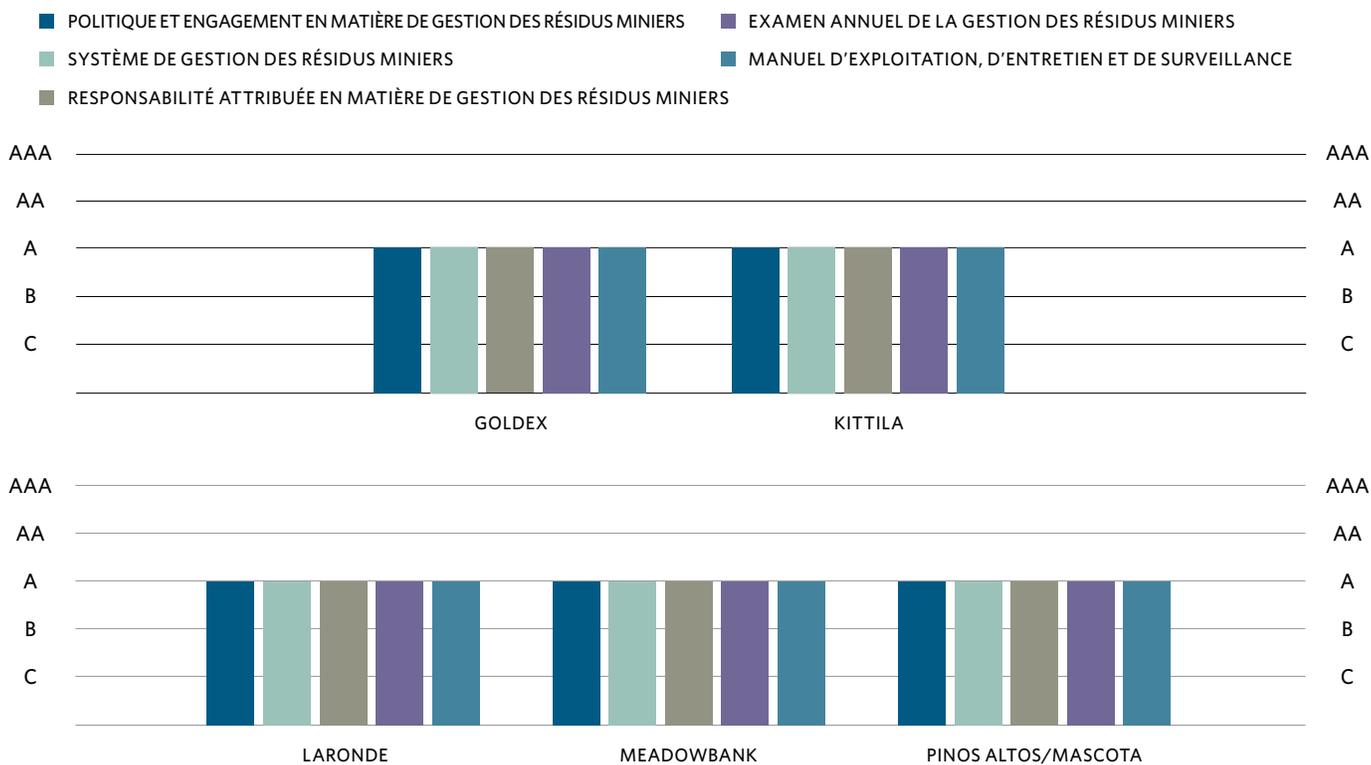
Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2015; prochaine vérification externe : 2018.



Évaluation de la santé et sécurité



Évaluation de la gestion des résidus miniers

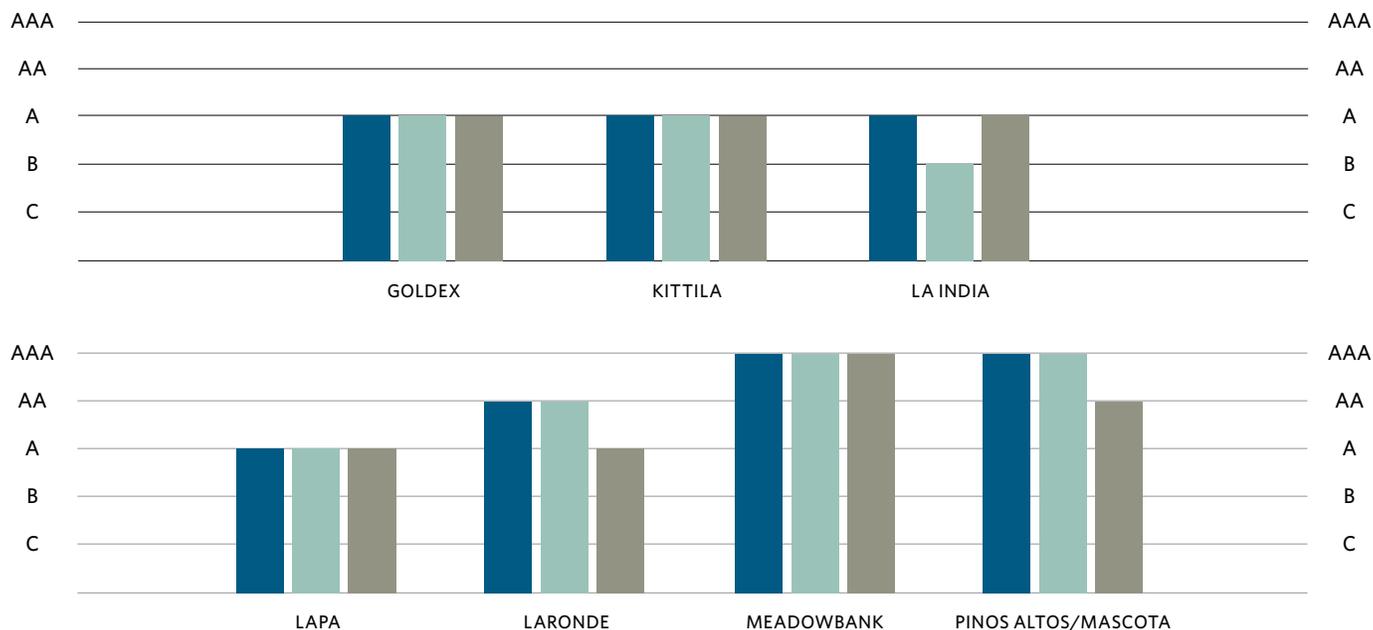


Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2015; prochaine vérification externe : 2018.



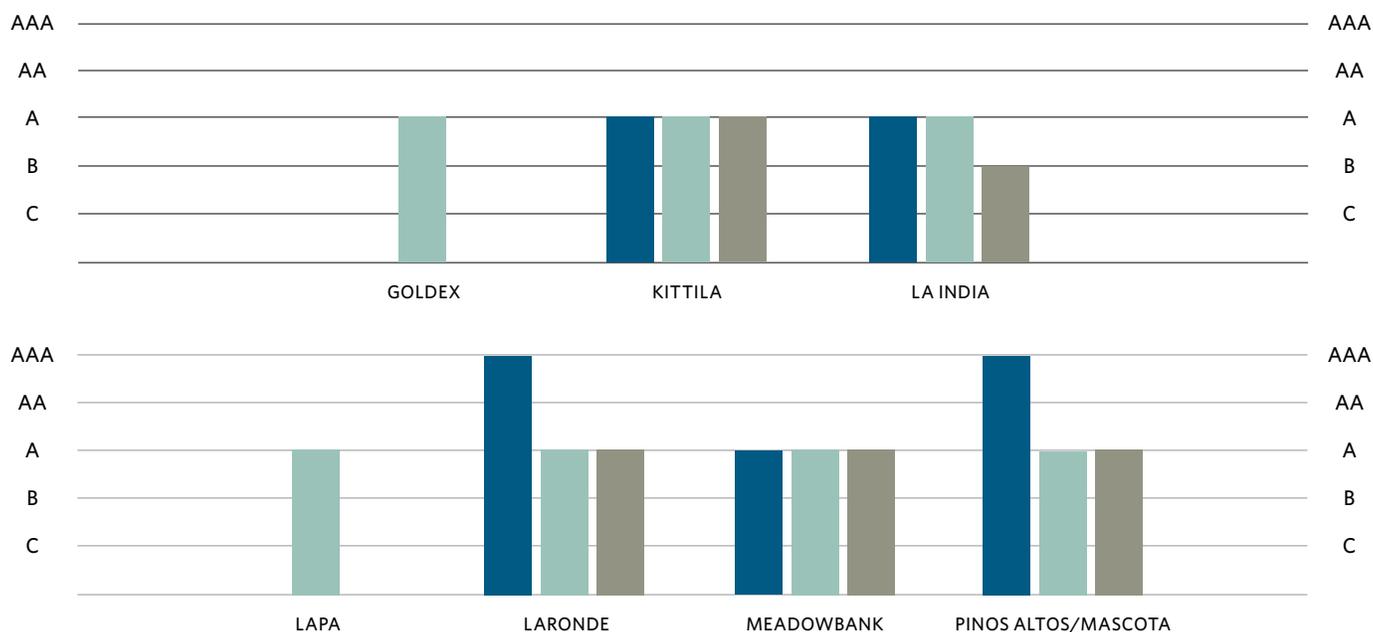
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES

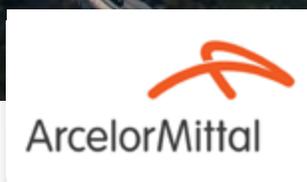


Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2015; prochaine vérification externe : 2018.



Rendement VDMD des entreprises

ArcelorMittal Exploitation minière Canada, s.e.n.c.



ArcelorMittal est le premier fournisseur canadien de minerai de fer destiné au marché mondial de l'acier. Active dans les secteurs de l'extraction et de la première transformation, l'entreprise a produit 26 millions de tonnes de concentré de minerai de fer en 2015. Outre son complexe minier de Mont-Wright, au Québec, ArcelorMittal exploite un chemin de fer de 420 kilomètres ainsi qu'une usine de bouletage, un port privé et des ateliers ferroviaires à Port-Cartier.

En tant que membre de l'AMC, la société a entrepris un processus d'amélioration issu de l'initiative VDMD et renforce en permanence sa mise en application des différents protocoles. ArcelorMittal est également engagée à protéger la santé et la sécurité de ses employés, ainsi que l'environnement, comme le démontre son adoption d'autres normes liées aux systèmes de gestion. L'entreprise a obtenu la certification ISO 14001:2004 pour ses systèmes de gestion environnementale et ISO 9001:2008 pour ses systèmes de gestion de la qualité. Son système de santé et sécurité a reçu l'homologation à la norme OHSAS 18001:2007 en juin 2011. De plus, l'entreprise a mis de l'avant sa démarche « Leadership courageux », qui vise à changer l'attitude des employés, en plus d'accroître la rigueur de tous les processus de gestion. Cette initiative a contribué à une amélioration importante de son taux de fréquence de blessures entraînant une perte de temps, qui est passé de 4,1 à 0,6 entre 2011 et 2015. ArcelorMittal continue de s'efforcer de réduire ce taux à zéro.

L'entreprise ne cesse d'améliorer son efficacité énergétique (EE) globale. Une équipe d'EE dédiée réalise des projets qui réduisent les coûts et les émissions de GES. En 2015, ArcelorMittal a mené un projet pilote d'utilisation d'huile pyrolytique (un produit de carbonisation biologique) à son usine de bouletage. À moyenne échéance, l'entreprise est persuadée qu'il pourrait s'agir d'une solution de rechange efficace en vue de réduire ses émissions de GES. Les efforts de l'équipe de recherche et développement conduiront à l'utilisation de nouvelles sources d'énergie, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité tout en réduisant davantage les émissions de GES. ArcelorMittal se veut pionnière dans ce domaine.

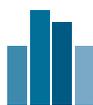
La société est très impliquée dans ses communautés depuis plus de 50 ans. Cet engagement se poursuit aujourd'hui sous plusieurs formes, notamment l'affectation de fonds, un comité mixte officiel qui comprend des représentants des communautés, ainsi qu'un soutien au développement du Nord. ArcelorMittal a signé une entente sur les répercussions et les avantages avec la collectivité inuit Uashat mak Mani-Utenam, qui est maintenant conjointement mise en œuvre.

L'entreprise est plus que jamais engagée à poursuivre l'amélioration de son approche de l'initiative VDMD.

🔗 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.transformerlavenir.com/fr/

Le complexe minier de Mont-Wright et la mine de Fire Lake sont exploités jour et nuit, 365 jours par an, pour produire plus de 26 millions de tonnes de concentré de minerai de fer par an.





Résultats VDMD pour 2015

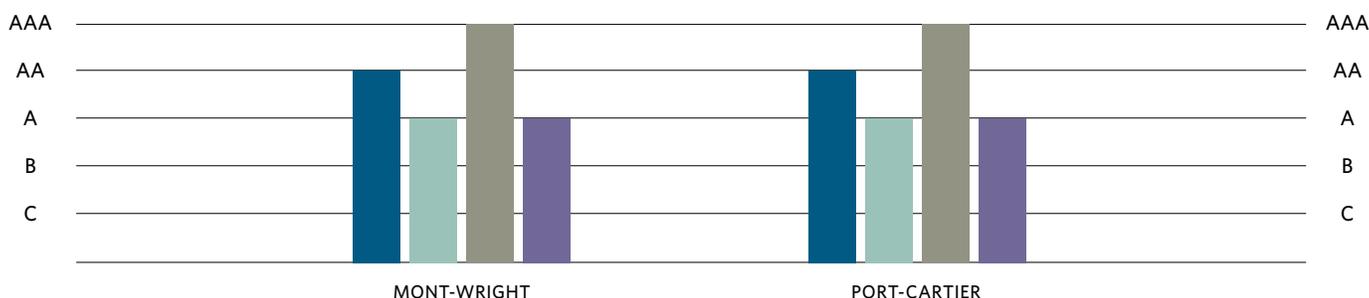
ArcelorMittal Exploitation minière Canada, s.e.n.c.

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
ARCELORMITTAL MINING CANADA G.P.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MONT-WRIGHT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PORT-CARTIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

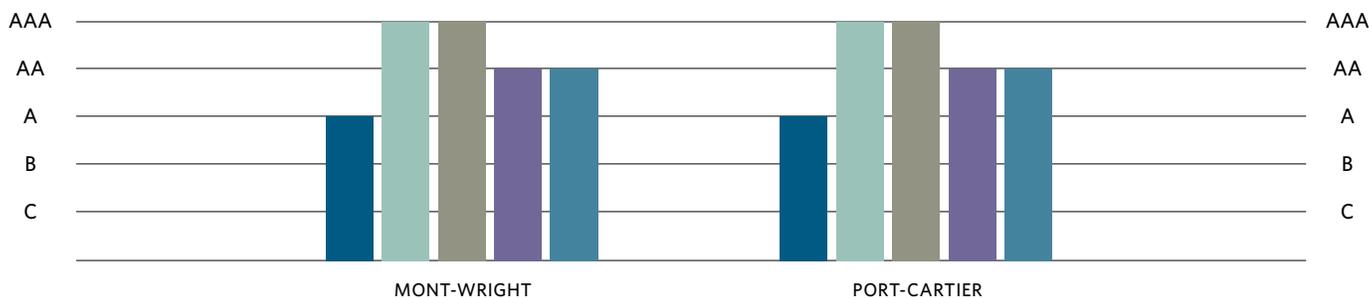
Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



Évaluation de la santé et sécurité

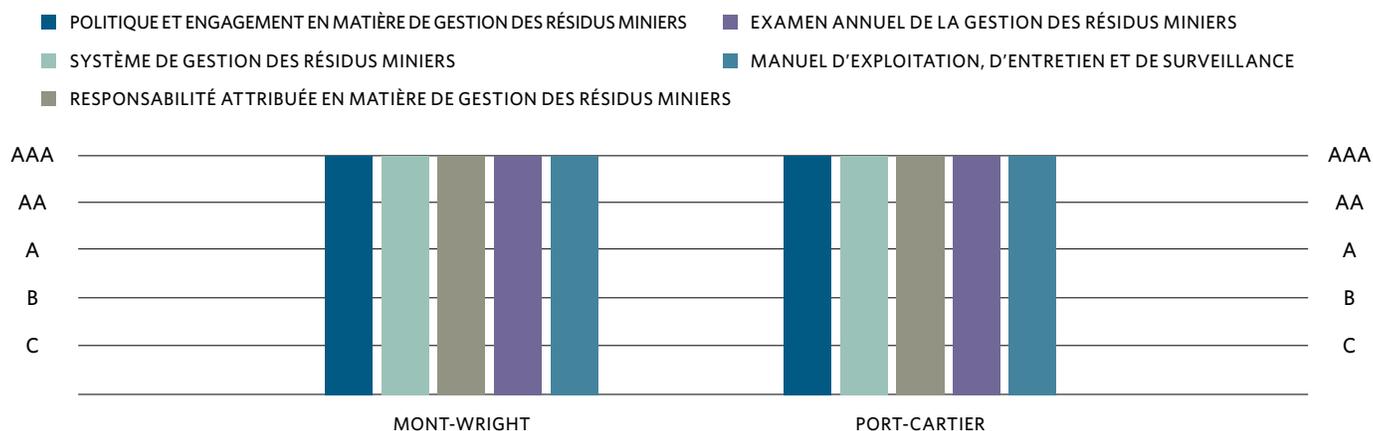
- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT



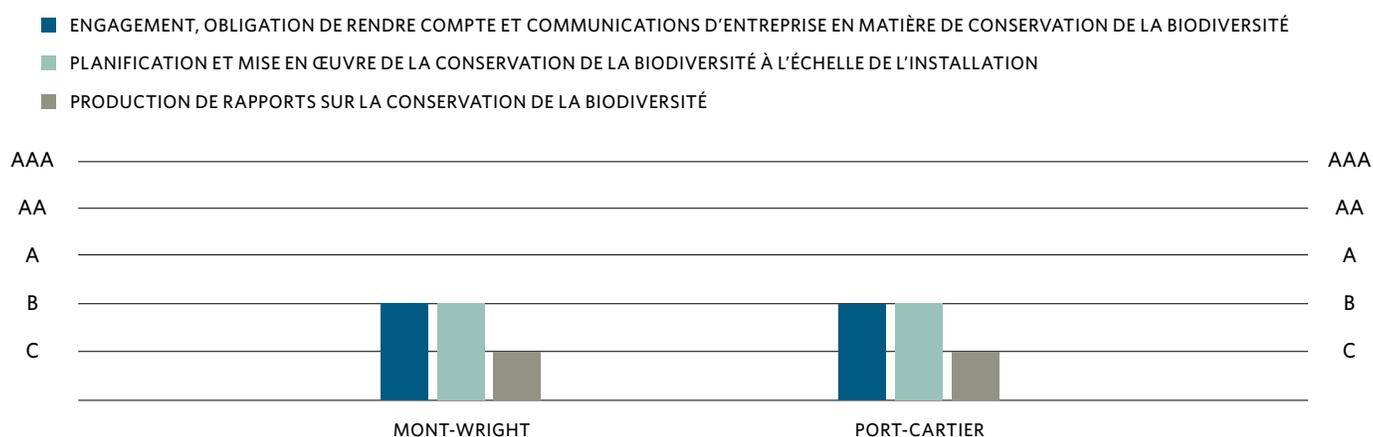
Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



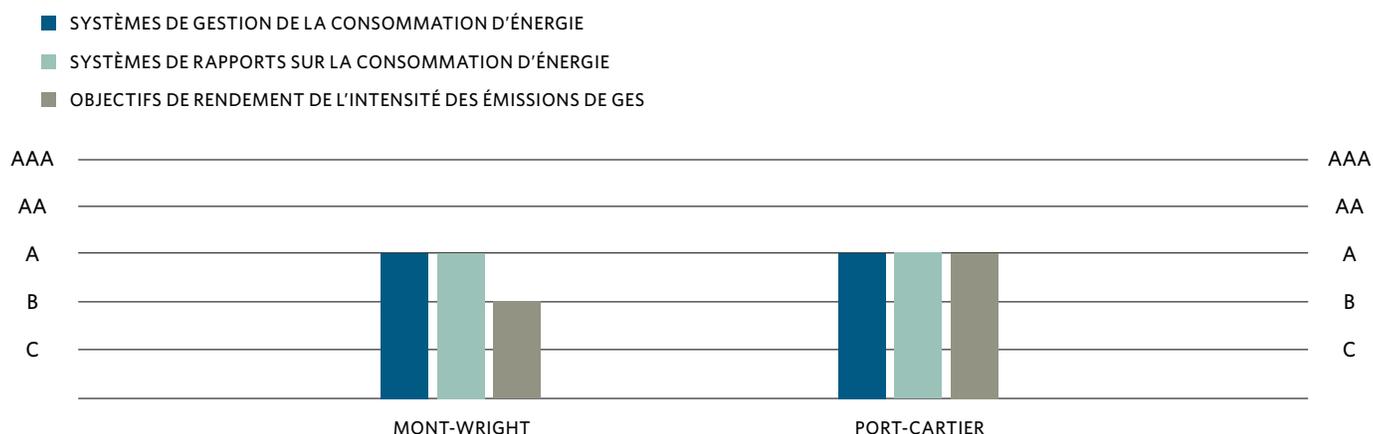
Évaluation de la gestion des résidus miniers



Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



Rendement VDMD des entreprises
Avalon Advanced Materials inc.



Avalon Advanced Materials (anciennement Avalon Rare Metals) est une société d'exploitation minière canadienne principalement axée sur les métaux et minéraux des marchés à créneau dont la demande est alimentée par les nouvelles technologies. La société exploite trois projets de stade avancé à l'échelle canadienne, tous en propriété exclusive. Ceux-ci sont axés sur le lithium, l'étain, l'indium, le zirconium et les métaux des terres rares. Avalon se concentre actuellement sur son projet d'extraction de lithium de Separation Rapids, près de Kenora, en Ontario, et celui d'indium et d'étain d'East Kemptville, à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse.

L'entreprise estime qu'un cadre solide visant la durabilité est essentiel en vue d'assurer son succès à longue échéance. Elle a mis en œuvre les principes directeurs de l'initiative VDMD en vue de se conformer aux pratiques exemplaires de l'industrie ou de les surpasser et d'améliorer en permanence son rendement sur les plans social, environnemental, de même que de la santé et de la sécurité. Puisque Avalon est une société œuvrant au stade de l'aménagement, son auto-évaluation VDMD annuelle est volontaire.

L'entreprise a fait la preuve de son leadership parmi les petites sociétés minières du secteur de l'exploration en produisant un rapport annuel de durabilité conforme aux directives de l'organisme Global Reporting Initiative (GRI). La société fait rapport de ses activités en vue de se tenir responsable, d'améliorer le rendement de l'entreprise et de démontrer les avantages de pratiques durables à ses intervenants.

En décembre 2015, Avalon a publié son quatrième rapport annuel de durabilité, celui-ci étant le second conforme aux lignes directrices G4 de GRI. Ces deux dernières années (2015 et 2016), Avalon a figuré dans le palmarès « Future 40 Responsible Corporate Leaders in Canada » du magazine Corporate Knights.

FAITS SAILLANTS DE L'AUTO-ÉVALUATION VOLONTAIRE VDMD 2015 D'AVALON

Durant la période couverte par le rapport 2015 (du 1er septembre 2014 au 31 août 2015), Avalon a poursuivi l'avancement de ses projets avec ouverture et transparence, tout en étant engagée à favoriser le bien-être économique et social des communautés concernées.

Pour le projet d'East Kemptville, dans le comté de Yarmouth, l'entreprise a rencontré les représentants politiques locaux, ceux de la chambre de commerce, ainsi que les membres de la Tusket River Environmental Protection Association, une ONG se préoccupant du bassin versant de la rivière Tusket où cet emplacement est situé. Avalon a aussi entamé des discussions avec la Première Nation d'Acadia. Ces discussions ont porté en grande partie sur des occasions d'affaires et ont conduit à un contrat avec une entreprise autochtone locale visant la fabrication des 2 000 boîtes à carottes nécessaires pour le programme de forage de 2015.

Avalon a également élaboré un programme de gestion du risque en vue de cerner et gérer les risques et occasions à saisir. Ce programme a été élargi en 2015 pour atténuer les risques associés aux projets d'envergure croissante d'East Kemptville et Separation Rapids et faire en sorte qu'ils soient tous deux gérés efficacement.

ÉVALUATION - SANTÉ ET SÉCURITÉ

La politique de développement durable d'Avalon, qui élargit et clarifie les objectifs de durabilité de l'entreprise pour englober la santé et sécurité, l'environnement, ainsi que les communautés et les personnes, a été approuvée par la direction de l'entreprise au cours de la période couverte par le rapport. Le conseil d'administration et les employés de l'entreprise ont ensuite été initiés à cette politique et formés par rapport à celle-ci.

La société a mis à jour sa formation en santé et sécurité pour tous les employés du chantier d'East Kemptville, et ceux-ci ont aussi pris part à une évaluation sur place des risques quant à la santé et à la sécurité. Malheureusement, un accident nécessitant une aide médicale est survenu pendant l'année. L'enquête connexe a entraîné une formation supplémentaire pour le personnel du chantier d'East Kemptville quant aux principales inquiétudes soulevées.

GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

Avalon a mis en place des mesures de surveillance de la consommation énergétique à son chantier d'East Kemptville. Cependant, les tentatives d'établir des objectifs de rendement en matière d'intensité énergétique ont échoué en raison de l'impossibilité de contrôler les effets matériels (p. ex., les conditions au sol pendant le forage).

Avalon a également finalisé un plan de gestion de la qualité de l'air pour son projet de Nechalacho et a instigué des études environnementales à East Kemptville.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

Avalon a identifié les communautés d'intérêts qui entourent le projet d'East Kemptville et conclu un contrat de fabrication de boîtes à carottes avec la Première Nation d'Acadia.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

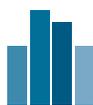
Avalon a mis à jour tous les plans d'intervention d'urgence et terminé une formation portant sur l'évaluation des risques et l'intervention d'urgence sur le chantier d'East Kemptville.

GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Avalon a préparé des plans de surveillance de la faune, des habitats fauniques et des effets sur la faune pour son projet de Nechalacho, en plus d'avoir amorcé des études de base et en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* à East Kemptville. L'entreprise a également participé à la planification de la zone de gestion des caribous dans les Territoires du Nord-Ouest.

🔗 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.avalonadvancedmaterials.com





Résultats VDMD pour 2015

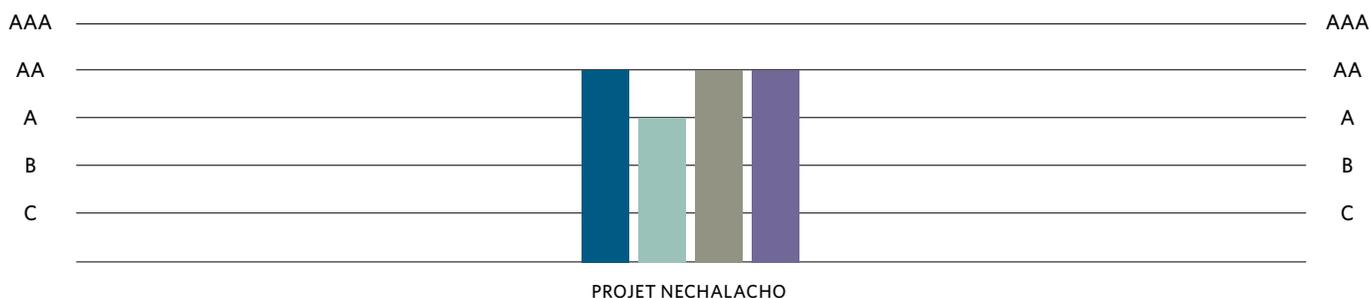
Avalon Advanced Materials inc.

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
PROJET NECHALACHO	☑	☑	☑

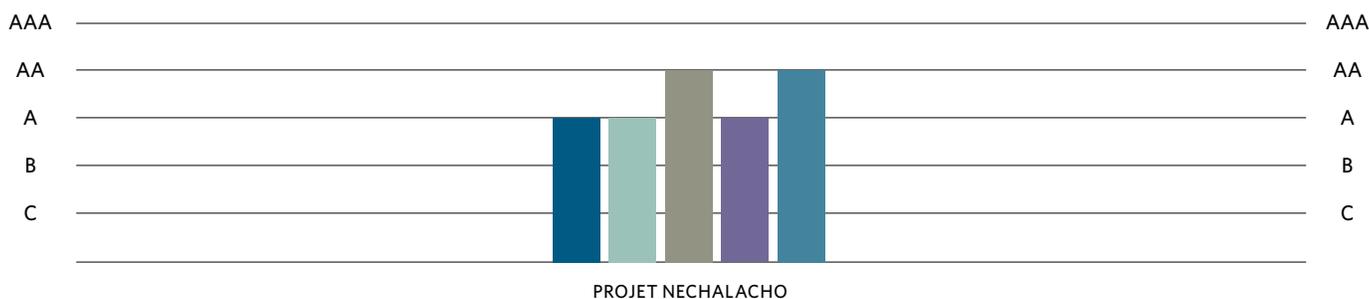
Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



Évaluation de la santé et sécurité

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT

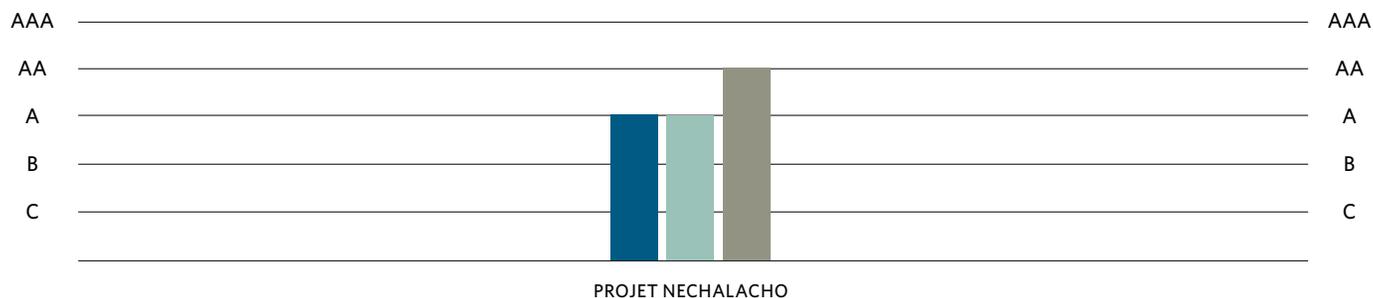


Résultats auto-évalués.



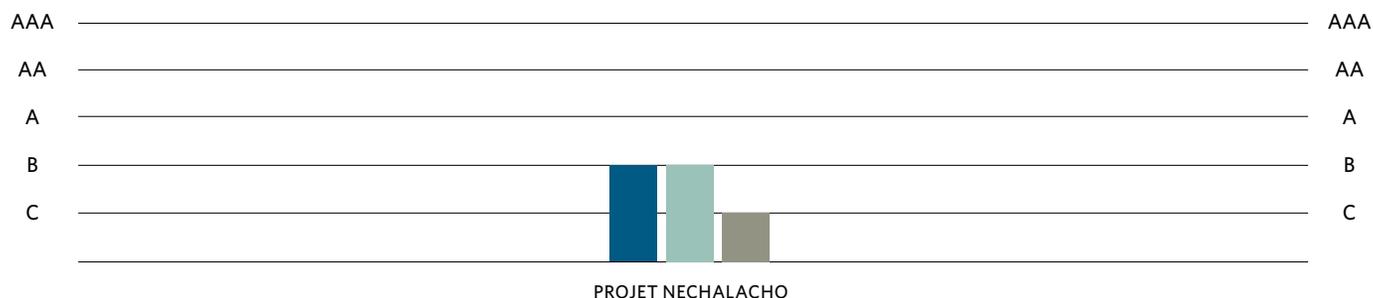
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES

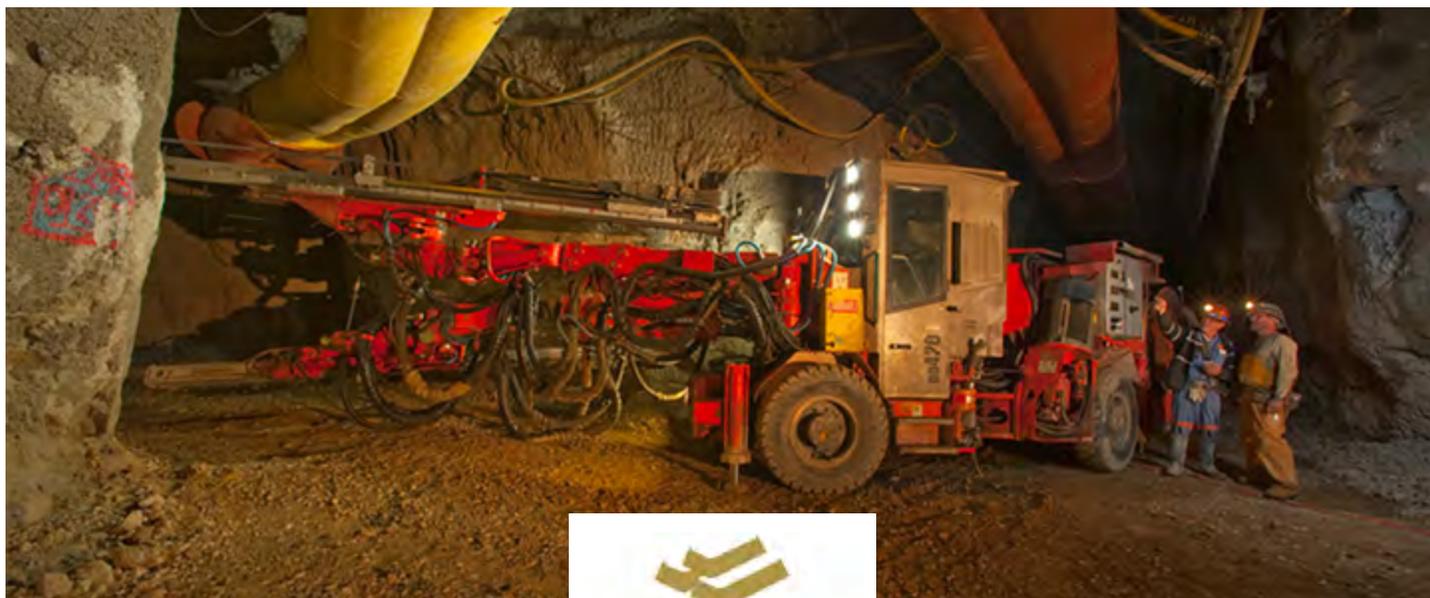


Résultats auto-évalués.



Rendement VDMD des entreprises

Société aurifère Barrick



Barrick a établi des exploitations minières en Argentine, en Australie, au Canada, au Chili, en République dominicaine, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Pérou, en Arabie saoudite, aux États-Unis et en Zambie. Plus de 75 % de sa production aurifère provient des Amériques. La société a été fondée en 1983 par l'entrepreneur et philanthrope canadien Peter Munk. Son siège social est situé à Toronto. Les actions de Barrick se transigent aux bourses de New York et de Toronto (symbole : ABX).

La vision de Barrick consiste à engendrer la richesse, pour les propriétaires et le personnel de l'entreprise, ainsi que les pays et communautés avec lesquels elle a noué des partenariats, par une exploitation minière responsable. Barrick vise à s'imposer au rang de plus importante société minière aurifère. Elle aspire à augmenter ses liquidités par action en explorant et en exploitant des actifs de haute qualité grâce à une répartition disciplinée de son capital humain et financier, ainsi qu'à son excellence opérationnelle.

L'exploitation minière de Hemlo est située environ 46 km à l'est de Marathon, en Ontario, et produit de l'or en permanence depuis 1985. Elle comprend une mine de fond et une exploitation à ciel ouvert intégrant une installation de transformation. Récemment, ce chantier a entamé une nouvelle phase de sa vie productive grâce à l'acquisition de terres adjacentes, qui a augmenté ses réserves exploitables. Le cycle de vie de la mine s'échelonne désormais jusqu'en 2020, et d'autres expansions sont encore possibles.

L'objectif VDMD initial d'Hemlo était d'atteindre et de maintenir au moins un niveau A pour chaque protocole. La durée de vie du site maintenant prolongée permet à Hemlo de viser des pratiques et des normes opérationnelles améliorées. En conséquence, la société cherche maintenant à hausser la barre grâce à une diligence soutenue et à la mise en application des principes de l'initiative VDMD, ainsi que d'autres pratiques et normes internationales.

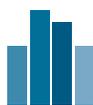
L'engagement de Hemlo à l'égard de l'amélioration est également souligné par l'attestation continue par des auditeurs indépendants de la conformité de ses activités au code international de gestion du cyanure et à la norme ISO 14001 pour les systèmes de gestion environnementale. Ces attestations, de concert avec les pratiques du programme VDMD, démarquent l'engagement de Barrick à l'égard de l'environnement et du développement durable. L'aspect innovateur du programme de conservation de l'énergie de l'exploitation d'Hemlo a été reconnu par le ministère des Ressources naturelles du Canada. En effet, le Prix de leadership du Programme d'économies d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC) lui a été décerné pour souligner la mise en œuvre d'un projet ayant réduit de 24 % les émissions de GES et de 10 % la consommation d'énergie entre 2013 et 2015.

Dans le cadre de cet engagement envers la durabilité, Hemlo continue d'élargir ses interactions externes et partenariats. Elle a été le premier site au Canada à participer au programme de formation l'Essentiel des mines et au programme de formation en surveillance environnementale à l'intention des Autochtones. Ce programme a offert une formation à dix membres de la Première Nation Pic River et de la Première Nation Pic Mobert. Hemlo continue de travailler sur plusieurs initiatives avec les collectivités des Premières Nations et d'autres autres communautés d'intérêts.

🔗 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.barrick.com



Exploitation Hemlo de Barrick Gold, près de Marathon (Ontario).



Résultats VDMD pour 2015

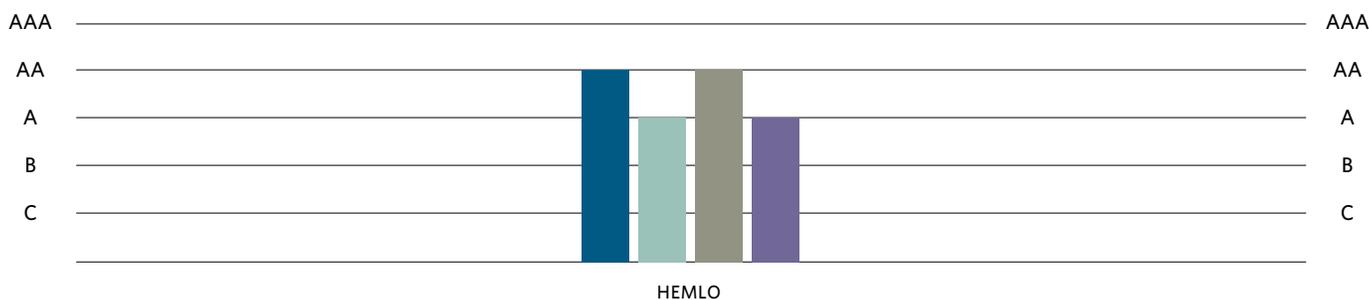
Société aurifère Barrick

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SOCIÉTÉ AURIFÈRE BARRICK	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
HEMLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

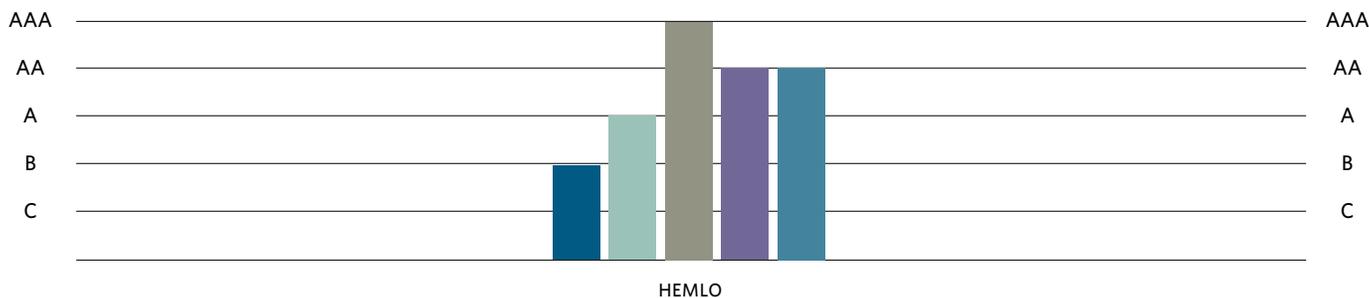
Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



Évaluation de la santé et sécurité

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE

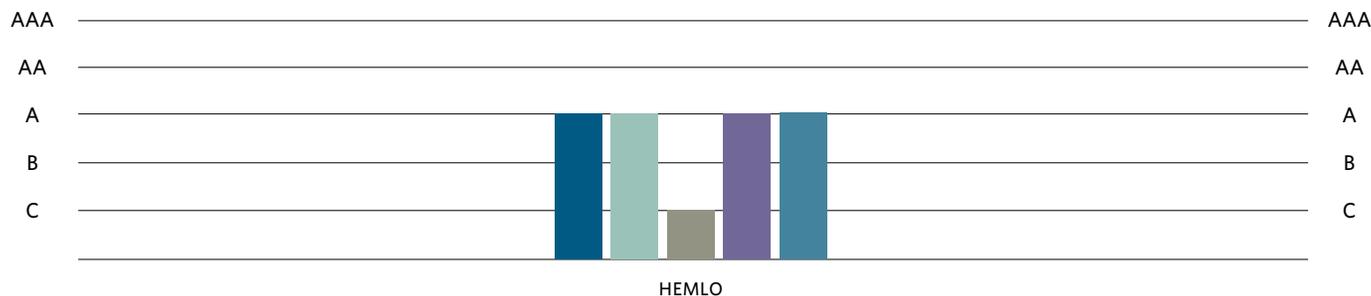


Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



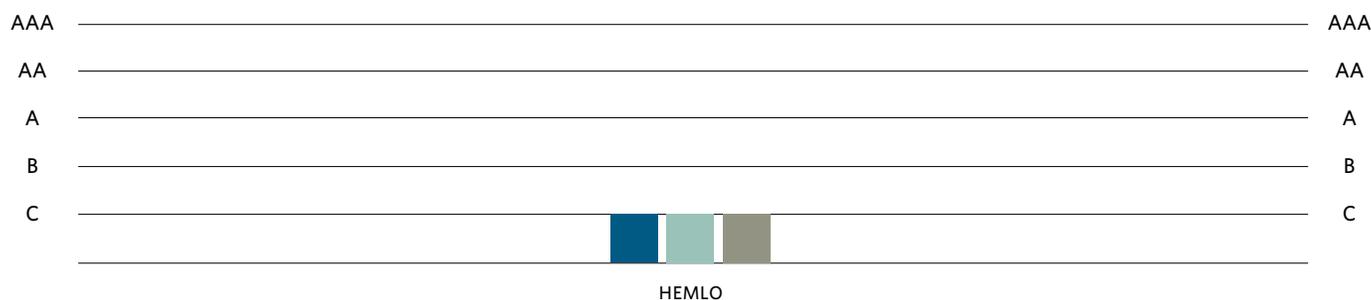
Évaluation de la gestion des résidus miniers

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS



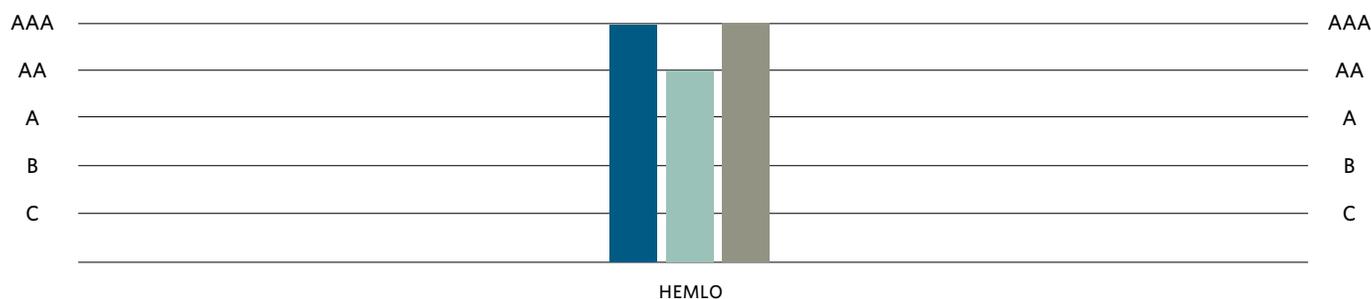
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



Rendement VDMD des entreprises

Cameco Corporation



Cameco Corporation est l'un des plus importants producteurs d'uranium au monde. Les centrales nucléaires à l'échelle planétaire utilisent l'uranium pour générer l'une des sources d'électricité les plus propres à l'heure actuelle. L'entreprise Cameco s'engage à livrer des produits de manière sûre et responsable. Pour respecter cet engagement envers un développement durable et responsable, l'entreprise déclare son rendement dans le cadre de l'initiative VDMD et utilise les résultats pour améliorer ses systèmes de gestion.

Un changement important est intervenu dans les activités canadiennes de Cameco depuis son rapport de 2015. En avril 2016, la société a décidé d'interrompre l'extraction et le broyage à Rabbit Lake jusqu'à ce que les conditions du marché s'améliorent. Bien que l'exploitation de Rabbit Lake soit en mode veille et maintenance de longue durée, Cameco continue de déployer un programme de gestion de l'environnement robuste : tous les ruissellements miniers et de surface recueillis sont traités de sorte à assurer la protection de l'environnement local et régional. De plus, la surveillance environnementale et la production de rapports réglementaires prévus par le programme restent inchangées. Cet engagement envers la durabilité a conduit au maintien des pointages VDMD de l'exploitation de Rabbit Lake même pendant cette période d'activité réduite.

Cameco a besoin de la confiance et du soutien des communautés, des Autochtones qui habitent à proximité de ses exploitations, de même que des gouvernements et organismes de réglementation. Le soutien des intervenants est essentiel pour les activités de Cameco et elle l'obtient en se comportant en entreprise citoyenne responsable. Cameco s'efforce d'interagir de façon proactive avec les parties prenantes, ainsi que de répondre aux questions et préoccupations de manière opportune, transparente et culturellement adaptée.

Cameco est le plus important employeur industriel d'Autochtones au Canada. Environ la moitié des employés de ses exploitations minières nordiques sont des résidents du Nord de la Saskatchewan, près de 90 % d'entre eux se déclarant Autochtones.

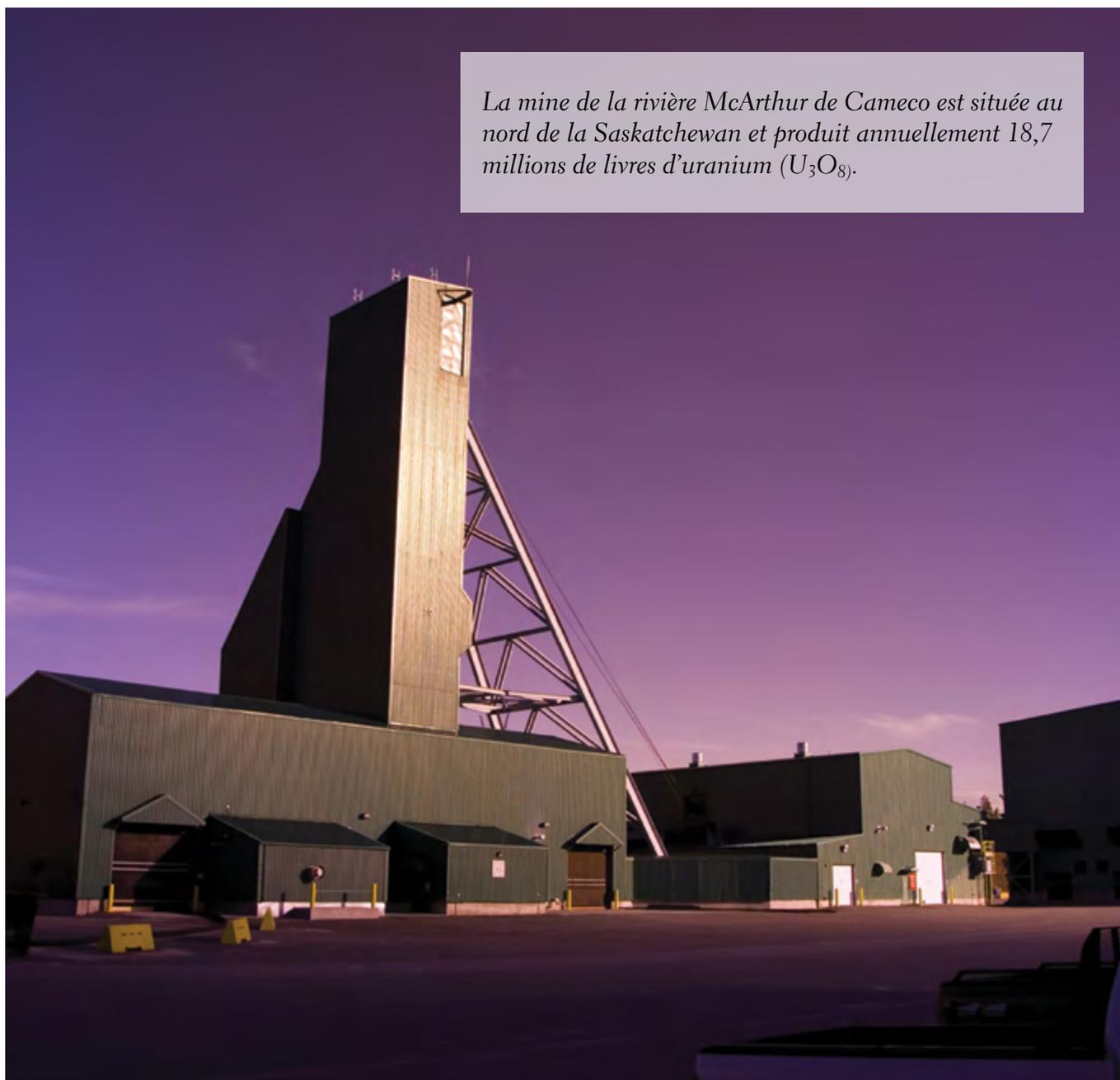
Dans la même veine, 70 % des services utilisés pour l'exploitation par Cameco de ses activités en Saskatchewan proviennent d'entreprises du Nord, dont la plupart appartiennent à des Métis ou à des Autochtones. Ces entreprises ont également pour politique d'embaucher des Autochtones des communautés nordiques.

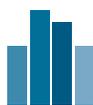
Les efforts de Cameco ne sont pas passés inaperçus. La société a été honorée trois fois par le Canadian Council for Aboriginal Business pour ses relations progressistes avec les Autochtones, en reconnaissance de son engagement à recruter, à conserver et à promouvoir les employés métis et autochtones au sein de son organisation. Cependant, l'appui aux collectivités nordiques va au-delà du soutien aux entreprises et de la création d'emplois. Il implique également un investissement dans la durabilité à long terme de la région grâce à un financement stratégique pour l'avenir.

Un lien vers le rapport de développement durable de Cameco conforme aux plus récentes directives de l'organisme Global Reporting Initiative (GRI 4.0) est présenté sur son site Internet.

🔗 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.cameco.com

La mine de la rivière McArthur de Cameco est située au nord de la Saskatchewan et produit annuellement 18,7 millions de livres d'uranium (U_3O_8).





Résultats VDMD pour 2015

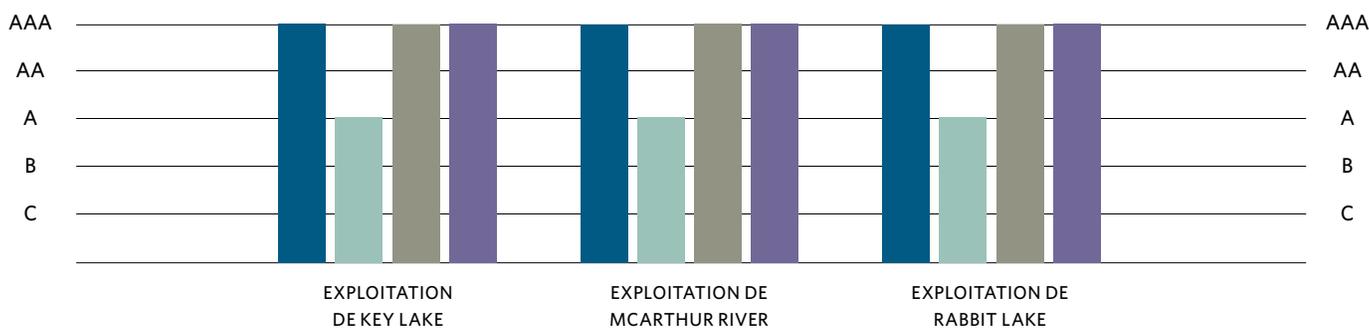
Cameco Corporation

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
CAMECO CORPORATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EXPLOITATION DE KEY LAKE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EXPLOITATION DE MCARTHUR RIVER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EXPLOITATION DE RABBIT LAKE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

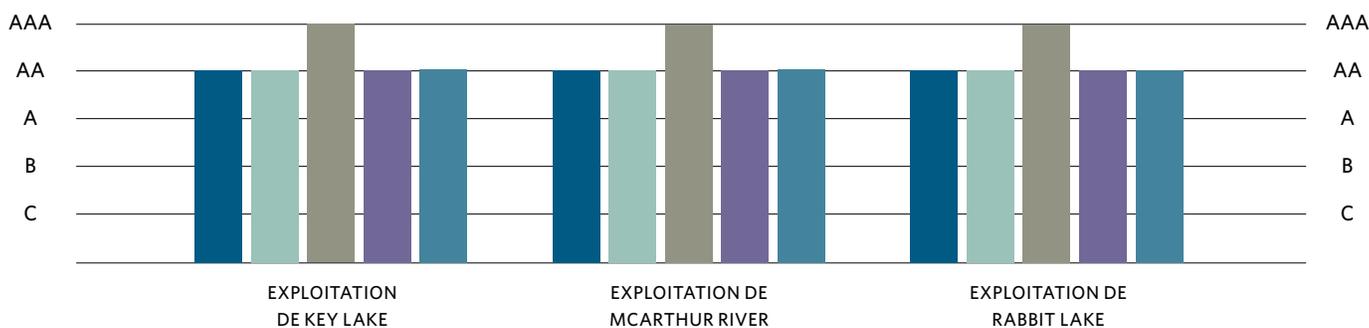
Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



Évaluation de la santé et sécurité

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE

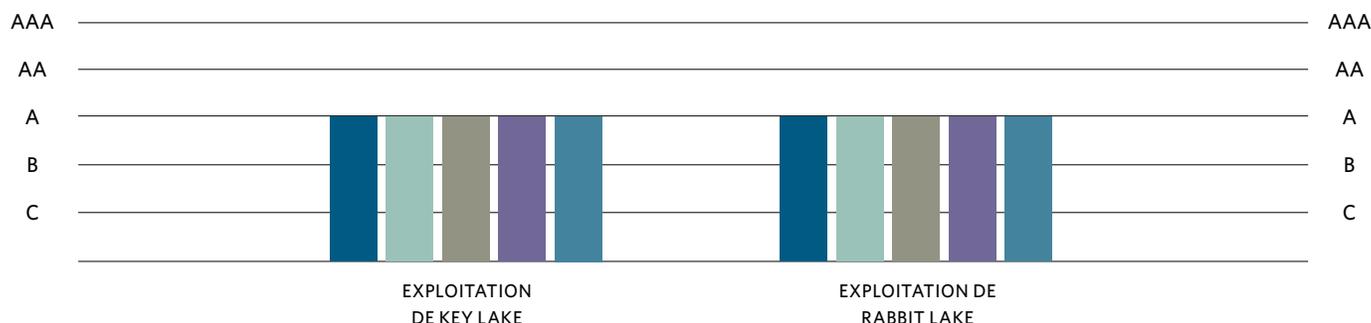


Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2015; prochaine vérification externe : 2018.



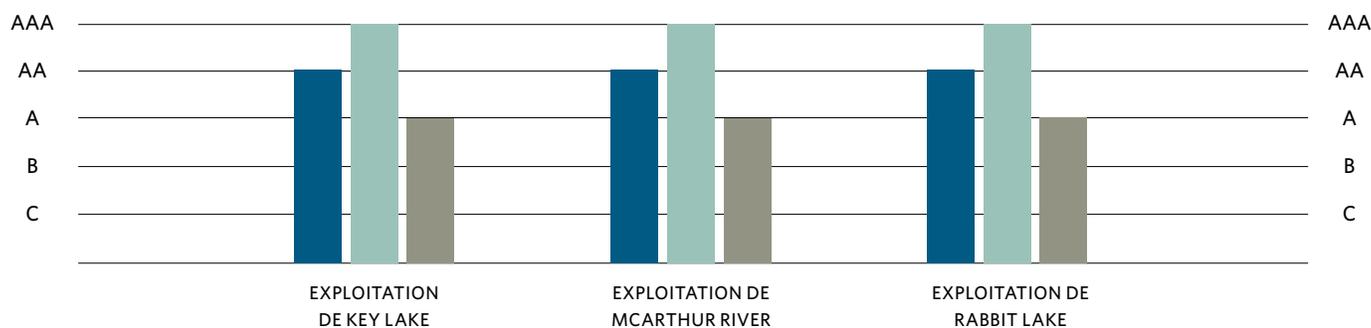
Évaluation de la gestion des résidus miniers

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS



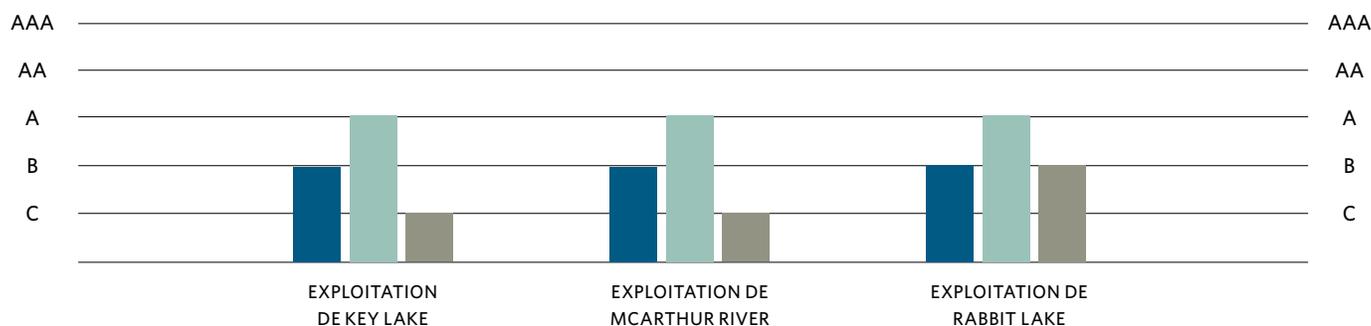
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2015; prochaine vérification externe : 2018.



Rendement VDMD des entreprises

De Beers Canada inc.



De Beers compte trois importants actifs au Canada : les mines Victor, Snap Lake et Gahcho Kué. La mine Victor, première et unique mine de diamants de l'Ontario, est située 90 km à l'ouest de la Première Nation d'Attawapiskat, dans le nord-est ontarien. La mine Snap Lake, à environ 200 km au nord-est de Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), fut la première mine de diamants canadienne entièrement souterraine. En décembre 2015, cette exploitation a été placée en mode veille et maintenance en raison d'un ralentissement du marché. De Beers est également partenaire majoritaire et exploitante du projet Gahcho Kué, où la production a commencé le 2 août 2016. Ce chantier est situé à 280 km au nord-est de Yellowknife.

Les activités de De Beers reflètent son engagement envers le développement durable. En tout, les mines Gahcho Kué, Snap Lake et Victor font l'objet de 14 Ententes sur les répercussions et les avantages avec des communautés autochtones et métisses canadiennes. Dans les mines en exploitation (Gahcho Kué et Victor), des systèmes de gestion de la sécurité, de la santé et environnementale certifiés conformes aux normes OHSAS 18001 et ISO 14001 sont maintenus.

De Beers adhère au Code de conduite sur les diamants canadiens et est membre de Jewelers Vigilance Canada. Comme partie intégrante du groupe élargi d'entreprises de De Beers, De Beers Canada est également une organisation parraine, participante ou signataire de Global Reporting Initiative, des normes du Responsible Jeweler Council, du Pacte mondial des Nations Unies, de l'Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction et du Processus de Kimberley.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des résultats de De Beers Canada concernant l'initiative VDMD pour 2015.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

Les plans de gestion de crise pour le siège social, ainsi que les mines Victor et Snap Lake, sont conformes à l'ensemble des exigences de l'initiative VDMD, comme le sera celui pour la mine Gahcho Kué très bientôt.

GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

La mine Victor mise sur un système de gestion énergétique mûr, deux indicateurs sur trois étant de niveau AA. Le niveau A a été décerné au système de signalement de la consommation énergétique et des émissions de GES.

Le système de signalement de la consommation d'énergie de la mine Snap Lake est classé au niveau A, les deux autres indicateurs étant, pour leur part, au niveau B. Des postes à combler dans les services d'ingénierie et d'entretien, ainsi que des changements en cours au système de production d'énergie de la mine ces deux dernières années ont limité les progrès.

À Gahcho Kué, l'élaboration d'un système de gestion de l'énergie est en cours.

GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

Les mines Victor et Snap Lake ont maintenu un niveau AA ou AAA pour l'ensemble des indicateurs de rendement liés aux résidus, sauf pour l'indicateur 5 à Snap Lake, auquel le niveau A a été accordé. Les deux exploitations ont participé au programme d'assurance et d'examen annuel de gestion des résidus du groupe De Beers. À la mine Victor, une vérification externe de certains éléments du programme de gestion des résidus a été entreprise.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

Les mines Victor et Snap Lake ont toutes deux maintenu un niveau AA ou AAA pour tous les indicateurs de rendement liés aux relations avec les Autochtones et les communautés.

GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Des améliorations aux mines Victor et Snap Lake ont haussé leur classement au niveau A ou supérieur.

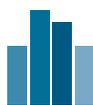
La mine Victor mise sur des programmes exhaustifs de surveillance environnementale, qui avaient déjà été mis en place en vue d'adhérer à diverses exigences d'octroi de permis, de programmes de suivi des contrôles environnementaux et d'initiatives de recherche. Des améliorations ont été axées sur l'élargissement des communications avec les communautés d'intérêt et la diffusion publique de l'information sur le rendement en matière de conservation de la biodiversité de la mine.

La mine Snap Lake a également mis en oeuvre un programme exhaustif de surveillance environnementale, conformément aux exigences connexes à l'octroi de divers permis et programmes de suivi du contrôle environnemental. Des améliorations visaient à relier ces programmes à un cadre d'élaboration de plan d'action pour la conservation de la biodiversité, ainsi que la documentation de l'établissement d'objectifs annuels et de systèmes de production de rapports.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité des mines Victor et Snap Lake ont été certifiés conformes à la norme OHSAS 18001 en 2015. Ils ont également été autoévalués et estimés de niveau AAA, sauf pour un indicateur dont le niveau se situe à AA pour chaque mine.

🔗 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.debeersgroup.com/canada/en/



Résultats VDMD pour 2015

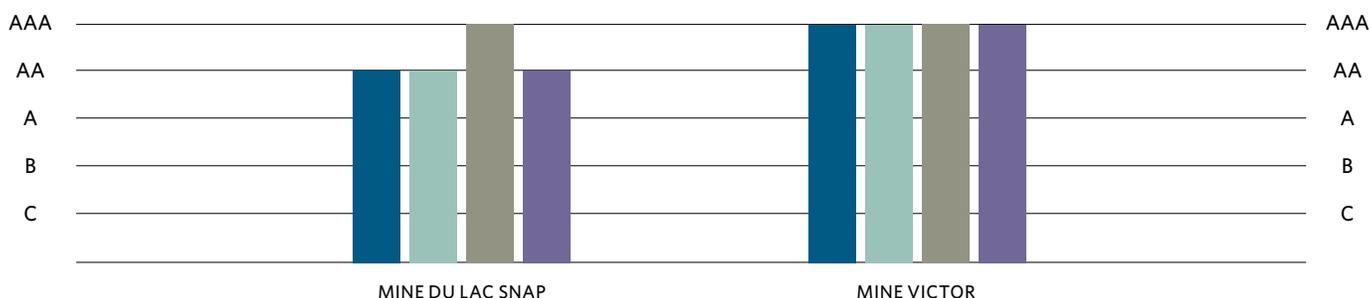
De Beers Canada inc.

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
DE BEERS CANADA INC.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MINE DU LAC SNAP	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MINE VICTOR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

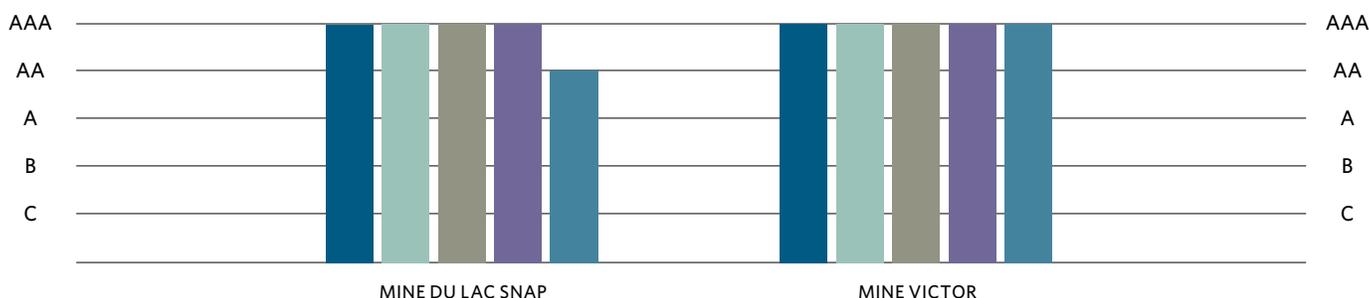
Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



Évaluation de la santé et sécurité

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT

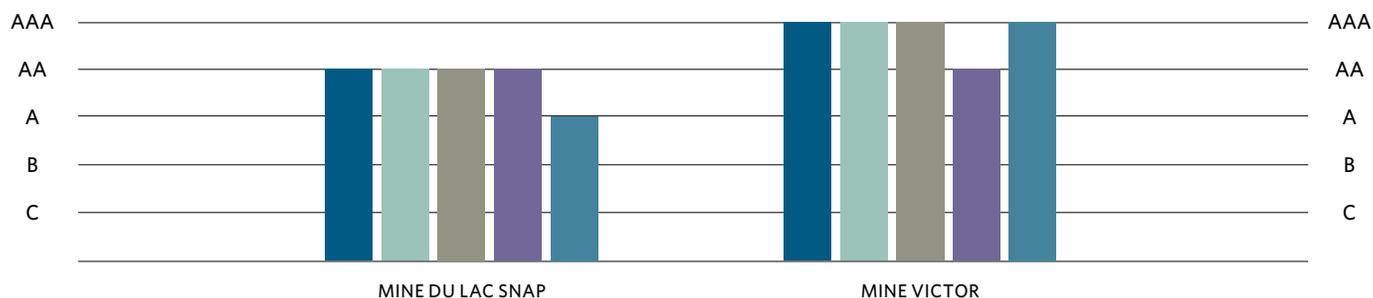


Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



Évaluation de la gestion des résidus miniers

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS



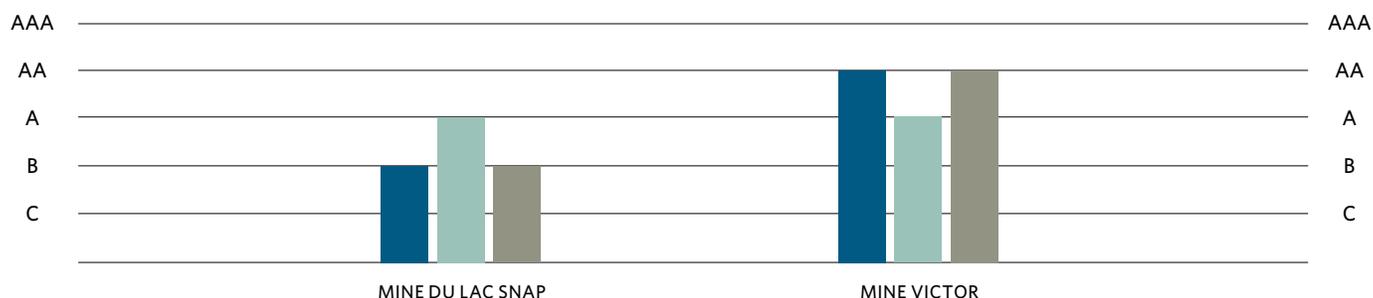
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



Rendement VDMD des entreprises
Dominion Diamond Corporation



Dominion Diamond Corporation est une compagnie d'extraction de diamants canadienne qui détient des intérêts dans deux importantes mines de diamants situées à environ 200 km au sud du cercle arctique, dans les Territoires du Nord-Ouest. La société exploite la mine de diamants Ekati, dans laquelle elle détient une participation majoritaire, et possède 40 % de la mine de diamants Diavik. Elle propose des diamants bruts sur le marché mondial par l'entremise de ses services de tri et de vente établis au Canada, en Belgique et en Inde, et représente le troisième plus important producteur de diamants bruts par valeur.

La mine de diamants Ekati est située à quelque 300 km au nord-est de Yellowknife. Elle est accessible par voie aérienne ou par une route de glace qui s'étend sur 400 km en hiver. Diavik Diamond Mines Inc., une filiale de Rio Tinto plc, exploite cette mine. Les résultats au titre de l'initiative VDMD sont fournis par Rio Tinto et se trouvent à la page 114 du présent rapport.

Pour Dominion Diamond, le rendement signifie assurer une croissance durable en investissant dans l'avenir. Cette notion exige d'appuyer l'excellence en leadership et, surtout, de s'acquitter de l'engagement à ne causer aucun tort, que ce soit aux travailleurs (grâce à des pratiques de travail uniformes axées sur le risque), aux communautés hôtes (en entretenant un dialogue avec leurs membres et en intégrant leurs opinions et préoccupations au sujet de la mine et de la prolongation de la durée de vie de la mine) ou à l'environnement (par une gestion adaptative novatrice et une surveillance soutenue des effets miniers).

Dominion Diamond est fière du rendement de la mine Ekati et s'efforce de préserver son héritage en favorisant la sécurité, le perfectionnement et le bien-être de tous ses employés et en s'acquittant de son engagement envers le territoire, le Nord et tous ses habitants. Elle continuera de travailler en étroite collaboration avec les autres parties des ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) pour maintenir les efforts favorisant l'autonomie et la durabilité des communautés nordiques.

“ La mine Ekati a mis sur pied des plans de développement communautaire permettant de mieux cibler ses efforts là où ils feront la plus grande différence dans les communautés. ”

L'entreprise utilise le mécanisme de déclaration de l'initiative VDMD et d'autres outils pour améliorer continuellement ses différentes exploitations. Elle s'est dotée de processus exhaustifs de surveillance interne et de vérification externe pour toutes ses pratiques de développement durable, et l'initiative VDMD rassemble bon nombre de ces processus pour permettre de produire des rapports de portée élargie à l'échelle nationale. Ce niveau additionnel d'autorégulation représente une valeur ajoutée, les processus étant examinés à partir d'une perspective différente de celle des systèmes de gestion SSEC (santé, sécurité, environnement et communauté) et ISO.

La mine Ekati a toujours obtenu d'excellents résultats dans les domaines de la gestion de la conservation de la biodiversité et des relations avec les Autochtones et les collectivités, et cette tendance s'est maintenue en 2015. L'entreprise a régulièrement rencontré les intervenants pour présenter ses activités et ses projets à venir ainsi que pour entendre leurs réactions aux décisions pouvant les concerner. La mine Ekati a mis sur pied des plans de développement communautaire permettant de mieux cibler ses efforts là où ils feront la plus grande différence dans les communautés. L'entreprise ayant hérité de ERA en vigueur jusqu'à la fin de la durée de vie de la mine, Dominion Diamond entretient un dialogue avec d'autres parties dans le but d'explorer des avenues de développement communautaire qui vont au-delà des projets initiaux.

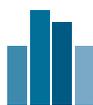
Dominion Diamond continue de déployer des efforts considérables au chapitre de l'intendance environnementale. Les résultats de 2015 témoignent que les efforts de l'entreprise portent leurs fruits en ce qui concerne la compréhension et la conservation de la biodiversité, l'élimination efficace de la kimberlite traitée et la gestion de la qualité de l'eau.

En septembre 2015, à la suite de l'engagement de l'entreprise envers la sécurité et la formation, l'équipe de compétition souterraine de la mine Ekati a remporté les épreuves souterraines à l'occasion de la 12e compétition nationale biennale de sauvetage minier de la région de l'Ouest, tenue à Fernie, en Colombie-Britannique. L'équipe a écrit une nouvelle page d'histoire en raflant toutes les épreuves souterraines pour la première fois, dominant tous les volets du concours et se classant bonne première dans quatre des sept épreuves de la compétition. L'équipe d'exploitation à ciel ouvert de la mine Ekati a également excellé lors de ses épreuves et a obtenu le meilleur classement de la mine jusqu'ici pour une équipe à ciel ouvert.

Les résultats de Dominion Diamond témoignent de son dévouement soutenu envers le Nord et de sa volonté de réaliser sa vision : solidifier et approfondir ses relations avec les intervenants dans la collectivité et prolonger la durée de vie de la mine. Le projet Jay a récemment été approuvé à la suite d'une évaluation environnementale. Le conseil d'administration l'a également accepté compte tenu des résultats favorables de l'étude de faisabilité. La fosse Jay recèle le plus important gisement sous-exploité de diamants de la mine Ekati et prolongera de plus de 10 ans le cycle de vie de cette mine, le portant jusqu'à au moins 2030. L'extraction de ressources naturelles par l'intermédiaire du projet Jay sera bénéfique pour renforcer et diversifier l'économie canadienne. Elle le sera cependant extraordinairement davantage pour les Territoires du Nord-Ouest et nos partenaires des communautés. L'entreprise se soucie réellement des membres de sa collectivité et veut faire en sorte que ses investissements aient une incidence durable qui bénéficiera à tous les habitants du Nord.

📍 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.ddcorp.ca





Résultats VDMD pour 2015

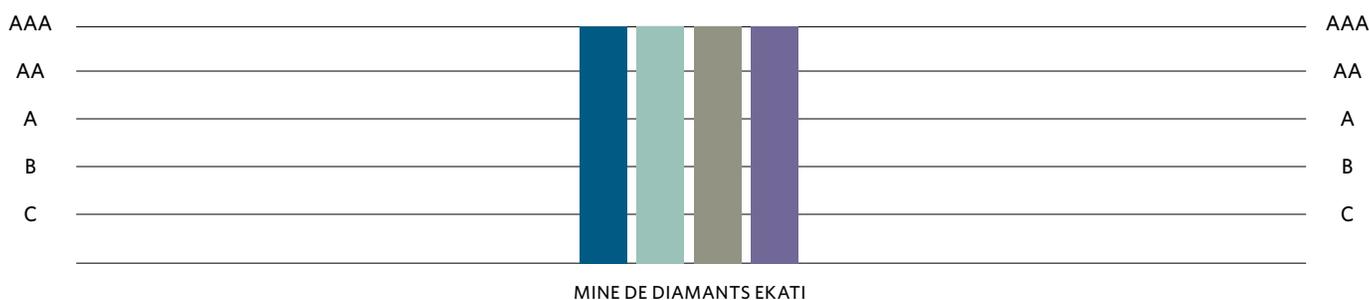
Dominion Diamond Corporation

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
MINE DE DIAMANTS EKATI	☑	☑	☑

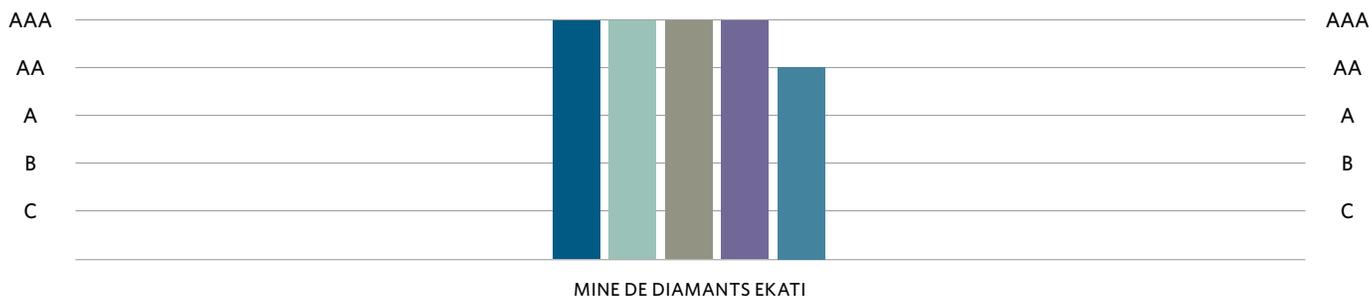
Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



Évaluation de la santé et sécurité

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE

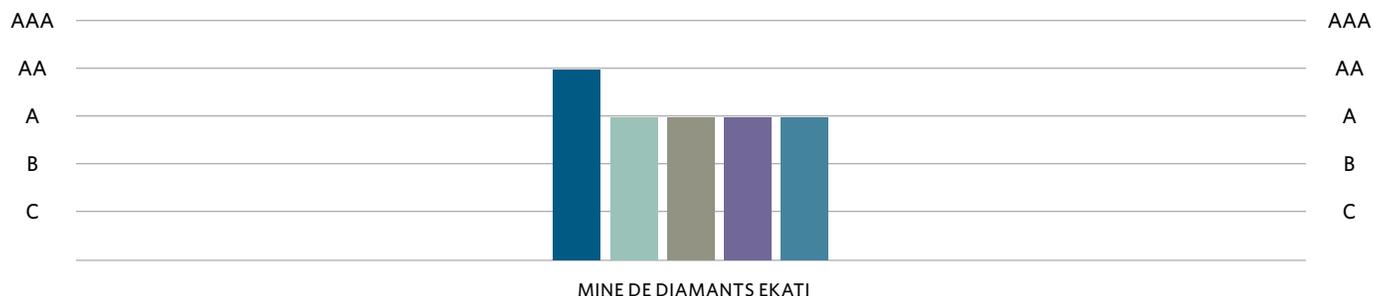


Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



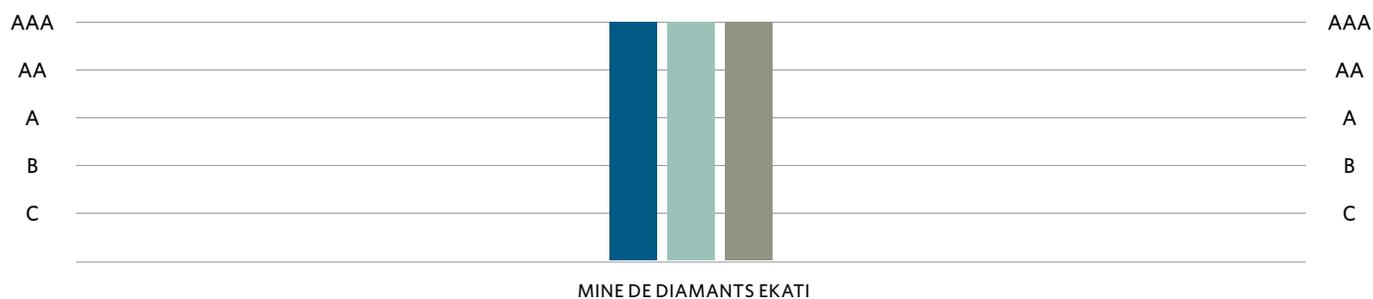
Évaluation de la gestion des résidus miniers

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS



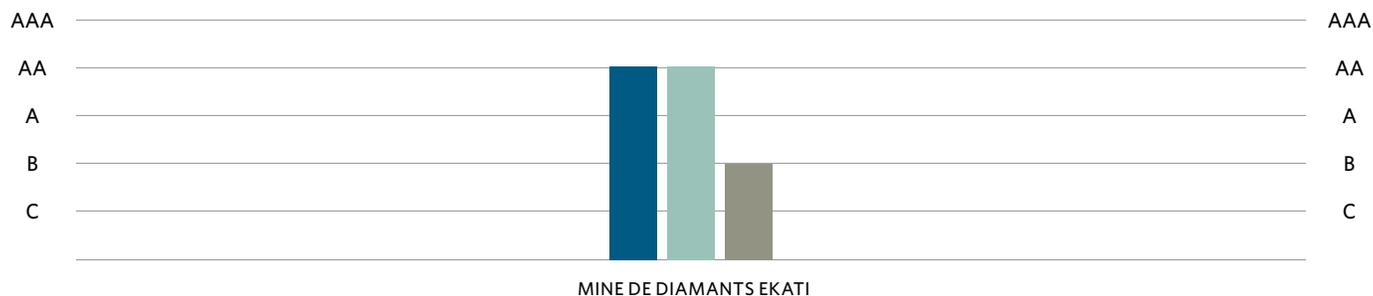
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



Rendement VDMD des entreprises

First Quantum Minerals Ltée



First Quantum Minerals Ltée est une société minière et métallurgique bien établie dont la croissance augmente rapidement. Ses activités portent sur l'exploration, le développement et l'extraction. Elle produit du cuivre, de l'or, du nickel, du platine, du palladium, du zinc et de l'acide sulfurique. Tous les établissements canadiens de First Quantum, qui sont des mines fermées, participent à l'initiative VDMD. En outre, les exploitations turques et finlandaises de la société participent volontairement à l'initiative VDMD et rendent compte de leurs progrès.

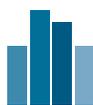
En 2015, toutes les installations participantes se sont soumises à une vérification externe, à l'issue de laquelle leur rendement a été confirmé et leurs améliorations continues démontrées. Ensemble, ces établissements ont obtenu un taux de conformité de 85 %, soit une cote de niveau A ou plus élevée pour tous les indicateurs VDMD. La vérification externe a confirmé que toutes les installations de First Quantum atteignaient un niveau A ou supérieur pour l'ensemble des indicateurs liés à la gestion des résidus miniers et aux relations avec les Autochtones et les communautés.

Les mines exploitées par la société en Turquie ont été jugées conformes aux exigences de niveau A pour tous les indicateurs liés à la gestion de la conservation de la biodiversité. Les systèmes de gestion de crises des installations satisfaisaient à toutes les exigences du protocole de gestion de crise de l'initiative VDMD, les plans en la matière ayant été mis à jour et des simulations de crises ayant été menées en 2015.

Bien que First Quantum soit enchantée de son rendement global cette année, elle s'est engagée envers l'amélioration continue et a mis en place des mesures pour continuer d'exceller. L'entreprise vise à améliorer son rendement en établissant des objectifs en matière de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES et de gestion de la conservation de la biodiversité dans ses mines fermées au Canada.

En 2015, la mine turque Çayeli de First Quantum a fait l'objet d'un Prix du leadership VDMD pour avoir atteint le niveau A ou supérieur pour l'ensemble des indicateurs de chacun des six protocoles de cette initiative selon ses résultats de 2014

🔗 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.first-quantum.com



Résultats VDMD pour 2015

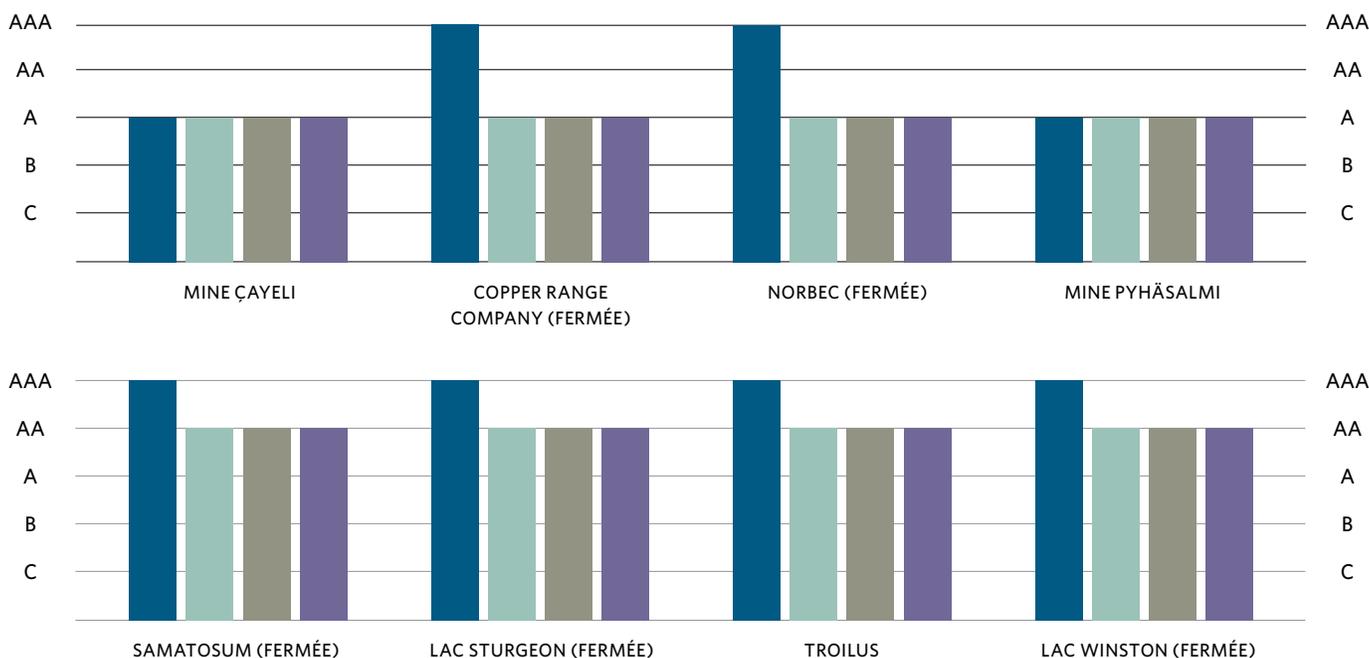
First Quantum Minerals Ltée

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
MINE ÇAYELI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
COPPER RANGE COMPANY (FERMÉE)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
FIRST QUANTUM MINERALS LTÉE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
NORBEC (FERMÉE)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MINE PYHÄSALMI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SAMATOSUM (FERMÉE)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LAC STURGEON (FERMÉE)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
TROILUS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LAC WINSTON (FERMÉE)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS

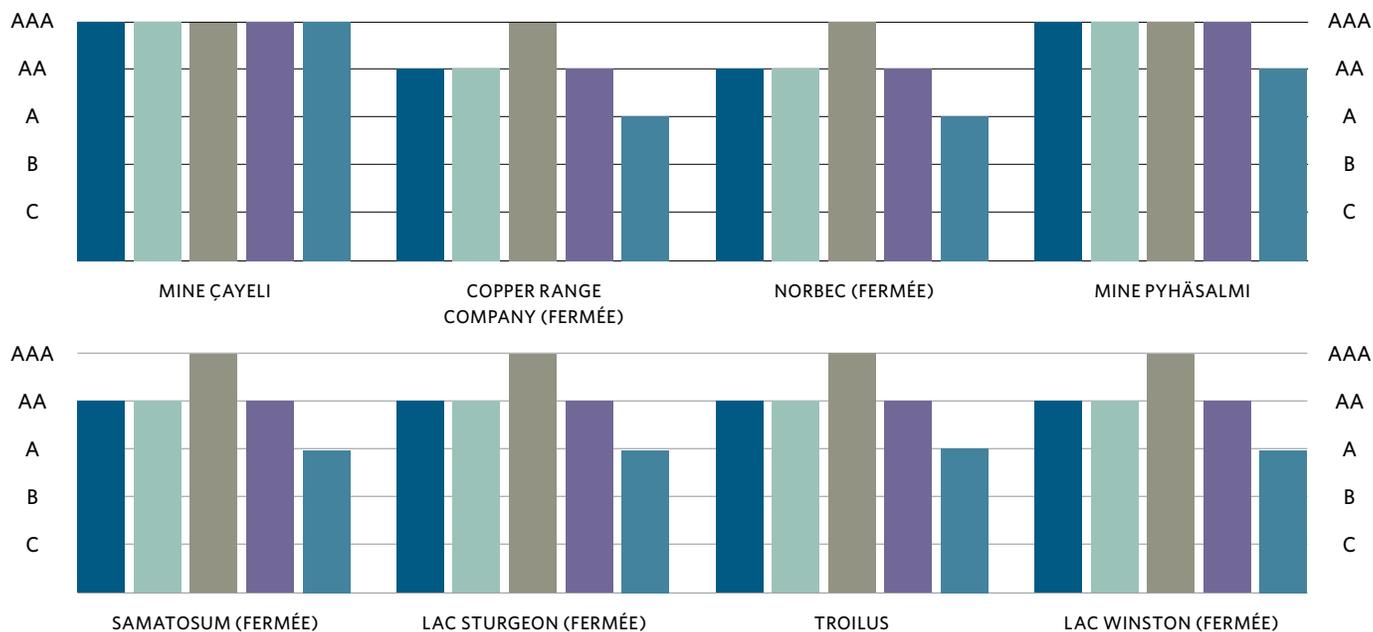


Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2015; prochaine vérification externe : 2018.



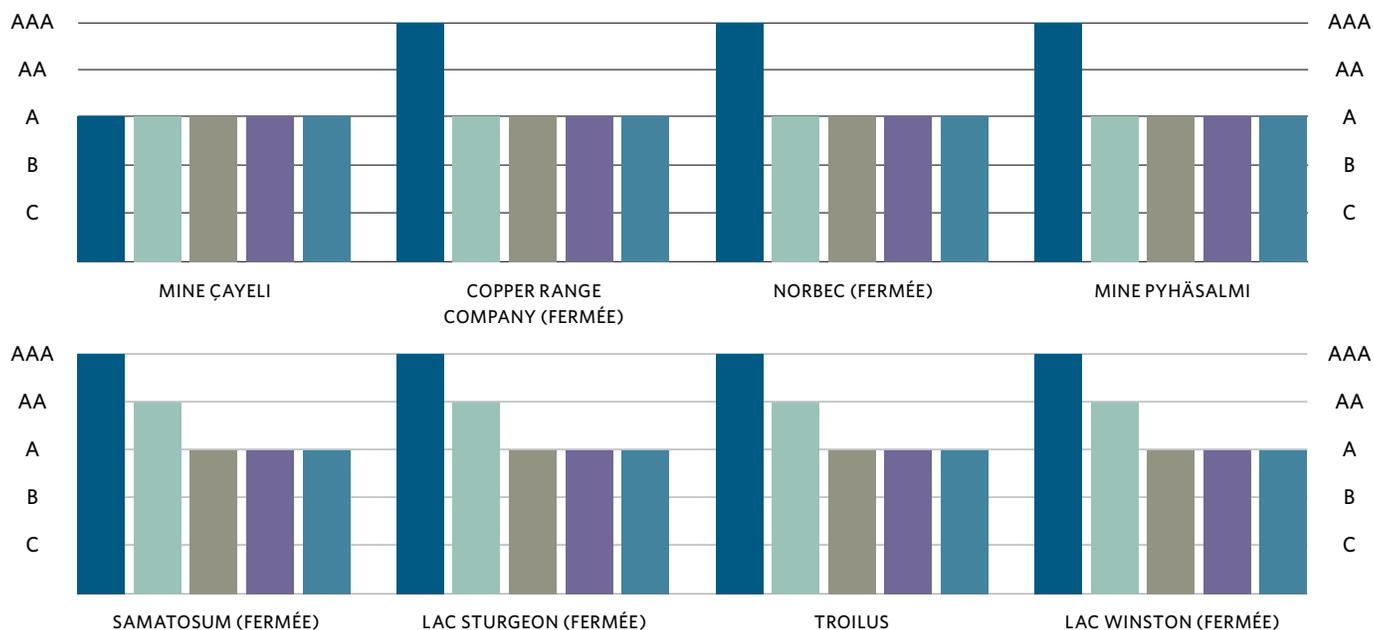
Évaluation de la santé et sécurité

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE



Évaluation de la gestion des résidus miniers

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS

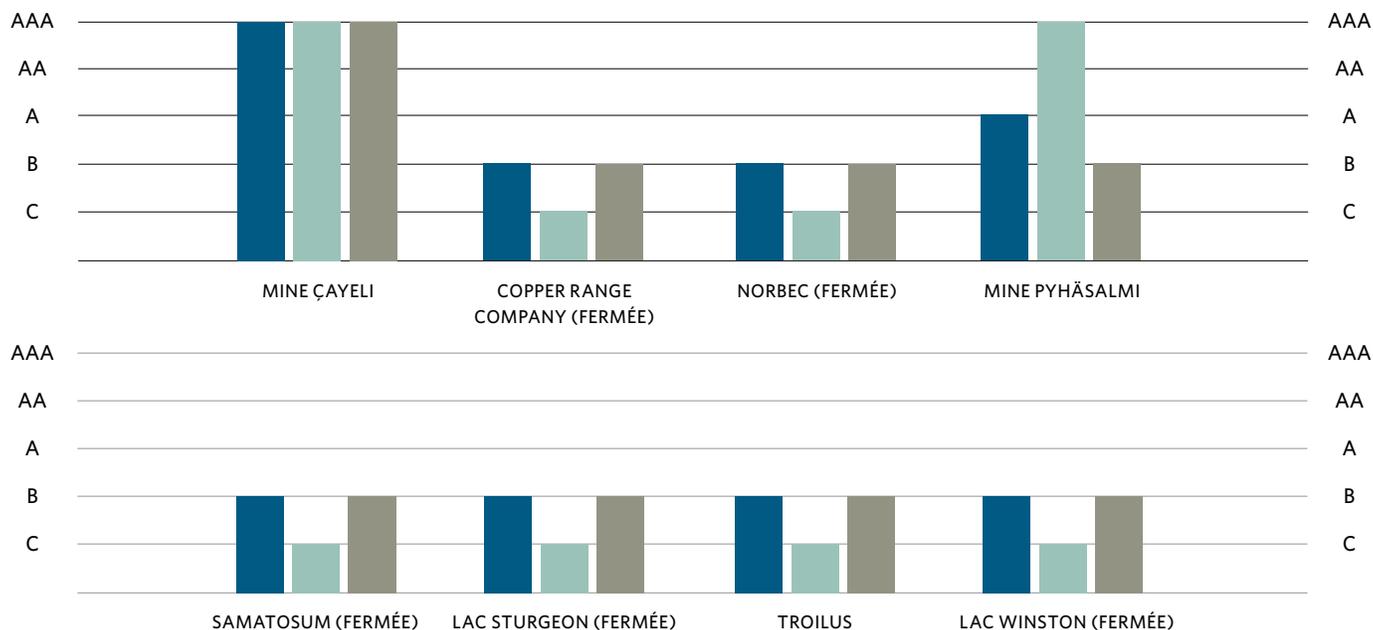


Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2015; prochaine vérification externe : 2018.



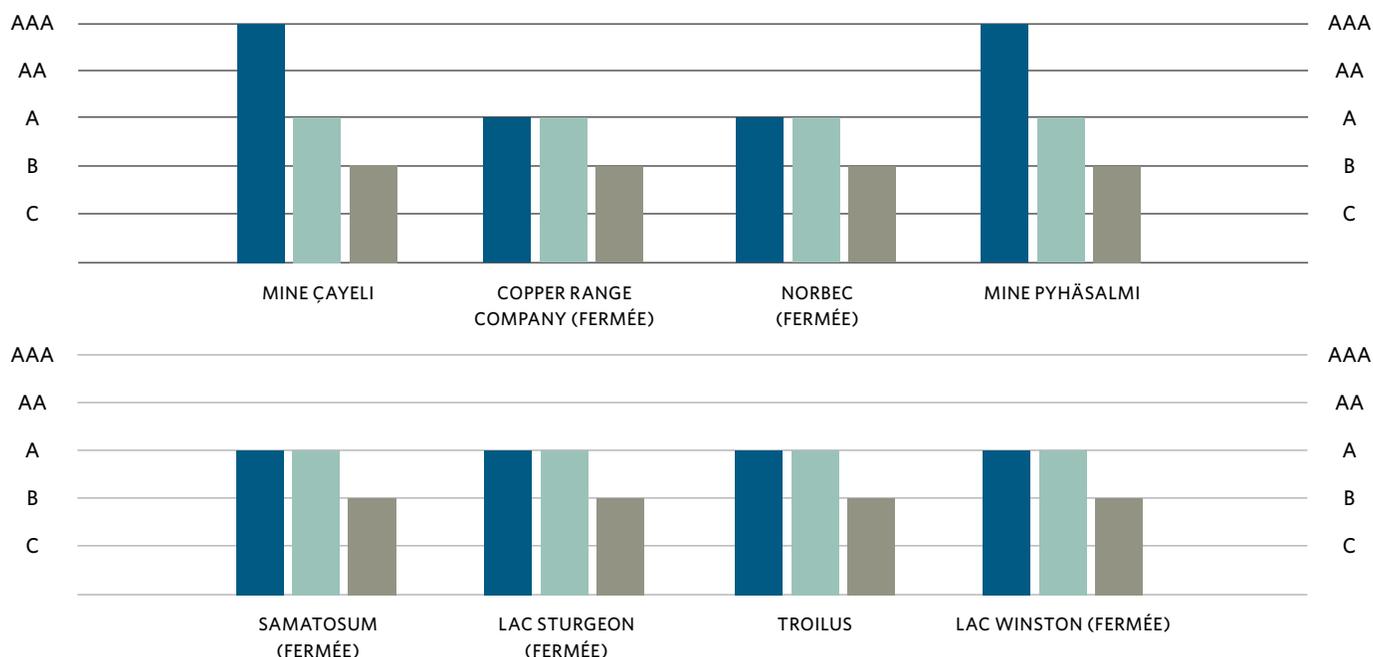
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES

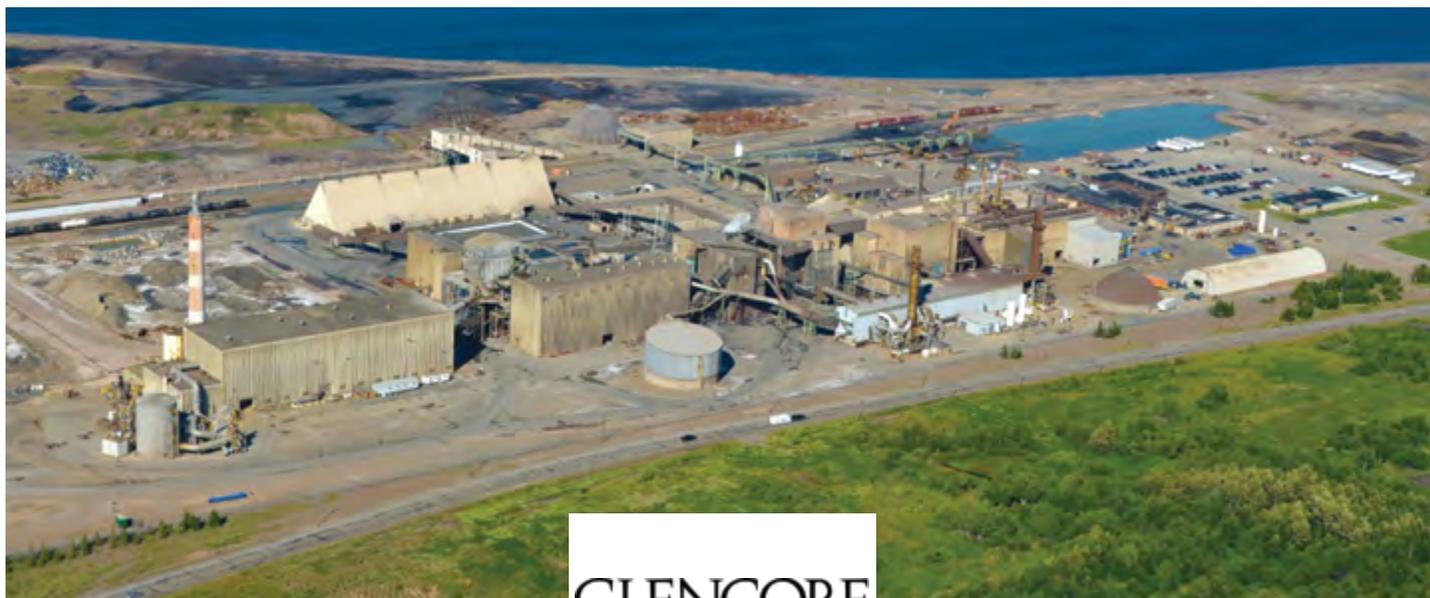


Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2015; prochaine vérification externe : 2018.



Rendement VDMD des entreprises

Glencore



Glencore est l'une des entreprises internationales diversifiées de mise en valeur des ressources naturelles les plus grandes au monde. Elle figure parmi les principaux producteurs et négociants de plus de 90 produits de base. L'entreprise possède plus de 150 installations d'exploitation minière, métallurgique, pétrolière et agricole. Les installations de Glencore au Canada adhèrent à l'initiative VDMD depuis 2004.

L'initiative VDMD a été mise en œuvre dans les établissements Glencore suivants :

- Fonderie Horne, Rouyn-Noranda, Québec
- Affinerie CCR, Montréal-Est, Québec
- Sudbury Integrated Nickel Operations (INO), Sudbury, Ontario
- Mine Raglan, région du Nunavik, Québec
- Fonderie Brunswick, Bathurst, Nouveau-Brunswick
- Le Complexe Kidd, Timmins, Ontario
- Affinerie CEZinc, Valleyfield, Québec

Le développement durable est au cœur de la stratégie et des activités commerciales de Glencore. Il exige un engagement considérable auprès des communautés d'intérêts. Ce principe requiert également la plus grande vigilance en matière d'intendance environnementale, de responsabilité sociale, de gouvernance d'entreprise et de reddition de comptes, tout en assurant aux actionnaires des gains supérieurs.

EXTRACTION ET TRAITEMENT DU CUIVRE AU CANADA

Glencore Copper Operations fait partie d'un nouveau réseau d'installations de transformation comprenant des fonderies et des affineries. Les fonderies et affineries, rattachées à des services de soutien basés à Toronto, comptent parmi les activités les plus importantes de Glencore.

Relations avec les Autochtones et les collectivités

La fonderie Horne affiche la cote de niveau AAA pour tous les aspects de ce protocole. L'établissement entretient une collaboration de longue date avec la collectivité locale. La cote de niveau AAA a été décernée à l'affinerie CCR pour ses mécanismes d'intervention auprès des communautés d'intérêts. La cote de niveau AA lui est attribuée pour tous les autres indicateurs. Ces excellents résultats découlent des bonnes communications et relations de l'entreprise avec le comité des citoyens de Montréal-Est, entretenues depuis 1992.

Gestion de la conservation de la biodiversité

Les résultats de l'affinerie CCR et de la fonderie Smelter en matière de biodiversité s'inscrivent dans la suite logique des résultats vérifiés à l'externe de 2013. De plus, des programmes de biodiversité sont en place dans les deux établissements.

Planification de la gestion de crises

La planification de la gestion de crises de Glencore Copper satisfait aux critères de ce protocole et a été mise en œuvre dans toutes ses installations. À l'affinerie CCR, plusieurs simulations de situation d'urgence ont eu lieu tout au long de l'année.

Gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES

L'affinerie CCR a adopté des plans de gestion de l'énergie, un système de rapports et des objectifs. Dans son auto-évaluation, la fonderie Horne s'est attribué une cote de niveau B par rapport à ses objectifs de rendement en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES, puisqu'elle ne les a pas atteints en 2015. L'affinerie CCR examine chaque année son programme de gestion énergétique et communique les résultats à tous les employés.

Santé et sécurité

Dans leur auto-évaluation, l'affinerie CCR et la fonderie Horne se sont attribué la cote de niveau AAA pour tous les indicateurs. Elles ont par ailleurs démontré une amélioration continue du taux de blessures consignées et ne comptent aucun incident mortel.

Gestion des résidus

En ce qui a trait à ce protocole, la fonderie Horne a obtenu une cote de niveau AA pour les cinq indicateurs connexes.

EXTRACTION ET TRAITEMENT DU NICKEL

Au Canada, les activités associées au nickel de Glencore se déroulent à Sudbury INO et à la Mine Raglan. Parmi les activités à Sudbury INO figurent l'exploration minière, deux mines de fond (Nickel Rim South Mine et Fraser Mine), l'usine de concentration de Strathcona et la fonderie de Sudbury. Les installations de la Mine Raglan englobent quatre mines de fond en activité, un concentrateur, une centrale, ainsi que des locaux administratifs et d'hébergement.

Le rendement VDMD des exploitations de nickel de Glencore pour l'année 2013 a été vérifié en 2014. Conformément au nouveau cadre de déclaration de l'initiative VDMD, des auto-évaluations ont été réalisées en 2015 pour les protocoles n'ayant pas déjà obtenu des résultats vérifiés de niveau A ou plus pour tous les indicateurs.

En 2014, Sudbury INO a reçu le Prix du leadership VDMD, soit le Prix du rendement VDMD le plus élevé, en reconnaissance de son rendement exceptionnel dans le cadre des six protocoles de l'initiative VDMD.

Relations avec les Autochtones et les collectivités

La Mine Raglan et Sudbury INO ont maintenu des cotes de niveaux AAA et AA relativement à ce protocole en 2015.

Gestion de la conservation de la biodiversité

En 2013, la Mine Raglan avait atteint les cotes de niveau AA, C et B pour ce protocole. Dans son auto-évaluation de 2015, elle s'est attribué les cotes de niveau B, C et C, démontrant ainsi qu'il s'agit d'un secteur à améliorer.



À l'avenir, la Mine Raglan rehaussera ses exigences en matière de biodiversité en renouvelant sa certification relative à la norme ISO 14001 et en instaurant un forum environnemental avec les collectivités.

Sudbury INO a maintenu une cote de niveau AAA par rapport aux indicateurs 1 et 2, et de niveau A pour l'indicateur 3, en 2015.

Gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES

Même si des systèmes rigoureux de rapports et de vérification sont en place, Sudbury INO est passée de la cote de niveau AAA à la cote A pour l'indicateur 2 par rapport aux résultats de 2013, puisque l'établissement n'a pas publié de rapport sur la durabilité présentant son rendement en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES en 2014. La Mine Raglan a maintenu des cotes de niveaux AAA et A, ce qui concorde avec le rendement vérifié rapporté pour 2013.

Gestion des résidus

En 2014, un examen indépendant officiel a été réalisé à la Mine Raglan concernant le système de gestion des résidus. Selon cet examen, la cote de l'indicateur 4 est passée du niveau C en 2013 au niveau AAA en 2015. Sudbury INO a conservé la cote de niveau AAA.

EXTRACTION ET TRAITEMENT DU ZINC

Les installations d'extraction et de traitement du zinc de Glencore au Canada comprennent des établissements miniers et métallurgiques dans l'est du Canada.

Relations avec les Autochtones et les collectivités

La fonderie Brunswick a indiqué une cote de niveau AAA pour l'ensemble des indicateurs de ce protocole dans son auto-évaluation, ce qui concorde avec son rendement en 2014. Les cotes de CEZinc sont demeurées les mêmes qu'en 2014.

Le Complexe Kidd, le plus important employeur privé de Timmins et exploitant de la plus profonde mine de métaux de base du monde, a atteint une cote de niveau AA pour l'ensemble des indicateurs du protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités en 2015. Son excellent rendement en la matière a été mis en vitrine cette année, lorsque cet emplacement s'est vu octroyer le prix VDMD 2016 en engagement communautaire pour son initiative de partenariats avec les collectivités. Kidd célèbre aussi son 50^e anniversaire en 2016.

Gestion de la conservation de la biodiversité

Les cotes de la fonderie Brunswick quant à la biodiversité se sont de nouveau améliorées. Selon son auto-évaluation, sa cote est de niveau AAA pour les trois indicateurs. La cote pour l'indicateur 1 est passée du niveau AA au niveau AAA en raison des preuves démontrant l'engagement de l'établissement à créer des partenariats avec d'autres organisations pour la préservation de la biodiversité.

Kidd a maintenu la cote de niveau AAA pour les indicateurs 1 et 2. Cet établissement a atteint la cote de niveau A pour l'indicateur 3, et son amélioration passera par une production de rapports accrue et des examens indépendants. Pour sa part, CEZinc a rapporté les mêmes cotes qu'en 2014 pour les trois indicateurs.

Planification de la gestion de crises

En 2015, beaucoup de travail a été consacré à la planification de la gestion de crises et à l'état des préparatifs pour la gestion de crises, ce qui a mené à des résultats positifs. En ayant mené un exercice de simulation en salle de conférence avec les dirigeants des services locaux d'intervention d'urgence et une simulation de crise, la fonderie Brunswick satisfait désormais à tous les critères pour l'indicateur 1. Les résultats ont cependant révélé des lacunes, indiquant la nécessité d'orchestrer des simulations de crise intégrant un plan d'exercice d'évacuation complet tous les trois ans. Kidd a répondu « oui » aux trois indicateurs.

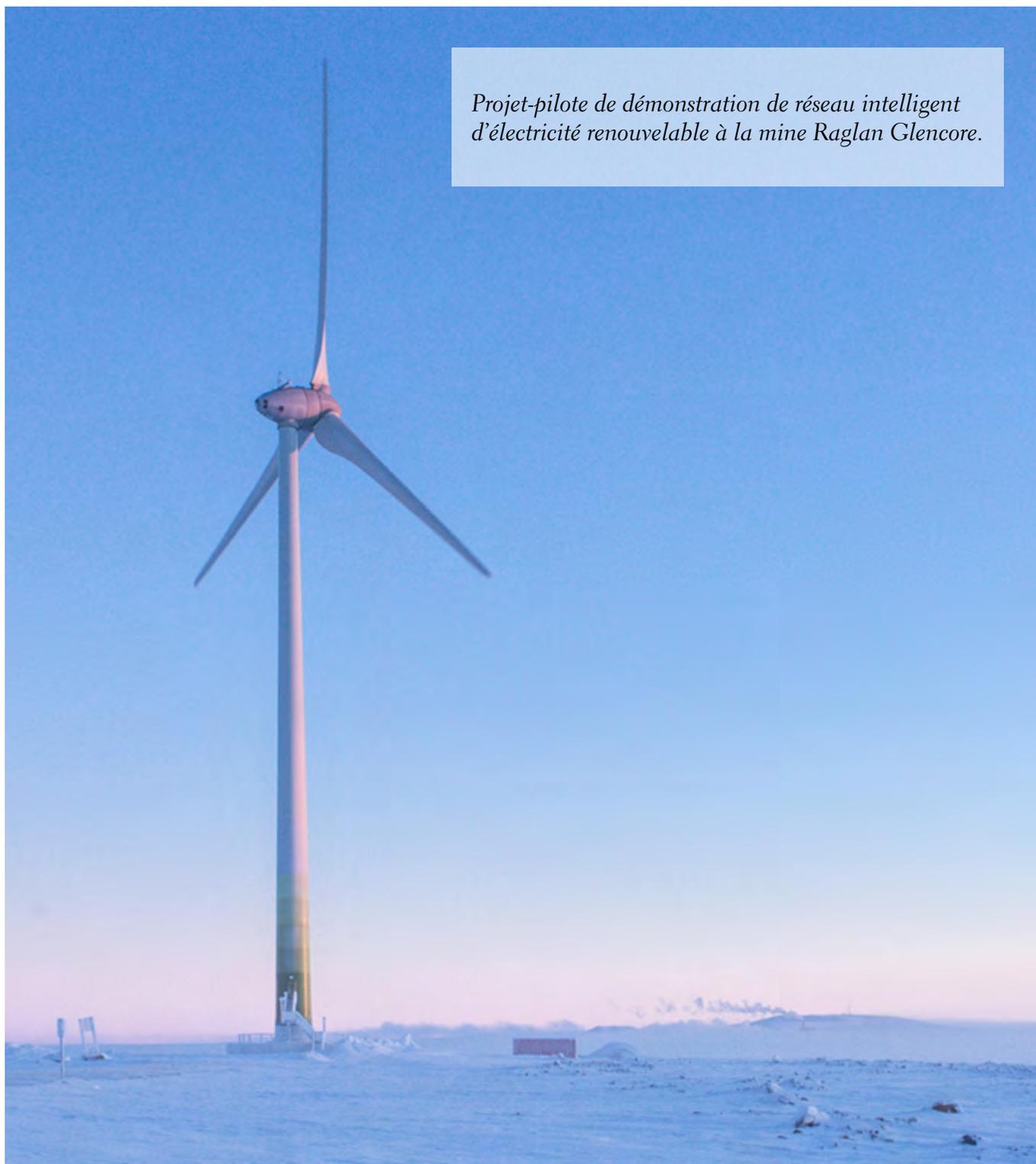
Gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES

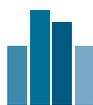
Tous les sites ont des plans de gestion de l'énergie et des systèmes de rapports en place. La fonderie Brunswick a haussé sa cote de A à AA pour l'indicateur 2, puisqu'il y a preuve à l'appui que l'établissement produit un rapport annuel de son rendement relatif à ses objectifs. Kidd a maintenu une cote de niveau A pour tous les indicateurs associés à ce protocole.

Santé et sécurité

La fonderie Brunswick et CEZinc ont consigné un rendement de niveau AAA pour les indicateurs 2 et 3 dans leurs auto-évaluations. L'auto-évaluation de la fonderie Brunswick comporte une cote de niveau AA pour les trois autres indicateurs, soit un résultat identique à celui de 2014. Kidd Operations a maintenu la cote de niveau AAA pour les indicateurs 1 à 4 et la cote AA pour l'indicateur 5.

🔗 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.glencore.com





Résultats VDMD pour 2015

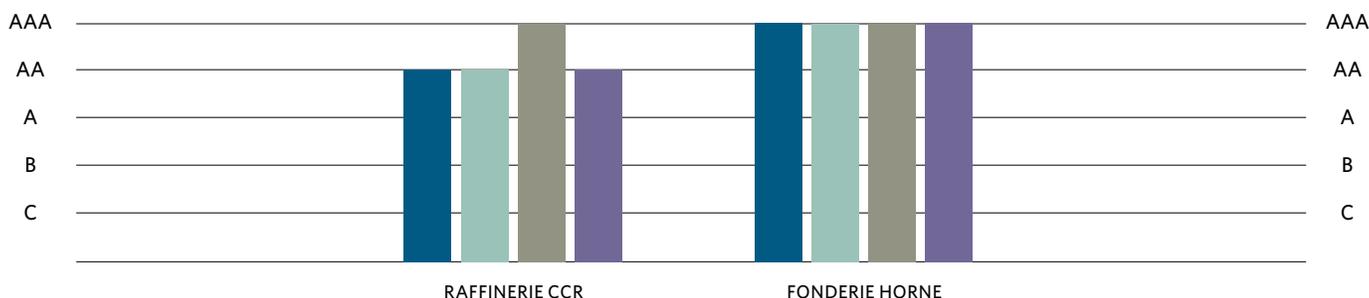
Exploitation Glencore Cuivre

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
GLENCORE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RAFFINERIE CCR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
FONDERIE HORNE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

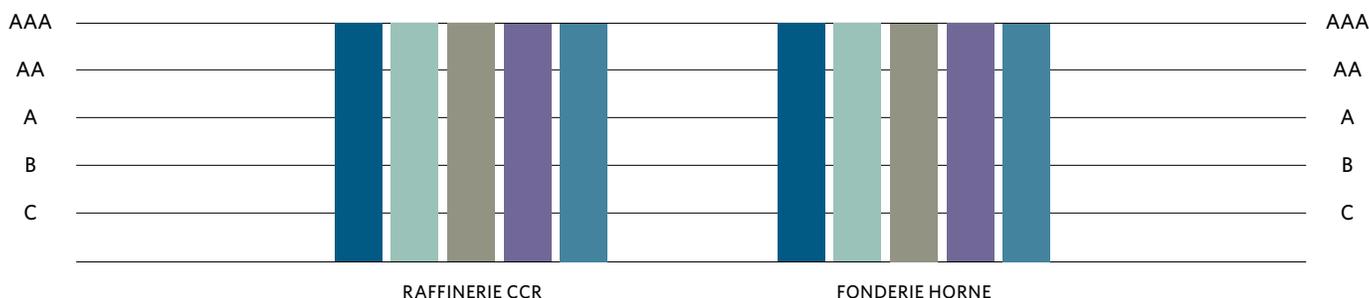
Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



Évaluation de la santé et sécurité

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



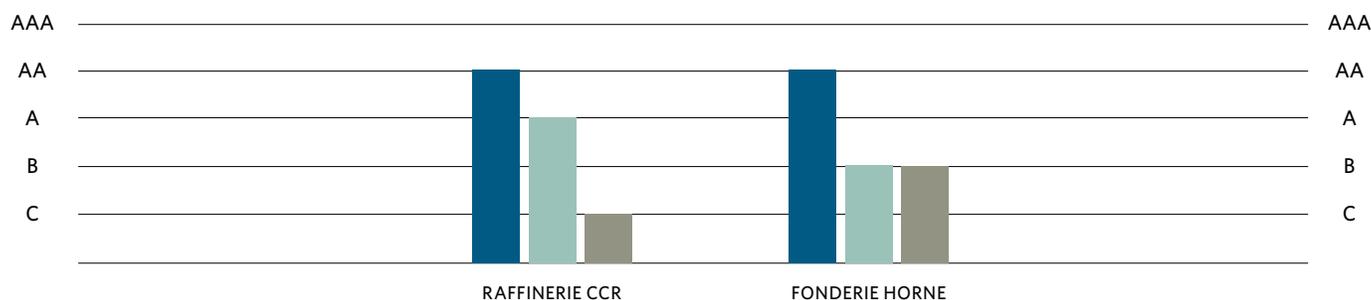
Évaluation de la gestion des résidus miniers

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



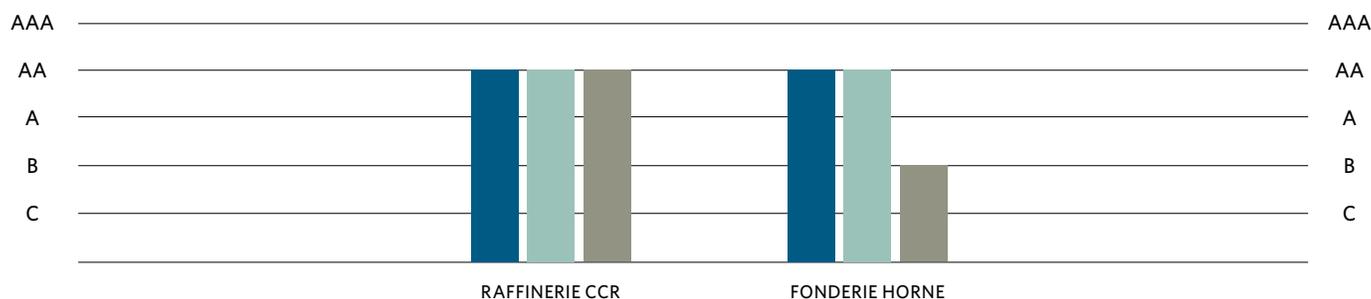
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



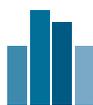
Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.





Résultats VDMD pour 2015

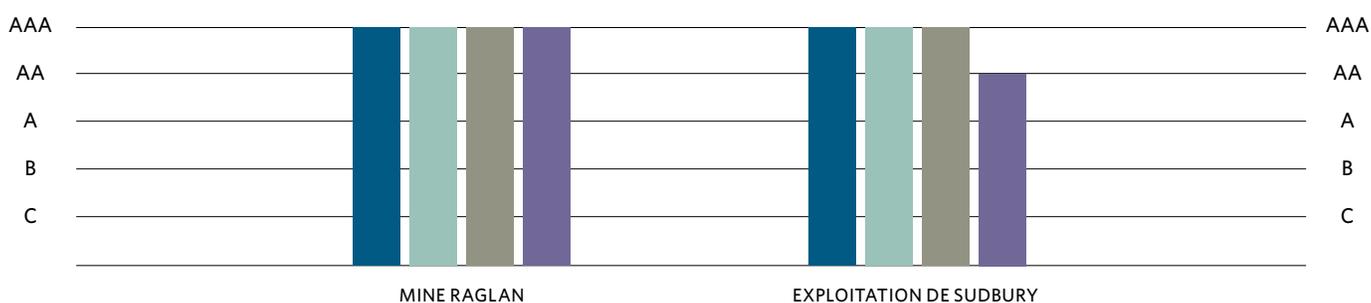
Exploitation de Glencore Nickel

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
MINE RAGLAN	☑	☑	☑
EXPLOITATION DE SUDBURY	☑	☑	☑

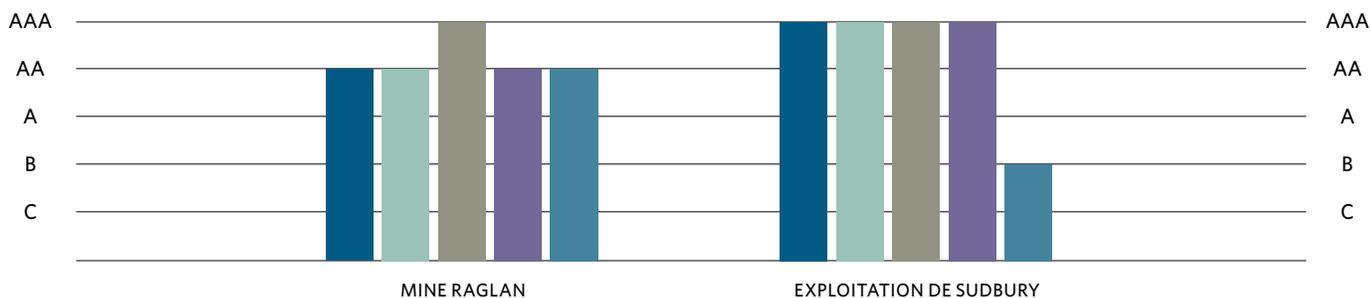
Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



Évaluation de la santé et sécurité

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT

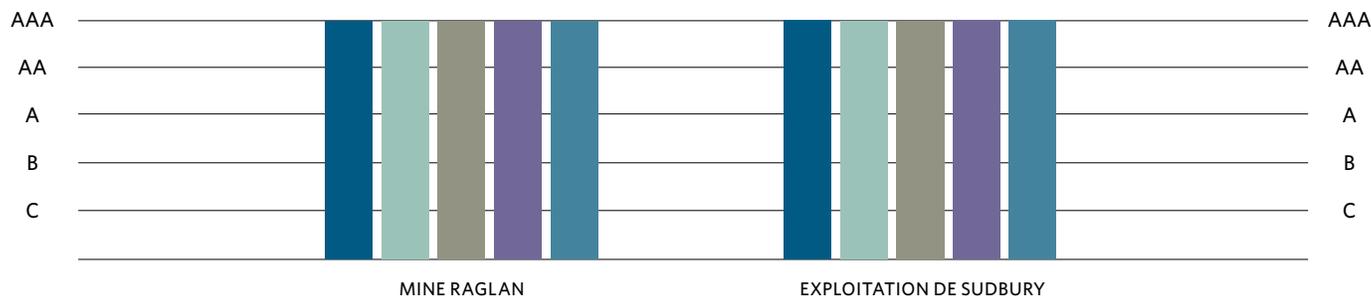


Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



Évaluation de la gestion des résidus miniers

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



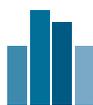
Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.





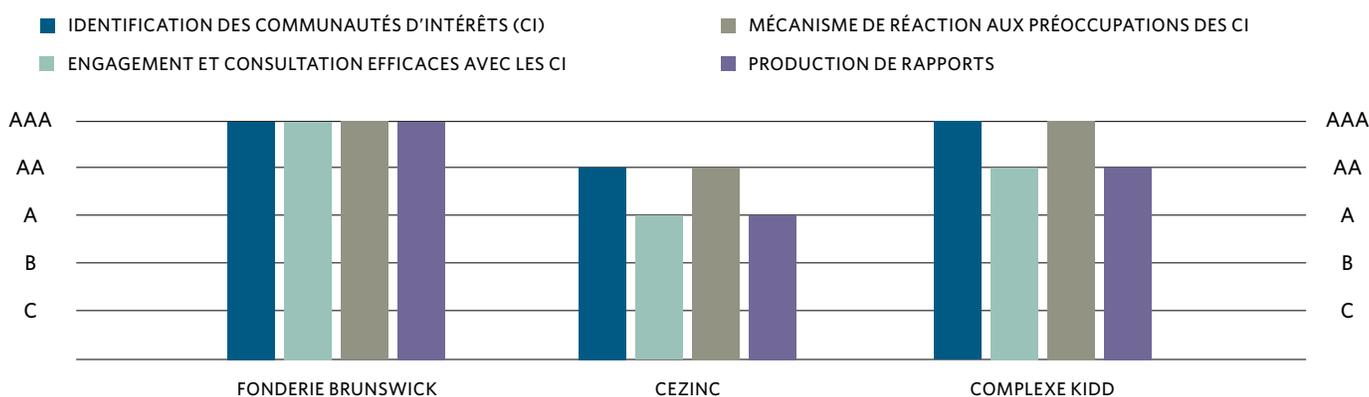
Résultats VDMD pour 2015

Exploitation de Glencore Zinc

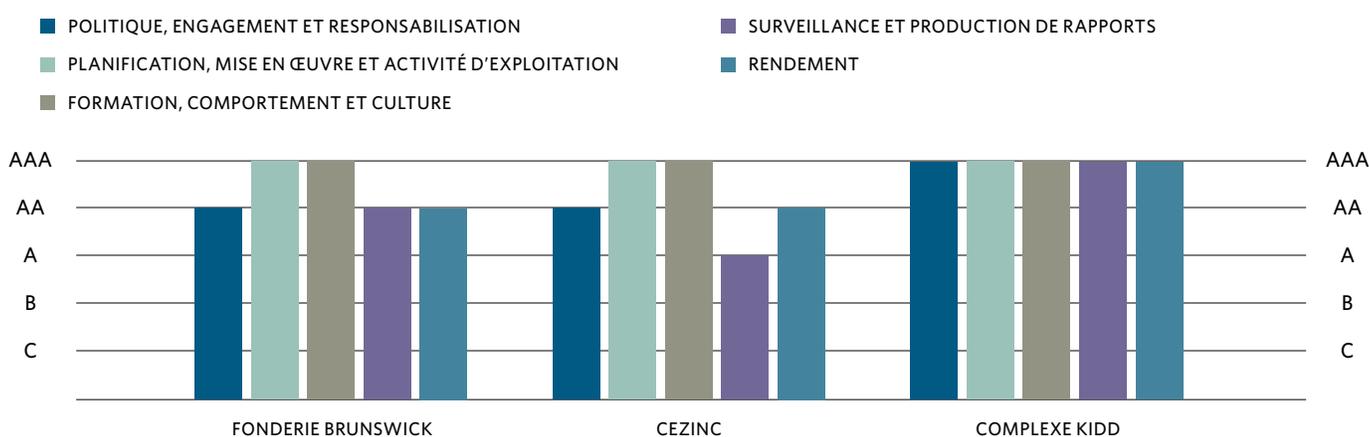
Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
FONDERIE BRUNSWICK	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CEZINC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
COMPLEXE KIDD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités



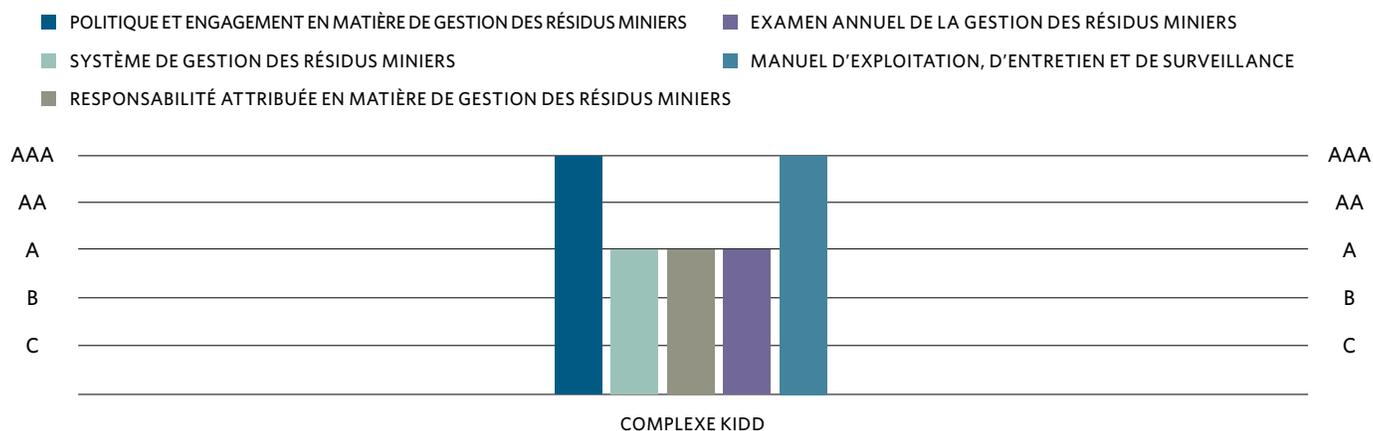
Évaluation de la santé et sécurité



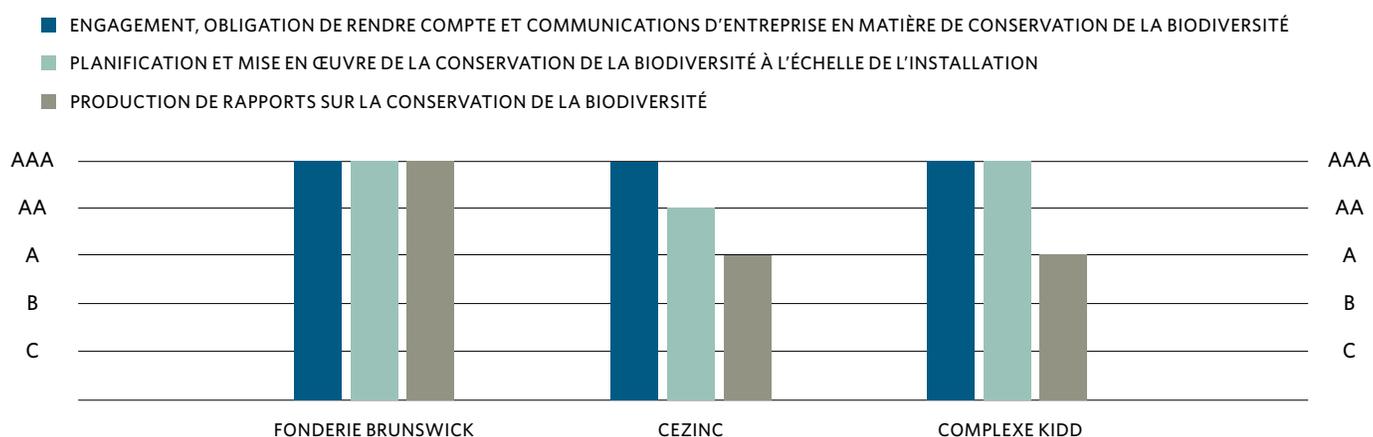
Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



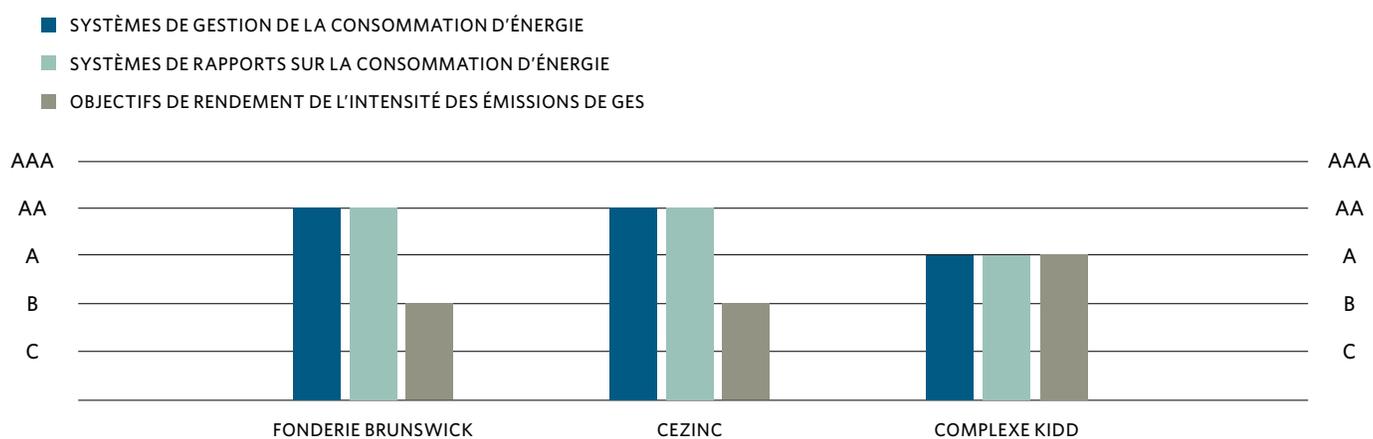
Évaluation de la gestion des résidus miniers



Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



Rendement VDMD des entreprises

HudBay Minerals inc.



Hudbay est une société minière intégrée qui produit du concentré de cuivre (contenant du cuivre, de l'or et de l'argent) et du zinc. Son siège social se trouve à Toronto, et elle est inscrite aux Bourses de Toronto, de New York et de Lima sous le symbole boursier « HBM ». Hudbay exploite des mines au Manitoba et dans la région de Cuzco au Pérou, ainsi qu'un projet d'exploration en Arizona.

Fondée en 1927, la société a bénéficié de toutes les occasions et surmonté toutes les difficultés que cette industrie peut présenter. Entre 2010 et 2015, Hudbay a démontré sa vigueur, menant simultanément l'exploration d'emplacements qui sont désormais des mines remarquables. Aujourd'hui, sa production de métaux de faible coût et son potentiel de croissance situent avantageusement l'entreprise sur la voie d'un succès durable comme une source d'investissement sûre et un partenaire fiable partout où elle exploite ses activités.

En 2015, Hudbay est passée avec brio à une production commerciale complète à sa mine Constancia, au Pérou. Cela a permis à la société d'opérer la transition de l'exploitation à l'optimisation de la production et des processus aux mines en exploitation. Le volume de ventes de cuivre de ses mines (Constancia, Lalor, Reed et 777) a augmenté de 850 % par rapport à l'année précédente au quatrième trimestre de 2015. Il s'agit là d'un accomplissement remarquable selon toute mesure et dans toutes les conditions de marché.

Ce rapport présente les résultats au titre de l'initiative VDMD pour les installations d'exploitation situées à Flin Flon et Snow Lake, au Manitoba. Cette année, Hudbay s'est soumise à une vérification externe de sa conformité aux critères VDMD et a obtenu un niveau A ou supérieur (et la réponse « oui » pour la planification de gestion de crises) pour tous les indicateurs.

Le résultat quant à l'indicateur lié au mécanisme d'intervention auprès des communautés d'intérêts du protocole de relations avec les Autochtones et les communautés s'est amélioré par rapport à l'an dernier. Des améliorations sur le plan de l'exécution dans le domaine de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES ont été aussi obtenues en atteignant les objectifs de réduction.

Bien que le programme de gestion des résidus d'Hudbay demeure solide, un accent supplémentaire y a été porté tout au long de l'année 2015. La société se prépare à mettre en œuvre toute nouvelle exigence qui émergera de l'examen en cours par l'AMC des documents portant sur les protocoles et la gouvernance.

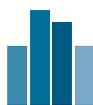
En 2016, Hudbay prévoit maintenir ses résultats relatifs à l'initiative VDMD. La société est engagée à participer aux examens en cours des documents portant sur les protocoles et la gouvernance VDMD liés aux résidus. La mise en œuvre volontaire des exigences VDMD à l'exploitation péruvienne Constancia progresse également.

Les rapports annuels sur la durabilité de Hudbay sont accessibles sur son site Internet.

🔗 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.hudbayminerals.com

Des travailleurs inspectent la barge de forage de l'exploitation manitobaine de Hudbay.





Résultats VDMD pour 2015

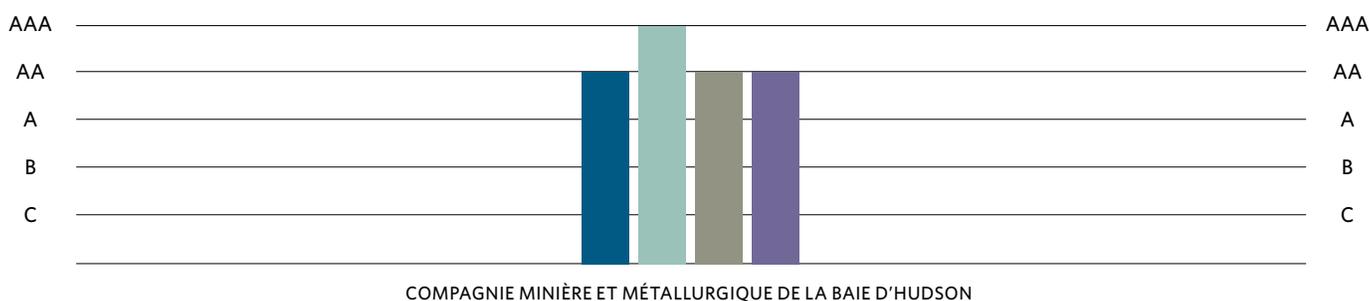
HudBay Minerals inc.

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
HUBBAY MINERALS INC	☑	☑	☑
COMPAGNIE MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE LA BAIE D'HUDSON	☑	☑	☑

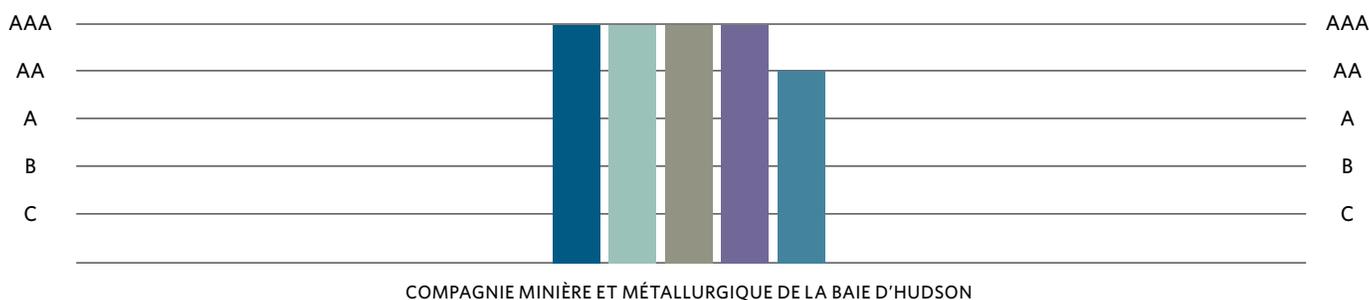
Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



Évaluation de la santé et sécurité

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT

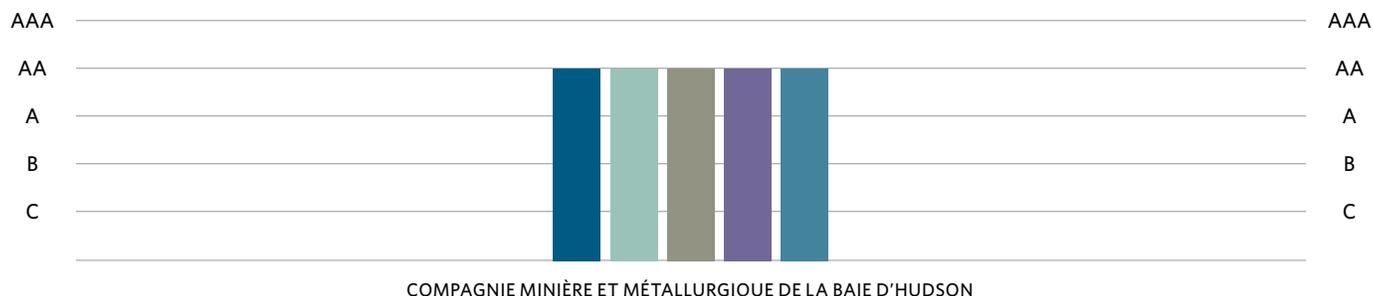


Résultats
vérifiés



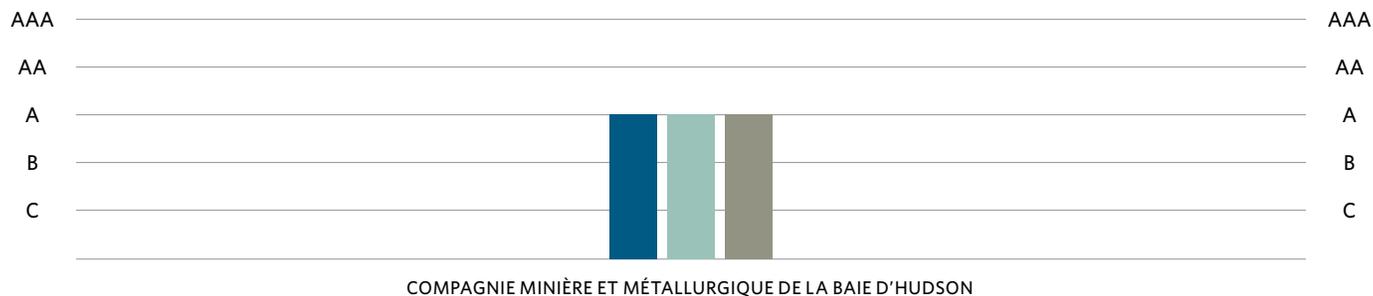
Évaluation de la gestion des résidus miniers

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS



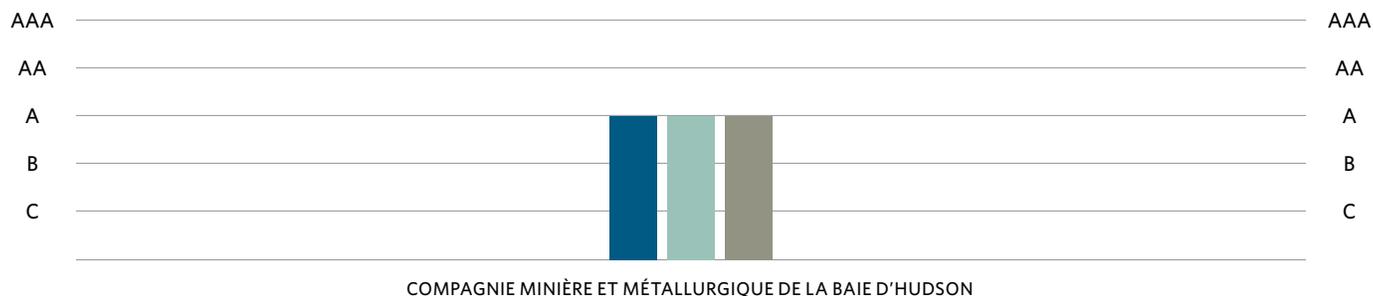
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats
vérifiés



Rendement VDMD des entreprises

IAMGOLD Corporation



IAMGOLD est un chef de file parmi les producteurs aurifères de taille intermédiaire. La société exploite actuellement quatre mines d'or réparties sur trois continents (projets en coentreprise compris). IAMGOLD détient de solides actifs stratégiques au Canada, en Amérique du Sud et en Afrique, en plus de mener des projets de développement et d'exploration.

Pour concrétiser sa vision de ne causer aucun dommage, IAMGOLD apporte un niveau élevé de sécurité et de responsabilité environnementale et sociale dans des régions qui n'avaient jamais connu l'exploration et l'exploitation minières modernes. Pour la société, s'allier avec ses employés comme avec les communautés et pays où elle est établie en vue de bâtir un avenir sain, sécuritaire et durable représente non seulement une juste visée, mais aussi une excellente pratique commerciale. L'initiative VDMD est fortement intégrée aux pratiques d'exploitation et à la quête d'excellence d'IAMGOLD.

Au fil des ans, IAMGOLD a continuellement accentué la mise en application des protocoles VDMD. En 2015, une vérification externe du rendement d'IAMGOLD selon les critères VDMD a été effectuée pour 2014 et a fait la preuve d'une amélioration d'ensemble par rapport à l'année précédente. L'autoévaluation de l'entreprise pour 2015 continue de présenter des résultats qui adhèrent aux critères de niveau A ou les surpassent pour les six protocoles VDMD dans les trois exploitations d'IAMGOLD.

Les résultats pour les mines aurifères Westwood, Rosebel et Essakane sont présentés dans l'autoévaluation VDMD de 2015. Les mines Mouska et Niobec ne sont plus incluses dans les comptes rendus VDMD d'IAMGOLD. La mine Mouska a été fermée en 2014, alors que la mine Niobec a été vendue en janvier 2015.

La mine Westwood est située au Québec et a entamé la production commerciale en 2014. IAMGOLD inclut cette mine dans ses rapports VDMD depuis 2009. Elle utilise une partie des infrastructures de l'ancienne mine Doyon, par exemple, la mine à ciel ouvert servant désormais au stockage des résidus miniers. Voilà un exemple des manières dont Westwood minimise son empreinte environnementale en réduisant la superficie de terres nouvellement dégradées.

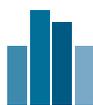
Le Prix d'excellence environnementale VDMD souligne l'initiative en matière de pratiques minières durables par l'intermédiaire d'approches novatrices de la protection de l'environnement. En 2016, la mine d'or Essakane d'IAMGOLD, au Burkina Faso, figurait parmi les finalistes pour ce prix en raison de la participation de la mine à un projet de bosquets scolaires qui a enrichi la biodiversité près des écoles à proximité et enseigné aux élèves des techniques de plantation et d'entretien des arbres.

En 2012, IAMGOLD a fait l'acquisition du projet « Côté Gold » dans le nord de l'Ontario. Les installations sont situées dans les cantons de Chester et de Neville du district de Sudbury, dans le nord-est de l'Ontario. Plus précisément : à 20 km au sud-ouest de Gogama, à 130 km au sud-ouest de Timmins, et à 200 km au nord-ouest de Sudbury. IAMGOLD évalue actuellement le potentiel d'une nouvelle mine d'or à ciel ouvert sur la propriété. Si le projet passe aux phases de construction et d'exploration, la société l'ajoutera à ses rapports VDMD.

🔗 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.iamgold.com

Plantation d'arbres communautaire près de la mine Essakane d'IAMGOLD (Burkina Faso).





Résultats VDMD pour 2015

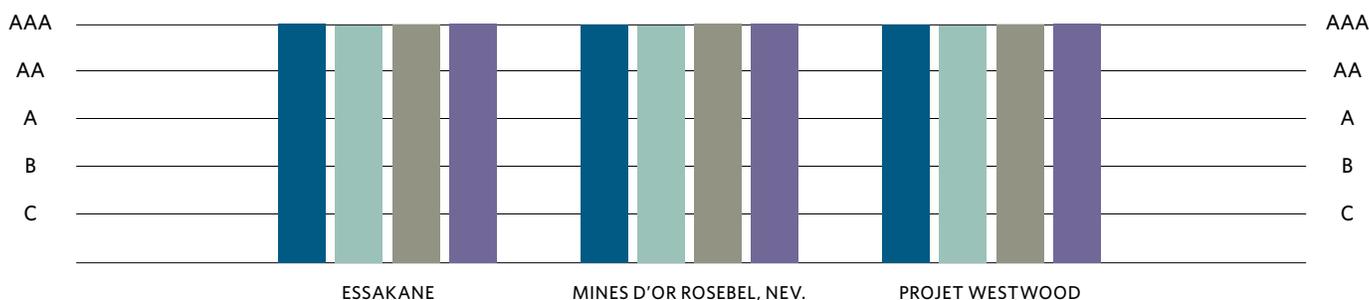
IAMGOLD Corporation

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
IAMGOLD CORPORATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ESSAKANE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MINES D'OR ROSEBEL, NEV.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PROJET WESTWOOD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

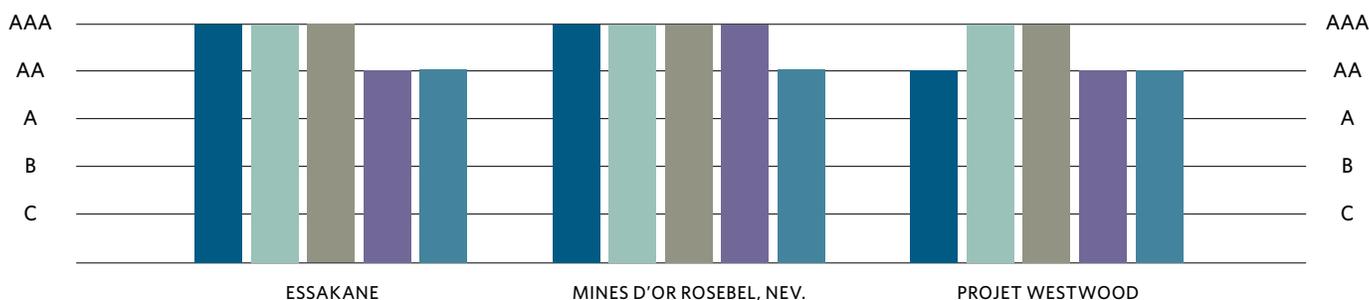
Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



Évaluation de la santé et sécurité

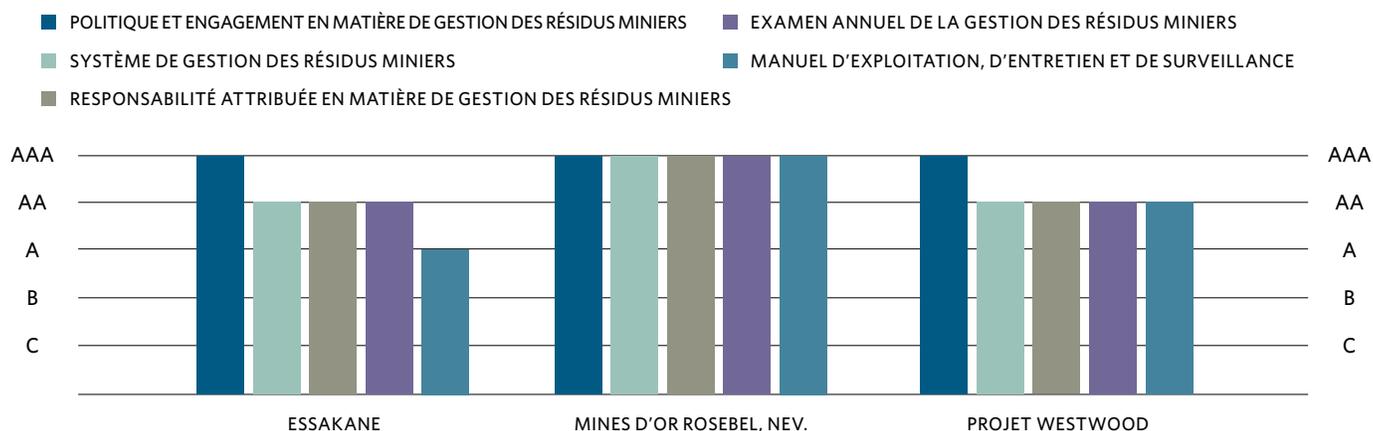
- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE



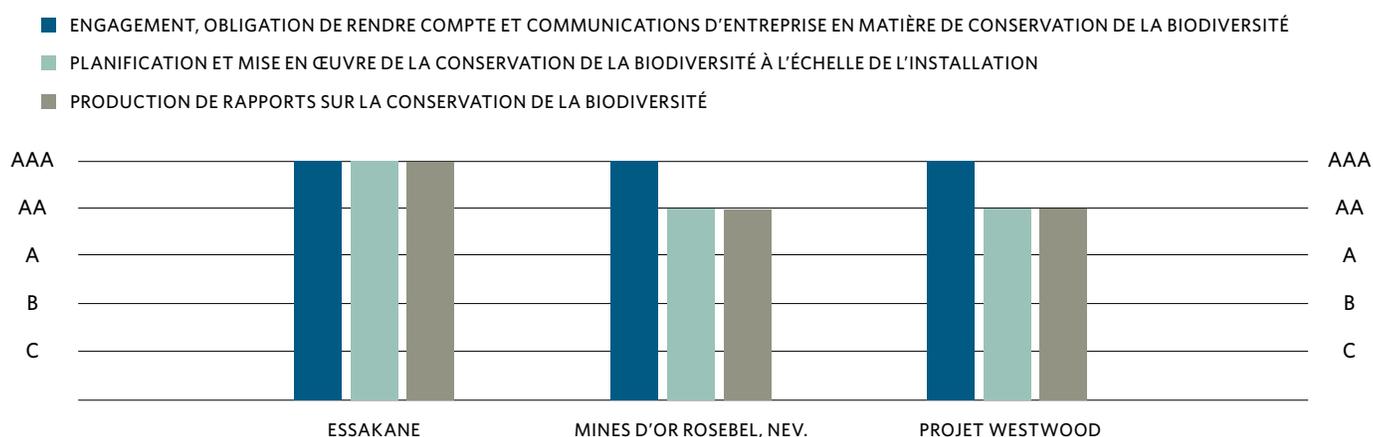
Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



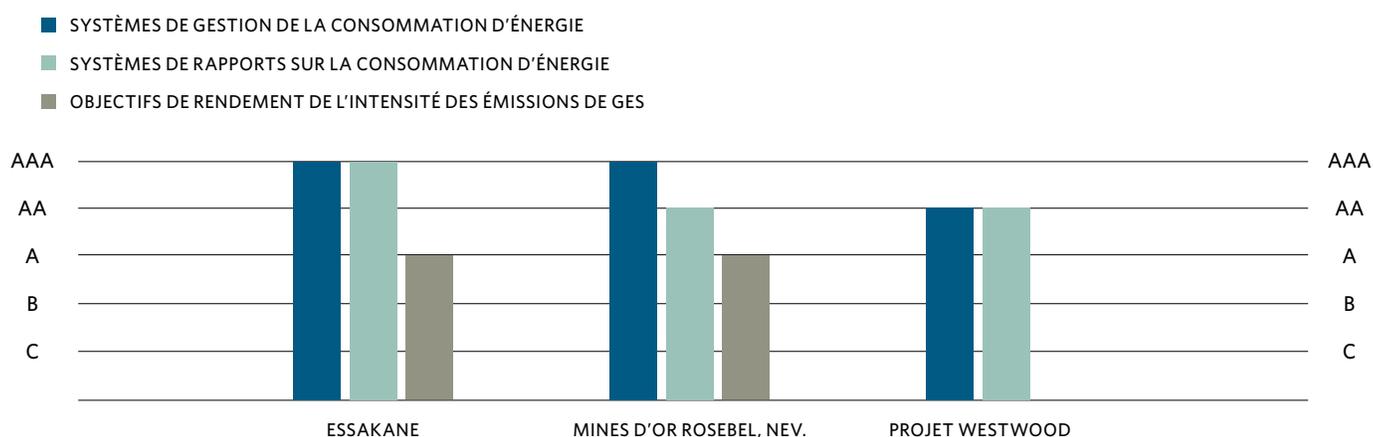
Évaluation de la gestion des résidus miniers



Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

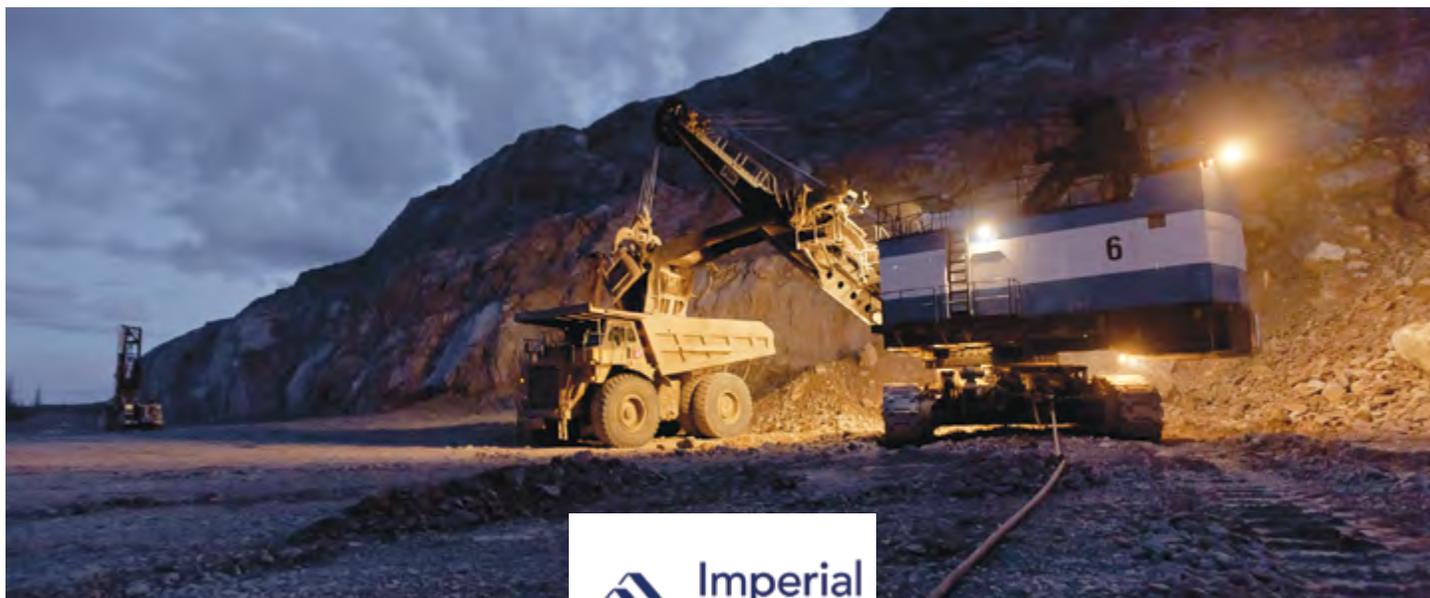


Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



Rendement VDMD des entreprises

Imperial Metals Corporation



À la suite de son auto-évaluation de 2015, Mount Polley Mining Corporation (MPMC) a constaté de légères améliorations par rapport aux résultats du dernier rapport officiel de 2013. En conséquence de la brèche du bassin de décantation des résidus miniers de la mine du mont Polley survenue en août 2014, MPMC a évalué son rendement VDMD dans tous les secteurs, tout au long de la période d'évaluation.

Bien qu'elle rapporte d'excellents résultats en ce qui a trait à la gestion des résidus (niveau A), aux relations avec les Autochtones et les collectivités (niveau AA) et à la santé et sécurité (niveau A), les progrès quant à l'harmonisation des stratégies aux installations existantes en matière de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES (niveau C), de planification de la gestion de crises (non) et de gestion de la conservation de la biodiversité (niveau C) par rapport aux protocoles de l'initiative VDMD se sont poursuivis pendant toute l'année 2015, à la suite de la période d'évaluation de 2014 qui a suivi la brèche.

GESTION DES RÉSIDUS

MPMC adhère fidèlement aux directives de l'AMC au chapitre des cinq indicateurs qui composent ce protocole. Seules les vérifications interne et externe de la documentation et des processus en place manquent en vue de passer du niveau A aux niveaux AA et AAA, respectivement.

Même si des examens internes et externes rigoureux du système de gestion des résidus ont été menés au fil de diverses activités liées à l'enquête sur la brèche, à sa réparation et à l'obtention subséquente de la permission de rétablir l'utilisation du bassin de décantation de la mine du mont Polley, MPMC ne destinait aucune de ces activités à des fins de vérification interne ou externe officielles au titre de l'initiative VDMD. Ces examens ont cependant conduit à une évaluation attentive de la gestion des résidus à la mine du mont Polley qui permet d'étayer davantage la cote de niveau A qui figure dans son auto-évaluation.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

Les solides relations entre les Autochtones, les groupes communautaires et MPMC ont à nouveau été confirmées lors des discussions, explications et consultations menées pendant l'enquête sur la brèche ci-dessus mentionnée et les activités d'obtention de permis, de même que la demande (et le rétablissement subséquent) d'exploitation restreinte de la mine du mont Polley en 2015. Les trois premiers indicateurs de ce protocole sont conformes au niveau AAA, tandis que la cote obtenue pour l'indicateur 4 (production de rapports) atteint le niveau AA. Toutes les consultations se déroulent de façon tout à fait transparente, mais le processus de rétroaction officielle et de publication des commentaires et préoccupations des communautés d'intérêts hors de celles-ci n'a pas encore été instigué par MPMC. Des stratégies d'instauration d'un tel processus sont actuellement évaluées en vue de les inclure dans les normes de production de rapports pour la mine du mont Polley.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les résultats de MPMC sont excellents relativement au protocole Santé et sécurité de l'initiative VDMD. Comme indiqué précédemment au chapitre de la gestion des résidus, l'entreprise a passé l'année 2015 à tenir l'ensemble des processus à jour et en vigueur à la suite de la brèche et tout au long du rétablissement des activités de la mine du mont Polley. Pour passer du niveau AA à AAA, des vérifications internes et externes de ces systèmes seront nécessaires.

GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

MPMC fait état de ses résultats quant aux exigences liées aux GES, autant à l'échelon provincial (obligatoire) que fédéral (volontaire), sur la base d'une compréhension approfondie des processus contributeurs dans ses installations. L'intégration de systèmes de gestion de l'énergie et des émissions de GES dans ses activités représente un nouveau domaine d'intervention pour MPMC, et cet état de fait, en plus de l'établissement et de l'atteinte d'objectifs aux installations, limite la cote d'auto-évaluation dans le cadre de l'initiative VDMD au niveau C.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

MPMC n'a pas déployé de plans officiels de gestion des crises d'entreprise ou dans ses installations (ni partage correspondant entre les parties) pour le moment, bien que des plans d'intervention et de préparation d'urgence soient en place à la mine et régulièrement mis à l'épreuve. L'ébauche d'un plan de gestion des crises d'entreprise a été amorcée.

GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Bien que MPMC soit engagée à l'égard de la gestion de la conservation et ait collaboré étroitement avec les groupes autochtones, les communautés d'intérêts, les intervenants du secteur, les gouvernements et la communauté scientifique en vue de mener des initiatives sur place, par le passé et au moment présent, ces processus sont difficiles à transposer selon les libellés des indicateurs pour obtenir une meilleure cote au titre de l'initiative VDMD.

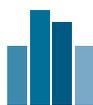
MPMC n'estime pas que sa cote reflète l'engagement véritable, dans ses installations, à l'égard de la gestion de la conservation de la biodiversité, mais qu'elle résulte de la difficulté de traduire les processus en place à la lumière des exigences de ce protocole. Les efforts se poursuivront afin d'assimiler les travaux dans les installations aux protocoles de l'initiative VDMD, mais MPMC ne perçoit pas cet aspect comme étant déficient à l'heure actuelle.

VÉRIFICATION EXTERNE

En 2016, MPMC a entrepris un processus de vérification externe additionnel (c.-à-d. volontaire) de ses résultats d'auto-évaluation de 2015 quant au protocole de gestion des résidus. Cette vérification ajoutée suit la vérification externe effectuée en 2015 pour l'ensemble des protocoles de l'initiative VDMD auto-évalués en 2013. Ces deux vérifications externes ont confirmé que les résultats des auto-évaluations représentaient avec justesse le rendement de l'entreprise par rapport aux protocoles. En bref, MPMC a obtenu de meilleurs résultats au titre de l'initiative VDMD pour l'année 2015 par rapport à ses résultats d'auto-évaluation de 2013, sa cote en matière de relations avec les Autochtones et les collectivités étant passée de A à AA. À la suite de la brèche du bassin de décantation et jusqu'à la reprise d'activités restreintes, l'accent relatif à l'initiative VDMD a été porté sur l'examen et le maintien des processus en place, de même que l'assurance de leur applicabilité pendant cette période d'évaluation.

🔗 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.imperialmetals.com





Résultats VDMD pour 2015

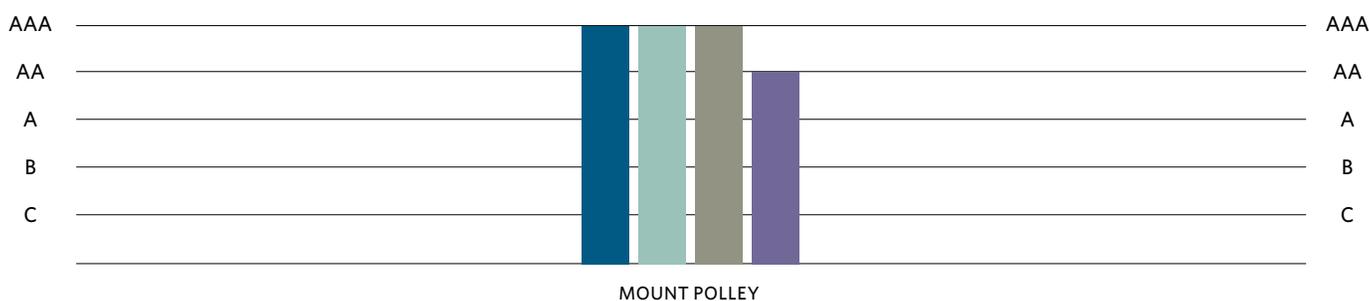
Imperial Metals Corporation

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
IMPERIAL METALS CORPORATION	☒	☒	☒
MOUNT POLLEY	☒	☒	☒

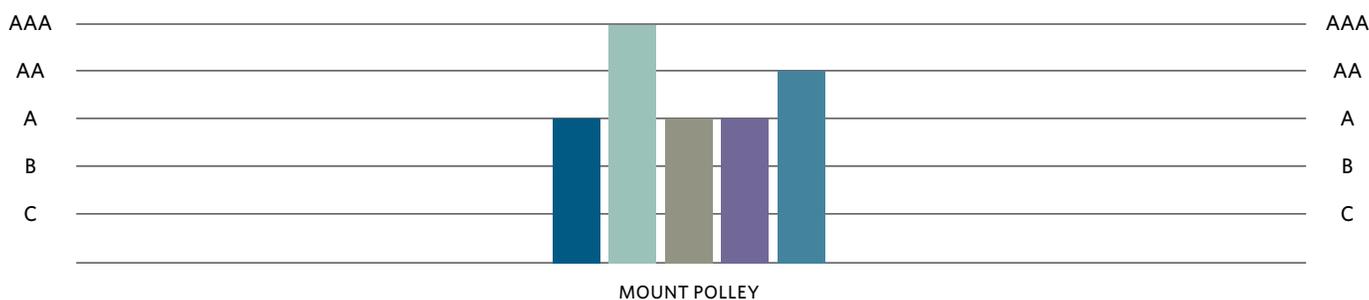
Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



Évaluation de la santé et sécurité

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE

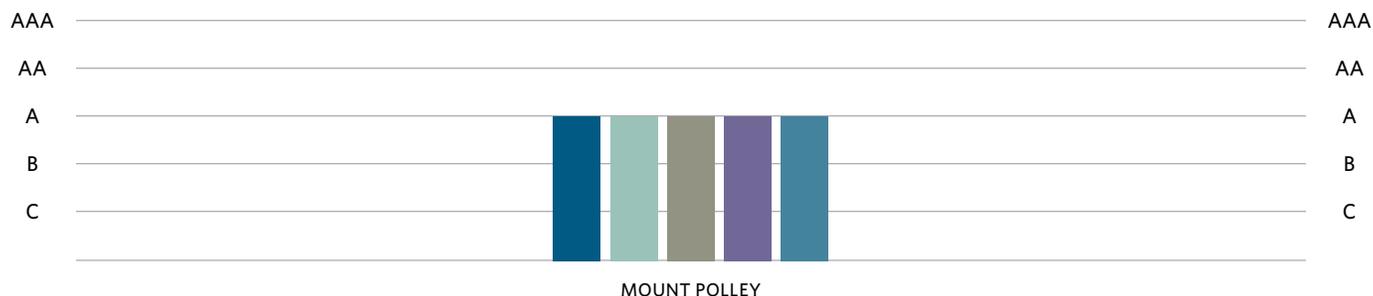


Résultats non vérifiées en externe, à l'exception de gestion des résidus.
 Dernière vérification externe : 2015; Prochaine vérification externe : 2018.



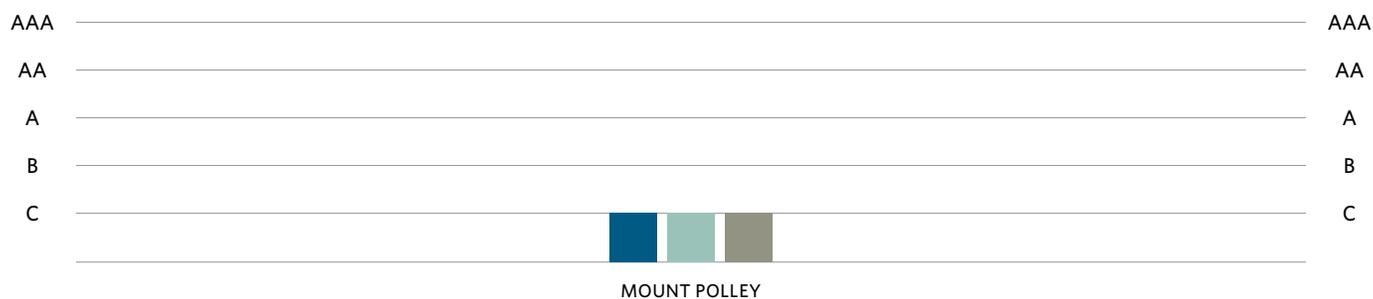
Évaluation de la gestion des résidus miniers

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS



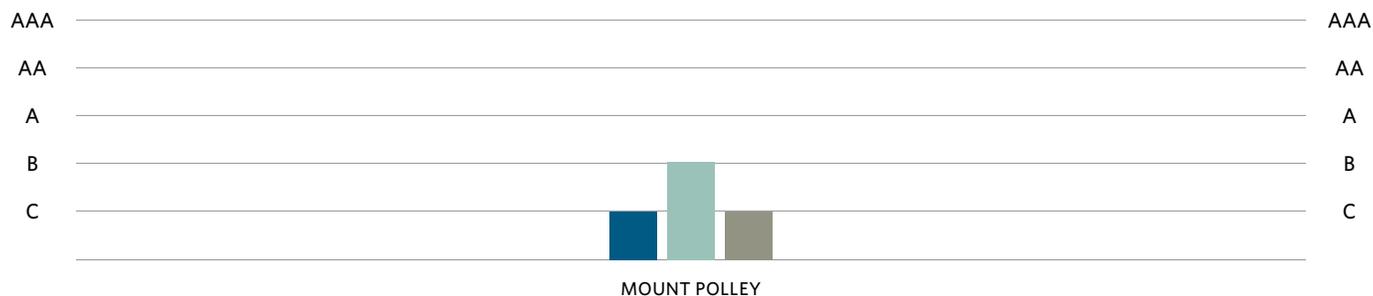
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats non vérifiées en externe, à l'exception de gestion des résidus.
 Dernière vérification externe : 2015; Prochaine vérification externe : 2018.



Rendement VDMD des entreprises

New Gold inc.



New Gold est un producteur aurifère de taille intermédiaire exploitant des mines au Canada (New Afton), aux États-Unis (Mesquite), en Australie (Peak) et au Mexique (Cerro San Pedro). Par ailleurs, les principaux projets d'exploration de propriété exclusive de la société sont ceux de Rainy River et Blackwater, tous deux situés au Canada.

New Gold prône l'excellence en matière de responsabilité sociale d'entreprise. Elle considère que sa capacité à apporter une contribution favorable et durable dans ses communautés d'accueil est un facteur essentiel de productivité et de rentabilité de ses activités. New Gold favorise le développement durable en s'assurant de comprendre l'incidence de ses activités sur les communautés et l'environnement, puis en s'efforçant de l'atténuer. Cette approche est mise en pratique tout au long du cycle de vie de la mine, de l'exploration préliminaire à l'exploitation, jusqu'au démantèlement et à la fermeture.

New Gold est également déterminée à jouer un rôle bénéfique dans le secteur minier. L'entreprise est membre du Conseil mondial de l'or, de Business for Social Responsibility, de l'Association minière du Canada, de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, de l'Association minière de l'Ontario et de l'Association minière de la Colombie-Britannique. Elle adhère également à la Chambre minière mexicaine, à la Chambre de commerce du Canada au Mexique et à l'American Exploration and Mining Association des États-Unis.

New Gold s'engage à atteindre le plus haut niveau de rendement possible en matière de sécurité, de protection environnementale et de développement durable. Cet engagement pousse New Gold à relever les normes, protocoles et indicateurs de rendement qui aident ses employés à atteindre ces objectifs. Par conséquent, l'entreprise a adopté des normes telles que le Code international de gestion du cyanure et les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies quant aux droits de la personne, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. New Gold a également obtenu la certification ISO 14001 pour la gestion environnementale de deux de ses quatre installations et respecte les directives de la *Global Reporting Initiative* et du *Carbon Disclosure Project* en vue de s'assurer que ses communautés d'intérêts reçoivent de l'information pertinente.

Elle a élaboré des normes environnementales, d'engagement communautaire et de gestion du développement qui intègrent les exigences de l'initiative VDMD. En vertu de ces normes, New Gold se conforme aux principes de l'initiative VDMD dans toutes ses activités, au Canada comme à l'étranger.

Pendant sa première année d'adhésion au programme VDMD, New Afton a adopté les protocoles de l'initiative avec enthousiasme en plus de mettre en oeuvre la norme ISO 14001 pendant la transition entre la phase de développement, celle de mise en service et celle de production, en juillet 2012. En 2013, la mine New Afton a terminé sa première année complète d'exploitation et produit son premier rapport obligatoire en vertu de l'initiative VDMD.

Elle produit donc ce rapport pour la troisième année et continue de démontrer son engagement envers la transparence et cette initiative. Même si elle n'est pas tenue de faire vérifier ses résultats par une source externe, New Gold désireait valider que des progrès avaient été accomplis dans des domaines importants pour ses communautés locales et ses partenaires des Premières Nations. Managed Process Consulting Inc. a produit un rapport de vérification, dans lequel les résultats VDMD rapportés par New Afton ont été évalués selon les indicateurs de rendement prévus par l'initiative.

La portée de cette vérification comprenait les processus de vérification VDMD de l'entreprise en lien avec la gestion des résidus miniers, l'utilisation de l'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la gestion de la conservation de la biodiversité, les relations avec les Autochtones et les collectivités, la santé et la sécurité ainsi que la gestion de crises. L'examen a été effectué conformément aux normes généralement reconnues et comprenait principalement des entrevues, des analyses de données et toute information pertinente pour évaluer la conformité de l'entreprise par rapport aux indicateurs de rendement de l'initiative VDMD.

Les résultats obtenus en 2015 démontrent une amélioration continue par rapport aux années précédentes. Les progrès ont notamment été importants en matière de gestion des résidus, un domaine d'intérêt primordial pour les voisins de la mine et ses partenaires des Premières Nations. New Afton a également maintenu ou amélioré ses résultats sur les plans de la gestion de la conservation de la biodiversité, des relations avec les Autochtones et communautés, ainsi que de la gestion de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre.

La mine a accueilli sa première réunion du comité indépendant d'évaluation de la gestion des résidus au sein de New Gold. Ce groupe est formé d'experts en génie géotechnique, en hydrologie et en géochimie. Il procure un mécanisme supplémentaire d'examen par les pairs et de surveillance par l'entremise de ses installations de stockage des résidus. Cette diligence accrue assure que les structures qui composent la mine sont sécuritaires parce que les risques sont compris, étudiés et atténués.

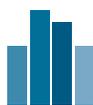
Pour satisfaire aux exigences liées au protocole de relations avec les Autochtones et les communautés, New Afton est parvenue à établir des ententes de partenariat avec la *Skeetchestn Indian Band* et la *Tk'emlúps te Secwepemc*, et obtenu plusieurs prix, tels que le prix 2011 pour la durabilité de la *Mining Association of British Columbia*, le prix 2012 décerné à une entreprise pour son soutien aux sociétés autochtones, et le prix 2013 pour la diversité des ressources humaines dans l'industrie minière en Colombie-Britannique. En 2013, New Afton a atteint son objectif d'atteindre le niveau AA ou AAA pour tous les indicateurs de rendement liés à ce protocole.

Cette même année, la mine a réalisé des progrès considérables vers la concrétisation de sa vision portant sur une gestion de l'énergie durable. Au début de 2014, elle a été la première mine en Amérique du Nord à obtenir la certification ISO 50001 pour ses systèmes de gestion énergétique. Durant l'année 2015, grâce à son système de gestion, la mine New Afton a réussi à réduire sa consommation d'énergie, ce qui lui a permis de réaliser des économies, mais aussi de diminuer ses émissions de GES. La mine prévoit rapporter d'autres économies dans un proche avenir.

Toutes les exploitations de New Gold (canadiennes et étrangères) ont été évaluées en fonction des protocoles pour la première fois en 2015. Les rapports publics pour ces installations sont produits progressivement, et les résultats pour chacune seront inclus dans les rapports VDMD ultérieurs.

🔗 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.newgold.com





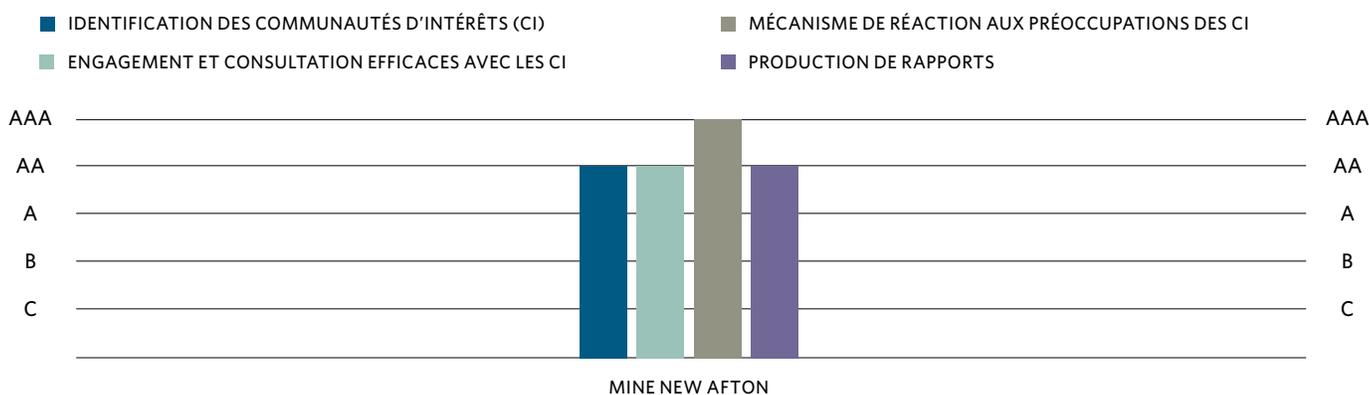
Résultats VDMD pour 2015

New Gold inc.

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
NEW GOLD CORPORATE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MINE NEW AFTON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités



Évaluation de la santé et sécurité



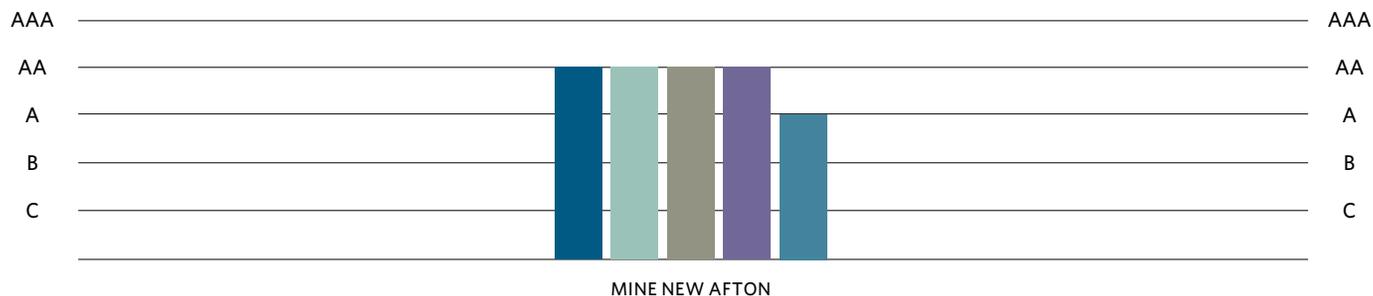
Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2015; prochaine vérification externe : 2018.

Résultats
vérifiés



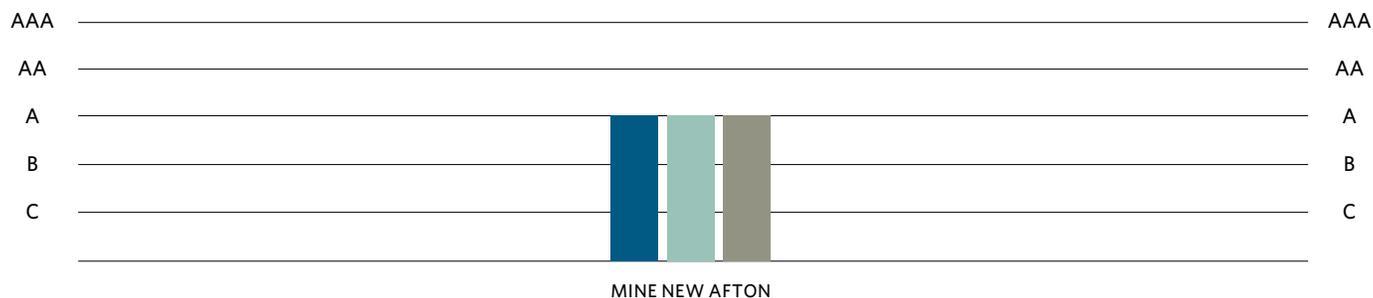
Évaluation de la gestion des résidus miniers

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS



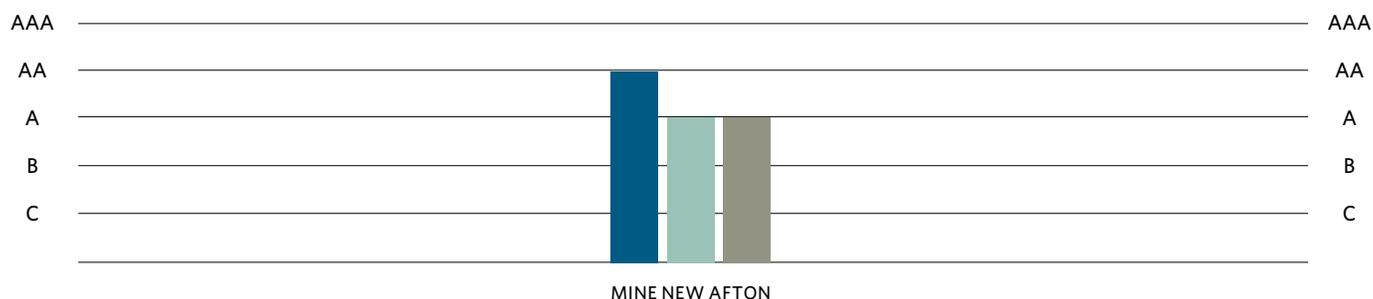
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Prochaine vérification externe : 2019.

Résultats
vérifiés



Rendement VDMD des entreprises

Nyrstar



Œuvrant dans l'extraction de métaux multiples, Nyrstar est une société minière multinationale de premier plan sur les marchés du zinc et du plomb, et elle gagne présentement de l'importance dans d'autres marchés de métaux de base et de métaux précieux. Elle emploie environ 5 200 personnes et possède des mines, des fonderies et d'autres établissements sur les continents américain, australien et européen. Ses établissements comprennent deux mines au Canada : Myra Falls, en Colombie-Britannique, et Langlois au Québec. Son siège social se trouve à Zurich, en Suisse.

Pour Nyrstar, la durabilité est un élément important du succès commercial. L'entreprise s'engage à collaborer avec ses intervenants en vue de favoriser une amélioration continue du rendement en matière de santé, sécurité, environnement et communauté (SSEC). Le plan directeur de gestion de SSEC du groupe Nyrstar régit toutes les activités de SSEC et établit une approche uniformisée pour la gestion des risques sur les sites de Nyrstar. Le plan directeur est harmonisé aux normes ISO 14001 et OHSAS 18001, et bon nombre des sites de Nyrstar possèdent les homologations qui s'y rattachent. Les protocoles VDMD aident les établissements de Nyrstar au Canada à contrôler d'importants risques et processus liés à la sécurité, la santé et l'environnement, et les exigences de l'initiative VDMD sont intégrées aux systèmes de gestion SSEC sur place.

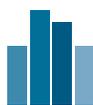
Les établissements de Myra Falls et Langlois se sont joints à Nyrstar en 2011 lors de l'acquisition de Breakwater Resources. La mine Myra Falls de Nyrstar est une mine souterraine de métaux de base située sur l'île de Vancouver, à 90 kilomètres au sud-ouest de la rivière Campbell, en Colombie-Britannique. L'emplacement de la mine à l'intérieur du parc provincial Strathcona présente des défis uniques, et il est d'autant plus important de mettre en œuvre de solides programmes de gestion environnementale et communautaire. Myra Falls participe au programme VDMD depuis 2006. En 2015, l'établissement de Myra Falls est tombé en mode de surveillance et de maintenance. Comme le programme VDMD ne s'applique qu'aux établissements en activité, la publication du rendement VDMD de Myra Falls reprendra lorsque la production recommencera. D'ici là, la mine travaille à résoudre les problèmes relevés lors de son autoévaluation initiale.

La mine Langlois se trouve dans le nord-ouest du Québec, près de la ville de Lebel-Sur-Quévillon. La mine, rouverte en 2011 après une période d'entretien, a repris la production commerciale au cours du premier semestre de 2012. C'était donc la première fois cette année que la mine Langlois publiait ses résultats VDMD. Les résultats de l'autoévaluation de 2015 ont révélé plusieurs occasions d'amélioration dans les domaines de la gestion des crises, de la santé et sécurité et des systèmes de gestion environnementale et communautaire. L'entreprise a fixé ses priorités et établi un plan d'action supervisé par la haute direction. Ces plans, ainsi que la mise en œuvre continue du plan directeur de gestion SSEC de Nyrstar, donneront lieu à des améliorations qui devraient améliorer le rendement VDMD de l'établissement au cours des prochaines années.

🔗 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.nyrstar.com



Travailleur de la mine Langlois de Nyrstar (Québec).



Résultats VDMD pour 2015

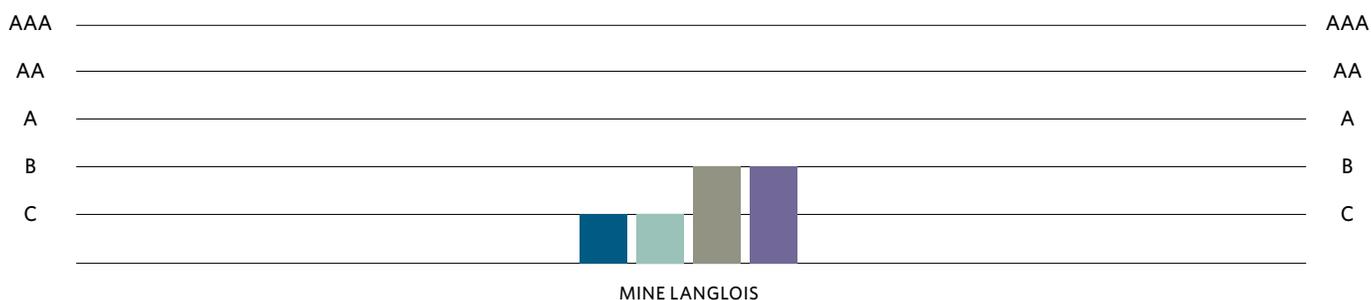
Nyrstar

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
NYRSTAR	☒	☒	☒
MINE LANGLOIS	☒	☒	☒

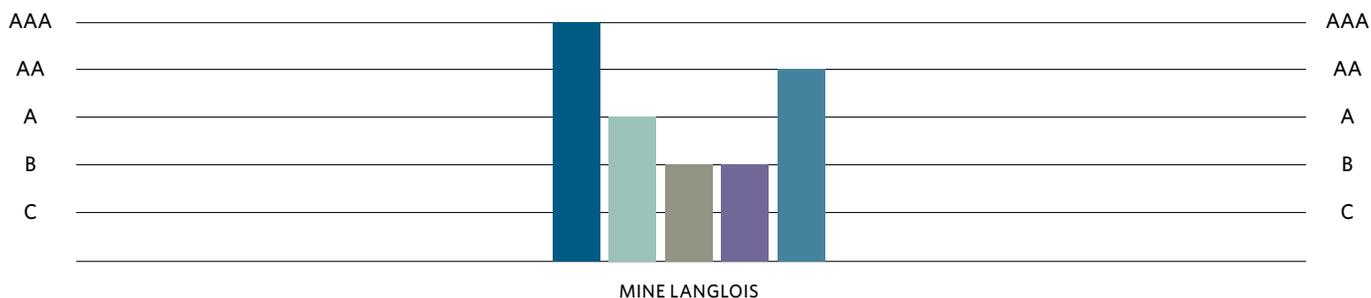
Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



Évaluation de la santé et sécurité

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE

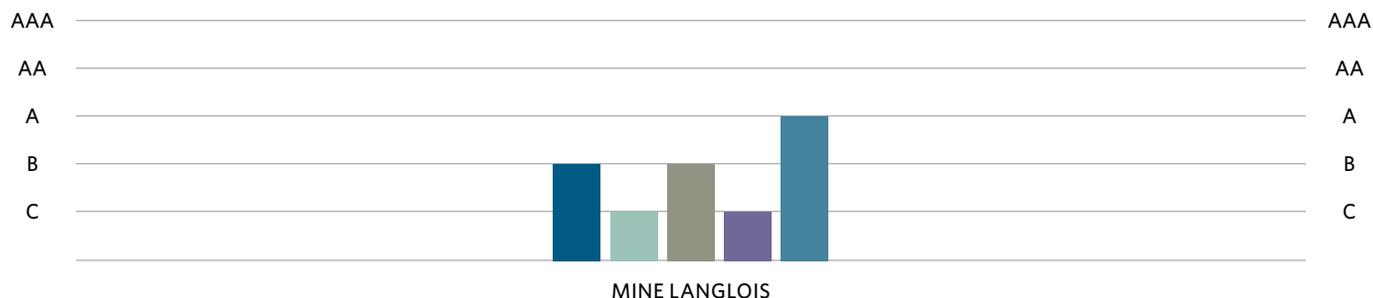


Résultats auto-évalués; prochaine vérification externe : 2018.



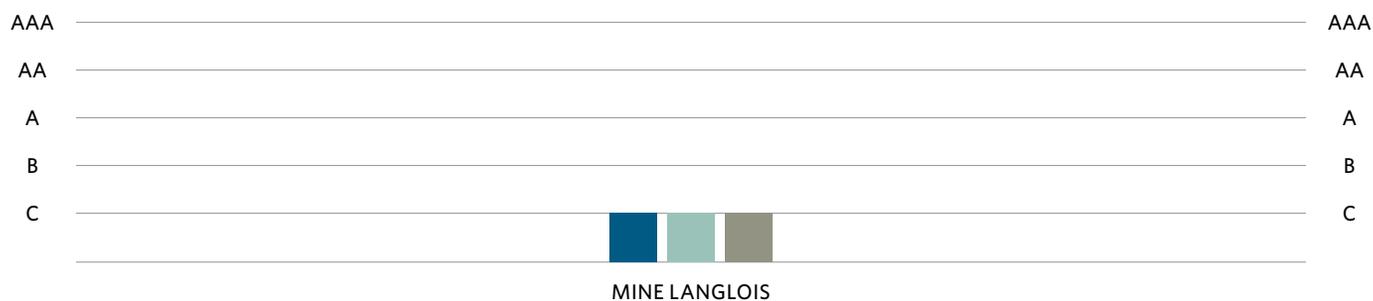
Évaluation de la gestion des résidus miniers

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS



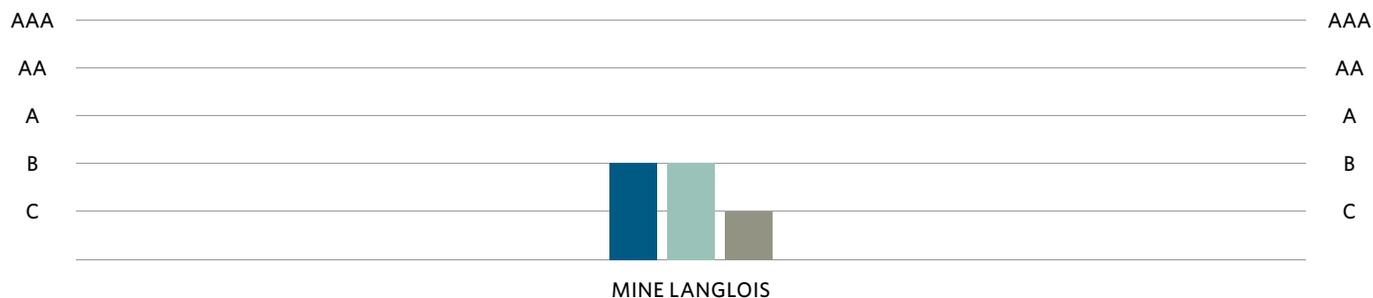
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES

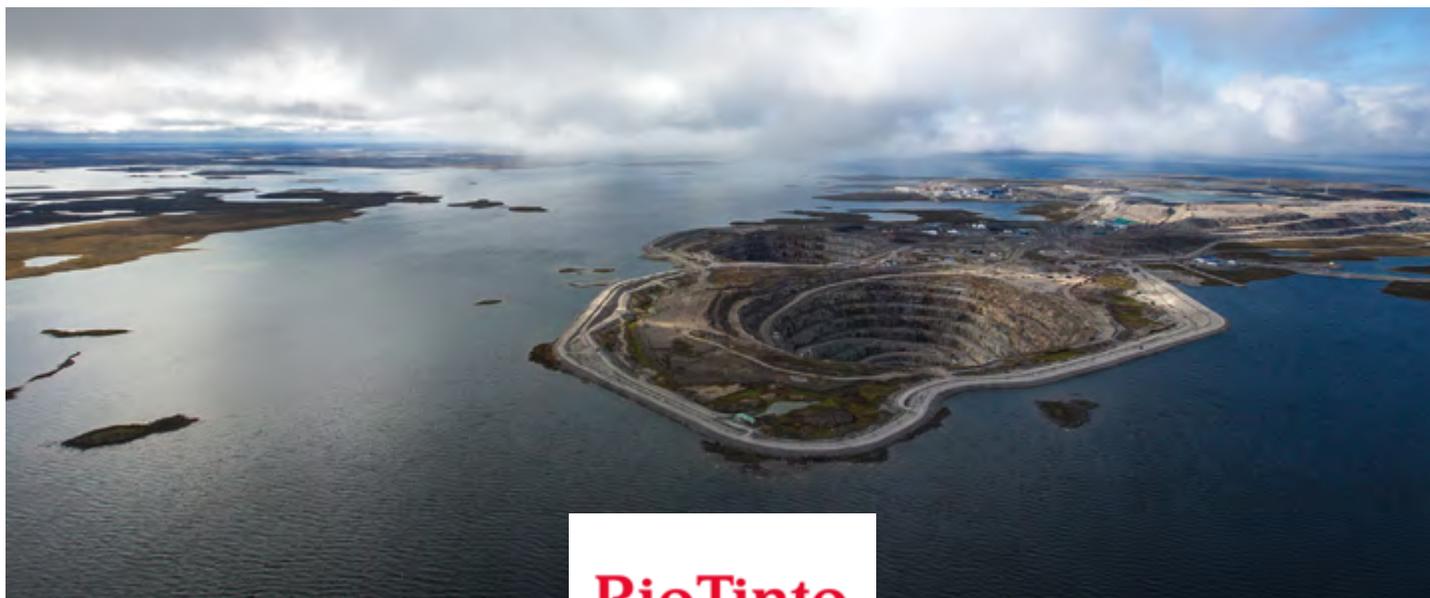


Résultats auto-évalués; prochaine vérification externe : 2018.



Rendement VDMD des entreprises

Rio Tinto



Les activités de Rio Tinto comprennent l'exploration ainsi que l'extraction et le traitement du minerai. Rio Tinto produit principalement de l'aluminium, du cuivre, des diamants, du charbon thermique et métallurgique, de l'uranium, de l'or, des minéraux industriels (borax, dioxyde de titane et sel) et du minerai de fer. L'entreprise est active partout dans le monde, notamment en Australie et en Amérique du Nord et en particulier au Canada. Rio Tinto possède aussi des établissements importants en Asie, en Europe, en Afrique et en Amérique du Sud.

Le siège social du groupe minier Rio Tinto, un chef de file sur la scène internationale, est établi au Royaume-Uni. Le groupe comprend Rio Tinto plc, société cotée aux bourses de Londres et de New York, et Rio Tinto Limited, cotée à l'Australian Securities Exchange.

Au Canada, Rio Tinto exploite 35 sites dans sept régions distinctes et emploie environ 11 000 personnes. L'entreprise a surtout investi dans la santé et sécurité, le rendement environnemental, le progrès technologique et le soutien au développement des collectivités. Les établissements canadiens de l'entreprise qui participent au programme VDMD sont présentés ci-après.

- La Compagnie minière IOC (IOC) est l'un des principaux fournisseurs canadiens de boulettes et de concentré de minerai de fer pour des clients partout dans le monde. IOC est une coentreprise de Rio Tinto, Mitsubishi et de la Labrador Iron Ore Royalty Corporation. La Compagnie dirige une mine, un concentrateur et une usine de bouletage à Labrador City (Terre-Neuve-et-Labrador) et des installations portuaires situées à Sept-Îles (Québec). Elle exploite également un chemin de fer de 418 kilomètres qui relie la mine au port. Pour maintenir son engagement en matière d'intendance environnementale, IOC a mis en place des programmes de restauration de ses parcs de résidus miniers et de suppression de poussière de mine de même que de surveillance de la qualité de l'air. La collaboration avec les communautés fait partie intégrante de la culture d'IOC. En 2015, malgré les conditions difficiles du marché, IOC a renforcé sa relation avec ses intervenants, y compris des partenaires autochtones, et créé un comité de l'inclusion et de la diversité. IOC a également obtenu l'approbation du gouvernement pour le projet de Wabush 3, une mine à ciel ouvert additionnelle qui viendra augmenter la production de minerai de fer d'IOC.

- La mine de diamants Diavik située dans les Territoires du Nord-Ouest est une coentreprise de Rio Tinto (60 %) et de Dominion Diamond Corporation (40 %). La mine Diavik est reconnue pour les avantages socioéconomiques qu'elle procure aux collectivités autochtones de la région. En 2015, Diavik s'est concentrée sur la construction de son quatrième gisement de minerai, le gisement A21, et a réussi à respecter son échéancier et son budget. La construction du barrage, un projet de 350 M\$ US, prendra quatre ans.
- Diavik a embauché de nouveaux employés pour le projet A21. En 2015, Diavik comptait 1 134 employés, dont 546 appartiennent à la population nordique et 280 sont autochtones. Diavik maintient de solides relations avec ses partenaires communautaires et s'est engagée à soutenir le développement durable des collectivités autochtones et nordiques, tout en favorisant le développement d'entreprises autonomes. À cette fin, elle apporte un soutien direct aux entreprises locales et demeure engagée envers l'innovation et la formation. Diavik a ouvert le premier grand parc éolien dans le Nord canadien en 2013, et exploite aujourd'hui la plus grande centrale au monde de type hybride à énergie éolienne et au diesel située sur un site minier éloigné.
- En propriété exclusive de Rio Tinto, Rio Tinto Fer et Titane (RTFT) exploite un important dépôt d'ilménite à la mine Lac Tio, près de Havre-Saint-Pierre, et un complexe métallurgique de pointe à Sorel-Tracy, au Québec. RTFT compte parmi les plus grands producteurs de matières premières pour l'industrie du dioxyde de titane en plus d'être un chef de fil en production de fer, d'acier et de poudres métalliques de haute qualité. En activité au Québec depuis 65 ans, elle a développé une méthode pour extraire le fer de l'ilménite. En 2015, RTFT employait 1 744 personnes à ses établissements de Sorel-Tracy et de Havre-Saint-Pierre et a entrepris de renforcer sa relation avec ses partenaires autochtones à Havre-Saint-Pierre. Grâce à ses investissements en capital de 2014, RTFT est arrivée à réduire ses émissions de dioxyde de soufre de 60 % en 2015, surpassant toute attente. Les activités de la mine et du complexe métallurgique demeurent centrées sur la santé et la sécurité, selon leur plan directeur de gestion du risque. En 2015, RTFT a aussi établi un partenariat avec l'Institut de recherche en mines et environnement UQAT-Polytechnique en vue de découvrir des moyens de réhabiliter les zones stériles de la mine.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

L'engagement envers les collectivités fait partie intégrante de la culture de Rio Tinto. L'entreprise continue de renforcer son partenariat avec les peuples autochtones par des investissements stratégiques dans les communautés où elle est établie. En 2014, Rio Tinto a offert une contribution d'un million de dollars sur cinq ans à Indspire pour créer le prix Rio Tinto à l'intention des étudiants autochtones au niveau postsecondaire. Il s'agit de la plus importante contribution offerte par une société d'extraction minière et de métallurgie au plus important organisme autochtone à vocation éducative au Canada. Au cours de l'année 2015, Rio Tinto et Indspire ont lancé le prix dans plusieurs communautés au pays en plus de tenir un événement à Ottawa en mai 2016.

IOC s'allie à des collectivités au Labrador Ouest et à Sept-Îles depuis plus de cinquante ans. Rio Tinto croit fermement à l'importance de créer et d'entretenir de bonnes relations avec les groupes autochtones, ce qui se reflète dans ses excellents résultats en matière de relations avec les intervenants. L'année 2015 n'a pas été facile, mais le groupe de travail régional et conseil consultatif de la communauté a permis à l'IOC de renforcer ses relations avec ses communautés d'intérêts. Les installations de Labrador City ont déclaré une cote de niveau AAA pour tous les indicateurs, et celles de Sept-Îles ont obtenu une cote de niveau AA ou plus pour tous les indicateurs.

La mine de diamants Diavik se considère comme une invitée sur une terre qu'occupent les Autochtones depuis des siècles. Au cours des dernières années, Diavik a renouvelé ses ententes de participation officielles avec ses cinq partenaires communautaires. Ces renouvellements à long terme assurent aux habitants du Nord, notamment aux collectivités autochtones, qu'ils pourront continuer à profiter d'occasions de formation, d'emploi et d'affaires avec Diavik. Depuis le début de l'initiative VDMD, la mine Diavik ne manque jamais de déclarer une cote de niveau AAA au protocole des relations avec les Autochtones et les collectivités.

RTFT a travaillé intensément au cours de la dernière année pour solidifier son engagement envers ses communautés d'intérêts, y compris les partenaires autochtones à proximité de la mine. Malgré la conjoncture économique en 2015, RTFT a maintenu son engagement d'investir dans la communauté, ce qui a contribué à atténuer les effets du ralentissement de l'industrie sur la région. RTFT s'est autoévaluée au moins au niveau A pour trois des indicateurs, mais non pour les mécanismes d'intervention auprès des communautés d'intérêts.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

Le plan de résilience et de rétablissement des activités d'IOC est établi conformément aux exigences du protocole de gestion de crise de l'initiative VDMD, et ce, au sein des trois installations de l'entreprise : au siège social (Montréal), à Labrador City et à Sept-Îles. L'évaluation de cette année confirme encore une fois que le système de gestion des crises d'IOC répond à toutes les exigences du protocole, tandis que les systèmes de gestion de la mine Diavik et de RTFT satisfont aux critères des trois indicateurs.

GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

La gestion responsable des résidus miniers est une priorité pour Rio Tinto. Au cours des dernières années, la compagnie s'est grandement améliorée pour tous les indicateurs de ce protocole, et, en 2015, a déclaré un rendement de niveau AAA pour tous les indicateurs visant les établissements d'IOC. En 2010, IOC a adopté les principes directeurs sur la gestion des résidus, ce qui a renforcé son engagement envers la gestion des résidus et encouragé l'amélioration continue. Diavik a également maintenu de bons résultats en matière de gestion des résidus au fil des ans. Cette année, elle a atteint le niveau A pour les cinq indicateurs.

GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

Rio Tinto maintient de bons résultats pour ses pratiques de gestion de l'énergie et des émissions de GES. En 2015, Labrador City et Sept-Îles ont obtenu une cote de niveau AA pour deux des trois indicateurs de ce protocole. Les trois dernières années, Diavik a atteint une cote de niveau A ou plus pour chaque indicateur.

En 2015, le parc éolien de la mine, qui compte quatre turbines et génère 9,2 MW, a permis de réduire la consommation de diesel de 5,2 millions de litres, diminuant ainsi les émissions de GES de 14 404 tonnes (réduction de 6,5 %). L'énergie renouvelable représente 11 % de l'énergie consommée par la mine au cours de l'année.

Rio Tinto reste déterminée à gérer l'énergie de façon responsable et continue d'explorer les occasions d'améliorer son rendement dans ce domaine.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

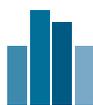
La santé et la sécurité des employés sont prioritaires à tous les établissements de Rio Tinto. La société a pris plusieurs initiatives visant à favoriser l'éducation et la sensibilisation, y compris le programme de gestion des risques lancé en 2015, programme axé sur la prévention des décès. Elle offre des ateliers aux dirigeants syndicaux, aux ingénieurs concepteurs et aux directeurs généraux, tient des discussions d'équipe sur la sécurité, reconnaît les réussites liées à la sécurité et encourage l'innovation chez ses employés. Son engagement envers la sécurité se reflète dans ses résultats VDMD de cette année, qui sont excellents pour les quatre indicateurs de ce protocole.

GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La stratégie d'entreprise de Rio Tinto sur la biodiversité régit tous ses systèmes de gestion de la biodiversité. Les établissements s'efforcent de déployer la stratégie de Rio Tinto et d'informer le personnel des exigences du protocole VDMD. Diavik et Dominion Diamond Corporation ont reçu conjointement le prix VDMD en excellence environnementale pour leur programme de surveillance des grizzlis dans les Territoires du Nord-Ouest. Il s'agit de la plus importante étude sur les grizzlis jamais réalisée sur le territoire.

🔗 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.riotinto.com/canada





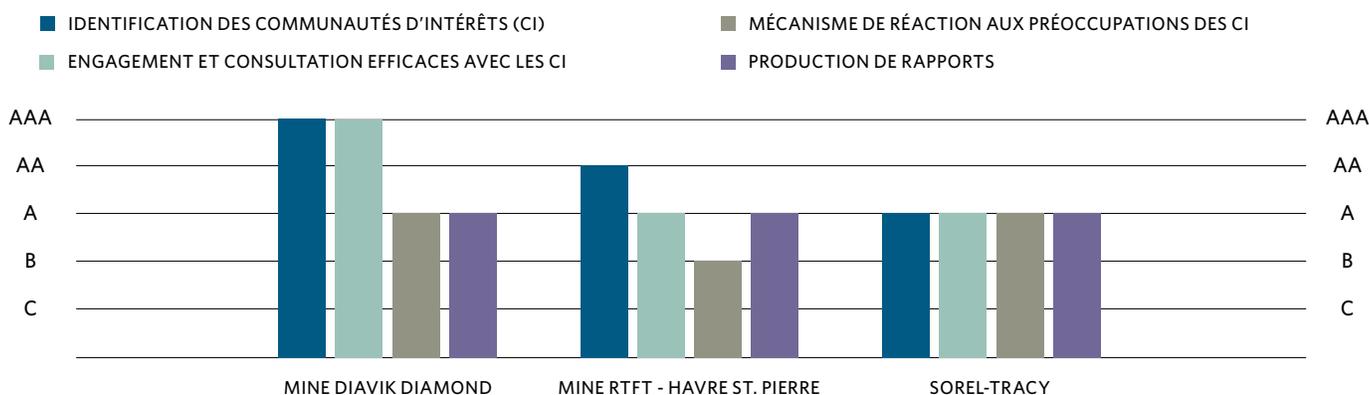
Résultats VDMD pour 2015

Rio Tinto

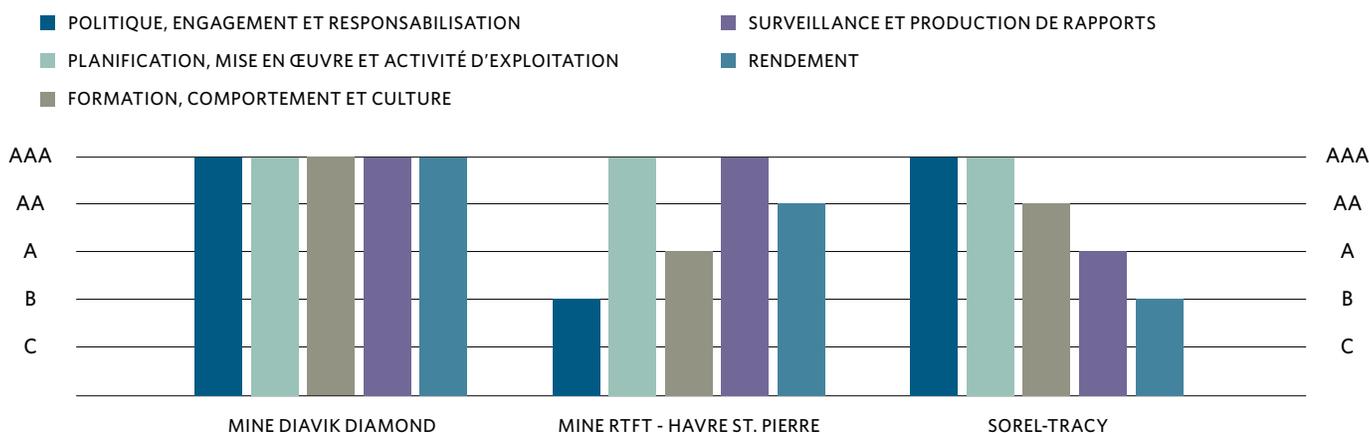
Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
RIO TINTO	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MINE DIAVIK DIAMOND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MINE RTFT - HAVRE ST. PIERRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SOREL-TRACY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités



Évaluation de la santé et sécurité

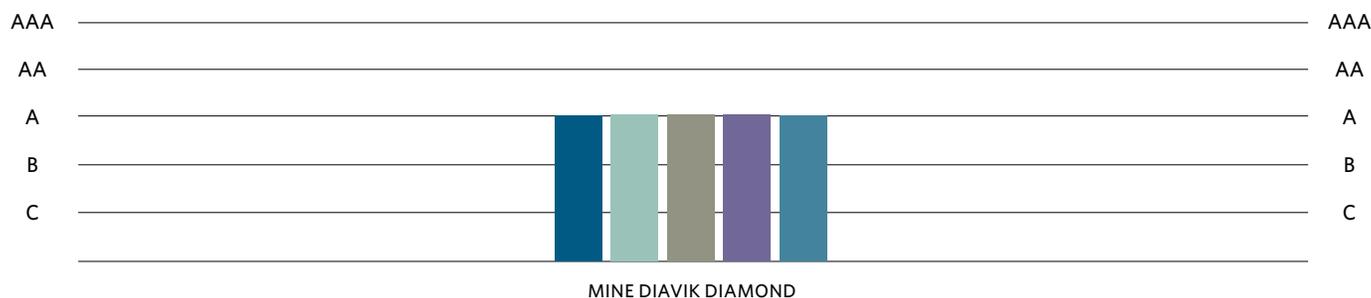


Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



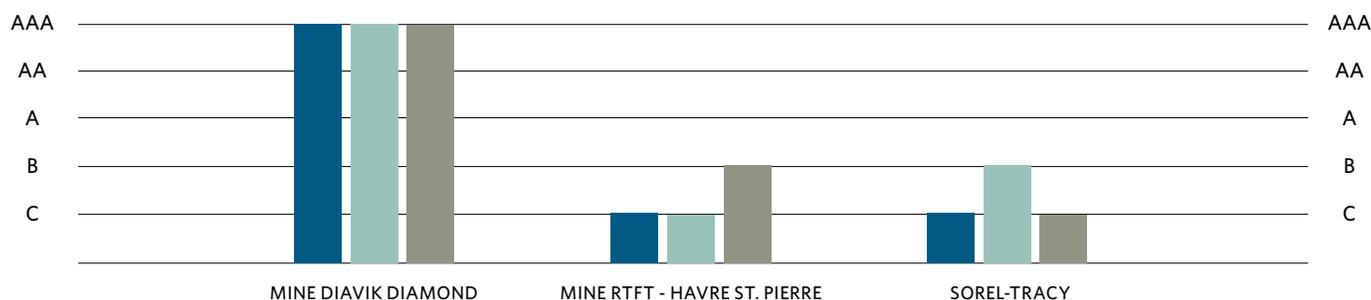
Évaluation de la gestion des résidus miniers

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



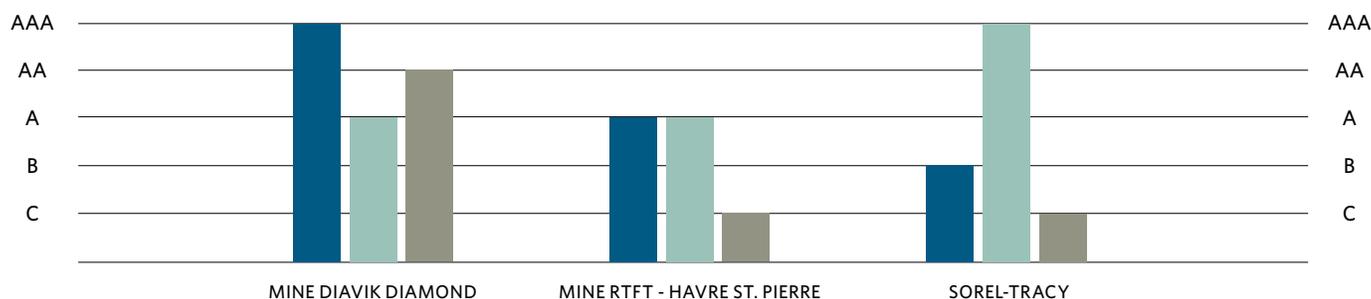
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



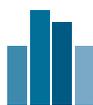
Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.





Résultats VDMD pour 2015

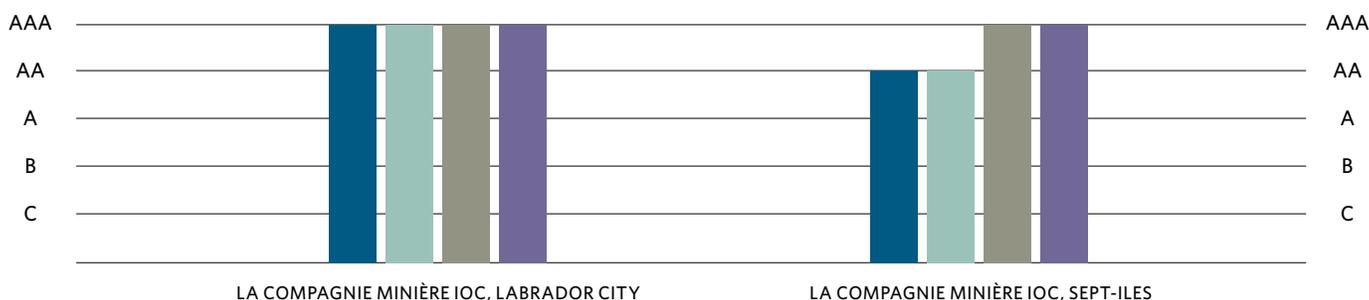
Compagnie minière IOC

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
COMPAGNIE MINIÈRE IOC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LA COMPAGNIE MINIÈRE IOC, LABRADOR CITY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LA COMPAGNIE MINIÈRE IOC, SEPT-ILES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

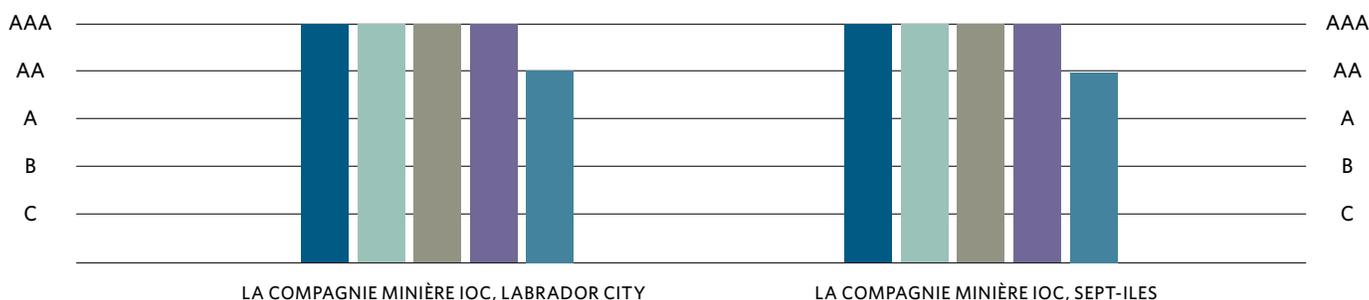
Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



Évaluation de la santé et sécurité

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT

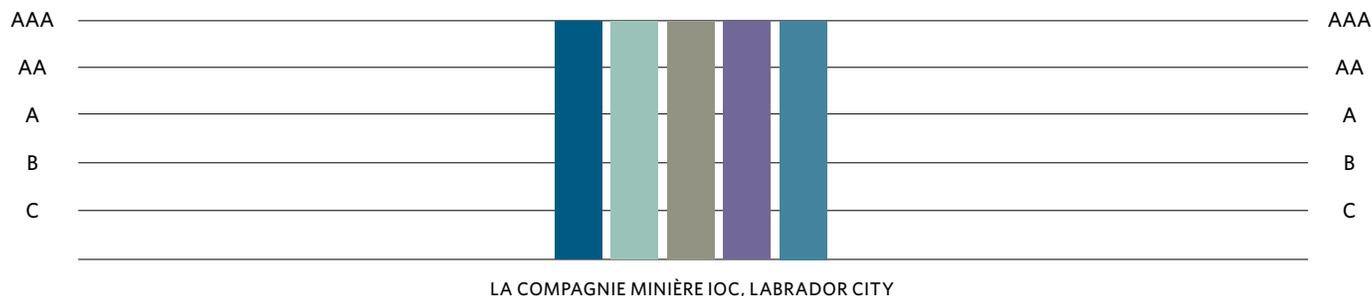


Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



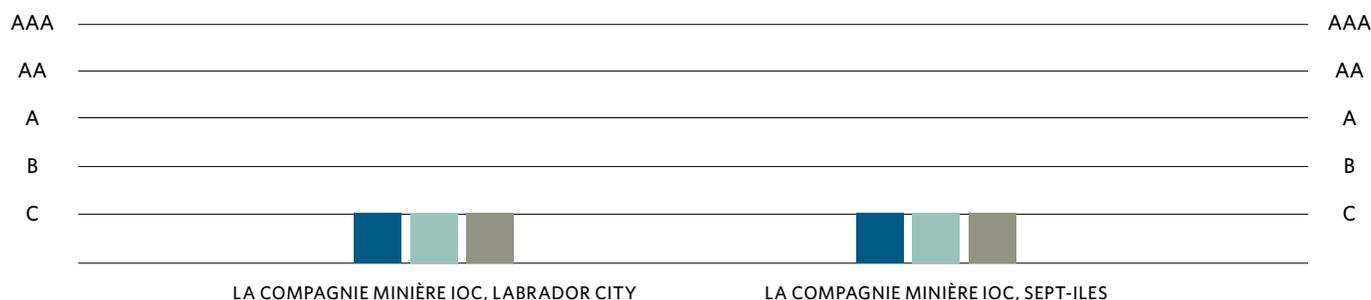
Évaluation de la gestion des résidus miniers

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



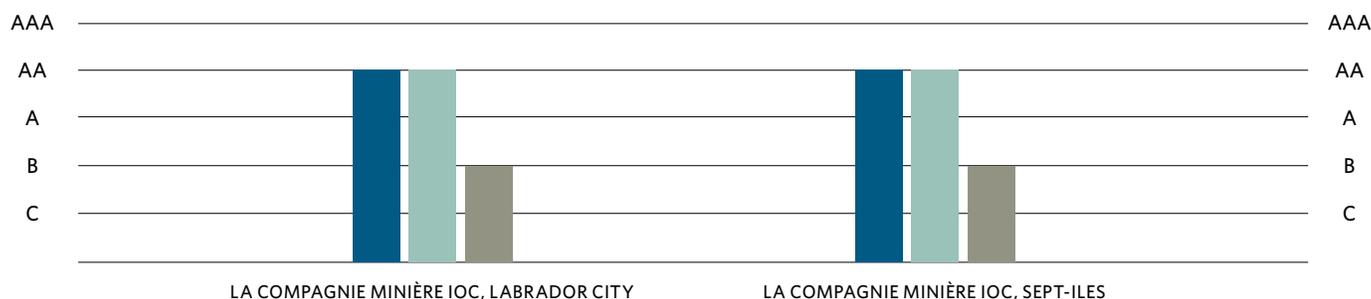
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



Rendement VDMD des entreprises

Shell Canada Energy inc.



Shell Canada Énergie (Shell) exploite la mine de la rivière Muskeg et la mine Jackpine, situées à 75 kilomètres au nord de Fort McMurray, en Alberta, pour le compte des partenaires du projet d'exploitation des sables bitumineux de l'Athabasca (PSBA) : Shell Canada Energy (60 %), Chevron Canada Ltée (20 %) et Marathon Oil Canada Corporation (20 %).

Puisque le cycle de vie moyen des projets d'exploitation de sables bitumineux s'échelonne habituellement sur 40 ans, Shell entretient un intérêt à long terme par rapport aux communautés où elle exploite ses activités. Par ailleurs, elle est déterminée à exercer des pratiques de travail qui atténuent les répercussions environnementales et sociales et engendrent des résultats favorables.

COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Depuis plusieurs années, Shell collabore étroitement avec les peuples autochtones du Canada. Ces interactions incluent des consultations directes relativement aux projets et activités d'exploitation, des interactions et une collaboration constantes par l'entremise de comités de relations industrielles, de même que des rencontres officielles avec les aînés et chefs autochtones et métis.

Shell valorise grandement les points de vue et rétroactions des communautés autochtones. Elle a conclu avec succès des ententes avec plusieurs groupes autochtones et métis locaux. De plus, Shell offre des possibilités aux entreprises et aux résidents qualifiés de la région en veillant à ce que les entreprises autochtones puissent participer aux processus de conclusion de contrats et d'emplois. Depuis 2005, le PSBA a investi plus de 1,8 milliard de dollars au profit de plus de 70 entreprises et sous-traitants autochtones qui lui procurent un vaste éventail de produits et de services permettant à Shell de mener ses activités.

En 2015, Shell s'est vu décerner la certification Or en matière de relations progressistes avec les Autochtones dans le cadre d'un programme commandité par le Conseil canadien pour le commerce autochtone qui souligne l'esprit d'initiative et le rendement dans les relations avec ceux-ci.

INVESTISSEMENTS DANS LA COMMUNAUTÉ

Les investissements sociaux représentent la contribution volontaire de Shell dans les communautés canadiennes. L'entreprise cherche à instaurer et à soutenir des programmes pertinents pour ses activités et concentre ses investissements sociaux dans les domaines de la science, de l'éducation, de l'innovation et des compétences commerciales. En 2015, Shell a versé 2,2 millions de dollars en contributions au nom du PSBA et de ses activités in situ.

Elle appuie, par exemple, Indspire, un organisme de bienfaisance dirigé par des Autochtones qui investit dans l'éducation des jeunes Autochtones au Canada. Au début de ce partenariat qui dure depuis maintenant 26 ans entre Shell et Indspire, les investissements ciblaient l'éducation postsecondaire. Par la suite, ils ont été élargis pour englober des programmes de la maternelle à la 12^e année, des bourses d'études postsecondaires et des événements mettant à l'honneur des leaders autochtones.

RENDEMENT ENVIRONNEMENTAL

L'exploitation sécuritaire des sables bitumineux, de manière à en atténuer les incidences sur l'environnement et la société, est d'une importance cruciale pour Shell.

En 2004, la mine de la rivière Muskeg a obtenu la certification de conformité à la norme ISO 14001 (2004), devenant ainsi la première exploitation de sables bitumineux du monde à décrocher cette attestation. Ce certificat a été renouvelé en 2013, sa portée ayant été élargie pour inclure la mine Jackpine. L'audit de surveillance ISO 14001 (2004) le plus récent a été achevé en octobre 2015. Même s'il s'agit d'une initiative volontaire, cette norme ISO fait l'objet d'une vérification externe et elle est reconnue comme la meilleure norme internationale pour les systèmes de gestion environnementale.

Shell est l'un des membres fondateurs de l'Alliance pour l'innovation dans les sables bitumineux (COSIA). La COSIA est la première alliance de producteurs de sables bitumineux qui collaborent à l'innovation et aux technologies en vue d'accélérer l'amélioration du rendement environnemental. Le programme d'amélioration du rendement environnemental de Shell est conçu en fonction des domaines ciblés par la COSIA, et le modèle d'exploitation est bien ancré dans les activités quotidiennes de l'entreprise. Depuis la mise en œuvre de ce programme, en 2012, Shell continue de réaliser des progrès dans l'atteinte de ses objectifs à brève et à longue échéance touchant la terre (ce qui comprend les résidus), l'eau et l'air.

Les changements climatiques représentent l'un des défis les plus urgents de la société actuellement, selon Shell. Shell s'emploie à réduire les émissions de GES à toutes les étapes du cycle de vie de l'énergie (de la mine à l'automobile), par exemple en renforçant l'efficacité énergétique ou en sensibilisant les clients à l'utilisation efficace des combustibles.

Le projet Quest de captage et de stockage du CO₂ (CSC), lancé en Alberta par Shell en novembre 2015, vise le captage de plus de un million de tonnes de CO₂ par année par l'usine de traitement Scotford, qui seront ensuite emmagasinées profondément sous terre. Ce projet comporte un rigoureux programme de surveillance afin de veiller à ce que ce CO₂ reste en place de façon sûre et sécuritaire. Cela comprend un contrôle permanent et des systèmes de détection précoce, de l'échantillonnage des eaux souterraines et des levés sismiques tridimensionnels. L'expérience tirée du projet Quest sera cruciale en vue de réduire le temps et les coûts nécessaires pour la progression de nouveaux projets de CSC à l'échelle mondiale. Shell s'attend à ce que ce projet diminue l'intensité des émissions de GES, ramenant les produits des sables bitumineux de Shell à des taux plus rapprochés des émissions moyennes produites par le forage du pétrole brut.

RENDEMENT DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE VDMD

Shell continue de maintenir des normes élevées conformément aux protocoles de rendement de planification de gestion de crises et de relations avec les Autochtones et les collectivités dans le cadre de l'initiative VDMD, à l'aide des programmes de gestion en place, qui sont examinés, éprouvés et documentés. L'entreprise consacre de nombreux efforts à l'engagement des communautés d'intérêts et au dialogue avec celles-ci. Shell informe les parties prenantes de son rendement environnemental dans son rapport annuel sur le rendement des sables bitumineux.

Ses initiatives de gestion des résidus se sont poursuivies en 2015, mettant l'accent sur des technologies évolutives permettant de traiter les résidus fins liquides et qui seraient conformes au cadre albertain de gestion des résidus établi en mars 2015. En 2014, Shell a achevé un fructueux projet d'essai d'une centrifugeuse de traitement des résidus. Ce projet a été élargi aux activités commerciales en 2015. Au cours des 10 dernières années, l'entreprise a investi quelque 465 millions de dollars en vue de la création de technologies qui accélèrent le processus d'assèchement ou de déshydratation des résidus fins liquides. Shell continue d'œuvrer à l'amélioration des technologies de traitement des résidus pour la transformation de résidus fins liquides recelant un pourcentage élevé de particules fines.

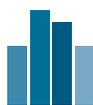
COLLABORATION AU SEIN DE GROUPES À INTERVENANTS MULTIPLES

La stratégie de gestion environnementale de Shell se compose en grande partie d'une collaboration continue et significative avec des groupes composés de plusieurs intervenants. En plus de faire partie de l'AMC, Shell est un membre actif des groupes suivants : Oil Sands Community Alliance, Wood Buffalo Environmental Association, Joint Oil Sands Monitoring, Association canadienne des producteurs pétroliers, COSIA et Integrated CO₂ Network.

📄 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.shell.ca/oilsands



Installation de sables bitumineux de Shell, près de Fort McMurray (Alberta).



Résultats VDMD pour 2015

Shell Canada Energy inc.

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SHELL CANADA ENERGY INC.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SHELL ALBIAN SANDS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

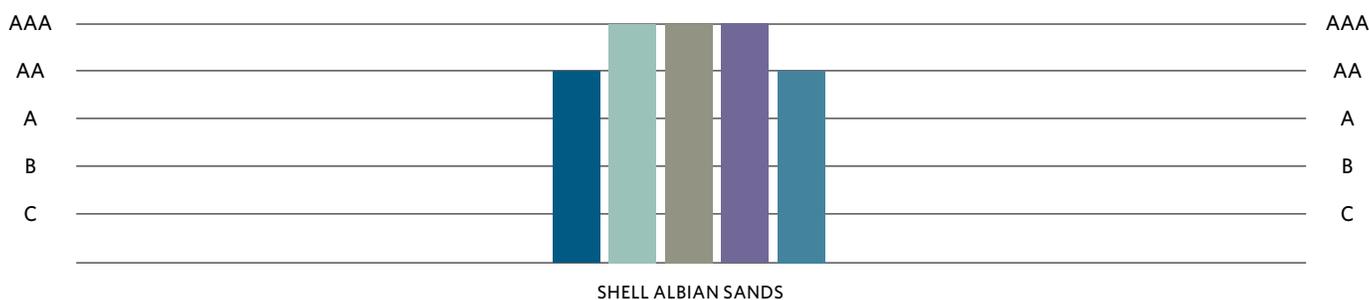
Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



Évaluation de la santé et sécurité

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT

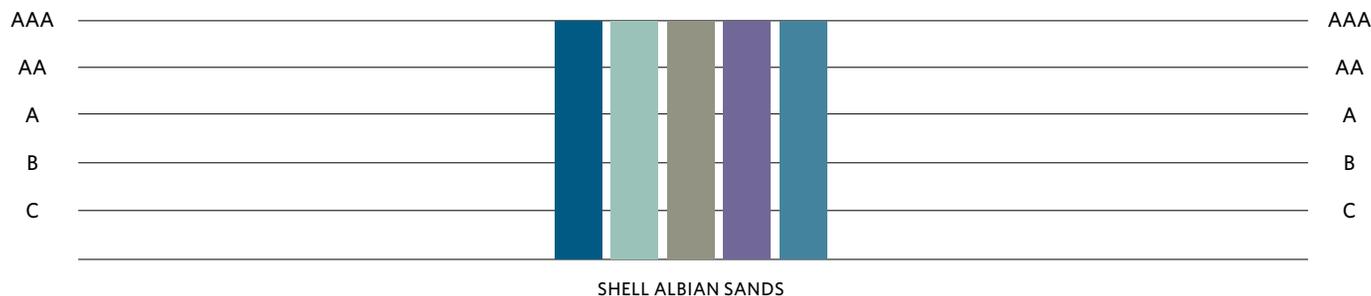


Résultats
vérifiés



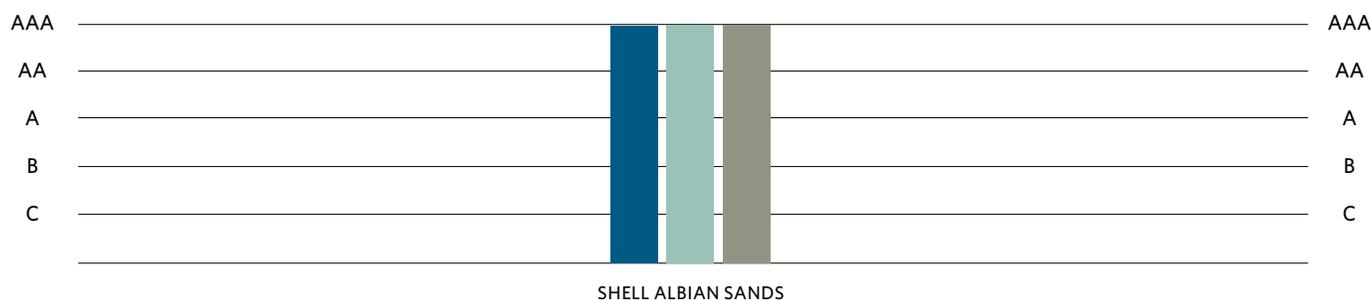
Évaluation de la gestion des résidus miniers

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



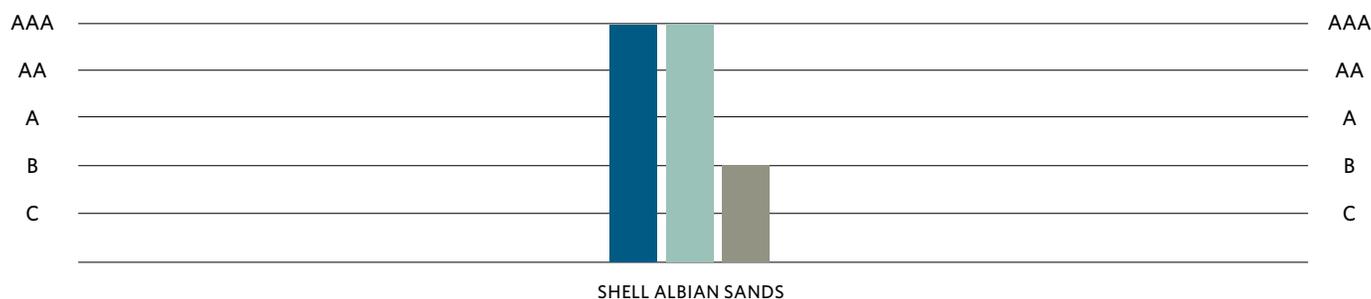
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats
vérifiés



Rendement VDMD des entreprises

Suncor Énergie inc.



Près de Fort McMurray, en Alberta, Suncor récupère le bitume des sables pétrolifères et le transforme ensuite en charge d'alimentation prête pour le raffinage et en diesel. Avec une capacité de production d'environ 300 000 barils par jour et des réserves suffisantes pour maintenir la production pendant les 50 prochaines années, Suncor demeure un chef de file en matière de développement des sables pétrolifères.

En 2009, Suncor et Petro-Canada ont fusionné pour former la plus importante société énergétique au Canada. Pour Suncor, cette fusion se traduira par une deuxième exploitation minière des sables pétrolifères dans la région au cours des prochaines années.

Les résultats d'autoévaluation VDMD de Suncor pour 2015 ont fait l'objet d'une vérification externe. En règle générale, les résultats étaient les mêmes ou meilleurs que ceux dont la vérification externe avait été effectuée en 2011.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

Suncor a satisfait à toutes les exigences relatives à ce protocole, la réponse étant « oui » pour tous les indicateurs.

GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

Bien que l'installation réponde aux critères de niveau AAA en ce qui a trait aux systèmes de gestion des émissions de GES ainsi qu'aux indicateurs liés aux systèmes de signalement de la consommation énergétique et des émissions de GES, elle n'a pas répondu aux exigences de reddition de compte relativement à la consommation d'énergie et aux objectifs de réduction des émissions de GES. Le niveau A a été atteint par l'installation pour les autres éléments de l'indicateur vu l'atteinte de ses objectifs de réduction.



Activités de remise en état à l'exploitation des sables bitumineux de Suncor, près de Fort McMurray, en Alberta.

GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

Au cours des dernières années, l'attention du public à l'égard des bassins de résidus de sables pétrolifères a augmenté. Suncor a beaucoup travaillé dans ce domaine pour respecter tous les indicateurs de rendement. Conformément à ses résultats vérifiés de source externe pour 2014, Suncor a répondu aux critères du niveau AA pour tous les indicateurs. Les travaux se poursuivent dans ce domaine pour que l'entreprise puisse continuer à maintenir un degré élevé de conformité.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

Suncor obtient régulièrement de bons résultats dans ce domaine (niveau AAA pour l'ensemble des indicateurs), car les relations externes ont toujours constitué un élément clé de son permis social d'exploitation. Suncor examine régulièrement ses communautés d'intérêts (y compris plusieurs collectivités autochtones), ainsi que ses interactions avec ces dernières. Les communautés d'intérêts ont un droit de regard important sur la façon dont l'entreprise mène ses affaires. En outre, son succès dépend de la confiance et du consentement des résidents des communautés dans lesquelles elle exerce ses activités.

Le cadre de travail de Suncor quant aux relations avec les intervenants souligne son engagement à collaborer, à faire preuve de transparence et à respecter tous les points de vue. Ce cadre guide l'entreprise dans le développement de relations à long terme avec ceux touchés par ses activités, y compris les employés, les membres des collectivités, les actionnaires, les clients, les organismes et les gouvernements.

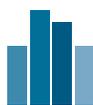
SANTÉ ET SÉCURITÉ

La sécurité est un aspect essentiel des opérations de Suncor. L'entreprise a obtenu un rendement en matière de sécurité qui répond à toutes les exigences requises pour obtenir une cote de niveau AAA pour les indicateurs 1 à 4 et une cote de niveau AA pour l'indicateur 5 (rendement), qui reflète les conséquences d'un décès en 2014.

GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La gestion de la conservation de la biodiversité est un élément clé des plans de fermeture de Suncor et a été relevée parmi les difficultés qui doivent être gérées dans le cadre du processus de gestion des difficultés stratégiques de l'entreprise. Grâce à l'engagement soutenu de Suncor à l'égard du maintien de la biodiversité, l'installation a été en mesure d'augmenter son pointage cette année pour atteindre le niveau AAA par rapport aux trois indicateurs.

🔗 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.suncor.com



Résultats VDMD pour 2015

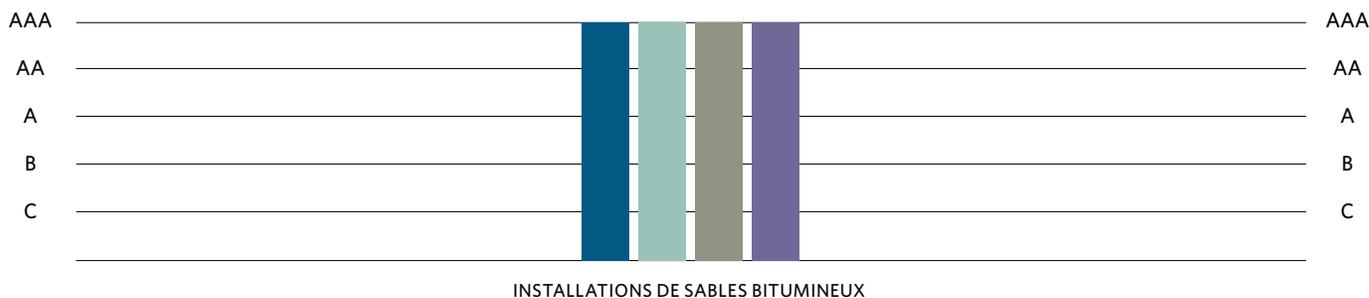
Suncor Énergie inc.

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
INSTALLATIONS DE SABLES BITUMINEUX	☑	☑	☑

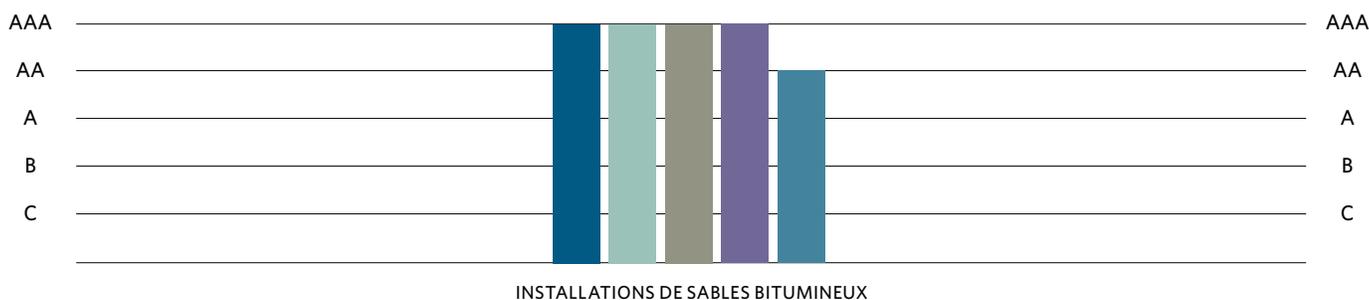
Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



Évaluation de la santé et sécurité

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE

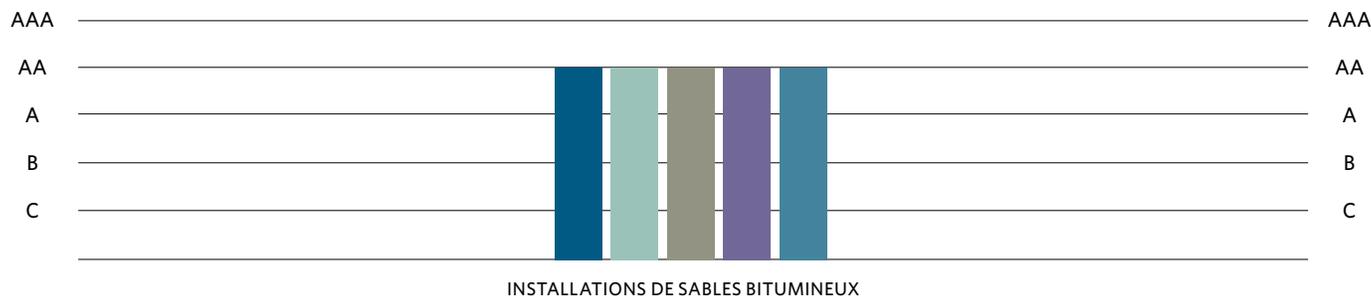


Résultats vérifiés



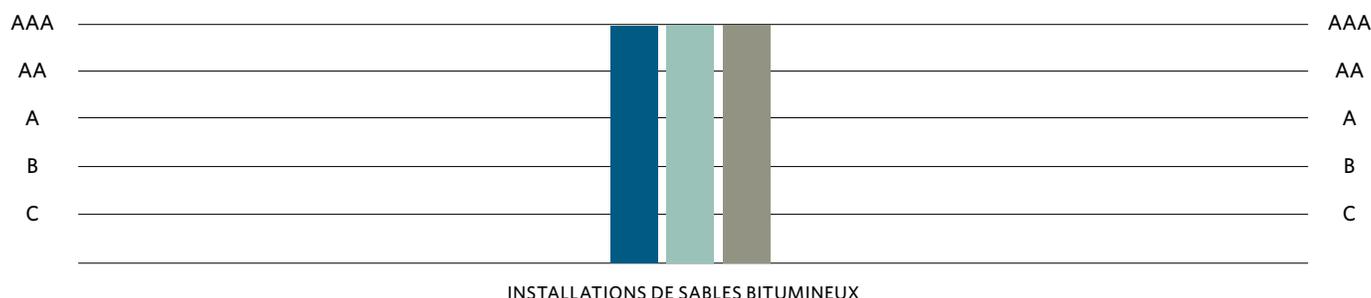
Évaluation de la gestion des résidus miniers

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



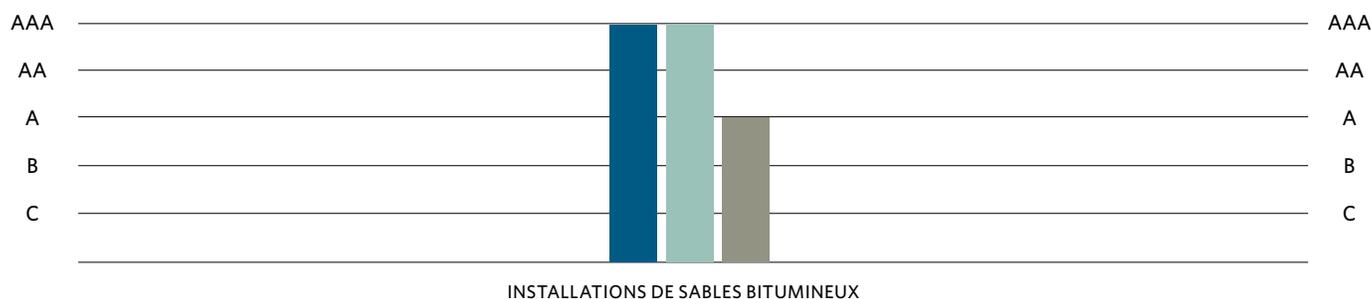
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats
vérifiés



Rendement VDMD des entreprises

Syncrude Canada Ltée



Avec plus de 50 ans d'exploitation responsable et d'innovation constante à son actif, la société Syncrude compte parmi les principaux acteurs de l'industrie canadienne des sables bitumineux. Établie à Fort McMurray, en Alberta, et soutenue par de vastes installations de recherche et développement à Edmonton, cette société est reconnue pour son rôle pionnier dans la création de plusieurs des technologies répandues aujourd'hui dans l'industrie.

Ces dernières années, Syncrude a franchi d'importants jalons en matière de durabilité et de rendement environnemental. Le démarrage d'un projet de récurage de soufre de 1,6 milliard de dollars en 2014 a contribué à réduire de 60 % les émissions de dioxyde de soufre par rapport aux niveaux de 2005. Une autre enveloppe de 3 milliards de dollars a été consacrée à des projets de récupération de résidus, notamment l'inauguration, en 2015, d'une importante usine de centrifugation qui essore l'eau des résidus. La matière argileuse qui en résulte est ensuite intégrée à des activités de réhabilitation des terres. Jusqu'ici, la société a récupéré plus de 3 500 ha d'anciennes surfaces d'exploitation à ciel ouvert et gère conjointement un troupeau de bisons des bois avec la Première Nation de Fort McKay voisine.

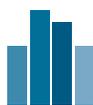
Syncrude est également reconnue comme un chef de file des relations avec les Autochtones. Il s'agit de l'un des plus importants employeurs industriels d'Autochtones du Canada, et elle a versé 2,5 millions de dollars à des entreprises autochtones au fil des ans.

Syncrude produit un pétrole brut clair à faible teneur en soufre de haute qualité, dont se servent des raffineries de partout en Amérique du Nord pour fabriquer des produits nécessaires pour la société, y compris du carburant pour les automobiles et les avions. Le volume cumulatif de production a désormais dépassé 2,4 milliards de barils. Par ses activités, Syncrude apporte une contribution annuelle de plus de 6 milliards de dollars à l'économie canadienne sous la forme de salaires, de droits, d'impôts et d'achats de biens et services.

- Son engagement à faire preuve d'excellence en matière de sécurité, de santé et de rendement environnemental, de même que son initiative sur le plan des relations avec les communautés ont été accentués par sa participation au programme VDMD. L'entreprise a procédé à une vérification interne de son rendement pour l'année 2015.
- Voici un résumé des résultats Syncrude a obtenu une cote de niveau A dans tous les secteurs liés à la gestion des résidus miniers. L'entreprise assure la mise à jour régulière de ses manuels d'exploitation, d'entretien et de surveillance (EES) pour toutes ses installations de gestion des résidus. L'entreprise surveille également l'intégrité de tous les barrages de son site, fait appel à des évaluateurs géotechniques externes et a mis en place des plans d'urgence pour réagir à tout incident pouvant survenir dans ses installations.
- Les systèmes de gestion des émissions de GES et de production de rapports de Syncrude sont pleinement et efficacement intégrés à ses activités et lui ont valu une cote de niveau AAA pour ces indicateurs. Elle n'a toutefois pas atteint ses cibles pour 2015, en raison de problèmes de fiabilité et de niveaux de production plus bas que prévu, qui ont eu des répercussions sur le rendement général de Syncrude.
- Le niveau AAA est également atteint dans le secteur des relations avec les Autochtones et les collectivités. Un groupe réunissant la direction et l'équipe de gestion supervise le plan stratégique de Syncrude en matière de relations avec les Autochtones, et sollicite les commentaires des communautés d'intérêts en vue d'améliorer les résultats de l'entreprise à cet égard. En 2015, la société a également obtenu à nouveau le niveau Or dans le cadre du programme Progressive Aboriginal Relations du Conseil canadien pour le commerce autochtone pour la sixième fois de suite. De plus, en vertu d'une philosophie axée sur la collectivité, Syncrude collabore de près avec les intervenants régionaux pour gérer les effets sociaux et environnementaux de ses activités d'exploitation des sables bitumineux, notamment en coopérant avec de nombreuses organisations multipartites et associations de l'industrie engagées dans les retombées socioéconomiques et les enjeux politiques.
- Syncrude satisfait à toutes les exigences de planification de gestion de crises. Elle mène régulièrement des exercices d'intervention, y compris des exercices en salle et sur place, afin de s'assurer que tout le personnel est formé et évalué adéquatement. Des plans préliminaires sont dressés pour tous les risques de niveau moyen ou élevé, et des porte-parole sont formés et nommés par l'entreprise.
- La cote AAA est également obtenue pour la gestion de la conservation de la biodiversité. Des efforts importants se poursuivent pour renaturaliser les anciennes zones minières, notamment l'achèvement récent du premier projet au monde de restauration de tourbières basses réalisé sur une fondation de résidus miniers. La récompense Alberta Emerald Award 2015, qui souligne les accomplissements environnementaux remarquables dans cette province, a été décernée à ce projet. Le Prix VDMD d'excellence environnementale lui a aussi été octroyé en 2014.
- Syncrude a pris l'engagement de protéger et de promouvoir la sécurité et le bien-être des employés, des entrepreneurs, des collectivités et de l'environnement. C'est ce qui ressort clairement des cotes AAA décrochées pour quatre des cinq indicateurs de santé et sécurité, les résultats de Syncrude en matière de sécurité pour 2015 figurant parmi les meilleurs jusqu'ici.

🔗 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.syncrude.ca





Résultats VDMD pour 2015

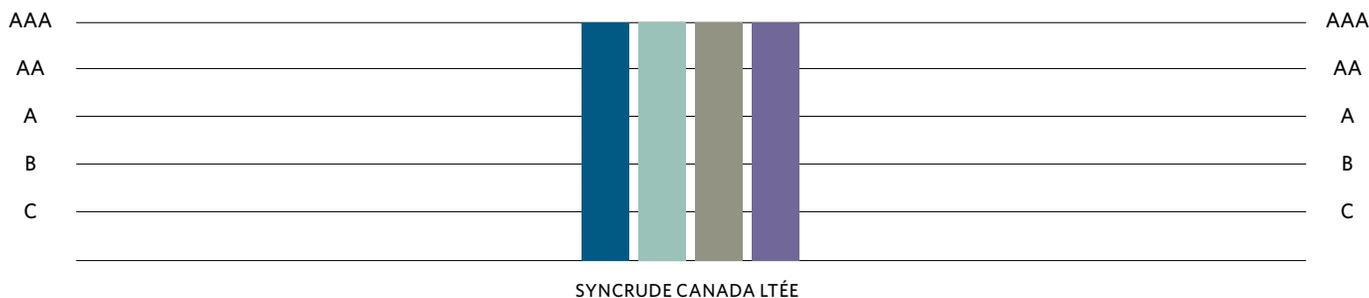
Syncrude Canada ltée

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SYNCRUDE CANADA LTÉE	☑	☑	☑

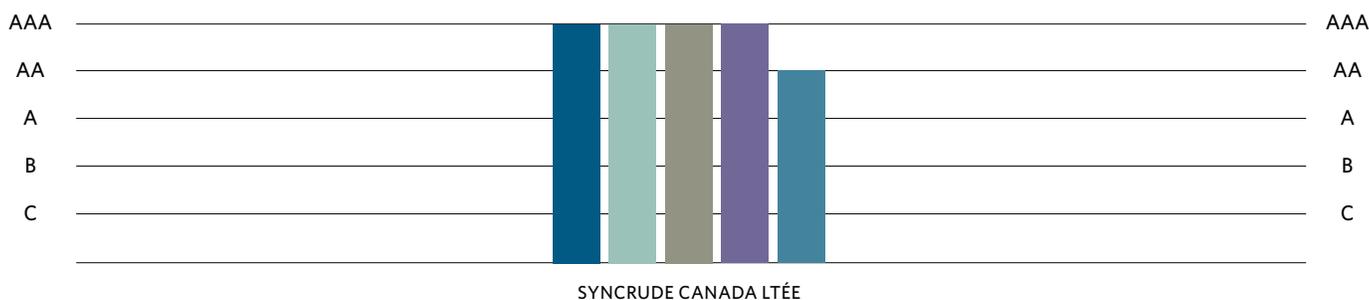
Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



Évaluation de la santé et sécurité

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE

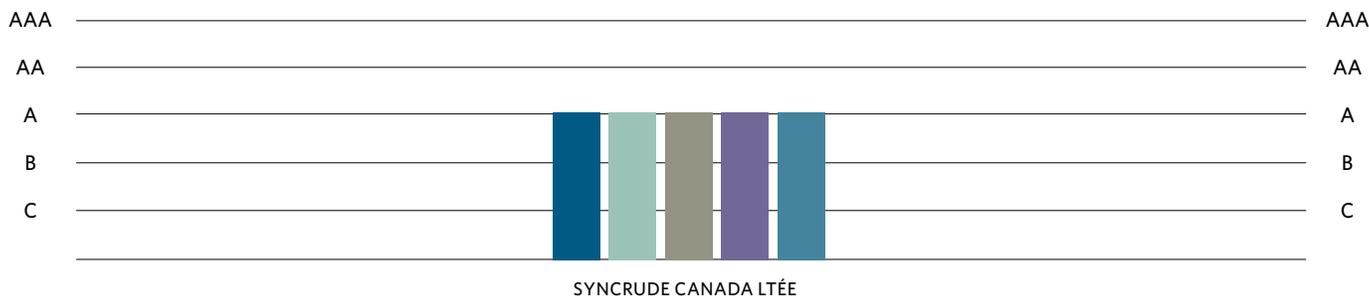


Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



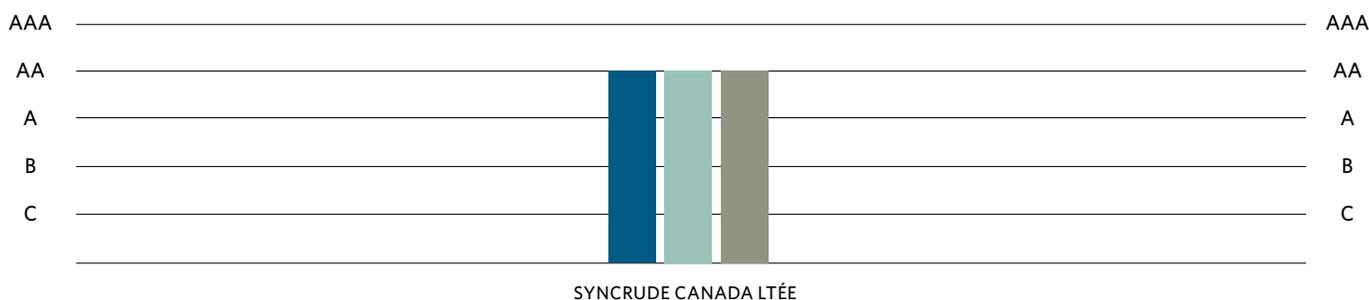
Évaluation de la gestion des résidus miniers

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS



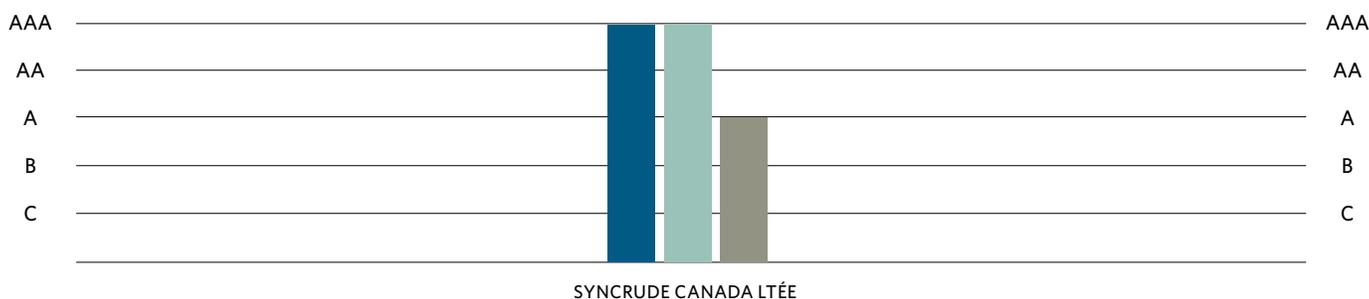
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



Rendement VDMD des entreprises

Taseko Mines ltée



Taseko est une société minière qui exploite et développe des mines en Amérique du Nord. Son siège social se situe à Vancouver, en Colombie-Britannique. Elle détient 75 % de la mine Gibraltar, la deuxième plus grande mine de cuivre et de molybdène à ciel ouvert au pays, et elle l'exploite également. Les projets Niobium Aley de Taseko, dans le nord de la Colombie-Britannique, Florence Copper, en Arizona, et Prosperity Gold Copper, dans la région centrale de la Colombie-Britannique, sont tous à un stade avancé et forment un portefeuille de produits minéraux diversifié.

La société souscrit aux principes d'amélioration continue de la protection de la santé humaine et de la gérance de l'environnement. Pour respecter cet engagement, Taseko se conforme à des politiques d'entreprise qui définissent la conduite de tous ses employés en matière de pratiques environnementales, de santé et de sécurité et de relations avec les Autochtones. La mine Gibraltar s'est dotée d'une politique environnementale et d'un système de gestion connexe en vue d'adhérer à des normes élevées qui satisfont aux exigences de l'initiative VDMD.

La première vérification externe des résultats de Taseko relatifs à ce programme a été effectuée pour la période se terminant le 31 décembre 2014. Les résultats concordaient avec ceux de l'autoévaluation de l'entreprise, sauf dans le cas de deux indicateurs pour lesquels un niveau B plutôt qu'un niveau A a été vérifié. Il s'agissait des indicateurs de gestion de la conservation de la biodiversité et de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES. Pendant l'année 2015, cependant, les activités ont efficacement haussé la cote au niveau A pour ces deux indicateurs. Cette même année, Taseko a également participé au processus d'examen postvérification mené par le Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'AMC.

Le détail des résultats VDMD de Taseko pour 2015 et de ses programmes d'amélioration continue est présenté ci-dessous.

GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La gestion de la conservation de la biodiversité est un élément clé des activités à la mine Gibraltar, par l'intermédiaire des programmes de remise en état de la mine, de surveillance des installations et de participation des communautés d'intérêts. La participation est souvent centrée sur l'emploi d'aliments du pays, qui oriente le contrôle de la diversité biologique et la recherche sur les espèces indigènes en vue d'une utilisation potentielle dans les programmes de plantation. Le plan de conservation de la diversité biologique de cette mine est intégré aux programmes qui y ont déjà été mis en œuvre. Il comporte aussi de nouvelles initiatives à l'appui du maintien de la diversité biologique au sein des Premières Nations et des groupes environnementaux locaux. Taseko a réussi à établir des corrélations officielles entre le plan et les objectifs pour d'importants aspects touchant la biodiversité dans son système de gestion environnementale. Ce rapprochement a permis d'améliorer le résultat relatif à l'indicateur de planification et de mise en œuvre pour 2015, qui a fait place à une cote A pour l'ensemble des indicateurs liés au protocole.

GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

Le rendement en matière de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES a de nouveau été excellent en 2015 et a dépassé l'objectif de réduire la consommation de 5 MWh supplémentaires par année. L'évaluation de tous les indicateurs associés à la gestion de la consommation énergétique et des émissions de GES s'est traduite par une cote A, reflétant le fait qu'un système officiel de gestion est en place à l'usine, qu'une équipe de gestion énergétique dans laquelle des rôles et responsabilités sont définis est à l'œuvre et qu'un rigoureux système de gestion des données surveillant la consommation d'énergie et les émissions est employé. En 2015, la mine a intégré ces données dans ses activités d'exploitation pour les processus énergivores.

De plus, à la mine Gibraltar tous les employés sont sensibilisés à la consommation d'énergie au moyen de cyberformations, et les opérateurs clés dans les zones énergivores reçoivent un encadrement supplémentaire. La mine publie aussi un programme de sensibilisation portant sur la marche au ralenti auprès de ses employés afin de diminuer la consommation de diesel des camions. Les données de consommation énergétique et d'émissions et les détails des objectifs et des programmes connexes sont accessibles sur le site Internet de Taseko.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

La santé et la sécurité ont toujours été une priorité pour Taseko et la mine Gibraltar : *Rien n'est plus important pour l'entreprise que la santé, la sécurité et le bien-être de ses travailleurs et de leur famille*. En reconnaissance de cet engagement, Taseko a reçu le prix provincial de rendement en matière de sécurité John Ash décerné par le ministère britanno-colombien de l'Énergie et des Mines en 2014 et en 2015. Cette distinction souligne l'excellence d'une exploitation de Colombie-Britannique ayant obtenu la fréquence d'accidents avec perte de temps la plus basse pour un million d'heures de travail.

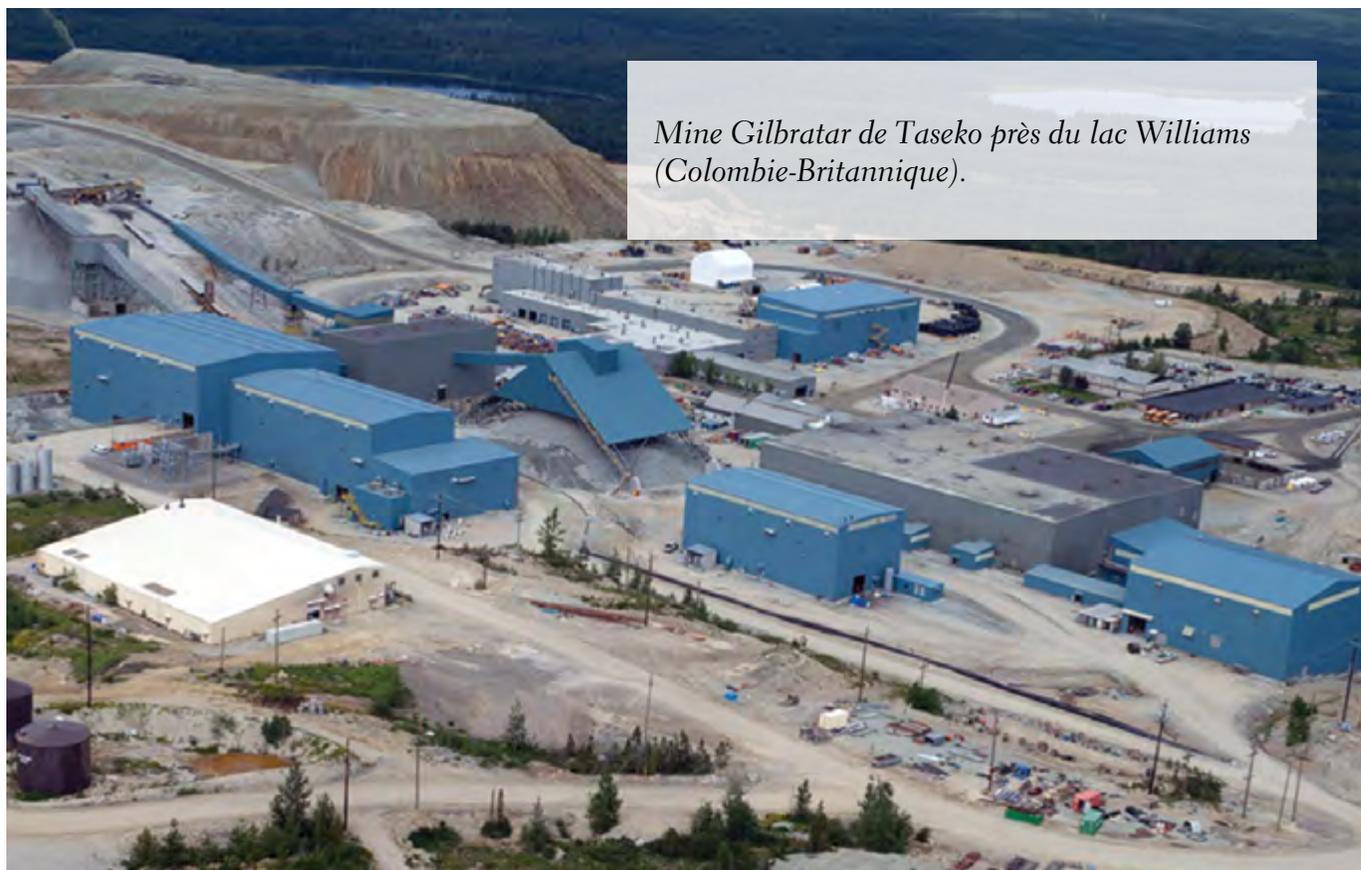
En 2015, Taseko a rapporté les résultats suivants relativement à ce protocole : maintien d'un niveau AA pour la politique liée aux indicateurs, ainsi que l'engagement, la responsabilité et le rendement à l'égard de ceux-ci; hausse au niveau AAA pour la formation, les comportements et la culture; et maintien du niveau A pour la reddition de planification, de mise en œuvre et d'exploitation, ainsi que de surveillance. La politique de Taseko en matière de santé et de sécurité, ainsi que les statistiques de temps perdu pour les trois dernières années sont accessibles à tous sur le site Internet de l'entreprise.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

La planification de gestion des crises répondait à toutes les exigences du protocole VDMD, tant au siège social qu'aux installations de la mine Gibraltar.

GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

La gestion responsable des résidus est une priorité pour la mine Gibraltar et, en 2015, elle a maintenu une cote de niveau AA pour les cinq indicateurs. La vérification interne relative aux guides portant sur les résidus menée en 2014 était encore valide pour 2015, puisque la cote de la mine pour sa politique de gestion des résidus et son engagement à cet égard, son système de gestion des résidus, la responsabilité affectée à la gestion des résidus, les processus de participation des communautés d'intérêts, ainsi que les manuels d'exploitation, d'entretien et de surveillance est restée la même ou a été haussée. Tous les indicateurs ont été analysés et confirmés pendant la rencontre annuelle de gestion des résidus de 2015.



Mine Gilbratar de Taseko près du lac Williams (Colombie-Britannique).

Taseko est déterminée à satisfaire aux exigences des guides de gestion des résidus de l'AMC. En outre, depuis la brèche de la mine du mont Polley, survenue en 2014, la société a pris activement part au groupe de travail sur les résidus de l'AMC pour collaborer à l'intégration des recommandations du groupe de travail indépendant à l'initiative VDMD.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

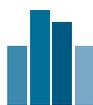
Les relations avec les Autochtones et les communautés ont été exceptionnelles en 2015. Taseko a maintenu ses cotes AAA pour l'identification des communautés d'intérêts, l'interaction efficace et le dialogue avec celles-ci, de même que son mécanisme d'intervention connexe. Le système StakeTracker^{MC} a continué de faciliter l'identification des communautés d'intérêts et la tenue de dossiers, en plus d'avoir été particulièrement utile pour le suivi des communications avec les intervenants relativement à une modification importante à l'octroi de permis qui avait été approuvée par le ministère de l'Environnement de Colombie-Britannique en octobre.

Un nouveau mécanisme de rétroaction de la part des communautés d'intérêts quant à la communication des résultats a été lancé pendant l'année et sert pour les réunions et l'infolettre à l'intention de la population. Par ailleurs, les rapports publics quant aux réactions de Taseko aux suggestions de ses communautés d'intérêts visant des changements à la surveillance environnementale, leur participation aux programmes d'échantillonnage locaux et quant à la recherche dans les bassins versants seront améliorés en 2016. L'entreprise sollicitera des commentaires par rapport à ces améliorations afin d'atteindre une cote AA en matière de communication de l'information.

Elle soutient son engagement envers l'amélioration continue par des initiatives éducatives auprès des Premières Nations et des marchés d'approvisionnement dans la région de Cariboo-Chilcotin.

La promesse de Taseko est de contribuer à la réalisation du potentiel collectif et, conséquemment, de promouvoir la participation de la population. Si vous avez des questions ou des préoccupations à formuler, veuillez nous les acheminer par courriel à communityfeedback@tasekomines.com.

📍 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.tasekomines.com/our-commitment/environment



Résultats VDMD pour 2015

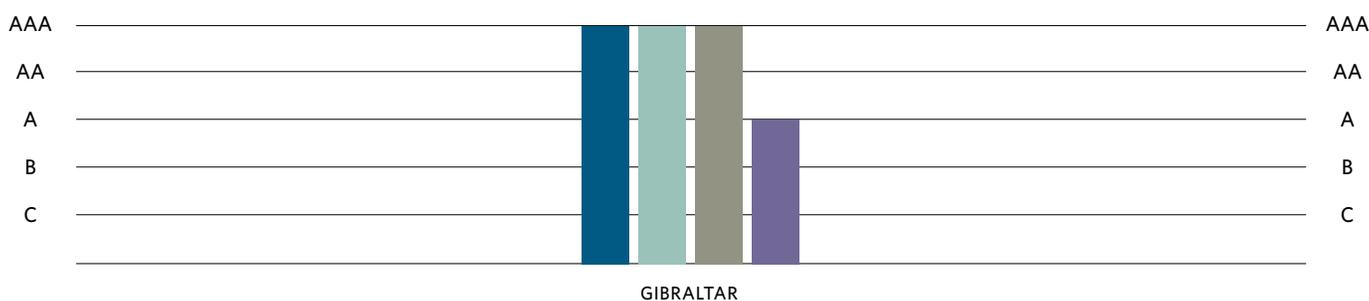
Taseko Mines ltée

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
GIBRALTAR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
TASKEKO MINES LIMITED	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

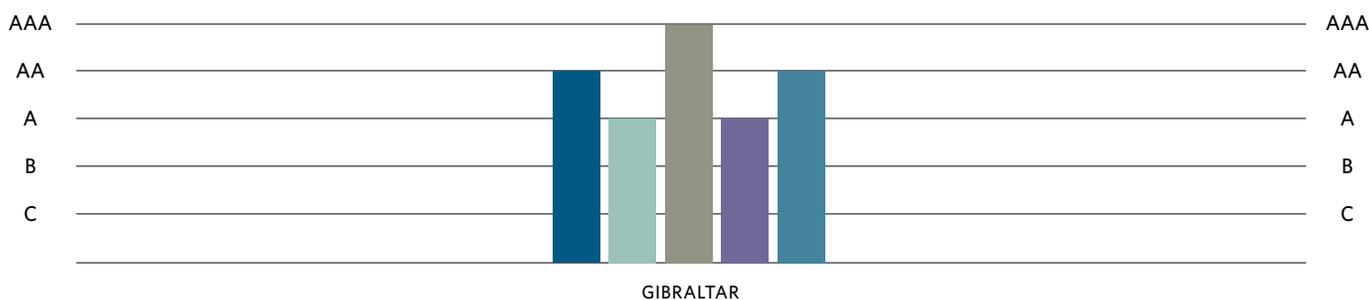
Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



Évaluation de la santé et sécurité

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT

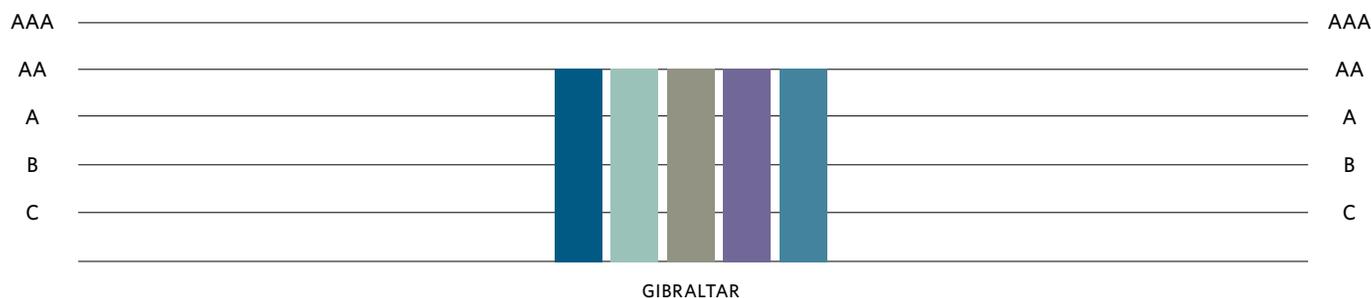


Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



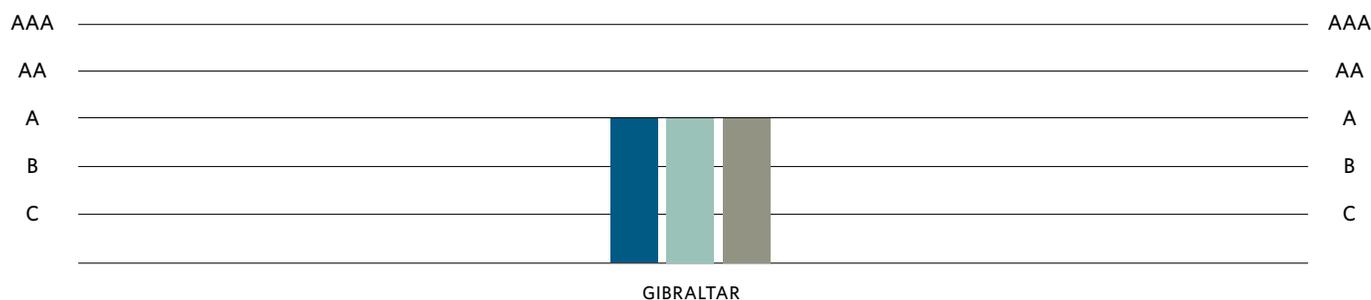
Évaluation de la gestion des résidus miniers

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



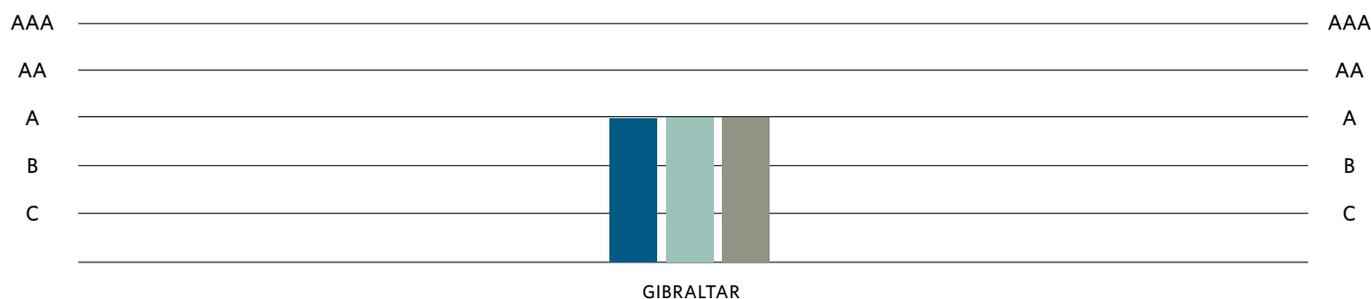
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2014; prochaine vérification externe : 2017.



Rendement VDMD des entreprises

Ressources Teck Limitée



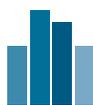
Teck est une société minière diversifiée et déterminée à mener ses activités de façon responsable. Ses unités fonctionnelles sont axées sur le cuivre, le charbon métallurgique, le zinc et l'énergie. Son siège social se trouve à Vancouver. Elle est propriétaire, exclusivement ou en partie, de 12 mines en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, ainsi que d'un grand complexe métallurgique et d'un parc éolien au Canada. Teck possède de l'expertise dans un éventail d'activités en lien avec l'exploration, le développement, l'extraction minière et le traitement des minerais, la fusion et l'affinage, la sécurité, la protection environnementale, les pratiques de gestion éthiques, le recyclage et la recherche.

RÉSULTATS DE L'INITIATIVE VDMD

Toutes les exploitations de Teck mettent en oeuvre l'initiative VDMD, et toutes ses exploitations canadiennes en publient les résultats. Il s'agit des installations de Highland Valley Copper et de Trail, en Colombie-Britannique, et de ses six exploitations de charbon métallurgique en Colombie-Britannique et en Alberta : Cardinal River, Coal Mountain, Elkview, Fording River, Greenhills et Line Creek. En 2015, les résultats de trois des exploitations de Teck, Elkview, Fording River et Highland Valley Copper, ont été assujettis à une vérification externe. Teck est ravie de rapporter que les vérifications ont confirmé des améliorations continues, et que les exploitations Elkview, à proximité de Sparwood, en Colombie-Britannique, et Highland Valley Copper, près du lac Logan, dans la même province, sont toutes deux admissibles à un Prix VDMD de leadership. L'exploitation Elkview a également atteint le niveau AAA pour tous les indicateurs associés à l'ensemble des protocoles, une réalisation marquante et une grande première pour une installation membre de l'AMC. Dans l'ensemble, Teck a obtenu de très bons résultats en 2015, et l'entreprise a atteint un haut niveau de rendement dans les six protocoles de l'initiative VDMD. Les huit exploitations canadiennes de Teck ont toutes obtenu une cote AAA pour tous les indicateurs liés à la conservation de la biodiversité, à la gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES, ainsi qu'aux relations avec les Autochtones et les communautés. Grâce à sa stratégie en matière de durabilité, Teck a ciblé les six secteurs qui présentent les occasions et les défis les plus importants : la communauté, ses gens, l'eau, la biodiversité, l'énergie et les changements climatiques, ainsi que la qualité de l'air. Teck a établi des objectifs et des cibles à court et à long terme pour chaque secteur afin d'améliorer continuellement le rendement et d'évaluer ses progrès, qui sont signalés dans son rapport annuel sur la durabilité.

🔗 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.teck.com





Résultats VDMD pour 2015

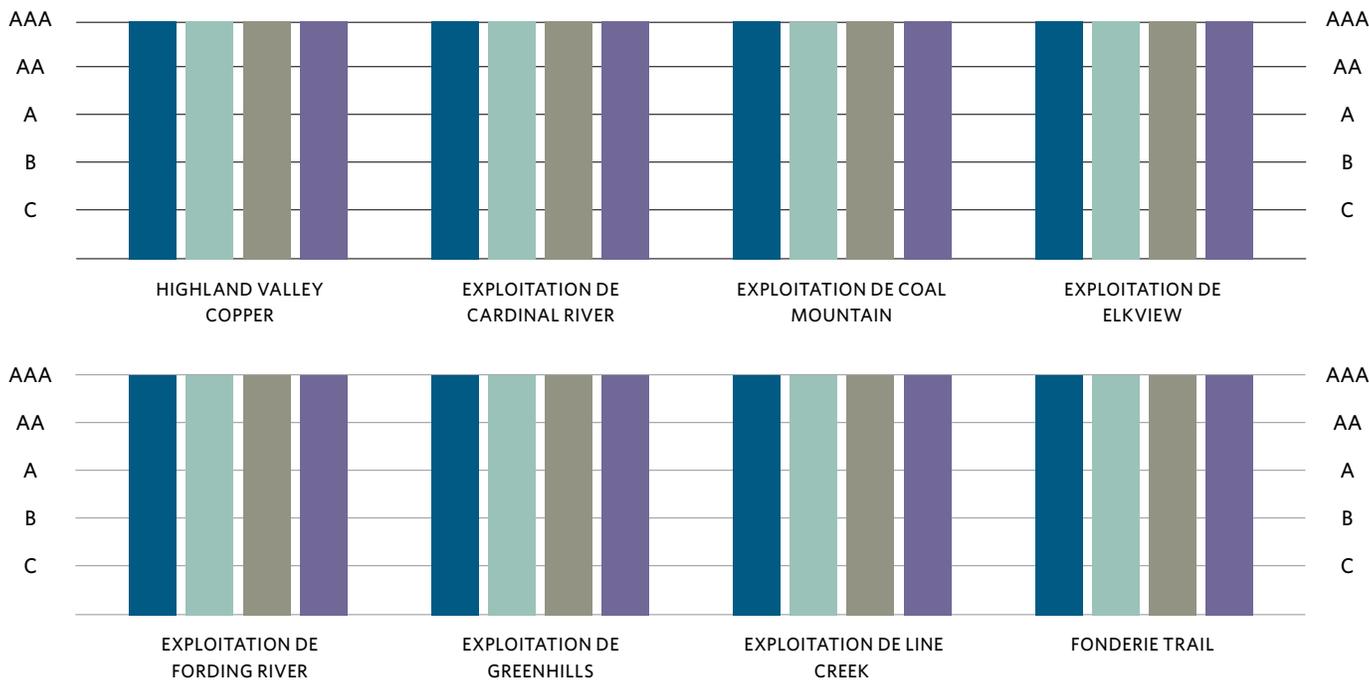
Ressources Teck Limitée

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
HIGHLAND VALLEY COPPER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EXPLOITATION DE CARDINAL RIVER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EXPLOITATION DE COAL MOUNTAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EXPLOITATION DE ELKVIEW	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EXPLOITATION DE FORDING RIVER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EXPLOITATION DE GREENHILLS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EXPLOITATION DE LINE CREEK	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
FONDERIE TRAIL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RESSOURCES TECK LIMITÉE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



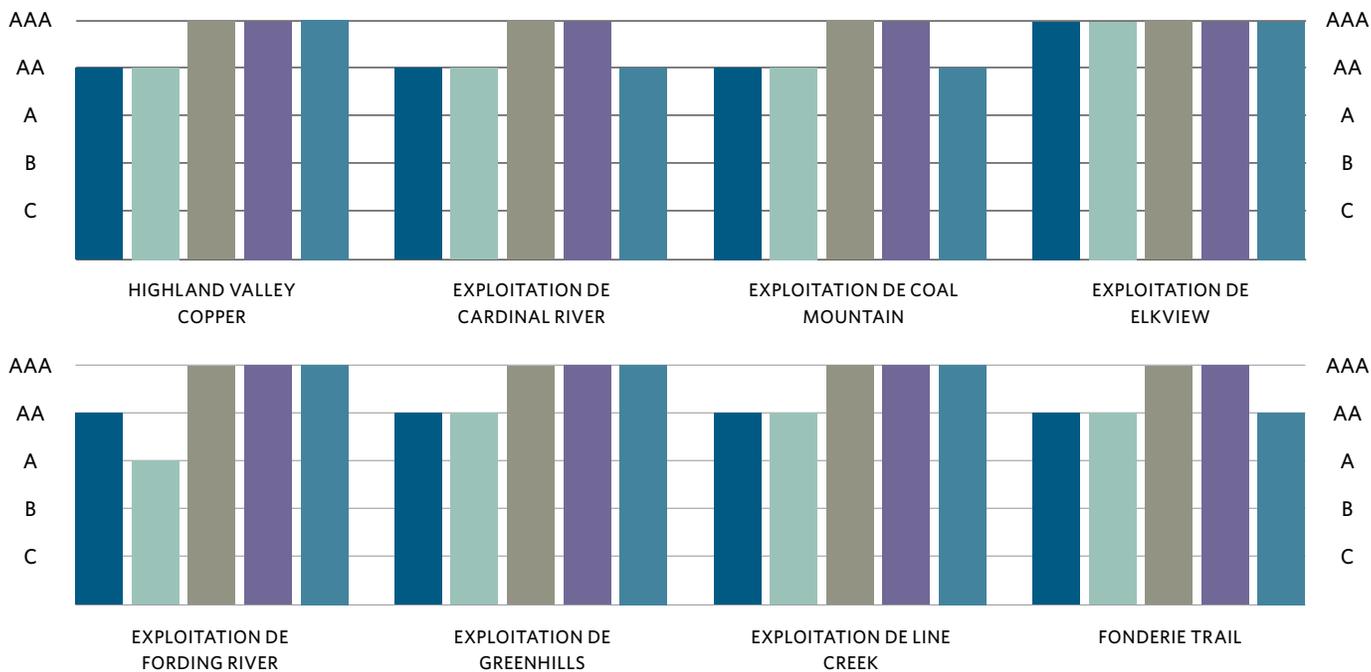
En 2015, la mine Highland Valley Copper et les établissements d'Elkview et de Fording River de Teck ont fait l'objet d'une vérification externe.

Résultats vérifiés



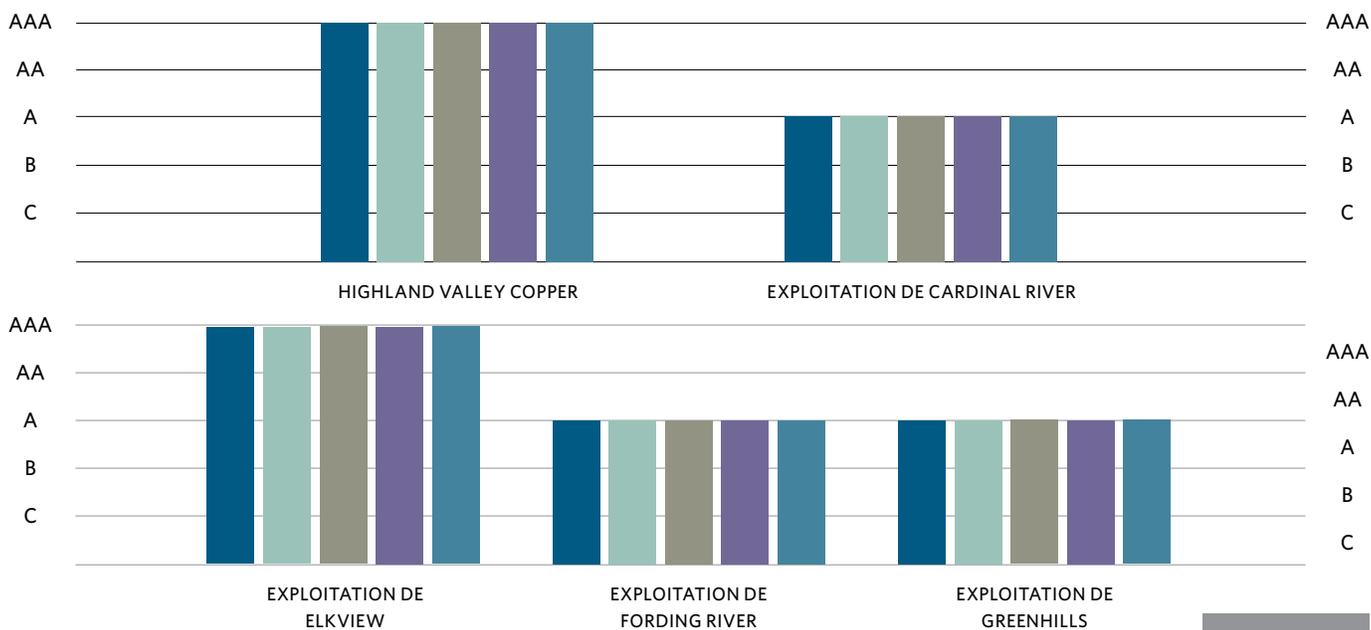
Évaluation de la santé et sécurité

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT



Évaluation de la gestion des résidus miniers

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



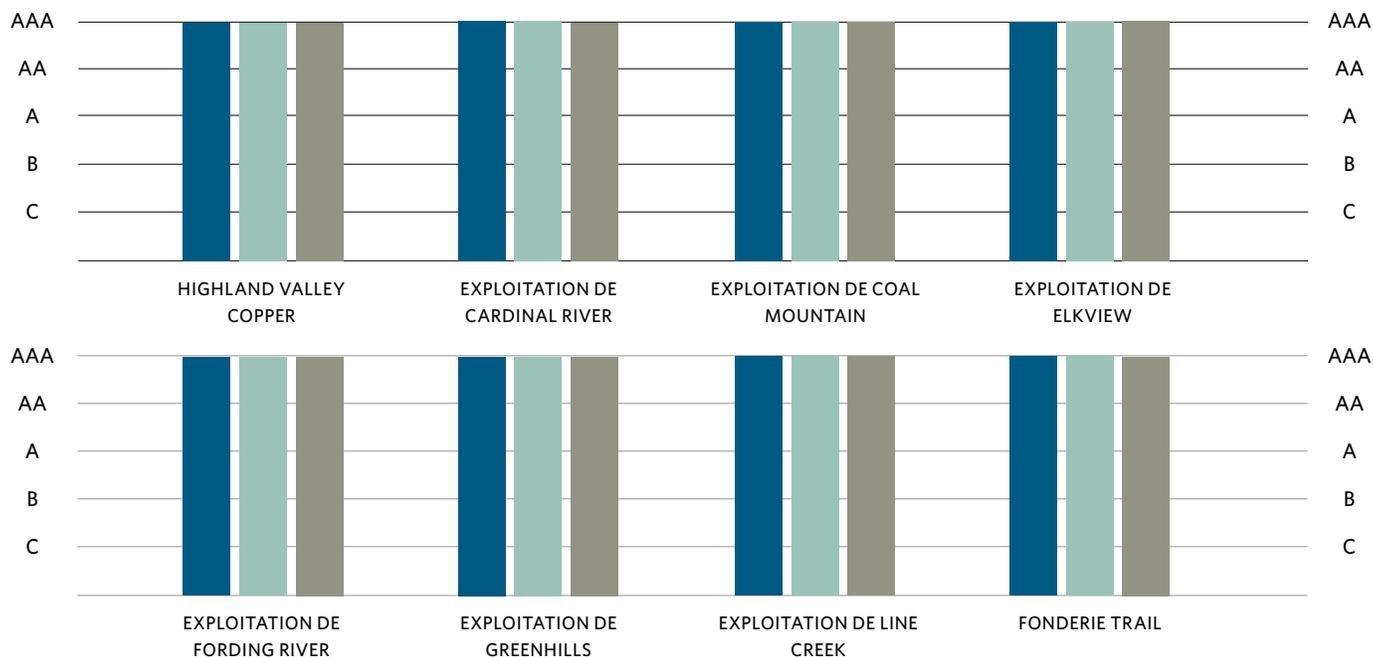
En 2015, la mine Highland Valley Copper et les établissements d'Elkview et de Fording River de Teck ont fait l'objet d'une vérification externe.

Résultats vérifiés



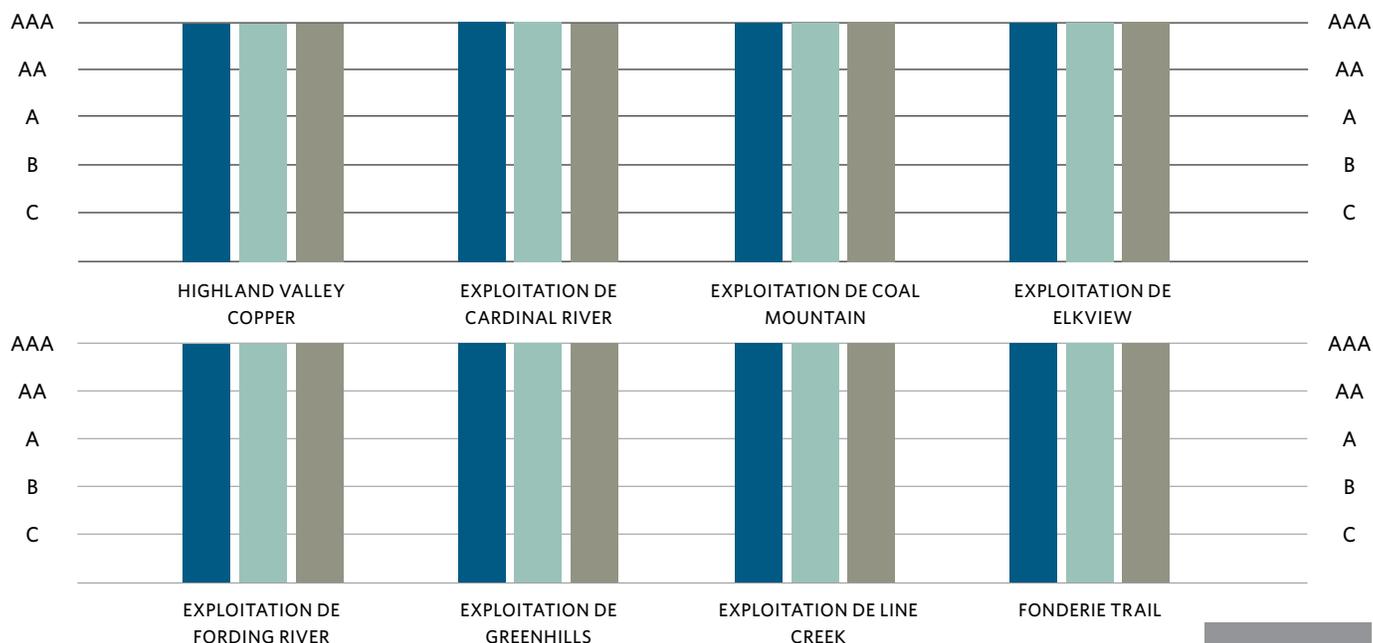
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



En 2015, la mine Highland Valley Copper et les établissements d'Elkview et de Fording River de Teck ont fait l'objet d'une vérification externe.

Résultats vérifiés



Rendement VDMD des entreprises

Vale



Le siège social de Vale pour ses activités liées aux métaux de base est situé à Toronto, en Ontario. Une grande partie de la production de nickel de Vale est dérivée de ses exploitations canadiennes, tout comme sa production de cuivre, de cobalt, de métaux du groupe du platine, d'or et d'argent. Vale possède des installations comprenant des mines, des usines de concentration, des fonderies et des affineries à Sudbury, en Ontario et à Thompson, au Manitoba. À Port Colborne, en Ontario, Vale opère une raffinerie de cobalt et des installations de traitement de métaux précieux. À Terre-Neuve-et-Labrador, Vale poursuit ses activités d'exploitation minière et de broyage à Voisey's Bay et développe de nouvelles installations de traitement d'avant-garde à Long Harbour. Vale emploie environ 7 000 personnes au Canada.

Vale vise à devenir la plus grande société de ressources naturelles à l'échelle mondiale en créant de la valeur durable par son excellence et sa passion pour la planète et ses habitants. Vale croit en la philosophie « zéro blessure » pour son personnel, ses installations, les collectivités au sein desquelles elle exerce ses activités et l'environnement naturel. Vale démontre son engagement envers cette philosophie en intégrant des pratiques de gestion des risques saines dans tous les aspects de ses activités, en améliorant continuellement ces pratiques et en fusionnant entièrement les concepts de santé, de sécurité et d'environnement avec ses objectifs économiques et de production. La société s'efforce en tout temps de laisser un héritage positif sur le plan social, économique et environnemental dans tous les secteurs où elle exerce ses activités. Elle est engagée à atteindre ou à surpasser les objectifs VDMD de l'AMC et s'efforce sans cesse d'améliorer son rendement en matière de développement durable. En 2015, Voisey's Bay fut le premier établissement de Vale à atteindre au moins le niveau A pour tous les indicateurs et à voir ses résultats confirmés lors de la vérification.

Les faits saillants suivants résument le rendement VDMD de Vale au Canada en 2015 :

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

Vale est fière de ses établissements canadiens qui ont tous mis sur pied des activités de relations avec les Autochtones et les collectivités, et des programmes de gestion qui répondent aux attentes de l'initiative VDMD. Ses systèmes de gestion et ses activités sont adaptés à l'emplacement et aux exigences des collectivités avoisinantes.

Les exploitations de Vale au Manitoba et à Voisey's Bay ont atteint une cote de niveau AAA pour tous les indicateurs du protocole Relations avec les Autochtones et les collectivités en 2015. Quelques exemples d'activités communautaires entreprises par Vale sont indiqués ci-dessous.

À l'échelle canadienne, la société est le plus important commanditaire du programme One Laptop per Child (« un portable par enfant »), ayant contribué à la distribution de plus de 3 750 ordinateurs portables à de jeunes Autochtones. Ce programme favorise la littératie technologique et mathématique dans 40 collectivités nordiques de partout au pays.

À Sudbury, Vale a collaboré avec les communautés métisses et de Premières Nations de la région pour relever les terres traditionnelles et les droits des Autochtones issus de traités pouvant être touchés par ses activités. L'entreprise fournit, au besoin, des formations sur les communications et l'engagement à ses employés, incluant des formations culturelles. Vale s'intéresse au savoir traditionnel des communautés et des organismes autochtones, et utilise ce savoir pour appuyer ses décisions et améliorer ses pratiques, notamment en matière de surveillance environnementale. Vale respecte des protocoles de consultation établis par les communautés et organismes autochtones et les intègre autant que possible aux procédures de consultation de l'entreprise. Pour favoriser l'amélioration continue, l'entreprise invite les communautés autochtones à participer à des examens périodiques des processus d'engagement.

En mai 2011, elle a financé la création du groupe de travail sur la diversification économique de Thompson. Ce groupe est composé d'intervenants provenant de partout dans le nord du Manitoba et travaille en vue d'élaborer des plans pour la diversification économique de la ville de Thompson et la région avoisinante. Les plans comprennent un centre de justice réparatrice, l'éducation et la formation (y compris un centre pour les compétences industrielles et les métiers), des logements, l'identité locale et régionale, le développement économique, l'infrastructure régionale et un cadre de réglementation pour moderniser la ville. Ce projet a été reconnu par l'octroi du prix VDMD en engagement communautaire de 2015.

À Port Colborne, Vale a établi un partenariat avec un groupe local appelé Port Cares (www.portcares.on.ca). La société a permis au groupe d'utiliser plusieurs lots résidentiels vides pour créer le jardin communautaire « With My Own Two Hands ». Le programme donne l'occasion aux membres de la collectivité d'apprendre à devenir de bons jardiniers. Les participants plantent, entretiennent et cultivent une variété de légumes frais dans le jardin communautaire, que les membres de la collectivité peuvent cueillir et rapporter chez eux. Port Cares a également étendu le programme pour aider les résidents locaux à planter et à cultiver des jardins à platebandes surélevées dans leur propre arrière-cour.

À Voisey's Bay, le processus d'identification des communautés d'intérêts comprenait de vastes consultations des collectivités à propos de l'évaluation environnementale du projet de mine et de concentrateur ainsi que la négociation d'ententes sur les répercussions et les avantages distincts avec les Innus et les Inuits. Cet engagement s'est traduit par la mise en place de pratiques et de processus de gestion pour assurer que la participation des communautés d'intérêts et des intervenants soit continue et régulière. Les activités d'engagement et de dialogue englobent des comités ERA (Inuits et Innus); des visites régulières aux collectivités par des coordonnateurs d'emploi de Vale; des barbecues annuels organisés par Vale dans chaque collectivité autochtone; un service de renseignements sans frais et un site Web pour informer les collectivités des activités de transport maritime de Vale, ainsi qu'un service de réponse aux préoccupations des collectivités.

En 2015, la société a poursuivi le démarrage de sa nouvelle usine de transformation du nickel et de ses installations portuaires à Terre-Neuve-et-Labrador. Ces installations se situent près du village de Long Harbour-Mount Arlington Heights, dont la population est d'environ 300 personnes. Les activités d'engagement et de dialogue à Long Harbour comprennent un comité de liaison avec les collectivités pour les communications trimestrielles entre la société et les collectivités locales, ainsi qu'un comité de liaison de la pêche et de l'aquaculture pour assurer la communication régulière avec les intervenants locaux de ces industries. L'établissement compte actuellement 371 employés.

GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

Globalement, le rendement de Vale en matière de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES s'est accru depuis 2014. À l'échelle mondiale, Vale s'engage à réduire ses émissions de GES prévues (son objectif de carbone) de 5 % d'ici 2020. Elle continue d'exécuter son plan d'action pour le développement durable dans ses établissements canadiens en vue d'améliorer le rendement de plusieurs indicateurs clés liés à l'environnement, y compris la consommation d'énergie directe et indirecte. La réalisation de ces objectifs est mesurée et contribue à une partie de la rémunération variable annuelle du personnel des installations. En s'appuyant sur la réduction totale de 90 % des émissions de dioxyde de soufre accomplie par Vale au cours des 40 dernières années, le projet écologique de réduction des émissions atmosphériques (Clean AER) diminuera encore les niveaux d'émissions actuels de 85 %.

Il diminuera également de 40 % la production de GES par sa fonderie Copper Cliff de Sudbury (Ontario) grâce aux travaux de réfection de 1 milliard de dollars qui y sont prévus. Tout indique que l'achèvement du projet prévu d'ici 2017 se concrétisera.

En 2015, Vale a également poursuivi le démarrage de ses nouvelles installations de pointe de transformation du nickel ne produisant aucun GES à Long Harbour.

GESTION DES RÉSIDUS

Vale a maintenu son rendement pour tous les indicateurs du protocole de gestion des résidus dans le cadre du programme VDMD en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador, obtenant une cote moyenne de niveau A ou plus élevée. À Thompson, Vale s'est vu décerner une cote de niveau AA pour son rendement au chapitre de trois des cinq indicateurs, s'élevant notamment du niveau B au niveau AA à l'indicateur Examen annuel de la gestion des résidus. L'entreprise a revu ses politiques de gestion des résidus avec le GCCI et la haute direction a approuvé et mis en place ces politiques en respectant le budget.

À Sudbury, le rendement en matière de gestion des résidus a également fait l'objet d'une amélioration, passant au niveau AAA en conséquence des travaux effectués par le conseil indépendant d'examen de gestion des résidus qui supervise les activités de la zone centrale des résidus miniers (Central Tailings Area).

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

La planification et la préparation associées à la gestion de crises sont deux composantes cruciales des activités de gestion des risques de Vale. Les équipes de gestion de crises sont bien formées et prêtes à répondre aux urgences internes et à venir en aide aux collectivités dans la mesure du possible. Une mise à l'épreuve des systèmes de gestion des crises a été effectuée à tous les emplacements. À Sudbury, cette validation a comporté un exercice intégré avec l'équipe de direction.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Chez Vale, la vie est ce qu'il y a de plus important. L'entreprise maintient une cote de niveau AAA relativement à la formation, au comportement et à la culture en matière de sécurité dans l'ensemble de ses exploitations minières. Lorsqu'elle le peut, Vale partage son expertise et son expérience au chapitre de la sécurité avec les collectivités en apportant son appui à des activités telles que Safe Workers of Tomorrow et Threads of Life. À Thompson, Vale a revu les résultats de la vérification annuelle Safe Operations de la ville et lui a offert son aide pour les prochaines étapes de l'approche « zéro blessure ». Ce dialogue et ce partage des meilleures pratiques ont permis à la ville de Thompson de réduire le nombre de blessures sur les lieux de travail.

À Voisey's Bay, Vale a mis en place un système de production sécurisée dans toutes ses installations, qui fournit des outils de reconnaissance, de gestion et de réduction des risques, avec des attentes d'interaction et de formation en matière de gestion. En 2015, les installations de Sudbury ont inauguré un nouveau programme de sécurité baptisé HomeSafe, dont l'objectif premier consiste à gérer efficacement les risques de sorte que tous puissent retrouver leurs proches chaque jour après le travail sans avoir subi de blessures. L'entreprise a également lancé un projet de recherche échelonné sur trois ans intitulé « Mining Mental Health » afin d'obtenir des renseignements cruciaux pour l'élaboration de stratégies qui favorisent une saine santé mentale pour les travailleurs.

BIODIVERSITÉ

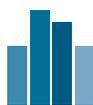
La protection de la biodiversité montre clairement à quel point Vale accorde de la valeur à la planète. En 2015, la société a continué de soutenir activement le travail de biodiversité en établissant un partenariat avec le programme de pose de colliers sur les caribous des bois du ministère de la Conservation du Manitoba, en soutenant le Vale Living with Lakes Centre et en effectuant des études poussées sur la biodiversité à Voisey's Bay.

À Sudbury, plus de 300 000 semis de pin sont cultivés chaque année dans des serres d'exploitation souterraines et à ciel ouvert de Vale. Ces serres ont également servi à l'élevage de plus de 6 000 poissons en 2015, poissons qui ont étéensemencés dans des lacs et cours d'eau de la région. Des ruches ont été sises au pied des terrils en reverdissement de Vale afin de polliniser les plantes à fleurs qui procurent du nectar et du pollen aux abeilles, et de contribuer aux efforts visant à contrer le déclin des populations locales d'abeilles.

En 2015, Vale a été finaliste pour l'obtention du prix VDMD en excellence environnementale relativement à sa stratégie de gestion de l'ours noir à la mine de Voisey's Bay.

🔗 Pour obtenir plus de renseignements, visitez le : www.vale.com





Résultats VDMD pour 2015

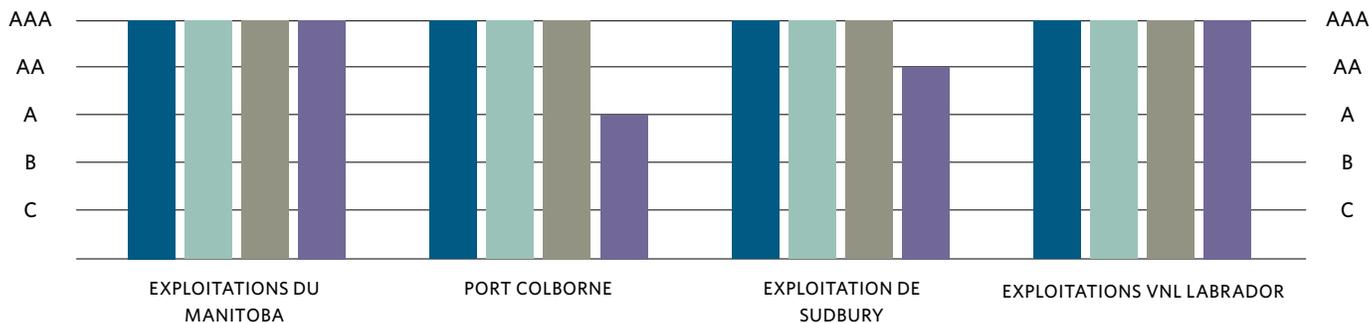
Vale

Évaluation de la planification de la gestion de crises

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
VALE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EXPLOITATIONS DU MANITOBA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PORT COLBORNE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EXPLOITATION DE SUDBURY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EXPLOITATIONS VNL LABRADOR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

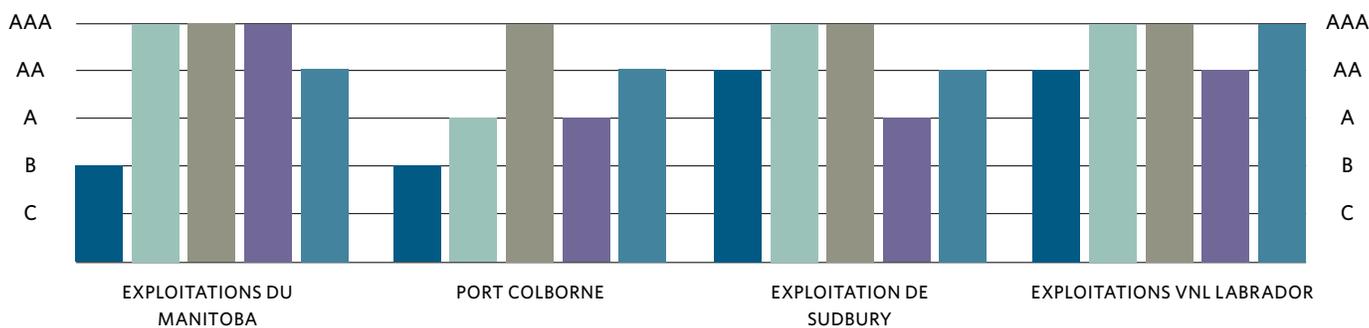
Évaluation des relations avec les autochtones et les collectivités

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



Évaluation de la santé et sécurité

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT

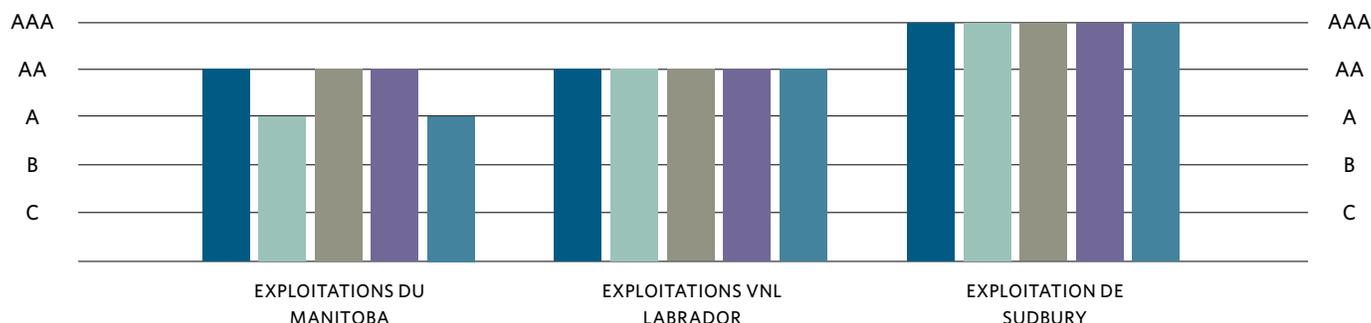


Résultats vérifiés



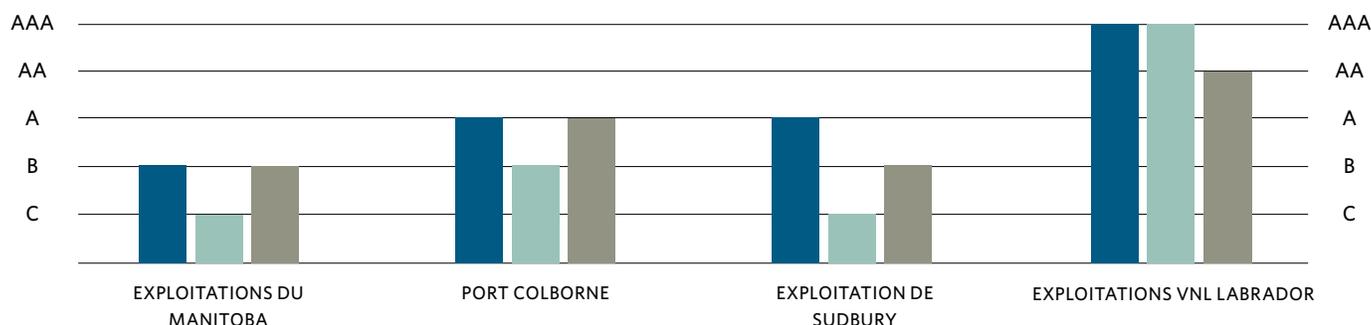
Évaluation de la gestion des résidus miniers

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



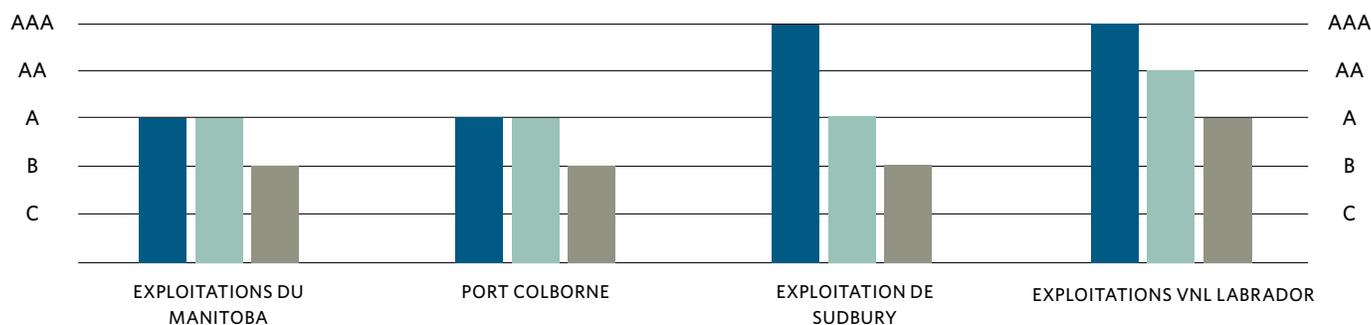
Évaluation de la gestion de la conservation de la biodiversité

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Évaluation de la gestion de l'énergie et des émissions de GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats vérifiés





The Mining Association | L'association minière
of Canada | du Canada

www.mining.ca

 @theminestory